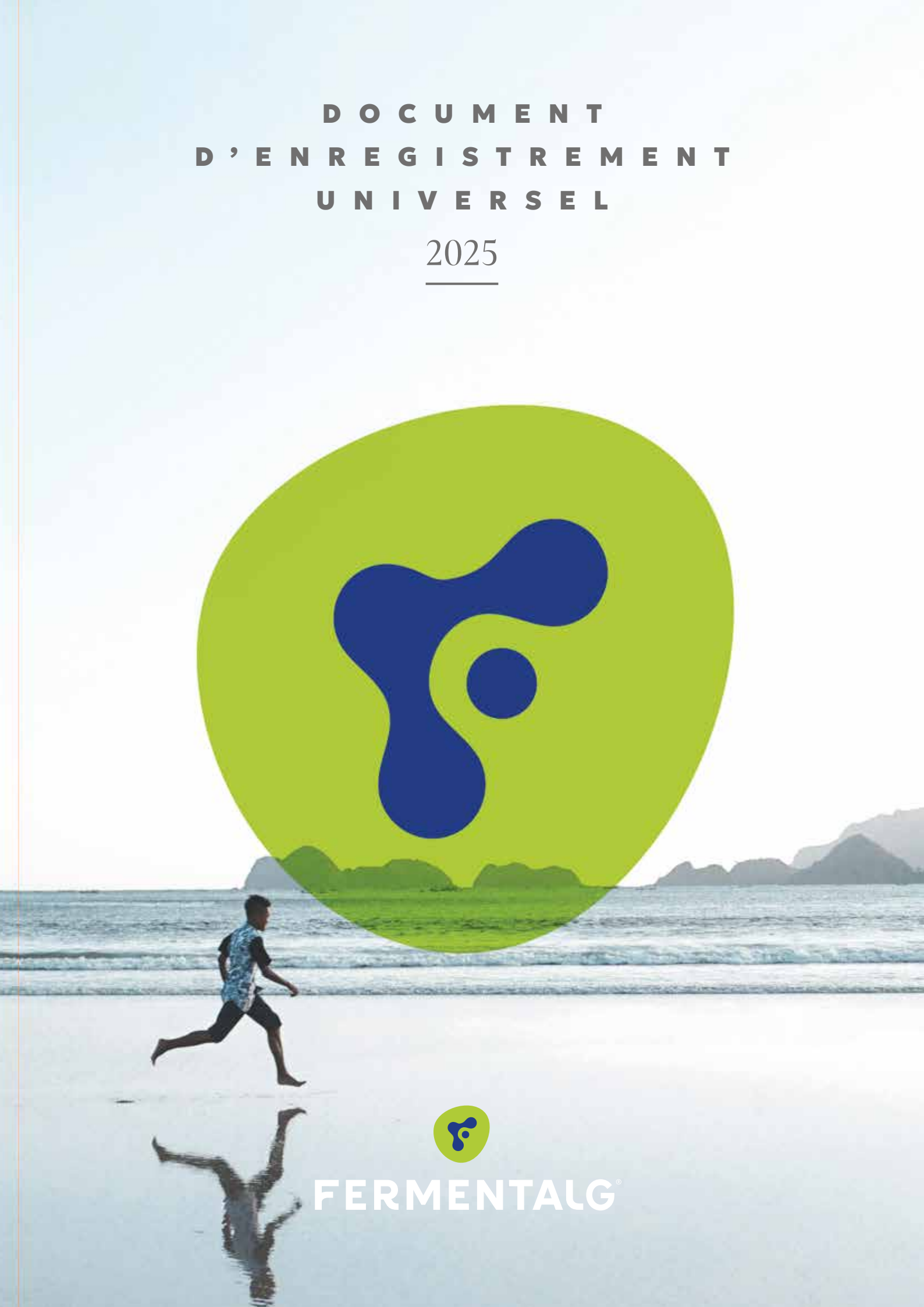
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2025



FERMENTALG®



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est alors approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

1. PRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DE FERMENTALG 5

1.1 Présentation générale 5
1.2 Entretiens 6
1.3 Chiffres clés 11
1.4 La stratégie et modèle d'affaires Fermentalg 12
1.5 Les activités et marchés de Fermentalg 14
1.6 Commercialisation et gamme produits 31
1.7 Recherche et développement, innovation, brevets, licences 34
1.8 Industrialisation, production et investissements 36
1.9 CarbonWorks 37
1.10 Accréditation, agréments et autorisations 38

2. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE 41

2.1 La durabilité au cœur de notre entreprise 42
2.2 Notre engagement environnemental 50
2.3 Notre engagement social et sociétal 56
2.4 Éthique des affaires 66

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 69

3.1 Gouvernance de la Société 70
3.2 Conseil d'administration et Direction Générale 73
3.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration 81
3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale 85
3.5 Autres 86
3.6 Rémunération et avantages 87
3.7 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés 98

4. GESTION DES RISQUES 103

4.1 Facteurs de risques 104
4.2 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques 116
4.3 Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales 119

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 121

5.1 Faits marquants de l'exercice 122
5.2 Évolution de l'activité et des résultats 123
5.3 Flux de trésorerie et financement 127
5.4 Événements postérieurs à l'approbation des comptes 131
5.5 Tendances pour l'exercice 2026 131
5.6 Changements significatifs de la situation financière et commerciale 131
5.7 Contrats importants 131

6. ÉTATS FINANCIERS 133

6.1 Compte de résultat consolidé 134
6.2 État de la situation financière consolidée 135
6.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés 136
6.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 137
6.5 Notes annexes aux comptes consolidés 138
6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 170
6.7 Comptes annuels Fermentalg en normes françaises 174
6.8 Notes annexes aux comptes annuels de Fermentalg 178
6.9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices 195
6.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 198

7. CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 203

7.1 Renseignements à caractère général 204
7.2 Liste des filiales 204
7.3 Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France 204
7.4 Contrats intra-groupe 205
7.5 Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 205
7.6 Capital social et droits de vote 210
7.7 Actionnariat 214
7.8 Acte constitutif et statuts 216

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 223

8.1 Personnes responsables 224
8.2 Contrôleurs légaux des comptes 224
8.3 Documents accessibles au public 224
8.4 Informations incluses par Référence 225
8.5 Tables de concordance 226

FERMENTALG

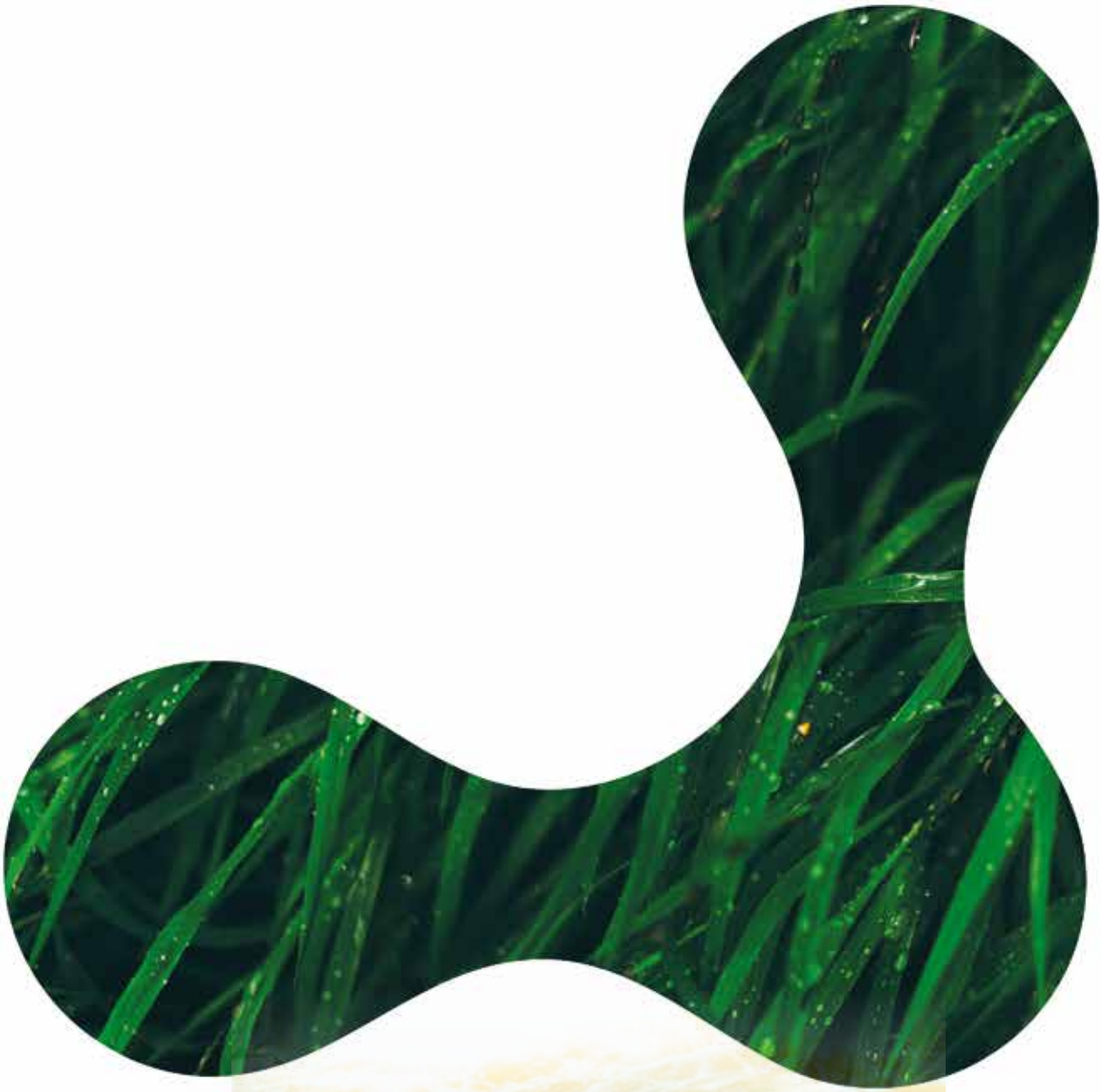
Société anonyme au capital de 3 848 528,52 € Siège social : 4, rue Rivière – 33500 Libourne RCS de Libourne 509 935 151



01

FERMENTALG

Présentation





Fermentalg développe des Bio-solutions à partir de micro-organismes et commercialise des Produits issus de ses technologies propriétaires qui répondent aux objectifs d'un développement durable, en alliant performance économique, sociale et environnementale pour toutes ses parties prenantes. Fermentalg se positionne comme une société de Biotechnologie clé de la transition vers une économie plus durable en valorisant le potentiel des micro-organismes, dont les algues, pour des solutions naturelles ayant un impact positif sur la santé globale : celle des plantes, des animaux, des hommes et de la planète.

En 2025, la Société a poursuivi l'exécution du plan stratégique défini début 2024.

Dans le domaine des oméga-3, les marchés que Fermentalg a choisi de servir en priorité sont ceux de l'alimentation infantile, des compléments et ingrédients pour la nutrition et la santé humaine, ainsi que pour les animaux de compagnie. Ses produits naturels, traçables et durables s'adressent à tous les stades de développement, de la croissance au vieillissement. Au cours de l'année 2025, une gamme complète d'huiles et de galéniques a été développée et lancée pour répondre aux besoins fonctionnels spécifiques de chaque segment de marché.

Suite à l'autorisation obtenue auprès de la Food and Drug Administration (FDA) en mai 2025 pour la commercialisation de son colorant bleu Galdieria Blue, la Société a initié, en collaboration avec son partenaire Huvepharma, la construction du site de production industrielle du colorant bleu naturel, en vue de démarrer sa commercialisation aux États-Unis. En Europe, l'European Food Safety Authority (EFSA) a émis un avis favorable en mars 2026. Outre les applications de coloration alimentaire, Fermentalg a également progressé sur la commercialisation de la phycocyanine de Galdieria en tant qu'antioxydant pour les compléments alimentaires ou d'agents actifs dérivés de cette production pour la cosmétique.

Une gamme de protéines et peptides est enfin venue compléter l'offre de Fermentalg à destination du marché des animaux de compagnie (« Pet Health and Nutrition »), dérivée des souches productrices d'Oméga 3 et du colorant bleu.

Afin de servir au mieux ses clients et marchés et de poursuivre sa mission d'innovation en collaboration avec des partenaires, Fermentalg s'est structuré autour de deux processus / pôles créateurs de valeur en 2025.

Le pôle opérations, au sens large, a vocation à satisfaire et acquérir de nouveaux clients dans le respect des délais, de la qualité et d'un support technique et marché. Il coordonne les fonctions achats, planification, service clients, qualité, optimisation industrielle, ventes et marketing. Ce pôle génère la marge nécessaire à l'atteinte de l'équilibre financier à partir des solutions industrialisées.

Le pôle de conception de nouvelles Bio-solutions rassemble 30 experts sur les différents maillons de la chaîne, allant du développement amont du produit jusqu'à sa mise sur le marché, capables de concevoir des produits et technologies avec ou sans partenaires extérieurs. Ce pôle vise à lancer de nouvelles bio-solutions permettant d'accroître le potentiel de création de valeur de Fermentalg en s'appuyant sur ses acquis et connaissances.

Dans le contexte défavorable des tensions géopolitiques et de politiques tarifaires perturbant les échanges internationaux, combiné à des prix déprimés de l'huile de poisson, le chiffre d'affaires de Fermentalg a néanmoins progressé de 16 %, avec des ventes dans les segments de l'alimentation infantile et de l'aquaculture représentant plus de 40 % des revenus.

En 2026, Fermentalg entend capitaliser sur ces expériences et investissements pour accélérer sa croissance et concrétiser le développement de nouvelles Bio-solutions innovantes.

Philippe Lavielle,
Président de Fermentalg

2025 s'inscrit dans une période clé pour nos économies. La transition vers un modèle de développement durable est désormais engagée, portée par des réglementations croissantes, une demande des consommateurs en mutation et une prise de conscience collective des limites de nos ressources naturelles. C'est dans ce contexte que Fermentalg® affirme sa légitimité.

Les résultats présentés par Pierre Josselin témoignent de la solidité d'un modèle construit avec patience et rigueur. L'environnement économique récent n'a pas été sans difficultés – volatilité des matières premières, fluctuations de change, incertitudes réglementaires – autant de facteurs qui mettent à l'épreuve les entreprises engagées dans des transitions industrielles de long terme. Fermentalg n'y a pas échappé, mais a su maintenir le cap. Le Conseil d'Administration salue la détermination et la cohérence de l'équipe de direction.

Nous assistons à une recomposition profonde des chaînes de valeur alimentaires et industrielles. La dépendance aux ressources fossiles, aux protéines animales et aux intrants chimiques est de plus en plus remise en question. Dans ce contexte, les BioSolutions issues de micro-organismes constituent une réponse concrète, évolutive et économiquement viable. Fermentalg a eu la clairvoyance de se positionner sur ce marché bien avant qu'il ne s'impose comme une évidence.

Le Conseil accorde une attention particulière aux partenariats que l'entreprise a su nouer – avec HuvePharma pour la production industrielle, Givaudan pour la mise en marché, et Suez pour l'innovation technologique. Cette logique d'écosystème ouvert constitue un atout stratégique majeur, permettant à Fermentalg de rester agile et concentrée sur son cœur de métier : concevoir des BioSolutions d'excellence, de la souche microbienne au produit fini.

Alors que l'Europe affirme son ambition de souveraineté industrielle et alimentaire, Fermentalg incarne une réponse française et européenne aux défis de demain. Le Conseil d'Administration est confiant dans la trajectoire de l'entreprise et accompagnera avec engagement ses prochaines étapes de développement, dans l'intérêt de l'ensemble de ses actionnaires et parties prenantes.





Pierre Josselin,
Directeur général de Fermentalg

Bilan 2025 et Perspectives 2026

L'année 2025 aura été une année de consolidation et de progression pour Fermentalg®. Dans un contexte marqué par des vents contraires significatifs – chute du prix de l'huile de poisson de 9 à 3 dollars le kilogramme, affaiblissement du dollar face à l'euro, et hausse des droits de douane sur nos marchés américain et chinois – notre équipe a su démontrer une résilience remarquable et maintenir une trajectoire de croissance positive, avec un chiffre d'affaires atteignant 13 millions d'euros.

Sur le plan commercial, nous avons franchi une étape importante en faisant évoluer notre positionnement : d'une logique de vente de matières premières, nous sommes passés à une approche fondée sur les produits finis et la vente par concepts. Cette évolution nous a permis de confirmer notre présence auprès de grandes entreprises dans l'ensemble de nos quatre segments cibles – nutrition infantile, compléments alimentaires, alimentation et boissons, santé animale – et d'affirmer notre développement sur les marchés américain et chinois.

Du côté industriel, l'année 2025 marque l'aboutissement de notre intégration de la chaîne de valeur en Europe. Le transfert complet de la production d'Oméga 3 vers notre partenaire HuvePharma, avec à la clé un gain de productivité de 40 %, ainsi que l'ouverture d'une unité de raffinage, nous confèrent désormais une maîtrise totale de notre outil industriel. La gamme ΩRIGINS™ est pleinement industrialisée, et Galdieria Blue a franchi avec succès le cap de l'industrialisation.

Sur le plan technologique et réglementaire, les avancées sont également notables : l'obtention de l'enregistrement FDA pour Galdieria Blue ouvre la voie au marché américain, et l'accord de l'EFSA, désormais obtenu, permet le déploiement commercial en Europe. Nous avons par ailleurs relancé le projet Kalvea®, notre gamme de protéines algales dédiée à la nutrition animale, et réalisé une avancée significative dans notre programme CarbonWorks. Ces résultats témoignent de la pertinence de notre modèle et de la qualité de nos équipes, qui ont su s'adapter avec agilité à un environnement exigeant.

Pour 2026, notre ambition est claire et structurée autour de trois axes. En Europe, nous continuons à renforcer notre modèle de co-développement avec des acteurs de marque, en approfondissant notre présence par segments de clientèle et en étendant notre offre vers l'aval de la chaîne de valeur. À l'international, nous adaptons notre stratégie pour les deux plus grands marchés mondiaux – États-Unis et Chine – en nous appuyant sur nos équipes et notre base clients existantes, et en initiant des partenariats pour une production locale. Enfin, nous poursuivons notre mission d'innovation avec le lancement de Galdieria Blue sur le marché, le développement de la gamme Kalvea® et l'exploration de nouvelles BioSolutions.

Nous abordons cette nouvelle année avec la conviction que notre modèle économique est juste, différenciant et porteur de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.



Sales 13.4M € - 16 % growth

Cash at Jan 1rst
> 10 M€ (6 M€ end
+ 4 M€ financed)

Assets 25 M€
& Average
capitalization
40 M€

2 Industrialized Platforms
for 50 M€ potential

IP 229 patents & Regulatory
EU/US/China

Balanced
organization
Design/Ops
with 66 + 11 CW

Mission entreprise
Native impact technology
+ effect on biodiversity,
regenerative & humankind
health

1.4 La stratégie et le modèle d'affaires de Fermentalg®

1.4.1 Vision

Fermentalg se positionne comme une société de biotechnologie clé de la transition vers une économie plus durable en valorisant le potentiel des microorganismes dont les microalgues. Notre vision stratégique repose sur le constat que face au dépassement croissant des limites planétaires – qu'il s'agisse du changement climatique, de la perte de biodiversité ou de la perturbation des cycles biogéochimiques – les microorganismes offrent des solutions durables et régénératives. Par exemple, l'exploitation massive des ressources marines, notamment pour la production d'huile de poisson riche en omégas-3, essentiels pour le fonctionnement cardiovasculaire, cérébral et anti-inflammatoire, soulève de sérieuses préoccupations écologiques : surpêche, destruction des écosystèmes, et pollution marine. En permettant la production d'oméga-3 directement à partir de la source, les microorganismes émergent comme une alternative prometteuse. Très concentrées en acides gras oméga-3 (EPA et DHA[1]), traditionnellement extraits du poisson, les microorganismes offrent une alternative végétale, renouvelable et respectueuse des océans, et s'inscrivent pleinement dans une logique de transition vers des systèmes alimentaires plus durables.

Par ailleurs, certaines espèces de microorganismes sont également une source naturelle de pigments tels que la phycocyanine (bleu), très recherchés comme colorants bleus naturels pour l'alimentation, la cosmétique et les compléments nutritionnels. En combinant bénéfices santé et réduction de la dépendance à l'industrie pétrochimique, Fermentalg® s'impose comme un acteur stratégique au cœur des transitions alimentaires et environnementales.

1.4.2 Notre ambition

Depuis sa création en 2009, Fermentalg® a acquis un savoir-faire reconnu en développant des solutions innovantes répondant aux préoccupations des consommateurs en matière de santé globale et aux grands défis environnementaux. Dans une première étape, l'entreprise a construit des actifs solides de recherche et développement appliqués à la biologie marine des microorganismes. Elle a notamment constitué une riche bibliothèque de souches de microorganismes avec des applications potentielles dans de nombreux domaines : alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmaceutique, etc. Depuis 2017, Fermentalg® s'est concentrée sur 3 grands programmes basés sur l'exploitation des microorganismes :

- la production de lipides fonctionnels ;
- la production de protéines fonctionnelles (colorants, antioxydants et hydrolysat de protéines algales) ;
- et la mise au point d'une technologie visant à massifier et industrialiser la photosynthèse.

La production industrielle et la commercialisation du DHA ΩRIGINS™, un acide gras polyinsaturé de la famille des Oméga-3 issue de notre premier programme de R&D, est effective depuis 2019.

Notre second programme, portant prioritairement sur le développement d'un colorant bleu naturel, est depuis début 2026 en phase de démarrage industriel et commercial suite à son approbation réglementaire aux États-Unis par la *Food and Drug Administration* (FDA).

Notre ambition est de devenir l'acteur européen référent des solutions innovantes issues des microorganismes en accélérant notre développement commercial et industriel pour contribuer de façon significative à la transition environnementale, via :

- la réduction de la ponction sur les ressources halieutiques et le maintien de la biodiversité marine ;
- la substitution de produits issus de la pétrochimie par des produits biosourcés naturels ;
- la production de biomasses d'intérêt par la capture de CO_2 grâce à la photosynthèse dans des photobioréacteurs de nouvelle génération.

Cette ambition passe par l'atteinte d'une taille critique à l'échelle mondiale, indispensable pour la pérennité du modèle économique et passant par des alliances et partenariats, tout en maintenant les capacités d'innovation au cœur de la mission de Fermentalg®.

1.4.3 Notre modèle d'affaires

Deux idées fortes structurent notre vision de la santé : La première est que nous adhérons au concept « One Health » dont l'idée centrale est que la santé des hommes est indissociable de celles des animaux et de l'environnement, comme le préconisait le rapport des académies des Sciences de Médecine, Vétérinaire et de Pharmacie paru en 2021.

La deuxième idée forte est qu'avec le vieillissement de la population et l'explosion des maladies chroniques, il est impératif de laisser plus de place aux actions de prévention et que l'alimentation demeure la première médecine préventive.

Nous apportons de la valeur à nos clients en leur proposant des solutions naturelles, uniques et dédiées à partir

1. Acide eicosapentaénoique (EPA) et acide docosahexaénoique (DHA)

de micro-organismes. Notre valeur ajoutée repose sur 3 piliers :

- **Notre choix d'activité pour produits et/ou Bio Solutions répondant à des objectifs de Santé globale « One health » avec un impact sociétal positif.** Nous offrons des solutions durables avec des bénéfices pour la santé des utilisateurs finaux.
- **Notre capacité d'innovation et de conception nous permet de concevoir des nouvelles biosolutions** qui répondent précisément aux besoins des marchés, avec des performances techniques élevées grâce à notre savoir-faire accumulé et nos technologies propriétaires.
- **Nos équipes opération, commerciales, industriels et logistiques engagées sont au service des clients et des marchés** pour vendre et fournir des solutions parfaitement exécutées. Nous accompagnons nos partenaires industriels et assurons un support technique aux ventes pour garantir le succès de nos clients.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOUS CONCEVONS DES BIOSOLUTIONS NATURELLES QUI RÉPONDENT AUX PRINCIPES DE « ONE HEALTH » ET CONTRIBUENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES, GARANTISSANT AINSI DES EFFETS POSITIFS SUR LA SANTÉ HUMAINE, ANIMALE ET VÉGÉTALE.
INTELLIGENCE DU VIVANT, ENERGIE COLLECTIVE, ESPRIT ENTREPRENEURIAL SONT LES VALEURS FONDEMENT DE NOTRE STRATÉGIE

Ressources

Des bases scientifiques
- 16 ans de recherche en biologie des micro-algues
- Plus de 220 brevets
- Une collection de 2 500 souches caractérisées
- Une chaîne complète de développement : microbiologie, développement de procédé, purification et formulation

Une équipe expérimentée
- 66 personnes
- 13 docteurs et master en R&D

Ressources financières
- Un partenaire industriel et actionnaire stratégique, HuvePharma
- Des investisseurs institutionnels représentant près de 30 % du capital, dont BPI France
- Des financements non dilutifs de l'innovation, collaboratifs ou seul

Partenariats
- HuvePharma, 1er acteur européen de la fermentation de précision
- Givaudan pour la commercialisation du colorant bleu naturel dans les applications alimentaires
- Suez pour le développement de la technologie CarbonWorks

Ressources naturelles
- Un faible impact sur la biodiversité grâce à un prélèvement unique, puis une reproduction en laboratoire
- Glucose et sources de carbone non OGM
- Produit naturel

Des solutions innovantes et sur mesure

ONE HEALTH



Création de valeur

Clients
- Des solutions sur mesure pour chacun des segments de marché
- Fabrication 100 % en Europe
- Certification FSSC 22000
- Zéro solvant, zéro contaminant
- Traçabilité totale

Employés
- Intéressement
- Formation
- LTIP

Investisseurs et actionnaires
- Éligible à la taxonomie verte : verdissement du portefeuille
- Une activité alignée sur les objectifs de relocalisation industrielle et d'autonomie stratégique européenne
- Une dimension ESG reconnue

Utilisateurs finaux
- Bénéfices santé prouvés des Oméga 3 pour tous les âges, notamment les femmes enceintes et les enfants en bas âge
- Propriétés antioxydantes de la phycocyanine

Nature
- Préservation/régénération de la biodiversité marine
- Contribution à l'atténuation du changement climatique

5 MARCHÉS	Nutrition infantile	Compléments alimentaires	Alimentation humaine	Alimentation animale	Cosmétique
4 GAMMES DE PRODUITS	●	● ●	● ● ●	●	●

* Everzure™ trade mark of Givaudan

PIERRE JOSSELIN

CEO

« Les micro-organismes sont des usines vivantes au service de la santé humaine et de la planète. En franchissant une étape décisive vers un modèle alliant innovation et commercialisation grâce à des alliances stratégiques, nous affirmons notre conviction : la biotechnologie industrielle est un pilier essentiel de notre souveraineté et de notre avenir. »

1.4.4 Axes stratégiques pour 2026

En 2026, nous voulons poursuivre la construction de notre modèle d'affaires basé sur le développement de biosolutions et leur mise sur les marchés avec des partenaires de production et de commercialisation. Avec un siège Européen, nous souhaitons renforcer notre présence géographique dans les principaux marchés mondiaux.

Dans un contexte de perturbations géopolitiques et de protectionnisme grandissant de partenaires de l'Union Européenne, Fermentalg est le seul acteur capable de fournir des Omega3 et le colorant Galdieria Blue entièrement produits dans l'Union Européenne. Les investissements industriels réalisés en 2025 par notre partenaire Huvepharma dans le raffinage des huiles Oméga-3 et dans les opérations d'extraction et de purification de la phycocyanine de *Galdieria Sulphuraria*, nous permettent en effet de maîtriser toute la chaîne de production de ces applications. Cette intégration verticale est un facteur de flexibilité et réactivité pour répondre de façon spécifique aux besoins des clients par segment de marché.

Sur les marchés de l'Amérique du Nord et de la Chine, Fermentalg va consolider les partenariats mis en place, pour bénéficier d'une présence locale, gage de résistance et résilience face aux risques de barrière douanières.

Au-delà des alliances commerciales déjà conclues, des partenariats de production constituent la prochaine étape pour être le plus compétitif possible sur chacun des segments dans toutes les zones géographiques.

Enfin, Fermentalg veut poursuivre et élargir sa mission de développement de biosolutions proposant des solutions à impact positif sur la santé des hommes, des animaux et des plantes. Cela passe par la conclusion de nouveaux partenariats avec des acteurs de ces domaines d'activité, à la fois pour accélérer des projets de R&D et les amener à une échelle industrielle en capitalisant sur l'expérience acquise par Fermentalg sur ses deux premières plateformes, et en s'appuyant sur des acteurs au contact des marchés visés, capables d'accélérer la mise sur le marché des produits.

1.5 Les activités et marchés de Fermentalg

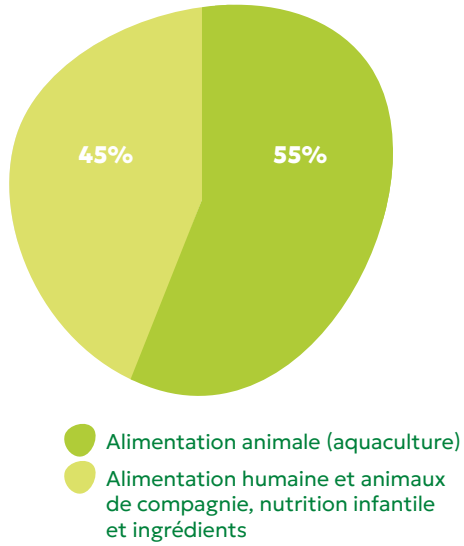
1.5.1 L'activité Oméga-3

1.5.1.1 INTRODUCTION AU MARCHÉ DES OMÉGA-3 EN 2025

Le marché global des Oméga-3, quelle qu'en soit la source (poissons, algues), est évalué à plus de 5,8 milliards de dollars en 2025[2] et se répartit en valeur entre :

- les marchés Food & Petfood 45 % ;
- l'aquaculture 55 %.

Répartition du marché global des oméga-3 (poisson et microorganisme)



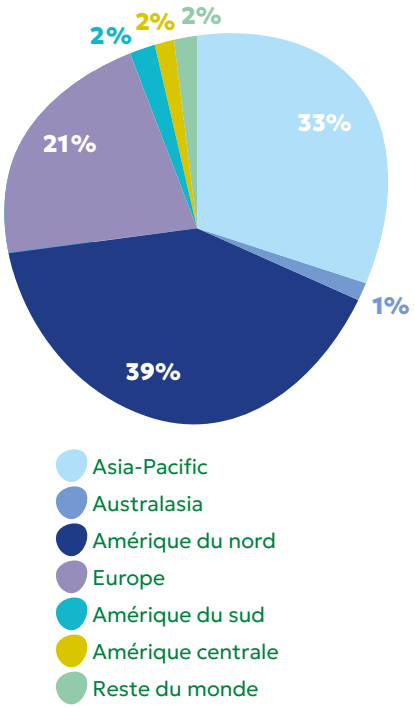
En 2024, le marché des oméga-3 (EPA et DHA[3]) à destination de l'alimentation humaine était estimé à 2,1 milliards de dollars[4] pour une production de 88 700 tonnes dans le segment des matières premières de la chaîne d'approvisionnement.

2. Sources : IFFO, GOED, Statista, interviews et analyses société
3. Acide eicosapentaénoique (EPA) et acide docosahexaénoique (DHA)
4. Source : 2023-2024 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED

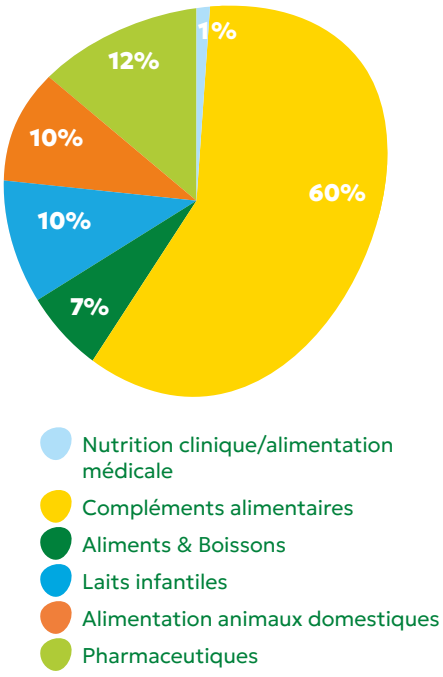
L'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie représentent 93 % du marché global et continuent de participer à sa croissance avec un taux de croissance[5] de +7 % en Amérique du Nord, +10 % en Europe et +12 % en Asie[6]. Chaque région ayant sa propre règlementation et ses propres standards de qualité, la corrélation entre les ventes en volume et en valeur peut être différente en fonction du pays.
Les prix de vente des omégas-3 varient en fonction de l'application du produit final, de la zone géographique, de la source (poisson ou microalgue), du type d'acides gras (EE[7], TG[8] et rTG[9]) et de la teneur en DHA contenu dans l'huile.

Les compléments alimentaires constituent l'un des moyens les plus populaires d'obtenir ces acides gras essentiels mais les applications continuent de se diversifier. Le marché des omégas-3 s'étend aujourd'hui aux laits infantiles, à la nutrition clinique, aux aliments et boissons, et à l'alimentation des animaux de compagnie (petfood). Des applications pharmaceutiques se développent également, segment sur lequel Fermentalg n'est pas présent aujourd'hui.
La répartition des ventes par segment de marché s'établit comme suit en 2024 (poisson et microorganismes)[10], en valeur :

Répartition du marché global des Oméga-3 en valeur par région en 2025



Répartition du marché global par application en valeur en 2025



Entre 2023-2024 le marché de l'alimentation animale a enregistré une croissance de +19 % et celui des compléments alimentaires, une progression de +15 %.

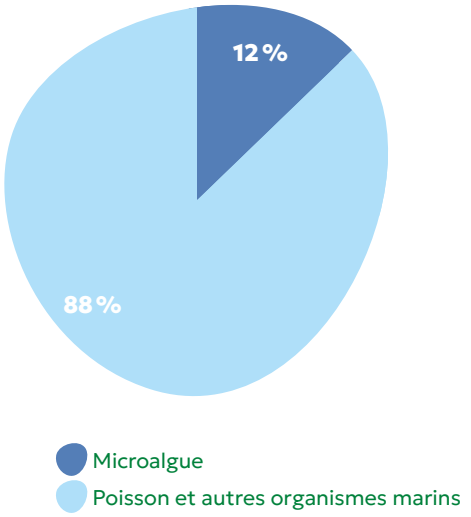
5. Calculés entre 2023 et 2024
6. Source : 2022-2023 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED
7. EE : Ethyl Ester
8. TG : Triglycérides
9. rTG : Triglycérides reconstitués

10. Source : 2023-2024 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED.

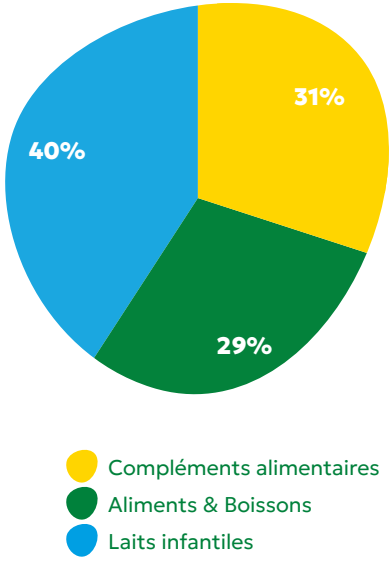
1.5.1.2 LE MARCHÉ DES OMÉGA-3 D'ORIGINE ALGALE

La grande majorité des EPA/DHA provient de sources marines, notamment les poissons gras, les huiles de corps ou de foie de poisson, les crustacés marins tels que le krill, et les microorganismes. En 2024, les huiles de microorganismes représentaient 12 % du marché total de l'EPA/DHA en valeur.[11]

2024 Marché des Oméga 3 par source en valeur



Applications des Oméga-3 de source algale en valeur



En 2024, la répartition des ventes d'omégas-3 met en évidence que la pénétration des produits d'origine algale est la plus forte sur les segments de l'alimentation infantile, des compléments alimentaires et des aliments et boissons :
Sur le marché des oméga-3, les micro-organismes sont positionnées comme une véritable alternative à l'huile de poisson, offrant une option naturelle, plus durable, plus concentrée et de plus en plus compétitive en termes de prix. La croissance de la demande en huile algale est principalement motivée par une pression croissante sur l'approvisionnement en huile de poisson, qui est actuellement, la source principale d'omégas-3, représentant plus de 90 % en volume pour l'alimentation humaine.[12]

Le changement climatique perturbe les écosystèmes marins, affectant les températures, les courants et les habitats, ce qui impacte la disponibilité des espèces riches en oméga-3. La production d'huile de poisson est vulnérable, subissant des hausses de prix lors d'événements comme El Niño/La Niña. Les variations des populations de proies (plancton) liées aux changements environnementaux peuvent également réduire la teneur en oméga-3 des poissons. Ce contexte favorise aujourd'hui le développement des huiles oméga-3 d'origine algale comme alternative à l'huile de poisson.

En réponse à ces changements et risques, les oméga-3 dérivés de microorganismes constituent une alternative présentant les avantages suivants :

- **Sécurité de l'approvisionnement :** les projections indiquent que l'offre d'huile de poisson a globalement atteint un plafond et ne permettra pas de faire face à l'augmentation prévue de la demande en oméga-3.

11. Source : 2023-2024 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED.
12. Source : 2023-2024 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED.

L'huile algale, produite industriellement par fermentation, peut seule combler ce déficit.

- **Stabilité et compétitivité des prix :** la production d'huile algale industrielle permet d'assurer un prix constant, de plus en plus compétitif avec celui de l'huile de poisson subissant les tensions d'approvisionnement décrites ci-dessus.
- **Respect de l'environnement :** un échantillon de microalgue prélevé dans la nature permet la production de milliers de tonnes d'oméga-3 sans impact sur la biodiversité marine.
- **Haute Qualité constante :** les huiles de microorganismes peuvent être produites dans des conditions contrôlées, garantissant une concentration constante en acides gras oméga-3 et l'absence de contaminants environnementaux (métaux lourds, microplastiques, polluants)

Cette attractivité se reflète dans la croissance des omégas-3 d'origine algale, évoluant de +5 % en volume en 2024[13]. Traditionnellement vendues pour des raisons de durabilité et pour des niches de marché spécifiques, les omégas-3 extraits de microorganismes deviennent attractifs pour toutes les industries, car ils présentent des caractéristiques fonctionnelles souvent supérieures aux huiles de poisson et un prix de plus en plus compétitif.



13. Source : 2022-2023 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED.

L'environnement concurrentiel des oméga-3 algaux :

Le marché de l'EPA et du DHA issu de microorganismes est relativement concentré sur quelques acteurs. Un petit nombre d'entreprises maitrisent toute la chaîne de valeur depuis la fermentation de précision, jusqu'à la mise sur le marché et la commercialisation en passant par des étapes de raffinage et d'extraction :

Environnement concurrentiel des oméga-3 algaux

ENTREPRISE	PAYS D'ORIGINE	PAYS DE PRODUCTION	PRODUITS	MARCHÉS CIBLES
dsm-firmenich			DHA 40 % -55 % EPA/DHA 50 % -60 %	Compléments alimentaires, Nutrition infantile, Petfood, Pharma
Corbion			DHA 40 % -55 %	Aquaculture, Petfood, Compléments alimentaires
VERAMARIS			EPA/DHA 60 %	Aquaculture, Petfood
MARA			DHA ~53 %	Compléments alimentaires, Nutrition infantile, Petfood
CABIO			DHA ~45 %	Compléments alimentaires, Nutrition infantile, Petfood, Aquaculture
ATKbiotech			DHA ~50 %	Compléments alimentaires, Nutrition infantile, Aquaculture
友康生			DHA ~45 %	Compléments alimentaires, Nutrition infantile, Petfood

D'autres acteurs plus nombreux intégrant ou non, les étapes de raffinage et/ou concentration des huiles, ont une activité à la fois dans les huiles de poisson et les huiles d'origine algale. Ce groupe d'acteurs comprend aussi bien des PME que des grands groupes, tels que KD Pharma, Polaris, BASF, Algarithm, Solutex, Aker Biomarine Antarctic, GC Rieber Oils, Naturmega, Croda International Plc, Bioriginals, Kerry, etc. … La plupart des grands groupes positionnés sur ce marché ont par ailleurs des activités et des ingrédients diversifiés.

Fermentalg dispose d'avantages concurrentiels en termes de :

- Supply Chain de par sa production 100 % Européenne, la plus grande capacité de production européenne de son partenaire Huvepharma et son contrôle de l'entièreté de la chaine de valeur (de la fermentation au produit transformé de type softgel).
- Traçabilité :
 - des oméga-3s produits à partir d'une souche de microalgue unique et propre à Fermentalg (*schizochytrium* sp. FCC-3204) – garantissant une traçabilité complète depuis le cryotube à Libourne jusqu'au produit fini ;
 - les huiles algales DHA ΩRIGINS™ ont la certification Non-GMO Project Verified, reconnue dans le monde et garantissant que les produits répondent aux standards les plus stricts en matière d'approvisionnement non OGM.
- Produit avec l'huile de DHA naturelle la plus concentrée du marché (58 %) et seul producteur avec DSM d'une huile d'EPA/DHA algale.

PAROLE COLLABORATEUR

Marie-Jane Fallourd

Directrice Marketing

« L'avis favorable de l'EFSA pour notre colorant Galdieria Blue, conjuguée à la commercialisation aux États-Unis, illustre la capacité de Fermentalg à convertir des innovations biotechnologiques en BioSolutions déployées à l'échelle mondiale, générant un avantage concurrentiel tangible et de nouveaux relais de croissance en alimentation, nutrition et au-delà. »

1.5.2 L'activité de la phycocyanine

1.5.2.1 LES PROPRIÉTÉS COLORANTES

Le marché des colorants alimentaires naturels est évalué à environ 2,50 milliards de dollars en 2025 et devrait atteindre 3,32 milliards de dollars d'ici 2033, avec un taux de croissance annuel composé (CAGR) solide de 3,6 % pendant cette période[14]. Ces colorants proviennent de légumes, d'algues et de fruits, ce qui les rend adaptés à de nombreuses applications, comme la boulangerie, les produits laitiers, la nourriture pour animaux et les confiseries. Cette expansion continue est soutenue principalement par :

- La recherche croissante de produits alimentaires naturels et éthiques par les consommateurs, stimulant la demande pour des colorants naturels et incitant les fabricants à éliminer les additifs artificiels de leurs produits alimentaires.
- La demande accrue pour les produits à valeur ajoutée dans le secteur alimentaire.
- L'évolution des règlementations telle qu'aux États-Unis avec l'interdiction des colorants alimentaires dérivés du pétrole par la FDA en 2025.
- Aux États-Unis, l'initiative Make America Healthy Again (MAHA), portée par Robert F. Kennedy Jr., a accéléré la remise en question des colorants synthétiques. Plusieurs États ont déjà adopté des restrictions, notamment dans l'alimentation scolaire, tandis que certains envisagent des interdictions plus larges. Par anticipation réglementaire et sous pression des consommateurs, de grands industriels ont engagé des programmes de reformulation visant à remplacer les colorants artificiels par des alternatives naturelles. Cette dynamique pourrait également influencer l'évolution des positions de la U.S. Food and Drug Administration concernant l'autorisation et l'évaluation des colorants alimentaires.
- La popularité des réseaux sociaux et de la photographie culinaire, qui a fortement influencé la demande pour des colorants alimentaires naturels. Avec des plateformes comme Instagram et TikTok qui mettent en avant les expériences culinaires, on observe une tendance croissante à se concentrer sur l'attrait visuel des plats, notamment leurs couleurs. En conséquence, les fabricants de produits alimentaires et les chefs se tournent vers des colorants naturels issus de fruits, de légumes et d'autres plantes pour créer des repas attrayants et dignes d'être partagés sur Instagram.

Selon Innova Market Insights, le bleu est la couleur naturelle qui a connu la plus forte croissance entre 2017 et 2022, avec une augmentation de 26 %[15]. Dans le domaine des colorants alimentaires bleus, l'une des alternatives naturelles les plus prisées est l'utilisation d'extraits ou de concentrés de spiruline. Ce pigment, connu sous le nom de phycocyanine, procure une teinte bleue distinctive. Toutefois, la phycocyanine extraite de la spiruline perd sa stabilité lorsqu'elle est utilisée dans des applications acides, comme les boissons.

La phycocyanine issue de la souche *Galdieria sulphuraria*, développée par Fermentalg, se distingue par sa stabilité unique. Cela représente une opportunité significative pour Fermentalg.

Pour les applications en aliments solides, Fermentalg affronte une concurrence limitée de produits à base de spiruline, tout en conservant une forte différenciation grâce à ses qualités en termes de (i) fidélité de couleur, (ii) stabilité du produit, et (iii) naturalité de sa composition.

Le produit Galdieria Blue de Fermentalg a été approuvé aux États-Unis par la « *Food and Drug Administration* » *(FDA) en mai 2025*. En Europe, l'avis favorable de l'EFSA (« European Food Safety Authority ») a été obtenue en mars 2026.

Fermentalg a formé depuis 2020 un partenariat stratégique avec le groupe Givaudan, acteur majeur des solutions de colorants naturels depuis l'acquisition du spécialiste américain DDW.

Le marché des colorants naturels est dominé par quelques acteurs spécialisés, comme le montre le tableau ci-dessous.

14. Data Bridge Market Research, Rapport d'analyse du marché mondial des colorants naturels

15. Natural colors in the spotlight, Innova Market Insights 2022

Avantages compétitifs du produit Fermentalg par rapport aux concurrents

Un frein au développement des colorants alimentaires naturels est leur coût plus élevé par rapport aux colorants synthétiques, ce qui limite leur usage à certains marchés à forte valeur ajoutée. Cependant, des économies d'échelle et des avancées en biologie pourraient permettre des réductions de coûts significatives dans les années à venir Sur ce marché, Fermentalg bénéficie depuis juin 2020 du partenariat avec la division couleurs du groupe Givaudan, Givaudan Sense and Colors, spécialiste et leader mondial des colorants naturels. Entre 2020 et 2022, les étapes de l'industrialisation prévues lors de la signature du contrat ont été franchies avec succès, et Givaudan a travaillé sur la formulation du colorant et réalisé des tests de pré commercialisation avec de grands groupes alimentaires mondiaux. Le colorant bleu naturel issu de la souche *Galdieria sulphuraria*, Everzure™ Galdieria est industrialisé et les premiers lots industriels ont été produits par Huvepharma, partenaire industriel de Fermentalg et Givaudan sur ce produit. Aux États-Unis, le produit est en phase de tests pré-commerciaux par les grands acteurs du secteur agroalimentaire, suite à l'approbation réglementaire délivrée par la FDA en mai 2025. En Europe, Fermentalg reste dans l'attente de la validation de l'avis favorable émis par l'EFSA en mars 2026.

Environnement concurrentiel des colorants naturels bleus

SOUCHE	PRODUIT	ENTREPRISE	PAYS D'ORIGINE	MARCHÉ FINAL CIBLE non exaustif
Spiruline	Linablue® (en anglais)	dtc Color & Comfort		Confiseries, glaces, produits laitiers
	Everzure™ Spiruline	Givaudan		Confiseries, glaces, produits laitiers
	Spiruline bleue	EXBERRY® By GNT		Confiseries, glaces, produits laitiers
	Spiruline bleue	ALGAVISTA		Confiseries, glaces, produits laitiers
	Spiruline bleue	SENSIENT		Confiseries, glaces, produits laitiers
	Spiruline bleue	ADM		Confiseries, glaces, produits laitiers
À base de plantes	Fleur de pois de papillon	SENSIENT		Boissons, pâtisserie,confiseries, glaces, aliments pour animaux de compagnie
	Huito bleu	ADM		Non destiné à l'alimentation humaine aux États-Unis
	Jaguar (Huito) bleu	oterra ecoflora		Produits laitiers, boissons, glaces

[1] *Sensient propose également d'autres types de bleu, qui ne sont pas tous approuvés par la FDA (par exemple, le bleu Gardenia n'est pas approuvé pour un usage alimentaire).*
Source : données de l'entreprise, analyse interne.

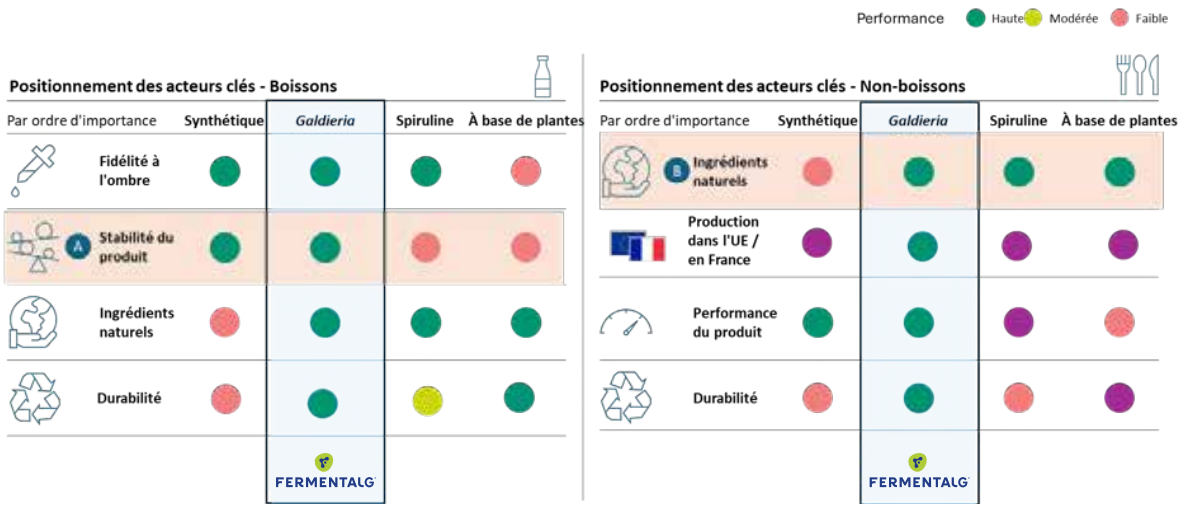
1.5.2.2 LES PROPRIÉTÉS ANTIOXYDANTES

Les consommateurs recherchent de plus en plus des produits à formulation naturelle et propre. Tant en consommation orale dans les compléments alimentaires, qu'en application topique dans les cosmétiques, les antioxydants dérivés de sources naturelles s'alignent sur cette tendance et sont souvent préférés aux alternatives synthétiques. Les marques formulent des produits avec des combinaisons d'antioxydants pour améliorer leur efficacité grâce à des interactions synergiques, offrant une protection complète pour de nombreux bénéfices. Les antioxydants naturels présentent une grande variété d'effets biologiques, notamment des propriétés anti-inflammatoires, anti-âge, anti-athérosclérose et anticancéreuses.

En temps normal, le système antioxydant présent dans le corps humain parvient à éliminer les radicaux libres créés par le stress oxydatif, maintenant ainsi un équilibre entre oxydation et anti-oxydation. Cependant, l'exposition à des facteurs tels que le tabagisme, l'alcool, les radiations ou les toxines environnementales perturbe cet équilibre et peut conduire à certaines maladies chroniques et dégénératives.

La taille du marché mondial des antioxydants était estimée à 5,13 milliards de dollars américains en 2025 et devrait atteindre 9,03 milliards de dollars américains d'ici 2035, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,87 % entre 2025 et 2035. La consommation d'antioxydants synthétiques a diminué d'environ 28 % en raison des

Fermentalg dispose d'un avantage concurrentiel important par rapport aux acteurs du secteur végétal, concurrencés par les acteurs du secteur synthétique.



Source : données et analyses internes, entretiens avec des experts

préoccupations croissantes en matière de santé et des restrictions réglementaires strictes à l'échelle mondiale[16]. Les principales raisons de cette évolution sont :

- Une prise de conscience croissante des bienfaits pour le bien-être et la santé des antioxydants. Les consommateurs sont de plus en plus informés des avantages que ces molécules peuvent apporter, notamment en termes de prévention des maladies et de maintien d'une bonne santé.
- une attention accrue portée aux soins de santé préventifs. De plus en plus de personnes cherchent à adopter des habitudes de vie saines et à utiliser des produits qui peuvent aider à prévenir les problèmes de santé avant qu'ils ne surviennent ;
- la facilité des compléments alimentaires. Les compléments alimentaires sont faciles à intégrer dans la routine quotidienne, ce qui les rend particulièrement attrayants pour les consommateurs qui souhaitent améliorer leur santé sans avoir à modifier drastiquement leur mode de vie.

16. Source:https://www.businessresearchinsights.com/market-reports/anti-oxidant-market-119180

La demande en phycocyanine ne cesse de croître, car elle offre à la fois un attrait visuel et des bienfaits pour la santé. Colorant bleu naturel, elle est de plus en plus utilisée pour remplacer les colorants synthétiques dans les boissons, les confiseries, les alternatives aux produits laitiers et les aliments fonctionnels. Au-delà de sa couleur, ses propriétés antioxydantes, anti-inflammatoires et immunostimulantes favorisent son utilisation dans les nutraceutiques et les compléments alimentaires, notamment les poudres, les gélules et les mélanges bien-être destinés à la nutrition sportive et au renforcement du système immunitaire. La sensibilisation croissante aux protéines d'algues et aux pigments naturels encourage également leur adoption par les consommateurs soucieux de leur santé. *La concurrence directe sur ce marché inclut :*

SOURCE	NOM COMMERCIAL	PRODUCTEUR	ORIGINE
Spiruline	CyaninPlus	Desertlake	US
Spiruline	Spirulysat	Algosource	France
Spiruline	Phycona	DIC	Japon
Klamath	AFAninPlus	DesertLake	US
Klamath	Klamin	Nutrigea	Italie

1.5.3 Stratégie et offre par segment marché

En 2025, Fermentalg a accéléré la professionnalisation de ses activités marketing et commerciales afin de renforcer son positionnement sur le marché des oméga-3 d'origine algale. L'entreprise a mis en place une stratégie articulée autour de l'optimisation de sa proposition de valeur sur chacun des segments de marché, de l'élargissement de sa présence sur la chaîne de valeur et du déploiement de nouvelles solutions innovantes. L'ambition est de pénétrer pleinement cinq segments clés – la nutrition infantile, les compléments alimentaires, les aliments fonctionnels, le pet food et la cosmétique – tout en poursuivant le développement et la communication autour de ses produits, notamment sa gamme de lipides fonctionnels ΩRIGINS™.

La stratégie 2026 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises en 2025 :

- Développer et consolider un ou deux grands comptes sur chacun des segments de marché prioritaires
- Renforcer la présence géographique des produits Fermentalg sur les deux grands marchés que constituent les États-Unis et la Chine.

1.5.3.1 COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Le marché des compléments alimentaires est estimé à 180 milliards de dollars, avec un taux de croissance annuel moyen de 7.6 % entre 2025 et 2030[17]. Ce marché, bien qu'il attire de grandes entreprises telles que Reckitt Benckiser, Haleon, Bayer, P&G et Unilever, demeure très fragmenté. La chaîne de valeur devient de plus en plus complexe avec la présence de nombreux ingrédientistes, de fabricants sous contrat (CDMO) et de divers canaux de distribution, incluant le commerce électronique, la grande distribution et les officines. Par ailleurs, une multitude de prescripteurs et d'influenceurs jouent un rôle clé dans l'univers de la santé et du bien-être.

Ce marché peut être segmenté selon différentes approches, que ce soit par plateforme santé, par galénique, par typologie d'acteurs ou encore par région. Fermentalg a choisi une segmentation par typologie d'acteurs afin d'adresser plus précisément les besoins spécifiques de chaque catégorie. Plusieurs tendances majeures influencent actuellement le secteur. La prise de conscience croissante de l'importance de la santé préventive, accentuée par la hausse des coûts de santé, stimule la demande. Les

17. MarketsandMarkets, Global Dietary Supplements Market Report (2024-2030), Novembre 2024





consommateurs recherchent de plus en plus des produits naturels, végétales, durables et de traçabilité, tout en s'orientant vers une nutrition personnalisée. Par ailleurs, les attentes en matière de bénéfices pour le système immunitaire continuent de croître, tandis que de nouveaux formats tels que les shots liquides, les poudres ou les émulsions gagnent en popularité, apportant une dimension ludique et moderne à l'offre existante. L'ensemble de ces tendances favorise l'essor des oméga-3.

Le marché des oméga-3 dans les compléments alimentaires est aujourd'hui estimé à 1,4 milliards de dollars et affiche une croissance de 14,7 %, mais reste largement dominé par des produits à base d'huile de poisson[18]. Entre 2023 et 2024, les oméga-3 algaux ont vu leur valeur stagner en dépit d'une augmentation des volumes vendus en compléments alimentaire. Cela s'explique par un prix de l'huile de poisson extrêmement faible, tirant les prix de l'huile algale vers le bas dans un effort de compétitivité. Toutefois, il est estimé que le potentiel des oméga-3 issus des algues va poursuivre sa croissance sur le long terme avec un taux de croissance annuel moyen de 19 % entre 2024 et 2030[19]

Dans ce contexte, Fermentalg ambitionne de devenir un acteur majeur des oméga-3 d'origine algale en Europe pour le marché des compléments alimentaires. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise axe sa stratégie de développement autour de plusieurs leviers. Tout d'abord, elle vise à pénétrer le marché en se concentrant sur des segments de niche à forte valeur ajoutée, où les allégations liées au DHA sont essentielles, comme les femmes enceintes et allaitantes, la nutrition infantile, les seniors, ou les enfants. Grâce à son approbation réglementaire pionnière autorisant un apport de 1 g/jour de DHA, Fermentalg bénéficie d'un avantage concurrentiel majeur face à de nombreux concurrents. Ensuite, l'entreprise développe des partenariats stratégiques avec des fabricants sous contrat spécialisés dans les oméga-3, afin de s'imposer comme l'un des principaux fournisseurs d'oméga-3 algaux. Par ailleurs, elle renforce sa présence sur le marché en établissant des relations solides avec les marques, qui jouent un rôle clé dans la prescription et la valorisation des bénéfices santé de ces solutions. Enfin, Fermentalg se différencie en proposant des solutions sur mesure adaptées aux attentes spécifiques de ses clients.

Pour répondre aux besoins du marché, Fermentalg propose notamment sa gamme de lipides fonctionnels ΩRIGINS™, qui constitue une solution parfaitement adaptée aux compléments alimentaires. Cette gamme offre des avantages compétitifs majeurs, notamment la plus haute concentration en DHA disponible pour les gélules molles, une excellente qualité sensorielle et une transparence optimale. Elle bénéficie également d'un positionnement réglementaire unique en Europe, notamment dans le domaine de la santé périnatale, grâce à son autorisation permettant un apport de 1 g/jour de DHA (contre 250 mg/jour pour la plupart de ses concurrents). En parallèle, Fermentalg poursuit ses efforts d'innovation avec le développement de nouvelles solutions adaptées aux évolutions du marché. L'entreprise a élargi son offre dès 2025 avec le lancement d'une gamme EPA/DHA et DHA/Ahiflower, qui permettent d'apporter des bénéfices ciblés pour la santé cardiovasculaire.

Sur le marché nord-américain, Fermentalg intensifie également la promotion de **Galdieria Blue AOX**, une innovation inédite combinant trois actions antioxydantes en un seul produit, avec un positionnement spécifique sur la nutricosmétique et la santé sportive.

L'intégration du Galdieria Blue au cœur de notre portefeuille de solutions illustre notre volonté de dominer le segment premium de la nutraceutique grâce à l'innovation biotechnologique. Plus qu'un simple colorant naturel, cet actif constitue une réponse disruptive à la demande croissante pour des antioxydants de haute performance. En exploitant les propriétés uniques de la microalgue extrêmophile *Galdieria sulphuraria*, nous proposons une phycocyanine d'une stabilité thermique et acide inégalée, avec des études propriétaires et une action anti-oxydante 3 en 1.

Sur le plan stratégique, le Galdieria Blue sécurise un avantage concurrentiel majeur : son mode de production par fermentation circulaire garantit non seulement une pureté constante et une traçabilité totale, mais répond également aux impératifs de durabilité des investisseurs en minimisant l'empreinte hydrique et foncière. En positionnant cet ingrédient sur le marché du « bien-vieillir » et de la protection cellulaire, nous adressons un segment à forte marge où la science et l'efficacité prouvée priment.

Grâce à cette stratégie ambitieuse et différenciante, Fermentalg se positionne comme un acteur clé du marché des oméga-3 algaux et continue d'innover pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de santé et de bien-être avec des ingrédients naturels, des biosolutions issues de fermentation.

18. GOED 2025 Omega-3 Ingredient Market Report
19. GOED 2025 Omega-3 Ingredient Market Report and market experts

1.5.3.2 LE MARCHÉ DES LAITS INFANTILES

Le marché des lait infantiles est estimé à 87,8 milliards de dollars en 2025 avec un CAGR de 10,02 % de 2026 à 2034[20], Le marché du DHA dans les formules infantiles est estimé à 239 millions de dollars en 2024, dont 110 millions de dollars pour le DHA algal[21]. Il est porté par une sensibilisation croissante à l'importance de la nutrition infantile et du développement cérébral des nourrissons. Il représente aujourd'hui le segment le plus important en valeur pour le DHA d'origine algale, hors alimentation animale.

L'évolution de la réglementation joue un rôle clé dans cette dynamique. L'Union Européenne et la Chine imposent l'inclusion de DHA dans les formules pour nourrissons, tandis que d'autres pays suivent progressivement cette tendance en la recommandant fortement. Cette obligation réglementaire s'accompagne d'une prise de conscience accrue des consommateurs quant au rôle essentiel du DHA dans le développement cognitif des enfants, renforçant ainsi la demande pour des formulations scientifiquement validées.

Dans ce contexte, les attentes des consommateurs et des industriels évoluent vers des solutions plus naturelles et durables. La transition vers le DHA d'origine algale est donc motivée par des stratégies répondant aux attentes des consommateurs, ainsi que par des enjeux de sécurité d'approvisionnement et de qualité, particulièrement dans le contexte actuel de rappels de lots de poudres infantiles liés à des ingrédients contaminés. Le DHA algal se distingue par sa traçabilité, sa stabilité et son goût, répondant ainsi aux exigences croissantes du marché.

Le marché est largement dominé par des multinationales européennes et se caractérise par des exigences strictes en matière de sécurité et de qualité. De plus, son accès est contraint par des barrières élevées, notamment un processus d'approbation long pouvant atteindre deux ans. Le **DHA ΩRIGINS™** de Fermentalg est une source naturelle et durable de DHA, offrant une qualité supérieure grâce à une pureté constante et l'absence de risques de contamination, de polluants ou de métaux lourds, répondant ainsi aux exigences strictes du marché infantile. Fermentalg est certifié FSSC 22000 et maîtrise l'entièreté de sa production (intégralement réalisée en Europe), garantissant ainsi la traçabilité, et stabilité des prix et de la supply chain, et par conséquent une meilleure prévisibilité pour ses partenaires. Son expertise Qualité et Analytique lui permet entre autres de garantir la conformité de ses produits sur les contaminants microbiologiques et chimiques, les métaux lourds, ou encore plusieurs centaines de pesticides. Ces points sont des atouts majeurs pour l'entreprise sur ce marché.

Dans ce contexte, Fermentalg ambitionne de devenir un acteur majeur des oméga-3 d'origine algale en Europe pour le marché des laits infantiles. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise axe sa stratégie de développement autour de plusieurs leviers :

Dans un premier temps, Fermentalg vise à accélérer l'adoption de ses solutions par les grandes marques en mettant en avant les bénéfices concrets qu'elles peuvent tirer d'un partenariat, tel que l'absence d'impact sur la biodiversité, la contribution à la réduction de la pêche intensive, et une sécurité renforcée des produits finis.

Afin de sécuriser leur chaîne d'approvisionnement, Fermentalg se positionne comme un fournisseur alternatif produisant en Europe, apportant ainsi une solution sécurisant l'approvisionnement de ses clients à l'intérieur du périmètre économique européen. La stratégie commerciale de l'entreprise cible en priorité le Top 10 des acteurs mondiaux du lait infantile, en combinant deux approches complémentaires :

1. Une prospection directe auprès de ces leaders.
2. Le développement d'alliances stratégiques des fabricants d'ingrédients reconnus, permettant un accès indirect mais accéléré aux décideurs de ces grands comptes, comme par exemple mes émulsions et les poudres DHA.

1.5.3.3 NUTRITION POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Le marché de la nutrition pour animaux de compagnie, aujourd'hui estimé à 152 milliards de dollars[22] dans le monde et en expansion, se divise en trois sous-segments principaux : le Petfood (alimentation), le Pet Care (compléments alimentaires et soins) et le Pet Health (produits pharmaceutiques). Ce marché est caractérisé par une chaîne de valeur très concentrée, avec la présence d'acteurs majeurs fortement établis comme Mars, Nestlé Purina, ou Hills. Les principales dynamiques qui animent ce secteur sont la « premiumisation » et l'humanisation des produits pour animaux de compagnie[23], menant à des tendances similaires à celles retrouvées dans la nutrition humaine : naturalité, effets santé avérés, durabilité. Cela conduit notamment à l'utilisation de plus en plus répandue de compléments alimentaires pour animaux afin

20. Fortune Business Insights, Infant Formula Market (2025)
21. GOED 2025 Omega-3 Ingredient Market Report
22. Euromonitor – Identifying Opportunities in Pet Life Stage Nutrition Through the Lens of Need States, 2024
23. FMCG GURUS – The Humanization of Pets, 2023

d'améliorer leur bien-être global ou à des visées thérapeutiques plus ciblées (ex : santé articulaire ou intestinale). La nutrition pour animaux de compagnie enrichie en oméga-3 représentait 9,8 milliards de dollars en 2023, et devrait connaître une croissance de 6,8 % entre 2023 et 2025[24]. Le marché des oméga-3 dans la nutrition pour animaux de compagnie est aujourd'hui estimé à 244 millions de dollars avec une croissance de 18,7 % et est aujourd'hui dominé par l'huile de poisson[25].

Avec l'objectif de devenir un fournisseur majeur d'ingrédients santé pour le marché de l'alimentation pour animaux de compagnie, Fermentalg axe sa stratégie de développement autour de deux piliers majeurs :

- Pénétration du Petfood premium en travaillant en direct avec les grands comptes clé, via un distributeur pour les comptes de taille moyenne ou de façon opportuniste avec des brokers / raffineurs permettant d'accéder rapidement aux leaders du marché. Cette approche permet de répondre au besoin de sécurité des approvisionnements et d'utilisation d'ingrédients durables de ces acteurs.
- Tirer parti de son expertise en compléments alimentaires pour proposer ses ingrédients actifs en Pet Care via la construction de partenariats avec des comptes clés, dans l'objectif de développer des solutions à forte valeur ajoutée et aux bénéfices pour la santé et le bien-être des animaux reconnus.

Afin d'atteindre ces objectifs, Fermentalg propose notamment les lipides fonctionnels de sa gamme **ΩRIGINS™**, fournissant des solutions naturelles et durables pour les animaux de compagnie à tous les stades de leur vie : du chiot ou chaton au senior. Ces produits se concentrent sur la santé et le développement du cerveau et de la vision, la santé des articulations, ainsi que celle du pelage et de la peau grâce à un effet anti-inflammatoire. En parallèle, Fermentalg lance également sa gamme de protéines et peptides hypoallergéniques **Kalvea®**, et est engagé dans le développement de nouveaux produits pour ce segment de marché, dont des solutions antioxydantes ou encore antibactériennes. Ces propositions uniques visent à répondre aux besoins croissants des consommateurs en matière d'ingrédients naturels, durables et efficaces pour leurs animaux de compagnie.





24. GOED 2024 Global EPA & DHA Finished Product Report
25. GOED 2025 Omega-3 Ingredient Market Report

PAROLE COLLABORATEUR

Alexia Renard

Cheffe produit

« Récompensée par le 1er prix du French Innovation Corner au FIE 2025, DHA ΩRIGINS™ Emulsion illustre notre capacité à intégrer les oméga-3 dans les boissons acides en augmentant leur biodisponibilité et sans compromis sur le goût. En phase avec les grandes tendances de santé et de naturalité, cette innovation ouvre de nouvelles perspectives pour les acteurs des boissons fonctionnelles. »

1.5.3.4 ALIMENTATION FONCTIONNELLE

Le marché de l'alimentation fonctionnelle couvre un ensemble de catégories en forte croissance, parmi lesquelles les boissons (laitières, végétales et à base de jus), les desserts (laitiers et non laitiers), les snacks et biscuits enrichis, ainsi que les corps gras fonctionnels (huiles et margarines).

Le marché mondial des aliments fonctionnels est estimé à **≈ 173 milliards USD en 2024**, avec une croissance projetée à un **TCAC de 3,4 % entre 2024 et 2033**. Le marché devrait atteindre **≈ 237,8 milliards USD d'ici 2033** selon les prévisions les plus récentes[26].

L'**Asie-Pacifique représente aujourd'hui la première région en termes de part de marché**, captant près de **≈ 39 % du marché mondial**, portée par l'urbanisation rapide et l'augmentation de la demande pour des produits enrichis et bénéfiques pour la santé.

L'**Amérique du Nord** conserve une position stratégique importante avec une part d'environ **32 % du marché mondial en 2024**, bénéficiant d'une forte sensibilité des consommateurs aux produits nutritionnels et à la prévention santé[27].

En Europe, le marché reste solidement implanté, avec une part significative également alimentée par la demande des consommateurs pour des aliments à forte valeur nutritionnelle ; des pays comme **l'Espagne et le Royaume-Uni** figurent parmi les marchés historiquement les plus développés pour cette catégorie de produits.

Ce secteur est marqué par une forte concentration des acteurs, principalement des multinationales reconnues pour leur savoir-faire et leur solidité industrielle. Il évolue dans un contexte de transformation profonde, tirée par des tendances sociétales majeures telles que le vieillissement de la population, qui encourage une approche préventive de la santé à travers l'alimentation, ainsi que par la montée en puissance des attentes en matière de durabilité et de produits d'origine végétale.

L'accès à ce marché reste exigeant, notamment en raison des compétences techniques nécessaires en formulation, en stabilisation des actifs notamment en savoir-faire émulsion ou encore en encapsulation. Ces expertises sont essentielles pour répondre aux besoins spécifiques des industriels, qui attendent des solutions faciles à intégrer dans leurs formulations, offrant une stabilité optimale et une excellente qualité organoleptique, en particulier sur le plan du goût.

Pour accélérer notre pénétration sur le segment de l'alimentation fonctionnelle, nous concentrons dans un premier temps nos efforts sur deux marchés pilotes : les États-Unis et l'Espagne. Ces pays combinent un fort besoin marché, un bon niveau de maturité sur les questions de nutrition fonctionnelle, ainsi qu'une adéquation claire avec notre proposition de valeur et nos capacités industrielles.

Nous capitalisons notamment sur notre connaissance approfondie du marché américain et espagnol, où nous disposons déjà d'une expertise solide et de premiers contacts commerciaux. Cette approche ciblée nous permettra d'affiner notre modèle, avant un déploiement progressif sur d'autres zones stratégiques à potentiel.

Notre offre s'enrichira en 2026 avec le lancement d'une nouvelle gamme de poudres et d'émulsions ΩRIGINS™, spécifiquement conçue pour répondre aux exigences des industriels de l'alimentation fonctionnelle. Ces nouvelles références apporteront une réponse concrète aux enjeux de facilité d'utilisation, de stabilité des formulations et d'adaptation aux différents sous-segments du marché.

Parallèlement, notre expertise unique dans l'incorporation directe des huiles ΩRIGINS™ dans des applications variées (boissons, desserts, snacks…) constitue un atout différenciant pour nos clients, en leur garantissant à la fois performance fonctionnelle et simplicité d'intégration.

Enfin, le déploiement de notre innovation de rupture dans

26. Allied Market research Functional Food Market Share, Share | Industry Forecast, 2033

27. Functional Food Ingredients Market: Trends, Opportunities, and Forecasts [Latest]; Croissance et taille du marché des aliments fonctionnels d'ici 2028 ; Functional Food Market Share, Share | Industry Forecast, 2033 ; Functional Foods Market Size & Trends Analysis Report, 2030 ; Functional Food Ingredients Market to Reach US$ 19.6 Bn by 2029

le domaine de la **coloration naturelle des boissons** en partenariat avec Givaudan, Galdieria Everzure™, ouvre de nouvelles perspectives en matière de naturalité, de différenciation sensorielle et d'attractivité produit pour les consommateurs ;
Notre antioxydant nouvelle génération 3 en 1 Galdieria Blue aux US, permettra également la mise sur le marché de boissons fonctionnelles au propriétés antioxydantes.

1.5.3.5 MARCHÉ DE LA DERMO-COSMÉTIQUE

Avec une trajectoire de croissance mondiale estimée à 4,69 % annuellement jusqu'en 2029[28], le segment du skin care représente un axe stratégique, notamment dans les catégories anti-acné et antioxydants. Les consommateurs affichent une préférence grandissante pour des solutions naturelles et éco-responsables. Le marché des produits anti-acné, devrait atteindre plus de 7,8 millions d'ici 2031[29], illustrant la demande croissante pour des solutions innovantes et naturelles. Chic et minimaliste, la tendance « Sophisticated Simplicity » mise sur des produits efficaces, alliant sophistication et transparence dans leur formulation.

Dans un marché cosmétique en pleine expansion, Fermentalg se distingue grâce à son engagement envers l'innovation et la durabilité, en exploitant le potentiel des microorganismes pour créer des ingrédients actifs naturels issus de procédés éco-conçus. De plus, dans un contexte où le marché des ingrédients antioxydants cosmétiques enregistre un taux de croissance annuel de 6,2 %[30], Fermentalg, grâce à sa technologie innovante basée sur des microorganismes et une extraction sans solvant, adresse les besoins d'une clientèle à la recherche de produits protecteurs contre le vieillissement cutané. À travers la plateforme Galdieria, Fermentalg s'inscrit dans la mouvance « Blue Beauty », qui valorise l'alignement entre soin de l'épiderme et préservation de l'environnement marin. En s'appuyant sur des chaînes d'approvisionnement durables et une extraction optimisée des actifs, nos ingrédients offrent un double bénéfice : efficacité cosmétique et engagement pour l'environnement. La démarche s'inscrit également dans notre stratégie globale de réduction d'impact environnemental, tout en satisfaisant une demande grandissante de produits écoresponsables. Cette approche s'impose comme une

28. Mordor Intelligence – Marché des produits de soins de la peau – Taille, analyse, croissance et tendances
29. Data Bridge market Research – Taille Du Marché Des Produits Cosmétiques Anti-Acné, Aperçus De La Demande Et Analyse D'Ici 2031
30. Global Market Insight – Prévisions de taille et de part du marché des antioxydants cosmétiques, 2024-2032



réponse directe aux attentes des consommateurs qui adoptent la « Sophisticated Simplicity », privilégiant des formulations épurées et efficaces.
Pour capitaliser sur ces tendances, Fermentalg mise sur plusieurs axes stratégiques :

- Innovation Produit : Développement de nouveaux actifs issus de nos microorganismes propriétaires grâce à une expertise unique en microbiologie, fermentation et photosynthèse de précision.
- Partenariats stratégiques : Collaborations avec les leaders de l'industrie cosmétique pour co-créer des solutions sur mesure et favoriser l'intégration de nos ingrédients dans des formulations mondiales.
- Communication scientifique rigoureuse : communication transparente et axée sur les données probantes pour renforcer la confiance des consommateurs envers nos produits. L'accent est mis sur les bénéfices santé et la contribution positive à l'environnement.

Dans un marché où durabilité et éthique sont désormais incontournables, Fermentalg se positionne comme un partenaire clé pour les marques cosmétiques désireuses d'embrasser ces valeurs. L'effet conjugué de notre technologie respectueuse de l'environnement et de notre expertise en microorganismes et leurs capacités industrielles garantit non seulement un impact réduit mais renforce aussi l'attrait des marques partenaires auprès des consommateurs soucieux de l'environnement.
En considérant notre position unique et notre engagement envers une beauté durable, Fermentalg est idéalement placée pour grandir aux côtés de marques partageant notre vision. Grâce à notre savoir-faire et notre capacité à anticiper les tendances du marché, nous restons résolument engagés à continuer d'innover, de collaborer et de prospérer dans ce marché cosmétique en perpétuelle évolution.

1.5.3.6 **AQUACULTURE**

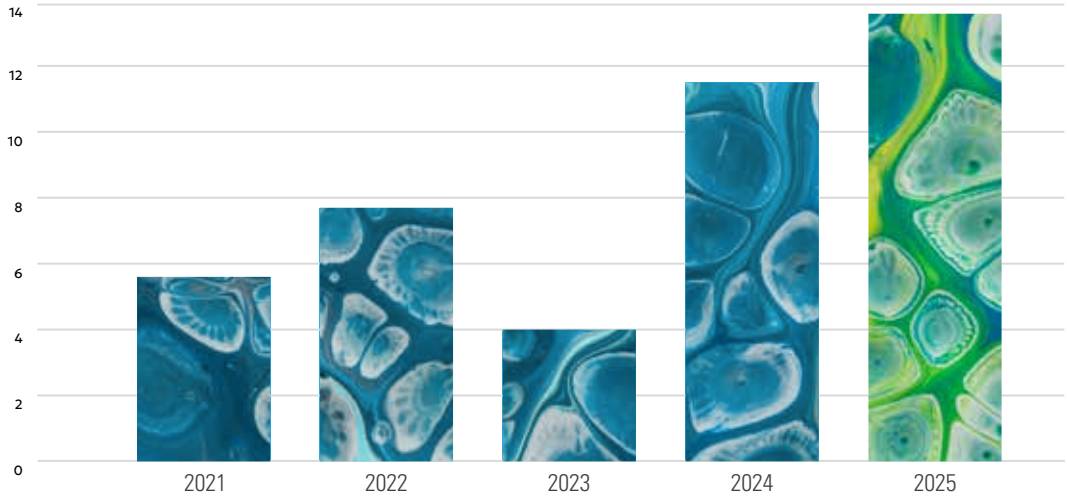
Le marché de l'aquaculture représente les plus gros volumes d'Oméga-3 et le plus fort potentiel de croissance pour les producteurs d'Oméga-3 d'origine algale. En effet, les perspectives de croissance de la demande d'Oméga-3 impliquent que les ressources halieutiques, seront incapables de répondre à la demande. Celle-ci est liée à la fois à l'alimentation humaine (plus de 80 % de la population mondiale souffre de carences en Oméga-3 selon l'OMS), mais surtout à l'aquaculture. L'aquaculture offre en effet une source de protéine animale beaucoup moins coûteuse que celle issue de la volaille ou des mammifères, mais nécessite d'alimenter les poissons, notamment les saumons élevés en Norvège, 1er producteur mondial, en Oméga-3. La variation dans les volumes d'Oméga-3 issus de la pêche, et en particulier la pêche sur les côtes d'Amérique du Sud, conduit les fermes aquacoles à chercher des sources stables d'Oméga-3. Dans cette perspective, les Oméga-3 d'origine algale, produits industriellement dans des conditions garantissant leur composition (teneur on Oméga-3, absence de composants toxiques, capacité de production élastique…) offrent des caractéristiques répondant à leurs besoins.
Le marché de l'aquaculture est un marché de commodité, qui est encore aujourd'hui le plus sensible au prix de l'huile de poisson qui reste la première source d'Oméga-3 pour les fermes aquacoles, malgré la contradiction qu'il y a à pêcher sur les côtes d'Amérique du Sud des anchois destinés à alimenter des saumons dans les fermes norvégiennes.
Dans ce contexte, Fermentalg ne fait pas de ce marché une priorité stratégique, mais une source d'opportunités si les prix de l'huile de poisson favorisent la compétitivité de l'huile microalgale. Fermentalg peut aussi proposer des solutions premium sur mesure visant des niches spécifiques sur ce marché.

1.6 Commercialisation et gamme produits

1.6.1 Organisation commerciale, Marketing & Support technique

L'évolution du chiffre d'affaires de la Société sur les cinq dernières années a été la suivante :

Évolution du chiffre d'affaire de Fermentalg de 2021 à 2025



La croissance du chiffre d'affaires en 2025 s'est faite grâce à la progression dans le segment de l'alimentation infantile et à des premières ventes dans le secteur de l'aquaculture.

L'organisation des fonctions commerciales et marketing a été refondue en 2025 en fonction des segments de marché et par géographie.

L'équipe commerciale est spécialisée à la fois par segment de marché (alimentation infantile, compléments alimentaires, alimentation fonctionnelle, petfood) et zone géographique, et travaille en étroite collaboration avec le département marketing spécialisé par segment et produit.

L'équipe technique (R&D, Qualité et Support technique) apporte son soutien aux clients, à l'industrialisation et au développement de nouvelles BioSolutions.

Sur les deux zones géographiques stratégiques et prioritaires identifiées en 2024, Fermentalg a mis en place des partenariats de distribution avec des experts dans le secteur des Oméga-3.

En Amérique du Nord, Better Origins Ingredients (BOI) a été fondée par une équipe combinant plus de 30 années d'expérience dans le domaine. BOI et Fermentalg ont signé un partenariat commercial comprenant une exclusivité mutuelle et la possibilité pour Fermentalg d'acquérir une participation dans BOI.

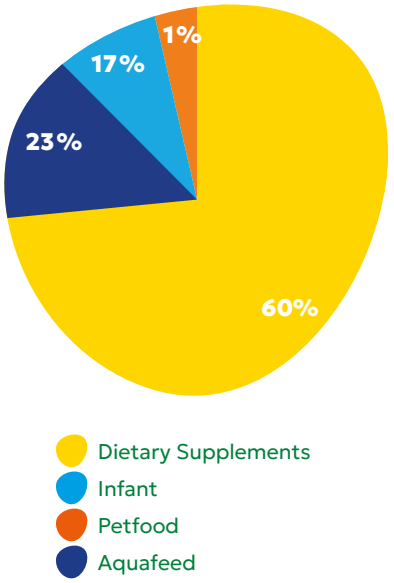
En Chine, notre nouveau distributeur Novosana a mis en place un partenariat avec Sirio, l'un des leaders mondiaux du façonnage dans les secteurs de la pharmacie et des compléments alimentaires.

La nouvelle organisation et stratégie commerciale a d'ores et déjà permis d'élargir les segments de marché dans lesquels la société est présente. Entre 2023 et 2025, le segment des compléments alimentaires, qui représentait la totalité des ventes en 2023, représente moins de 60 % du chiffre d'affaires, tandis que les ventes dans le secteur de l'alimentation infantile ont été multipliées par plus de 4.

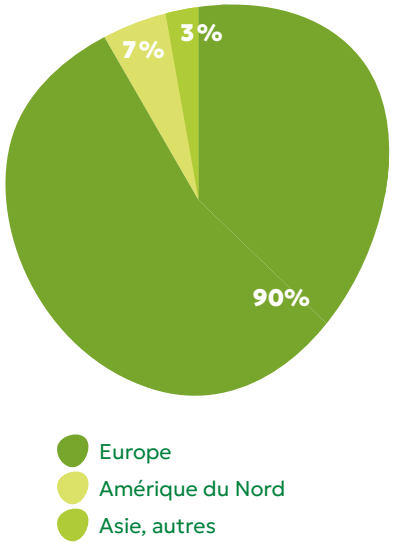
La quasi-totalité des ventes de la Société ont été réalisées dans le marché des Oméga-3 en 2025, à l'exception de premières facturations de lots précommerciaux à Givaudan pour moins de 200 K€ et de prestations de service de R&D pour un montant équivalent.

En 2026, avec l'autorisation du colorant naturel bleu par la FDA aux États-Unis depuis mai 2025, et la forte probabilité d'obtenir celle de l'Union Européenne en 2026, la Société initiera la production industrielle du colorant Bleu avec son partenaire Huvepharma. La commercialisation pour les applications de colorant alimentaire par son partenaire, le groupe Givaudan, est en cours de négociation. La Société travaille également au développement de produits pour commercialiser d'autres applications dans les segments des compléments alimentaires et dans la dermo-cosmétique, afin d'exploiter les propriétés antioxydantes et antibactériennes uniques de la souche *Galdieria Sulphuraria*.

Répartition des ventes de fermentalg en 2025 par marchés



Répartition du chiffre d'affaire par région de Fermentalg en 2025



1.6.2 Couverture géographique

Le chiffre d'affaires 2025 se répartit comme suit par grande zone géographique. Il faut noter que pour certains clients globaux, la destination finale des produits est différente de la zone géographique illustrée ci-dessous.

1.6.3 La gamme produits

En 2025, Fermentalg a poursuit le déploiement de sa gamme de lipides fonctionnels ΩRIGINS™ par marché afin de mieux répondre aux attentes spécifiques de chacun de ses clients. Cette offre se décline en références dédiées par segment, et plusieurs formats : **huiles** et

poudres, selon les contraintes d'incorporation ou de format des clients.
La gamme s'articule autour d'huiles naturellement concentrées en oméga-3 sans recourir à des procédés de concentration physico-chimiques. Les huiles Fermentalg, issues de souches de **Schizochytrium sp.**, sont obtenues sous forme de **triglycérides naturels** et raffinées par des procédés doux, sans chimie complexe :
– trois niveaux de concentration en DHA (400, 550 et 580 mg/g)
– quatre nouveaux ratios EPA/DHA (400/200, 300/200, 150/300 et 100/500)
– un mélange d'oméga-3-6-9,

En parallèle, l'**offre poudre** (17 % et 22 % de DHA) vient répondre à la demande croissante de solutions stables, facilement incorporables dans des formulations sèches.

Nouveautés 2026

Fermentalg prévoit d'élargir la gamme avec :

Fermentalg prévoit d'élargir la gamme avec :

- une **huile d'ARA** fabriquée en Europe et garantissant une traçabilité complète pour le marché de l'alimentation infantile.
- Une **huile de DHA à 750 mg/g**, naturellement concentrée.
- Une **émulsion riche en DHA** pour la supplémentation de boissons fonctionnelles.

Tous les produits offrent une **traçabilité totale**, de la culture des microorganismes jusqu'à l'huile, la poudre ou l'émulsion, garantissant qualité et sécurité. Fabriqués en Europe, les lipides ΩRIGINS™ sont conçus pour accompagner le développement de **compléments alimentaires**, **boissons fonctionnelles** et **aliments santé** (tant pour l'homme que pour les animaux de compagnie). Ils répondent aux attentes croissantes des consommateurs en matière de **santé cognitive, visuelle et cardiovasculaire**.

Galdieria Blue, l'innovation de rupture signée Fermentalg, révolutionne le marché des colorants naturels. Issue de la micro-algue *Galdieria sulphuraria*, cette solution biosourcée offre un pigment bleu d'une pureté exceptionnelle, répondant à la demande croissante de naturalité.
Contrairement aux alternatives classiques comme la spiruline, Galdieria Blue se distingue par une stabilité acide inégalée, permettant son utilisation dans des formulations complexes telles que les boissons gazeuses ou les produits soumis à la pasteurisation. C'est la première phycocyanine produite par fermentation assurant une sécurité d'approvisionnement, qualité et traçabilité complète de cet ingrédient.
Alliant propriétés colorantes et vertus antioxydantes, ce produit polyvalent s'adapte à l'alimentation, aux compléments alimentaires et à la cosmétique, tout en garantissant une production durable et écoresponsable. Fermentalg propose le Galdieria Blue issu de la souche exclusive FCC3424 principalement sous forme de poudre, un format polyvalent et d'une grande pureté, conçu pour une efficacité, une stabilité et une formulation aisées.
Soutenu par des données exclusives, le Galdieria Blue surpasse les extraits botaniques traditionnels en offrant des bienfaits antioxydants, anti-inflammatoires et anti-âge grâce à un seul ingrédient naturel.
Enfin, Fermentalg prévoit un lancement de sa nouvelle gamme **Kalvea®** de protéines et peptides fonctionnels à destination de l'alimentation pour animaux de compagnie, avec trois teneurs en protéines : 40 %, 60 % et 70 %.
Cette gamme écoconçue permet la valorisation de certains coproduits issus de ΩRIGINS™ et Galdieria Blue.
Offrant un profil hypoallergénique, un spectre équilibré d'acides aminés essentiels, ainsi qu'une digestibilité et une appétence exceptionnelles, Kalve® améliore les formulations de croquettes et friandises pour chiens et chats.
Les ingrédients seront disponibles sous forme de poudre sèche, ce qui leur confère stabilité, facilité d'utilisation et compatibilité avec diverses formulations. Leur polyvalence garantit une intégration facile dans les aliments complets et les produits nutritionnels fonctionnels.

1.7 Recherche et développement, innovation, brevets, licences

Les activités de recherche et développement, ainsi que celles relatives à la propriété intellectuelle et à la réglementation, sont au cœur de la mission d'innovation de Fermentalg. Ces départements travaillent ensemble et avec les fonctions de marketing et développement produits pour proposer des solutions innovantes répondant aux demandes des consommateurs sur les différents segments de marché sur lesquels la Société opère.
Les avantages compétitifs de la Société reposent sur plusieurs dimensions de son savoir-faire en recherche et développement.
Le département recherche et développement comprend quatre grandes fonctions complémentaires et indispensables pour parvenir à industrialiser les procédés de production de molécules d'intérêt.

Microbiologie

La première étape des travaux de recherche consiste à identifier des souches productrices de molécules d'intérêt, et de mettre en œuvre des mécanismes de sélection afin d'améliorer le métabolisme de ces micro-organismes. Reposant sur une équipe de chercheurs spécialistes de la biologie des microorganismes, elle constitue le vivier des futurs produits de la Société. Elle gère aussi la souchothèque, bibliothèque de plus de 2 000 micro-organismes axéniques[16] conservés par cryogénisation.
Cette équipe travaille en étroite collaboration avec celle de CarbonWorks pour contribuer au développement de produits et de procédés basés sur la photosynthèse.

Développement des procédés

Le développement est la concrétisation des travaux de recherche, en particulier l'optimisation et le développement des procédés pour la commercialisation des produits d'intérêt.
Le département développement des procédés assure le développement et la montée en échelle des procédés, depuis des fermenteurs de 1 L jusqu'à un fermenteur de 1000 L. Il dispose pour cela d'un parc de fermenteurs de 1 à 5L utilisés dans une première étape, puis de fermenteurs allant de 20 L à 1000 L à l'échelle pilote. Les différentes cuves permettent de pratiquer des cultures de façon discontinue (fed-batch) ou en semi-continu par soutirage partiel intermédiaire (SBR).
Le rapprochement de Fermentalg et CarbonWorks résultant de la restructuration financière de cette dernière permet par ailleurs de travailler conjointement ou alternativement selon les souches et les applications visées à des procédés de développement par autotrophie (photosynthèse) ou hétérotrophie (fermentation).
Ce département dispose également d'une variété d'équipements et de technologies permettant d'assurer l'extraction et la purification des molécules d'intérêt ou DSP (Down Stream Process) : centrifugations, filtration, broyage, désodorisation et décoloration… Ces installations sont également mises à la disposition de CarbonWorks pour faciliter le développement de procédés utilisant leur photobioréacteur pilote.
La société travaille par ailleurs avec des partenaires externes sur la formulation de ses produits dans différentes galéniques et pour une intégration dans des préparations, sous forme liquide ou de poudre.

Plateforme analytique

La plateforme analytique et contrôle qualité apporte son expertise aux fonctions de recherche et développement, aux activités industrielles de production ainsi qu'à CarbonWorks au travers du développement de méthodes d'analyse en relation avec les procédés, et la réalisation d'analyses ou leur sous-traitance auprès de prestataires. Elle intervient à la fois aux différents stades de la recherche et du développement et au niveau de la production industrielle pour s'assurer de l'atteinte par les partenaires de Fermentalg des résultats recherchés et du respect des spécifications définies.
En 2025, les activités de recherche et développement se sont concentrées sur les projets visant les marchés décrits à la section 1.5 du présent Document d'Enregistrement Universel. Il s'agit à la fois d'améliorer de façon continue la productivité et le rendement des souches commercialisées ou proches de la commercialisation, de développer de nouvelles applications à partir de ces souches et d'identifier de nouvelles opportunités sur des marchés connexes à ceux déjà adressés.

Plateforme Produits et Applications

La plateforme Produits et Applications apporte son expertise aux activités commerciales ainsi qu'aux partenaires en charge de la distribution. Elle réalise les spécifications techniques produits, en prenant en compte le développement de nouvelles formulations, galéniques et applications de nos clients, optimise des formats commerciaux (huiles, poudres, gélules, extraits) et accompagne techniquement nos clients dans l'utilisation des ingrédients de Fermentalg. Elle participe en amont aux différents stades de la

recherche et du développement pour adapter les produits aux besoins spécifiques des marchés cibles et au niveau de la commercialisation pour assurer le support technique et garantir les allégations supportées par ces produits en conformité réglementaire aux normes en vigueur. Cette plateforme est essentielle à la création de valeurs pour toutes les parties clients et fournisseur.

En 2025, les activités de recherche et développement se sont concentrées sur les projets visant les marchés décrits à la section 1.5 du présent Document d'Enregistrement Universel. Il s'agit à la fois d'améliorer de façon continue la productivité et le rendement des souches commercialisées ou proches de la commercialisation, de développer de nouvelles applications à partir de ces souches et d'identifier de nouvelles opportunités sur des marchés connexes à ceux déjà adressés.

Une organisation apprenante et innovante

Une approche transversale de l'innovation

Un comité réunissant les fonctions de recherche et développement, propriété intellectuelle, réglementaire, et marketing se réunit régulièrement afin d'identifier les nouvelles opportunités, gérer et prioriser les projets en cours ainsi que pour assurer leur adéquation continue aux besoins du marché.

Des progrès par l'expérience

Fermentalg a développé plusieurs procédés depuis le laboratoire jusqu'à l'échelle industrielle, ce qui lui a permis d'acquérir un savoir-faire et une connaissance approfondis dans le développement de produits commerciaux innovants à base de micro-algues destinés au marché mondial.

Les données recueillies à l'échelle industrielle et auprès des clients sont partagées avec les équipes de développement et aident à mettre au point la prochaine génération de procédés, en les rendant plus efficaces et plus propres, dans un processus d'amélioration continue.

Des pratiques plus durables

Face aux défis climatiques et environnementaux de notre époque, Fermentalg a placé l'écoconception au cœur des améliorations de ses produits et procédés. Cette composante de l'innovation, si elle est invisible dans le produit final, consiste à trouver des solutions pour réduire l'impact des produits, qu'il s'agisse de l'utilisation de l'énergie dans les procédés de production, de la valorisation des déchets ou de la recherche de matières premières ayant une empreinte carbone plus faible (cf. section 2.2.1 pilotage de la performance environnementale).



Une protection du savoir-faire

Depuis sa création, la Société a vocation à être innovante et s'attache à protéger son savoir-faire et ses développements technologiques. Elle veille à protéger les compétences qu'elle acquiert avec son expérience via une démarche combinant le secret et l'obtention de titres de propriété industrielle tels que des brevets sur des compositions de matières, des procédés, des techniques ou encore des équipements nécessaires à la production. Elle génère ainsi des actifs stratégiques participant à sa valeur.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le portefeuille brevets de la Société est composé de 33 familles de brevets en vigueur, dans les pays représentant un marché potentiel ou concurrentiel pour la Société. La Société détient 229 brevets en vigueur, a consenti des licences sur 4 de ses inventions brevetées à CarbonWorks dans le cadre de sa création et, depuis le 1er janvier 2025 elle a déposé 19 nouvelles demandes et obtenu 13 délivrances.

1.8 Industrialisation, production et investissements

1.8.1 Industrialisation

L'industrialisation consiste à transposer à grande échelle les procédés développés à Libourne, du stade de laboratoire jusqu'à l'échelle pilote de 1 m³. Pour franchir les différentes étapes d'industrialisation, la Société s'appuie sur des partenariats stratégiques avec des industriels et des plateformes de biotechnologies. En phase commerciale, la production est alors transférée à des fabricants à façon ou CDMO (Contract Development and Manufacturing Organizations).

À ce titre, l'accord conclu avec HuvePharma en 2023 permet à Fermentalg de mobiliser des infrastructures de pointe et d'accélérer les différentes étapes d'industrialisation et de commercialisation.

1.8.2 Production

Dès le lancement de ses premiers produits, Fermentalg a privilégié la collaboration avec des CDMO (Contract Development and Manufacturing Organizations). Ce modèle offre des avantages décisifs en termes de rapidité et de flexibilité, tout en limitant les investissements initiaux et en sécurisant la montée en échelle. Par exception, certaines opérations spécifiques de traitement et de conditionnement des huiles DHA ΩRIGINS™ sont maintenues à Libourne, afin de répondre avec agilité aux exigences sur mesure de nos clients.

Partenariat groupe Huvepharma

Le partenariat conclu en décembre 2023 avec le groupe **HuvePharma** et sa filiale de production **Biovet** offre à Fermentalg l'accès aux capacités de fermentation de précision les plus vastes et modernes d'Europe. Avec une capacité totale de **10 000 m³** répartie sur trois sites européens, le groupe est un acteur majeur de la santé humaine et vétérinaire.

Cette alliance permet à Fermentalg d'optimiser significativement sa structure de coûts, renforçant ainsi sa compétitivité sur les segments de marché les plus disputés. Par ailleurs, HuvePharma s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse : le groupe a investi **269 millions d'euros** dans les énergies renouvelables (solaire, géothermie, hydrogène vert). Cette stratégie vise la neutralité carbone dès 2030 sur les **scopes 1** et **2**, un atout majeur pour l'empreinte environnementale des produits Fermentalg (cf. bilan carbone en 2.2.1.2).

Historiquement produite chez un sous-traitant espagnol jusqu'en 2023, la gamme DHA ΩRIGINS™ a été transférée vers les sites de HuvePharma depuis le premier semestre 2024. Ce transfert s'est déroulé conformément au calendrier et aux objectifs de coûts initiaux.

Grâce à l'étroite collaboration entre les équipes de Fermentalg et de HuvePharma, des gains de productivité de plus de 40 % ont été réalisés par rapport au modèle

PAROLE COLLABORATEUR

Guillaume Nogaro

Directeur sourcing et industrialisation

« Nous bénéficions d'un site de fermentation de premier plan en Europe, offrant capacité et modernité pour assurer notre compétitivité économique. Le savoir-faire industriel d'HuvePharma est un atout majeur pour réussir la montée en échelle du colorant. »

précédent. Au-delà de cette optimisation du prix de revient et de la compétitivité, ce partenariat garantit les standards de qualité les plus exigeants du marché, les usines Biovet étant certifiées pour la production pharmaceutique. Enfin, ce modèle industriel a permis de réduire l'empreinte carbone par kilogramme d'huile produit de 40 % (cf. section 2.2.1.2).
Au quatrième trimestre 2025, Biovet a finalisé la construction d'un nouvel atelier de raffinage des huiles Oméga-3, permettant ainsi de réduire ou arrêter le recours à des sous-traitants pour ces opérations de raffinage.
Cette intégration permet désormais de maîtriser la qualité sur l'ensemble de la chaîne de valeur, tout en accroissant la capacité de production, la compétitivité et la flexibilité opérationnelle. Enfin, ce regroupement industriel constitue un progrès significatif sur le plan de l'impact environnemental des activités de la Société : il réduit significativement l'empreinte carbone de la Société grâce à l'usage d'énergies renouvelables et à l'optimisation des flux logistiques.
L'industrialisation du colorant bleu Galdieria Blue a franchi des étapes déterminantes en 2025. Cette dynamique a permis à Fermentalg de fournir à Givaudan un produit intermédiaire à échelle industrielle, accélérant ainsi les campagnes d'échantillonnage auprès des clients stratégiques.Parallèlement, l'ingénierie de l'atelier de production de phycocyanine formulée a été finalisée. Afin d'anticiper les délais de livraison, les premiers investissements portant sur les équipements critiques ont déjà été engagés. Ce nouvel outil de production, dimensionné pour couvrir les besoins prévisionnels des deux prochaines années, permettra d'accompagner efficacement la croissance de ce produit.

Investisssements

INVESTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS))	EXERCICE 2025 12 MOIS IFRS	EXERCICE 2024 12 MOIS IFRS	EXERCICE 2023 12 MOIS IFRS
Actifs incorporels	951	1 041	1 671
Actifs corporels	318	204	272
Actifs financiers non courants	346	0	0
TOTAL	**1 615**	**1 245**	**1 943**

Les investissements de l'exercice 2025 sont détaillés dans la section 5.3.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.
Aucun engagement ferme d'investissement significatif n'existe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

1.9 CarbonWorks

CarbonWorks est une coentreprise de Suez et Fermentalg qui développe une solution de rupture pour produire à l'échelle industrielle des biomasses à valeur ajoutée par une technologie de photosynthèse de précision. Ce photobioréacteur (PBR) innovant ouvre la voix au développement et à la production d'actifs biosourcés par culture autotrophe de microorganismes à grande échelle (captation de CO_2 pour la production de biomasse). Créée en juillet 2021, la société a renforcé son actionnariat début 2022 en faisant rentrer des investisseurs financiers au capital de la société : BNP Paribas, BPI France, Demeter Partners et Naco, fonds de co-investissement de Nouvelle Aquitaine.
En 2025, CarbonWorks a poursuivi les travaux de perfectionnement de son PBR à une échelle pilote de 700 L. Ce dernier a été complété de 7 réacteurs d'une taille de 50 et 70 L permettant de multiplier les expériences et d'accélérer les tests des technologies mises en œuvre. Outre l'amélioration des différentes briques technologiques essentielles au fonctionnement du PBR (lumière, hydraulique, diffusion du CO_2, récupération de la biomasse), CarbonWorks a aussi travaillé au développement des applications qui paraissent les plus prometteuses : lipides fonctionnels, applications de biocontrôle et biostimulant, pigments… S'appuyant sur les capacités de Fermentalg pour accélérer ces développements, CarbonWorks explore les moyens de sélectionner des souches industrielles robustes et productives, ainsi que maîtriser la synthèse des métabolites d'intérêt dans un environnement photosynthétique.

Dans le projet de R&D mené conjointement par Suez et Fermentalg préalablement à la création de CarbonWorks, puis après sa création, CarbonWorks a développé un portefeuille de 11 familles de brevets, qui protègent sa technologie.
CarbonWorks a noué et cherche à développer des partenariats avec des sociétés intéressées par les différents domaines d'application identifiés. C'est le cas pour une application destinée à lutter contre le mildiou, maladie fongique affectant la vigne et différents types de culture. C'est également bien évidemment le cas avec Fermentalg pour les développements d'Oméga-3 et autres pigments entrant dans sa gamme de produits pour les compléments alimentaires, ou bien le cas de Suez pour diverses solutions de traitement de l'air et de l'eau.
En 2026, CarbonWorks prévoit de poursuivre conjointement des travaux de développement de sa technologie et des procédés adaptés à chacune des applications de ses partenaires, et prépare la montée en échelle de sa solution dans le cadre d'un partenariat industriel.

1.10 Accréditation, agréments et autorisations

1.10.1 Réglementation

La mise sur le marché des produits est soumise selon leur qualification (ingrédient, colorant…) à des autorisations réglementaires octroyées par des organismes différents selon les pays (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments – AESA ou EFSA en Europe, Food and Drug Administration ou FDA aux États-Unis notamment). La législation et la réglementation relatives à l'utilisation de divers produits évoluent au fil du temps. L'année 2025 a notamment été marquée par des évolutions dans le traitement des colorants synthétiques aux États-Unis et par une clarification du rôle des nouvelles biotechnologies (NBT) pour la modification des souches dans l'Union Européenne.
L'activité de la Société ne nécessite pas, à ce stade, de manipulation génétique. En effet, dans le cadre de la culture des souches et de leur exploitation, la Société n'a recours qu'à des méthodes non transgéniques destinées à améliorer la qualité desdites souches. Si la Société, dans le cadre de ses projets de développement, était amenée à utiliser des Micro-organismes Génétiquement Modifiés (« MGM »), elle serait soumise aux réglementations et contrôles relatifs à ces technologies. C'est l'Anses qui a élargi ses missions depuis Le 1er janvier 2022 en rapport avec l'utilisation de plantes génétiquement modifiées dans l'alimentation humaine ou animale, désignées sous le nom d'OGM.
Les clients et les différents marchés sur lesquels intervient la Société ont également des exigences particulières pour garantir, au-delà de la sécurité alimentaire, les spécifications techniques et fonctionnelles de leurs cahiers des charges. Celles-ci visent notamment les matières premières, les procédures, l'équipement, le process et les systèmes de qualité utilisés dans la fabrication du produit.

1.10.2 Agréments et autorisations

En septembre 2021, Fermentalg a obtenu l'extension de l'agrément « Novel Food », initialement accordé en 2018, pour commercialiser des huiles DHA ΩRIGINS™ vers le marché de la nutrition infantile en Europe. Cet enregistrement, obtenu après examen par l'Autorité alimentaire de sécurité des aliments (EFSA), permet à la gamme d'huiles DHA ΩRIGINS™ issue de la souche exclusive Schizochytrium sp. de Fermentalg d'être utilisée dans les préparations pour nourrissons, fournissant ainsi des nutriments essentiels au développement cérébral, artériel et oculaire.
Les certifications Halal et Kosher en place depuis 2019 font partie des conditions nécessaires à la commercialisation des produits dans certaines zones géographiques ou à destination de clientèles soucieuses du respect de règles liées à leurs convictions religieuses.

En 2025, la FDA a approuvé l'utilisation de l'extrait de Galdieria bleue de Fermentalg comme colorant alimentaire aux États-Unis. Cette autorisation permet son utilisation dans de nombreux produits alimentaires, notamment les boissons, où il constitue la meilleure alternative naturelle aux colorants bleus synthétiques.
Les produits de Fermentalg sont potentiellement adaptés aux personnes adoptant un régime alimentaire végan. Fermentalg est certifiée depuis février 2023 par un organisme accrédité (VEGAN SOCIETY). La Société garantit ainsi l'absence de contamination croisée par des substances animales. La fabrication, le développement de produits n'impliquent pas l'utilisation de produits d'origine animale. Les huiles de Fermentalg ont également été certifiées en 2025 par le Non-GMO Project par l'intermédiaire de notre partenaire Better Origins Ingredients aux États-Unis. Cet enregistrement est particulièrement important pour le marché nord-américain où cette marque jouit d'une excellente réputation.

Fermentalg est déjà enregistré comme producteur d'aliments pour animaux pour ses produits lipidiques dans plusieurs marchés, mais a entamé en 2025 les démarches spécifiques nécessaires à l'homologation aux États-Unis de sa gamme ΩRIGINS™ pour les chiens. Fermentalg a aussi démarré les démarches de certification qualité pour son coproduit protéiné issu de l'extraction de la phycocyanine pour des applications en alimentation animale (« Petfood », aquaculture). L'achèvement de ce processus de certification est prévu pour s'aligner sur le début de la production de la phycocyanine à base de *Galdieria sulphuraria*.

1.10.3 Qualité/Sécurité des produits

Depuis août 2020, les produits de Fermentalg répondent aux exigences de la norme ISO 22 000 v.2018, relative au management de la sécurité des denrées alimentaires. La certification ISO 22 000 de Fermentalg s'appuie sur un plan de maitrise sanitaire complet, la qualification des fournisseurs et sous-traitants et un contrôle qualité de chaque lot de production. Avant d'intégrer une nouvelle matière dans ses processus de fabrication, la Société s'assure qu'il correspond au cahier des charges selon son utilisation et sa catégorie, et vérifie sa qualité, ses origines, ses conditions d'utilisation et de stockage, notamment à travers des certificats d'analyse et d'origine.

En 2024, l'entreprise a obtenu la certification FSSC 22 000, une norme aux exigences encore plus strictes que la norme ISO 22 000, nécessaire à la commercialisation vers de grands groupes internationaux.

Chaque année, Fermentalg est contrôlée par un organisme de contrôle accrédité (SGS) pour revalider cette conformité. Les produits fabriqués ne relèvent pas de la classification REACH. Les étiquetages et documents associés aux produits respectent les réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le groupe HuvePharma avec lequel un partenariat a été initié en 2024, et qui assure toute la production des huiles DHA ΩRIGINS™ de Fermentalg, dispose également de ces certifications, et répond aux besoins de la pharmacie en respectant les normes de Bonnes Pratiques de Fabrication ou GMP.

1.10.4 Traçabilité et santé humaine

La traçabilité et la sécurité alimentaire sont deux priorités dans le pilotage de la chaîne de production. Pour garantir la qualité de ses produits, Fermentalg se soumet à des normes strictes, avec des outils de gestion de la production et de la qualité qui permettent de tracer chaque étape de production, sous-traitance ou traitement interne ainsi que les composants gérés en interne.

En fermentation, les microorganismes se développent dans un milieu dans lequel tous les intrants sont maîtrisés. Une étude démontre ainsi que l'huile algale présente une exposition aux contaminants (métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques, pesticides, dioxines et furanes, contaminants néoformés du fait des hautes températures au raffinage…) inférieure à celle des poissons. La majorité des contaminants recherchés n'est pas quantifiable (LoQ[31]) dans l'huile algale. Pour certains contaminants (furanes, dioxines), les quantités sont bien en deçà de celles retrouvées dans les huiles de poisson, et des normes fixées par la législation.

En France, la surveillance des contaminants est régulièrement assurée dans un cadre réglementaire au travers de plans de contrôle et/ou de surveillance pilotés par les ministères compétents. Les mesures des contaminants répondent aux réglementations les plus strictes en vigueur et permettent de garantir des produits propres à la consommation pour la population générale, les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les nourrissons. L'objectif recherché est d'éviter tout contaminant, notamment les perturbateurs endocriniens, capables d'interférer avec le système hormonal, le métabolisme, les fonctions reproductrices ou le système nerveux.

31. La limite de quantification (LOQ – Limit of Quantification) représente la plus faible concentration dans un échantillon qui puisse être quantifiée avec une fidélité et une justesse acceptable dans des conditions expérimentales indiquées.



02

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

de l'entreprise

2.1 LA DURABILITÉ AU CŒUR DE NOTRE ENTREPRISE

2.1.1 Les enjeux sociaux et environnementaux inscrits au cœur de notre mission

Depuis 2024, Fermentalg a formalisé sa culture d'entreprise, permettant à l'ensemble des équipes de s'approprier la vision, la mission et les valeurs de l'entreprise.

La mission que s'est assignée Fermentalg est de révéler le potentiel extraordinaire du vivant en apportant des solutions biosourcées innovantes issues des micro-organismes, avec un impact positif sur la santé humaine et animale, la biodiversité et le climat.
Notre métier s'appuie sur un écosystème de coopérations intelligentes : nous concevons avec nos partenaires de nouveaux modèles de production durables adaptés aux besoins spécifiques de nos consommateurs, au bénéfice de la santé, du bien-être et de l'environnement.

Ces engagements sont portés par **trois valeurs fondamentales** coconstruites avec les collaborateurs :

- l'Intelligence du Vivant nous invite à nous inspirer des organismes vivants pour innover en associant la science et l'humain, à prendre soin de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques dont proviennent nos micro-organismes, et à mettre notre connaissance du vivant au service de solutions à impact positif pour nos clients ;
- la Force du Collectif traduit notre attachement à la coopération, à une communication fluide et régulière au sein des équipes, et à des relations partenariales de long terme permettant de créer et de partager équitablement de la valeur ;
- l'Esprit Entrepreneurial reflète notre orientation vers l'action et les résultats, notre capacité à transformer les contraintes en opportunités créatives et notre agilité à avancer avec énergie dans des environnements complexes.

2.1.2 La durabilité pilier de notre stratégie d'entreprise et de notre modèle d'affaires

Voir le paragraphe 1.4 décrivant notre modèle d'affaires
Fermentalg développe et industrialise des produits issus de deux plate-formes technologiques dans le cadre de sa stratégie et de son modèle d'affaires :

- les acides gras essentiels oméga-3 issus de la souche *Schizochytrium sp.* FCC3204, commercialisés sous la marque ΩRIGINS™, qui se substituent à des produits issus de la pêche industrielle, préservent la biodiversité et promeuvent la santé humaine et animale ;
- et des molécules naturelles issues de la souche FCC3424, aux propriétés colorantes, antioxydantes et antimicrobiennes. Elles proposent de remplacer des produits issus de la pétrochimie et apportent naturalité et bénéfices santé aux consommateurs.

Seul producteur d'omégas-3 issus de microorganismes dans l'Union Européenne, nous nous appuyons sur 15 ans d'expertise en biotechnologie marine, plus de 200 brevets et plus de 2 500 souches.

Ce modèle repose sur les trois piliers détaillés au paragraphe 1.4.3 :

1) l'innovation : Fermentalg conçoit des solutions adaptées aux besoins spécifiques des consommateurs, en s'appuyant sur sa maîtrise complète du processus de développement, de la souche jusqu'à la production à grande échelle, ainsi que sur les travaux de rupture menés par CarbonWorks sur la photosynthèse de précision.
2) l'excellence opérationnelle : une équipe agile, une chaîne de valeur supervisée de bout en bout et une production 100 % européenne assurée dans le cadre du partenariat industriel avec HuvePharma.
3) la durabilité : une approche One Health intégrant la santé humaine, animale et environnementale, avec des solutions biosourcées conçues dès l'origine pour préserver la biodiversité marine et une optimisation continue des procédés pour réduire l'empreinte environnementale.

2.1.3 Un dialogue régulier et constructif avec nos parties prenantes pour établir un lien de confiance réciproque

Le dialogue et la collaboration avec nos parties prenantes est la base de notre engagement sociétal.
Nous avons instauré depuis plusieurs années un dialogue social fructueux et continu avec les collaborateurs de Fermentalg et avec les instances représentatives du personnel dans le but de favoriser l'intelligence collective. L'objectif est de faire remonter des difficultés et des initiatives du terrain et d'inciter les collaborateurs à être force de proposition dans un climat collaboratif.
Avec nos clients et nos fournisseurs, nous développons l'écoute et la co-construction pour tisser des liens durables et instaurer un climat propice à l'innovation.
Nous entretenons des relations privilégiées avec plusieurs communautés de travail :

- la communauté scientifique de façon à contribuer à la connaissance globale de notre secteur ;
- la communauté étudiante locale de façon à faire connaître nos métiers, inspirer, attirer et former de jeunes talents.
- la communauté des industriels et vendeurs aux consommateurs.

Le tableau résume les dispositifs et processus nous permettant de dialoguer avec nos parties prenantes internes et externes.

Organisation du dialogue avec nos parties prenantes faits marquants 2025

PARTIES PRENANTES	PRINCIPAUX ENJEUX	PRINCIPAUX ACTEURS	FAITS MARQUANTS 2025
Investisseurs Actionnaires	– Favoriser un dialogue transparent et constructif avec les investisseurs insitutionnels et actionnaires individuels pour construire une relation de confiance dans la durée en expliquant la pertinence de la mission de Fermentalg et son rôle positif dans la transition environnementale.	Pierre Josselin Nicolas Malvert Matthieu de Blic	– Communication financière au-delà des exigences réglementaires – Webinaires avec actionnaires institutionnels et individuels – Participation à des salons investisseurs 5 fois en 2025
Conseil d'administration	– Respecter les préconisations du code de gouvernance Middlenext.	Membres du Conseil Nicolas Malvert Matthieu de Blic	– 5 réunions en 2025 – Comité d'audit et RSE 2/an – Comité des nominations et rémunérations 1/an – Comité stratégique 2/an
Fournisseurs	– Construire un climat partenarial avec nos principaux fournisseurs et s'assurer d'une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne.	HUVEPHARMA Pierre Josselin Nicolas Malvert	– Comités hebdomadaires de pilotage couvrant approvisionnement, industrialisation, développement
	– Respecter les droits de l'homme et encourager le dialogue social tout au long de la chaîne d'approvisionnement.	Guillaume Nogaro Christine Bousses	– Questionnaire qualité RSE de préqualification de nos fournisseurs
Clients	– Prendre en compte les besoins de nos clients et communiquer de façon transparente.	Nicolas Bonne Marie-Jane Fallourd	– Participation à des salons professionnels en Europe, aux États-Unis et en Asie : Vitafoods, Supplyside West etc. – Réalisation de produits « sur-mesure » en fonction des spécifications des clients – Formations techniques des équipes clients
	– Promouvoir l'origine de nos produits et leurs bienfaits biodiversité marine et santé.	Marie-Jane Fallourd	– Communication digitale ciblée – Participation à des tables rondes expliquant les bienfaits de nos produits
Collaborateurs	– Favoriser un dialogue social constructif.	Emmanuelle Benitez Cano CSE Délegué syndical	– Fréquence des réunions avec le CSE. – Dialogue quotidien avec le délégué syndical. – Actualisation du baromètre collaborateurs.
	– Faire vivre un système de management de proximité favorisant le dialogue.	Emmanuelle Benitez Cano Managers	– Entretiens annuels individuels – Réunions d'équipes par fonction / département – Réunion d'information trimestrielle avec tous les collaborateurs

PARTIES PRENANTES	PRINCIPAUX ENJEUX	PRINCIPAUX ACTEURS	FAITS MARQUANTS 2024
Communauté scientifique	– Partager et faire progresser la connaissance sur les microorganismes et les omégas-3.	Hywel Griffiths Rodrigo Rangel Olivier Cagnac	– Membres du comité industriel EABA (European Algae Biomass Association), qui regroupe 200 acteurs académiques et industriels de la filière – Membre des comités scientifique, technique et réglementation du GOED (Global Organisation for EPA et DHA) pour promouvoir les bienfaits des omégas-3. – Prise de parole à des conférences académiques/ sectorielles : • 229 brevets en vigueur incluant 24 nouveaux dépôts dont 1 nouvelle invention en 2025
Communautés locales	– Intégration locale	Rodrigo Rangel Marie-Jane Fallourd	– Membre du conseil d'administration d'Allis NA (Alliance Innovation Santé Nouvelle Aquitaine) – Membre réseau entreprendre 33, accompagnement d'une entreprise dans son développement en binôme. – Constitution d'un pôle de compétences dans les biotechnologies sur notre territoire : • Nombreuses actions de mécénat avec des associations locales (voir chapitre 2.3.4 de ce rapport)

2.1.4 La gouvernance de la durabilité au sein de Fermentalg®

2.1.4.1 NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

Depuis 2023, Fermentalg est dotée d'une gouvernance avec un Président du conseil d'administration et un directeur général. Le conseil d'administration comprend depuis 2024, 6 autres membres dont 3 administratrices indépendantes et 3 représentants de personnes morales actionnaires de l'entreprise. Un censeur, actionnaire, complète le conseil d'administration.

2 représentants du comité Social et Economique Entreprise (CSE) ainsi que les commissaires aux comptes de Fermentalg assistent par ailleurs aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration inclut 3 administrateurs indépendants sur 8 et comprend près de 40 % de femmes, qui apportent une forte complémentarité d'expériences et de compétences.

Le Conseil d'administration veille à ce que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux soient au cœur de la stratégie de l'entreprise et s'assure que ses engagements et ses priorités en matière de durabilité sont en phase avec les attentes de ses parties prenantes.

Il s'appuie sur 3 comités avec des rôles complémentaires en la matière :

- **Le comité d'Audit et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises :** se réunit au moins 2 fois par an. En complément de ses missions en matière financière, le comité aide à la prise de décision en matière de stratégie en intégrant les enjeux de durabilité, en suivant les plans d'action et l'atteinte des objectifs fixés dans la feuille de route.

- **Le comité des Nominations & Rémunérations :** se réunit au moins une fois par an. Il formule au Conseil d'Administration des propositions concernant les nominations et les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux. Dans ses propositions, l'intégration de critères extra-financiers dans les rémunérations variables est prise en compte.

- **Le comité stratégique :** se réunit 1 à 2 fois par an. Il assure le contrôle permanent de la gestion de l'entreprise pour le compte des actionnaires commanditaires. À ce titre, il s'assure notamment de la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour le groupe. La stratégie RSE et ses objectifs sont donc régulièrement présentés au Conseil d'administration.

LES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Philippe LAVIELLE
Président
du Conseil
d'administration



Gilles SCHANG
Directeur adjoint pôle
bio/écotechnologies
BPI France



Audrey MENASSE
Directrice Juridique
& Gouvernance
Danone



Fabienne SAADANE-OAKS
Ex CEO ABFI



Nathalie VALLIER
Associée Eurocif



Stéphane VILLECROZE
Associé gérant DEMEA



Pierre JOSSELIN
Directeur général



Anguel JELIAZKOV
Directeur exécutif
Biovet JSC

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 11 juin 2026, Bertrand Devillers a été coopté administrateur par le conseil d'administration du 2 avril 2026, en remplacement de Stéphane Villecroze, démissionnaire.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION



Pierre JOSSELIN
Directeur général



Bertrand DEVILLERS
Directeur financier



Emmanuelle BENITEZ CANO
Directrice des ressources humaines



Matthieu DE BLIC
Contrôleur financier



Nicolas Malvert
Directeur général adjoint



Nico BONNE
Directeur des ventes



Marie Jane FALLOURD
Directrice marketing



Guillaume NOGARO
Directeur Sourcing et industrialisation



Rodrigo RANGEL
Directeur R&D



Christine BOUSSÈS
Directrice qualité



Hywel GRIFFITHS
Directeur scientifique

Bertrand Devillers a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2026. Matthieu de Blic lui succède dans ses fonctions.

2.1.4.2 NOTRE ÉQUIPE DIRIGEANTE

L'année 2025 a vu une poursuite de la transformation de l'entreprise pour renforcer les deux processus clés et complémentaires de la mission de la Société :

- l'excellence opérationnelle. Une approche différenciée par segment de marché et géographie a été mise en place pour servir au mieux les clients. L'intégration verticale du raffinage des huiles Oméga-3 par Huvepharma a permis de gagner en maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et en flexibilité ;
- l'innovation. Des nouveaux produits et de nouvelles galéniques ont été mis sur le marché, et des programmes exploratoires, au-delà des deux plateformes existantes (Oméga-3 et Galdieria Blue), ont été lancés. Le rapprochement initié avec CarbonWorks est également prometteur pour offrir le meilleur des technologies de la fermentation et la photosynthèse de précision.

2.1.4.3 NOS ENJEUX DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Notre gouvernance globale vise à :

- intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux dans la stratégie de l'entreprise et la conduite des affaires ;
- déployer et faire vivre une culture cohérente avec nos valeurs, notre vision et notre mission ;
- favoriser un dialogue transparent et constructif avec nos parties prenantes pour établir un lien de confiance réciproque et définir ensemble des trajectoires d'amélioration de la performance en matière de RSE ;
- intégrer progressivement les exigences de la directive européenne sur le *reporting* de durabilité des entreprises (CSRD), même si Fermentalg n'entre pas dans le champ d'application.

2.1.4.4 UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE TRANSVERSALE POUR GÉRER LA RSE

Le pilotage de la RSE est assuré par un comité représentant les principales fonctions de l'entreprise et une coordinatrice est responsable du pilotage, du suivi de la feuille de route et des indicateurs. En 2025, ce comité RSE opérationnel s'est tenu trimestriellement, assurant le pilotage de la feuille de route RSE de Fermentalg, conformément à la stratégie RSE élaborée par le comité de direction.

2.1.5 Piloter les enjeux de durabilité en double matérialité

Préalablement à l'adoption de la norme « Voluntary Standard for non-listed SMEs » (VSME), Fermentalg avait anticipé les exigences de la CSRD en matière d'analyse des enjeux de durabilité, qui ont structuré en 2025 l'approche de la Société sur les enjeux et les plans d'action en matière de RSE.

Depuis 2024, grâce à l'ensembles des équipes, Fermentalg travaille à :

- disposer d'un outil de pilotage incluant à la fois les dimensions financières et extra-financières (la matrice de double matérialité) ;
- réfléchir et adapter son « business model » aux enjeux de demain ;
- mesurer et améliorer l'impact de ses produits et de ses activités ;
- identifier et anticiper les risques environnementaux et sociaux ayant des conséquences sur ses activités ;
- identifier des opportunités de développement, renforcer son positionnement concurrentiel ;
- prouver son engagement et son impact à nos clients, partenaires et actionnaires.

2.1.5.1 PRINCIPE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Principe de l'analyse de double matérialité

Fermentalg a hiérarchisé ses enjeux matériels prioritaires sur 2 dimensions :

- la matérialité financière – dite vision « outside-in », c'est-à-dire l'importance avec laquelle les enjeux environnementaux et sociétaux influencent la stratégie, le modèle économique, la performance et le développement l'entreprise ;
- la matérialité d'impact, dite « inside-out », c'est à dire les répercussions directs et indirects de Fermentalg sur l'environnement et la société. Il s'agit de l'évaluation du niveau d'influence négatif ou positif que l'entreprise peut avoir sur ses parties prenantes et, plus largement, sur la société et sur l'environnement.

Notre matrice de double matérialité s'inscrit dans la poursuite des travaux menés depuis plusieurs années sous la surveillance du comité RSE. Elle contribue aux analyses de risques, opportunités et conséquences.

Méthodologie de l'analyse de double matérialité

La matrice suivante présente la déclinaison des enjeux ESG de Fermentalg en effets positifs / négatifs (matérialité d'impact) et en risques / opportunités associés (matérialité financière).

L'évaluation des impacts est réalisée en prenant en compte la gravité, elle-même subdivisée en 3 composantes majeures :

- le périmètre touché ;
- l'ampleur (sévérité) ;
- le niveau d'irrémédiabilité (retour en arrière, régénération…).

L'évaluation de chaque effet s'effectue selon les critères de gravité et de probabilité.

L'évaluation des risques / opportunités est réalisée en prenant en compte :

- les effets ESG que l'entreprise doit gérer et qui peuvent impliquer des surcoûts, des investissements, des risques réputationnels ;
- les principales dépendances du modèle d'affaires de l'entreprise (ressources critiques) ;
- ses principales expositions à des risques ESG.

L'évaluation de chaque risque / opportunité s'effectue selon les critères de gravité (ampleur des effets financiers et probabilité d'occurrence).

La définition et hiérarchisation des enjeux clés de l'entreprise selon la grille des ESRS (European Sustainability Reporting Standards), ont été menées au travers des étapes suivantes :

- une étude documentaire incluant un benchmark sectoriel ;
- une analyse de la chaîne de valeur de Fermentalg ;
- une série d'entretiens avec des parties prenantes internes et externes pour valider les enjeux identifiés en amont, enrichir l'approche et identifier les risques, opportunités et impacts pour chaque enjeu ;
- l'animation de groupes de travail rassemblant des parties prenantes internes avec des expertises complémentaires pour réaliser la notation quantitative de chaque enjeu ;
- la consolidation de toutes ces données dans la matrice de double matérialité ci-dessous.

2.1.5.2 LES ENJEUX MATÉRIELS DE FERMENTALG®

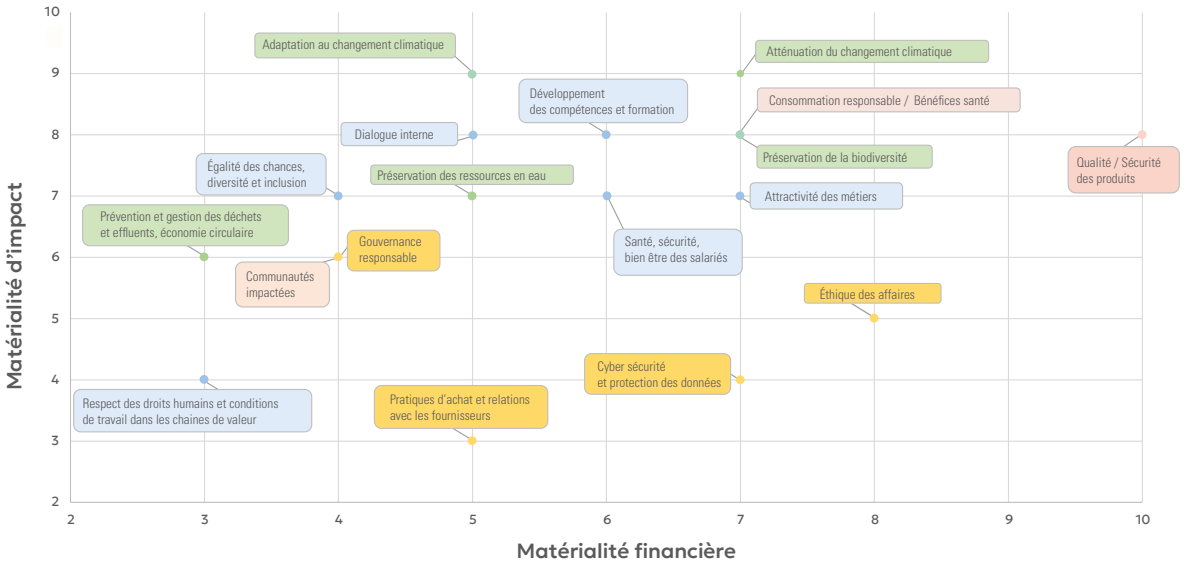
La matrice de double matérialité réalisée fin 2024 a permis d'identifier des enjeux, ceux dont la criticité a été évaluée par les groupes de travail comme forte ou moyenne, à court terme et ou à moyen terme sont les enjeux dits matériels.

Les enjeux matériels identifiés dans la matrice ci-dessus sont repris dans le tableau suivant.

2.1.6 Notre stratégie RSE pour un impact positif de nos activités

Au 31 décembre 2025, 100 % des activités du Groupe peuvent être considérées comme durables et éligibles

Matrice de double matérialité



au sens de la taxonomie européenne, mais la Société n'entre pas dans le champ d'application de la Directive européenne CSRD exigeant la publication d'un reporting normé de durabilité.

La stratégie de Fermentalg est construite sur la base des enjeux matériels identifiés par la matrice de double matérialité.
Cette stratégie s'appuie sur les 3 piliers de notre modèle d'affaires (Cf. Ch.1.4).

Pilier #1 : Continuer à inventer, de nouveaux modèles de production plus vertueux, avec un impact positif sur :
- l'adaptation au changement climatique ;
- la protection de la biodiversité.

Pilier #2 : Développer l'éco-conception et les principes de la circularité pour atténuer l'impact environnemental de nos activités sur :
- le changement climatique ;
- la biodiversité ;
- les ressources en eau.

Pilier #3 : Contribuer par l'écoute et la co-construction avec nos parties prenantes à avoir un impact sociétal positif en nous concentrant sur 3 priorités :
- développer la motivation et les compétences de nos équipes ;
- construire des relations partenariales équitables et durables avec nos partenaires clients et fournisseurs ;
- contribuer à la connaissance scientifique du vivant et faire naître des vocations pour les sciences du vivant au sein de nos communautés.

2.1.7 Notre activité contribue aux ODD fixés par les Nations Unies

Le pacte mondial des Nations Unies propose un cadre d'engagement universel et volontaire qui s'articule autour de dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont issus de la déclaration des droits de l'hommes, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des nations Unies contre la corruption.

Nous contribuons positivement par nos actions à 4 des 17 ODD :



Nous contribuons à cet enjeu en atténuant notre impact environnemental par une utilisation croissante des énergies renouvelables, qui doivent représenter 100 % des sources d'énergie à l'horizon 2030.



Nous contribuons à préserver les ressources océaniques via nos huiles Oméga-3 produites sans poisson, offrant une alternative durable à la pêche intensive destructrice des écosystèmes et de la biodiversité marine.



Nous contribuons à la santé en donnant accès à des produits de haute densité nutritionnelle sans contaminant, pour les animaux, pour la population humaine générale et aussi en ciblant des populations fragiles telles que notamment les nourrissons, les femmes enceintes…



Fermentalg avec sa filiale CarbonWorks créée en partenariat avec le groupe Suez, développe une technologie de photosynthèse à grande échelle pour la production de biomasses, absorbant du CO_2 d'origine industrielle selon un principe d'économie circulaire.
Depuis fin 2024, Fermentalg adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.

2.1.8 La reconnaissance de notre leadership en matière de durabilité

Fermentalg a obtenu en 2025 une cotation « Silver[32] » d'EcoVadis avec un score de 78/100, en amélioration de 4 points sur la note 2024. Cela nous classe parmi les 7 % des entreprises certifiées par EcoVadis les plus performantes en matière environnementale, sociale, de droits de l'homme, d'éthique et d'achats responsables.
En outre, Fermentalg a aussi obtenu un score de 88/100 (niveau Platine) attribué par Ethifinance pour ses performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), renforçant ainsi sa position de leader en matière de développement durable.

32. La cotation Silver correspond aux entreprises entre le 85e et 95e percentile du panel participant.

2.2 NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

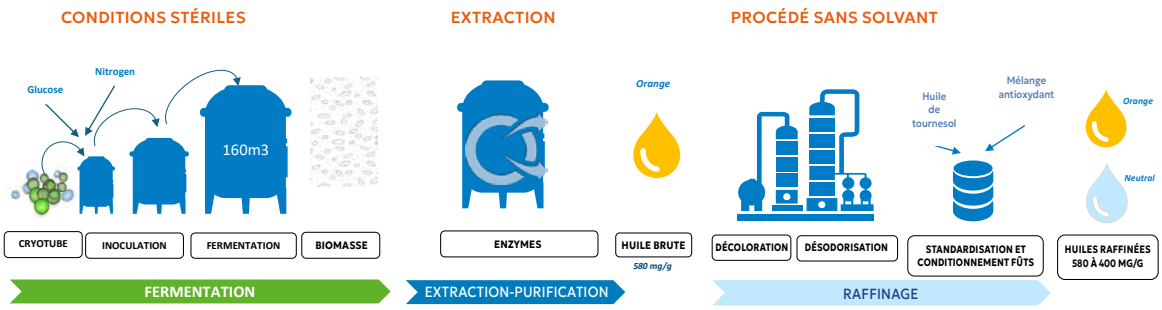
2.2.1 Les outils de pilotage de notre performance environnementale

2.2.1.1 L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV)

Fermentalg a réalisé deux ACV avec un cabinet spécialisé en 2021 et 2024, analysant l'empreinte environnementale sur 16 critères recommandés par la Commission européenne. Sept d'entre eux concentrent plus des trois quarts de l'impact total et constituent nos indicateurs de pilotage prioritaires :

- l'eutrophisation d'eau douce ;
- le changement climatique ;
- la consommation d'énergies non renouvelables ;
- l'écotoxicité aquatique ;
- les émissions de particules fines ;
- l'utilisation de l'eau ;
- et l'acidification.

FIGURE 2 – Schéma du procédé de fabrication d'une huile algale riche en DHA

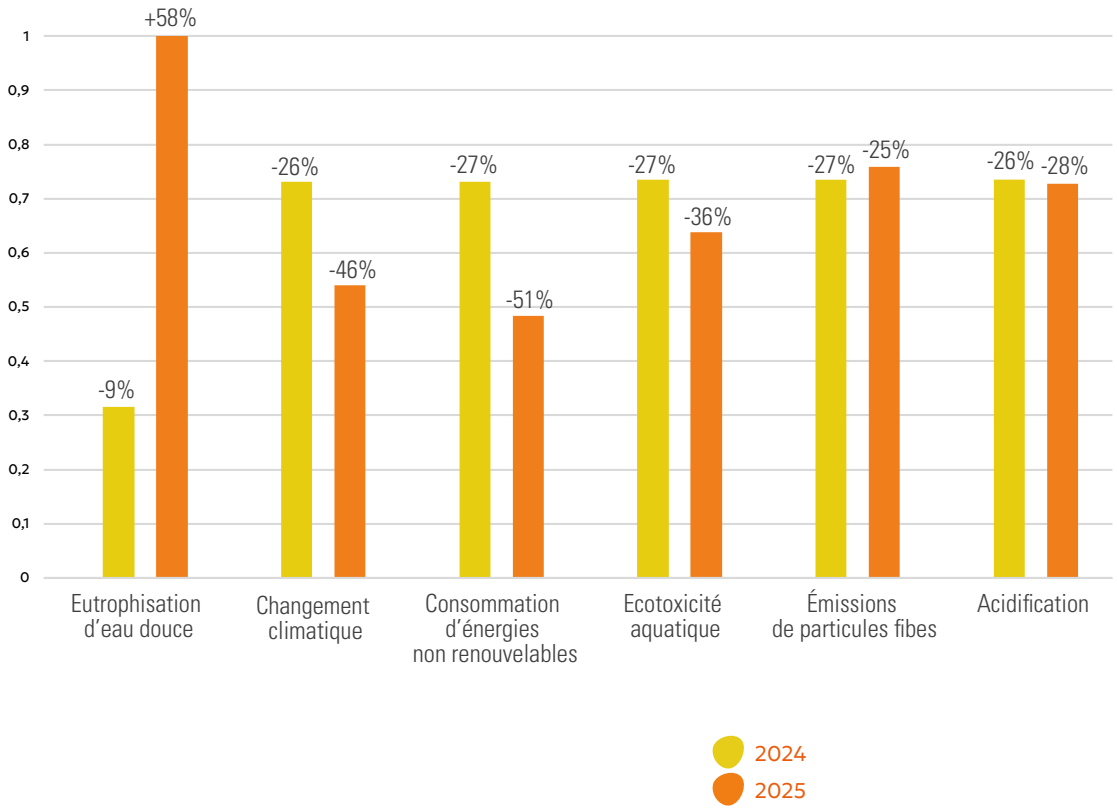


Ces ACV, qui couvrent les étapes allant de l'extraction des matières premières jusqu'à la vente à nos clients, permettent d'identifier les postes d'impact prioritaires et de construire des plans d'amélioration continue à chaque étape du développement des produits. Le process simplifié de production est illustré dans le schéma suivant.

Les principaux impacts sont liés au glucose utilisé comme source de carbone par les microorganismes et à l'énergie nécessaire à la production, dont 90 % lors de la fermentation.

Les facteurs secondaires sont le transport réfrigéré et les eaux usées, ces dernières contribuant principalement à l'eutrophisation.

Figure 2 – Évolution des impacts environnementaux pour l'huile raffinée sur les 6 indicateurs sélectionnés vs 2021 pour 1kg de DHA



Entre 2022 et 2025, le transfert de la production chez Huvepharma a permis une amélioration de 5 des 6 principaux indicateurs, avec des réductions comprises entre -26 % et -47 % par kilogramme de DHA produit. Seule l'eutrophisation d'eau douce fait exception, son évolution étant principalement liée au changement de méthode de calcul entre 2021 et 2024.

Ces résultats sont essentiellement le fruit du transfert de production chez HuvePharma. Le Groupe s'appuie en effet sur une installation de fermentation hautement compétitive, bénéficiant d'un mix énergétique favorable : en 2024, 33 % de l'énergie utilisée dans le procédé est d'origine renouvelable, issue de la géothermie et du solaire, et le substrat utilisé est un glucose issu de maïs local non OGM.
L'optimisation continue des rendements a aussi permis de réduire les consommations de matières premières et d'énergie par tonne de DHA produite. Sur le volet hydrique, la mise en place de boules de lavage rotatives NEP dans les cuves de fermentation a permis à elle seule de réduire la consommation d'eau de 25 %.

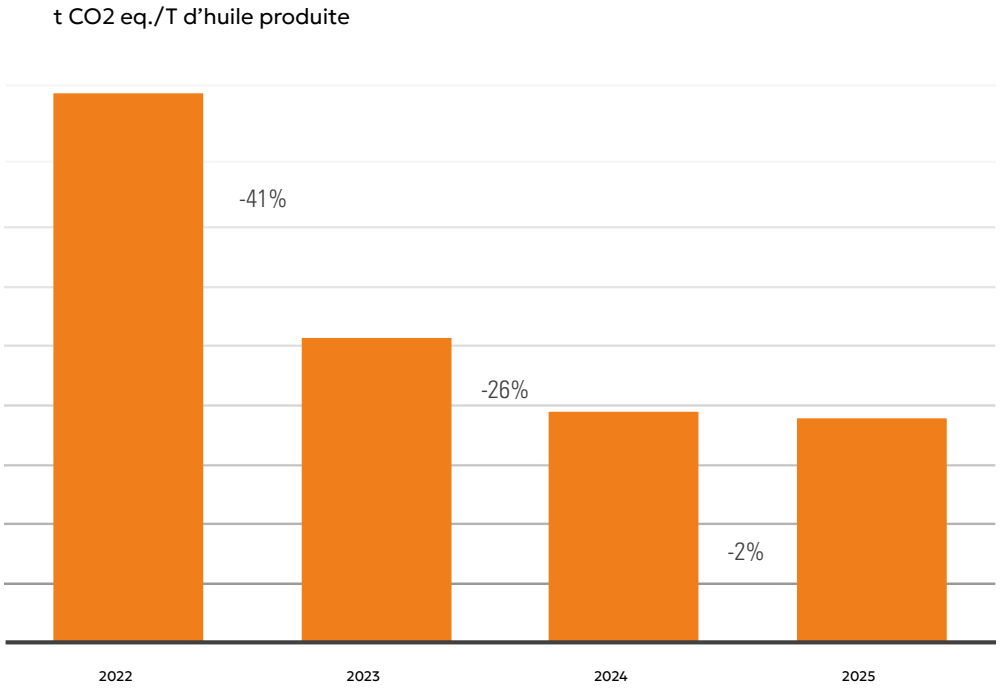
2.2.1.2 LE BILAN CARBONE DE FERMENTALG

Depuis 2021, Fermentalg réalise un bilan carbone portant sur les scopes 1,2 et 3.

LES CHIFFRES CLÉS DE NOTRE BILAN CARBONE 2025

Les émissions de CO_2 par tonne d'huile de DHA produite, sur les scopes 1,2 et 3 ont diminué de -26 % entre 2022 et 2023 et à nouveau de -40 % entre 2023 et 2024, comme le montre la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 – Bilan carbone Fermentalg 2025 comparaison des émissions de CO_2 eq à la tonne produite



Cette évolution entre 2023 et 2024 s'explique par plusieurs mesures clés appliquées en 2024 :

- Le transfert de notre production d'huile brute chez notre nouveau partenaire HuvePharma qui dispose d'installations très compétitives et est engagé dans l'usage croissant d'énergies renouvelables qui représentent déjà 34 % de son mix énergétique en 2024 et vise un objectif 100 % en 2030. Par ailleurs 30 % de vapeur utilisée est issue du « brûlage » des biomasses dans une logique circulaire.
- L'amélioration continue du rendement de notre production chez ce partenaire de fermentation.
- La réorganisation des transports avec un gain substantiel de 35 % de masse transportée grâce à la réduction des flux logistiques de production, une optimisation des contenants et du taux de remplissage des containers.

Le stockage à température ambiante des huiles brutes pendant leur transport, sans impact sur la qualité ni la DLUO avec un gain estime à 65 % des émissions fugitives dans les camions refrigeres (actuellement non prises en compte dans le bilan carbone).

Le bilan carbone réalisé en 2025 montre que l'essentiel de nos émissions concerne le scope 3 (99 %), comme le montre la figure 2.

Au sein du scope 3 (figure 3) : Les services achetés représentent la principale contribution aux émissions de carbone et le site de production de DHA de notre partenaire HuvePharma en Bulgarie est le principal émetteur (81 % en 2024).

Le transport de nos huiles brutes et raffinées constitue notre 2e poste d'émission (1 % en 2025).

Figure 2 – Émissions de CO_2 par scope

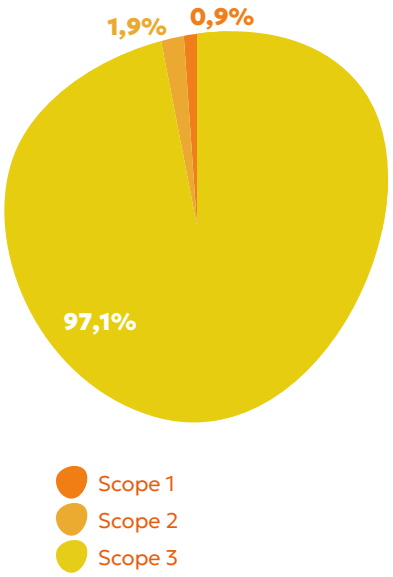
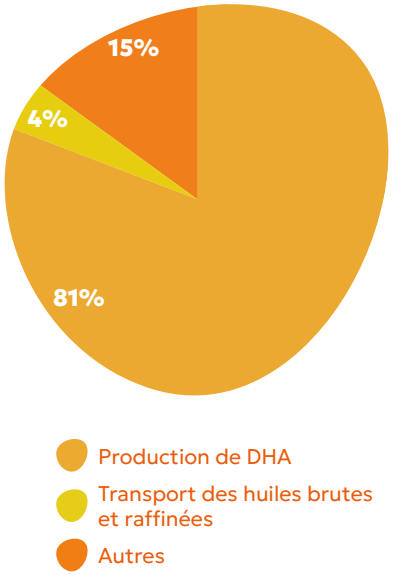


Figure 3 – Émissions au sein du scope 3



2.2.2 Inventer de nouveaux modèles de production plus vertueux

2.2.2.1 DES SOLUTIONS ADAPTATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En ayant pour cœur de métier le développement d'alternatives biosourcées à des molécules fonctionnelles issues de la pétrochimie ou de pratiques intensives vulnérables aux aléas climatiques telles que la pêche intensive, Fermentalg propose un modèle d'affaire dont l'objectif participe à l'adaptation au changement climatique.

2.2.2.2 DES SOLUTIONS À IMPACT POSITIF POUR LA BIODIVERSITÉ

La préservation des ressources aquatiques et marines se trouve au cœur de notre mission depuis la création de l'entreprise.

Les souches de microorganismes sont récoltées une seule fois dans la nature, puis reproduites en continu, ce qui minimise l'impact sur l'environnement. En effet, pour produire des molécules d'intérêt avec des microorganismes, la souche est récoltée une unique fois dans l'environnement puis elle est cryo-préservée et reproduite en laboratoire de manière quasi infinie, sans prélever de ressources marines supplémentaires. Nous disposons d'une collection de plus de 2 500 souches de microorganismes aquatiques, créée depuis l'origine de Fermentalg, qui garantit la stabilité et la pérennité des espèces ainsi conservées.

Nos oméga-3 sans poissons, en court-circuitant la chaîne alimentaire traditionnelle, offrent une alternative durable à la pêche intensive, souvent destructrice des écosystèmes et de la biodiversité marine. Nous estimons que chaque tonne d'huile algale produite par Fermentalg permet de sauver l'équivalent d'environ 50 tonnes d'anchois péruviens.

2.2.3 Développer l'éco-conception et les principes la circularité pour atténuer l'impact environnemental de nos modèles de production

2.2.3.1 CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DE NOTRE IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Analyses de Cycle de Vie et bilan carbone que nous réalisons (Cf. ci-dessus) guident les plans d'actions pour réduire l'impact de nos activités sur le changement climatique.

La réduction de l'utilisation des énergies fossiles par notre partenaire et producteur Huvepharma est soutenue par un plan d'investissement de près de 300 M€ qui doit conduire à une énergie 100 % renouvelable en 2030, et déjà 33 % en 2024.

L'intégration des opérations de raffinage sur le site de production de Huvepharma a également réduit les transports en cours de production.
Enfin, sur le site de Libourne (bureaux, R&D et pilote), 100 % de l'électricité utilisée provient de sources renouvelables grâce à des certificats d'origine.

2.2.3.2 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

Le glucose utilisé lors de la fermentation nécessite des terres agricoles avec des effets potentiellement négatifs sur la biodiversité. L'ACV réalisée en 2024 a mis en évidence que ce glucose représente le 1er facteur de l'impact environnemental de notre produit Origin. Cet impact a significativement diminué en 2024 vs 2023 grâce à l'utilisation de glucose non OGM produit localement près de notre site de production européen mais demeure néanmoins un levier clé d'amélioration de notre impact environnemental pour le futur.

En recherchant en continu des sources d'optimisation de la productivité et des rendements de la fermentation pour diminuer les quantités de glucose utilisées pas unité produite, nous disposons d'un levier pour limiter l'impact de notre source de carbone sur la biodiversité.
À un horizon 2030, nous menons des recherches pour identifier des sources de carbone alternatives tels que des co-produits d'autres industries de façon à intégrer une boucle de circularité et minimiser notre impact sur la biodiversité.

2.2.3.3 PROTÉGER L'EAU ET DES RESSOURCES HYDRIQUES

Nous nous efforçons de réduire la consommation d'eau dans les procédés de R&D ainsi qu'à l'échelle industrielle, notamment par la mise en place de réseaux fermés pour l'utilisation d'eau de refroidissement. Depuis 2024, nous intégrons des boules de NEP (Nettoyage En Place) dans nos cuves de fermentation à l'échelle industrielle pour diminuer notre consommation d'eau. Sur le site de production d'Huvepharma, des efforts permanents sont réalisés pour réduire la consommation d'eau qui affiche -15 % en 2024 vs 2020. Par ailleurs, une grande partie de l'eau utilisée dans les process (76 % en 2024) est recyclée.

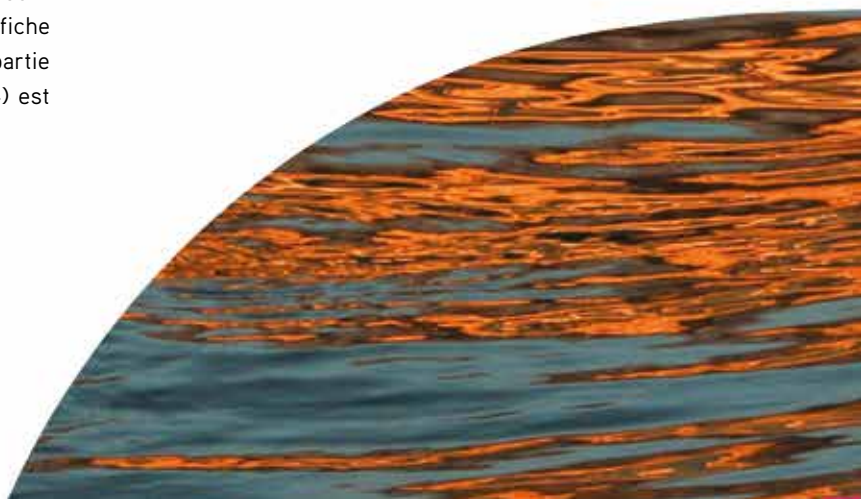
2.2.3.4 CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous explorons activement des solutions pour valoriser nos effluents et les co-produits générés sur notre site de production. Notre objectif est de maximiser la valorisation des ressources dans nos procédés, contribuant ainsi à une économie circulaire plus durable et efficace, avec pour objectif une revalorisation de 80 % de nos effluents d'ici 2030 par méthanisation et réutilisation du biogaz dans les process internes sur le site d'Huvepharma. En 2024, 30 % de l'électricité et de la vapeur utilisées dans les processus de fermentation étaient issues d'incinération de la biomasse. Des tests sont en cours pour avancer encore plus loin dans cette direction.
Concernant nos activités de recherche et de développement, nous avons mis en place, quand cela était possible, des actions pour réduire l'usage du plastique et des déchets dans nos laboratoires : remplacement des pipettes en plastique par des alternatives en verre, développement de méthodes analytiques innovantes utilisant la technologie infrarouge, plus rapides, sécuritaires et générant moins de déchets.

Sur notre site de Libourne, nous collaborons avec des prestataires spécialisés :
- CHIMIREC pour traiter nos déchets chimiques dangereux ;
- Waste Market Place qui valorise nos déchets non dangereux.

Ces collaborations nous permettent d'atteindre un taux de valorisation de nos déchets de 39 % en 2025 en diminution par rapport à 2024. Cette diminution est liée à plusieurs facteurs :
- nos déchets de R&D vu leur composition n'ont pas forcément d'exutoire de valorisation ;
- nos prestataires n'avaient pas pris en compte tout au long de l'année notre volonté d'une valorisation systématique, cela sera revue en 2026.

Par ailleurs, nous pilotons nos consommations sur site et cherchons à les minimiser. Les consommations totales d'eau, d'électricité et de gaz, sont liés à notre activité de



recherche et développement ainsi qu'aux étapes de procédés développés. En 2025, notre activité à légèrement augmenter (+9 % au sein de notre unité pilote) cependant nous avons réussi à réduire ou maitriser nos consommations d'utilité :

- -22 % pour la consommation d'eau ;
- +2 % pour notre consommation d'électricité ;
- -38 % pour notre consommation de gaz.

Notre activité s'est concentrée sur les améliorations des procédés de production du DHA et du colorant bleu, ainsi que sur le développement d'un Oméga-3 riche en EPA.
Avec l'ensemble de ces actions, Fermentalg a renouvelé la certification My Green Lab en fin 2024 avec un score de 82/100 et un niveau Green pour les laboratoires de R&D : analytique, microbiologie et bioprocédés.

2.2.3.5 LUTTER CONTRE LA POLLUTION

Nous veillons à offrir des alternatives biosourcées non polluantes : les huiles de microorganismes produites par Fermentalg évoluent dans un environnement contrôlé et sont soumises à des analyses rigoureuses par notre service qualité pour garantir l'absence de microplastiques, de polluants et de métaux lourds.
Nous minimisons les rejets d'effluents et utilisons des procédés sans solvant, privilégiant l'extraction à l'eau pour réduire les risques de pollution.
Sur le site d'HUVEPHARMA, les efforts pour réduire la pollution de l'air portent leurs fruits. En 2024, les émissions d'oxydes de soufre ont été réduites de -78 % vs 2020, les émissions d'oxydes d'azote de -70 % depuis 2020 et les émissions de carbone organique totale de -50 %.

2.2.3.6 NOS AXES DE TRAVAIL POUR AMÉLIORER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le tableau annexé en page 67 liste les principales actions mises en œuvre et les indicateurs associés en matière d'impact environnemental.

2.3 NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL

2.3.1 Développer la motivation et l'épanouissement de nos équipes

2.3.1.1 LES ENJEUX MATÉRIELS LIÉS À NOS COLLABORATEURS

2.3.1.1.1 Favoriser un dialogue social constructif

Notre politique RH vise à attirer, retenir et engager nos collaborateurs, qui représentent le premier capital de notre entreprise.

Au 31 décembre 2025, l'équipe Fermentalg mobilise 66 ressources dont 2 experts externes. Les profils diplômés sont très largement représentés allant de Bac +3 au doctorat. Pour répondre aux défis de l'innovation, plus de ¼ de nos effectifs travaille sur l'innovation au sein des directions Recherche et Développement, Opérations et Support Technique ce qui a notamment permis de disposer de 229 brevets en vigueur à la date du présent Document d'Enregistrement Universel incluant 24 nouveaux dépôts dont 1 nouvelle invention en 2025.

Pour accompagner ses collaborateurs, Fermentalg s'est doté d'un CSE (Comite Social et Économique), dont 50 % de l'effectif a été renouvelé en 2024. Nous veillons à maintenir un dialogue social serein et de qualité, notamment via cette instance. Les principales réalisations du CSE sur 2025 :

- soutien et organisation d'activités sportives telles que le yoga ;
- soutien à la participation de courses en faveur d'associations : Course Octobre Rose ;
- organisation et communication sur les collectes de sang – EFS ;
- cadeaux de fin d'année aux collaborateurs et à leurs enfants ;
- évènements conviviaux ;
- financement de services numériques d'apprentissage et de divertissement.

RESSOURCES (1)	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Comité direction	3	7	10
Cadres	13	14	27
Non cadres	21	8	29
TOTAL	**37**	**29**	**66**

(1) Salariés, intérimaires, prestataires plein temps, mandataire social

RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ	FEMMES	HOMMES	TOTAL
R&D	9	10	19
Opérations	9	8	17
Qualité / Analytique	9	2	11
Commercial	1	4	5
Marketing	4	0	4
DRH	2	0	2
DAF	3	4	7
DG		1	1
TOTAL	**37**	**29**	**66**

2.3.1.1.2 Faire vivre un système de management de proximité

Nous avons mis en place un système de management de proximité favorisant le dialogue. Il repose sur la réalisation systématique d'entretiens individuels biannuels gérés dans un outil digital et dont l'exploitation permet de définir pour chaque collaborateur un plan d'action pour développer ses compétences et l'accompagner au long de son parcours professionnel.

Des entretiens individuels de suivi intermédiaires et des entretiens centrés sur l'activité sont également réalisés régulièrement. Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine. Par ailleurs, des réunions d'informations collectives sont planifiées 1 fois par trimestre permettant à tous les collaborateurs de connaitre, de comprendre et de questionner les grandes orientations stratégiques de l'entreprise, dans une logique de transparence.

2.3.1.1.3 Coconstruire un projet d'entreprise en associant nos collaborateurs

En 2024, nous nous sommes donnés pour objectif de promouvoir la culture d'entreprise au travers de la définition de valeurs. Cela s'est fait en 2 temps : d'abord en sollicitant l'équipe de direction puis en constituant un groupe de travail de collaborateurs représentant les différents branches métiers de l'entreprise. Ces derniers ont travaillé sur la définition de chacune des valeurs proposées par la direction et leur expression dans notre quotidien.

Les valeurs ainsi enrichies ont ensuite été déployées en réunion d'information trimestrielle par le groupe de travail.

Depuis 2024 les entretiens annuels d'activité intègrent une rubrique dédiée aux valeurs afin d'appréhender celles-ci dans le quotidien opérationnel de chaque col-

laborateurs. L'enjeu est que ces valeurs nous guident dans nos prises de décision ainsi que dans nos interactions.
La RSE est intégrée dans les plans d'action de toutes les directions opérationnelles et chaque collaborateur est susceptible d'être objective sur un ou plusieurs projets contributeurs à l'amélioration de notre impact social et environnemental.
Par ailleurs, nous tenons à promouvoir les bienfaits de nos produits auprès de nos collaborateurs qui en sont les premiers ambassadeurs. C'est pourquoi nous offrons annuellement à chaque collaborateur une cure de DHA qui est l'occasion de promouvoir auprès d'eux les bénéfices de nos produits pour leur sante et la planète.

2.3.1.1.4 Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de durabilité

La sensibilisation de nos collaborateurs aux enjeux de durabilité est essentielle pour leur faire vivre notre culture d'entreprise en leur donnant la possibilité de contribuer activement à l'engagement de l'entreprise. Nous concentrons de plus en plus nos actions autour de 2 thèmes :

Sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux :

Nous mettons en œuvre des actions de sensibilisation pour nos collaborateurs incluant la mise en place d'outils pour les aider à intégrer des pratiques positives pour l'environnement tels que des composteurs, un système de tri des déchets ménagers sur le site ou encore des formations en ligne pour mieux comprendre les enjeux liés à l'environnement.

Sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux de santé et de précarité :

Nous avons renouvelé en 2025 notre soutien auprès de la Croix Rouge et du Secours Populaire en organisant 3 collectes de vêtements / jeux et jouets. Lors des fêtes de fin d'année, nous avons participé à l'action des boîtes solidaires de Noël avec le centre social Libourne ADAV33.
Au cours de cette année nous avons également soutenu le chenil du libournais ainsi qu'une association humanitaire venant en aide aux animaux de personnes en difficulté (Croquette et Macadam) par un don croquettes issues de nos fabrications.
Conscients des difficultés que peuvent rencontrer les publics les plus jeunes intervenant au sein de Fermentalg (stagiaires, alternants), nous avons poursuivi en 2025 notre action contre la précarité menstruelle en mettant à disposition de notre public féminin des protections périodiques écologiques.

2.3.1.2 S'ASSURER DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

et la sécurité de collaborateurs constituent notre priorité. Elles reposent sur 2 principes essentiels : la sensibilisation et la formation.
De façon à prévenir les risques, nous avons mis en place un système de « Safety Walk » : une fois par mois, notre équipe HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) et les référents opération des différents services effectuent une étude de sécurité de nos unités de travail. Le principe de ces Safety Walks est de dialoguer avec les collaborateurs et de s'assurer :

- du port des EPI (équipement de protection individuelle) ;
- de la bonne connaissance des gestes fondamentaux (issue de secours, premiers secours, gestion des produits chimiques) ;
- du respect des règles de gestion des déchets et des rejets.

Sont également abordés le rangement des espaces de travail, les flux de circulation dans une optique d'optimisation des gestes et la limitation des manutentions.
Les Safety Walks permettent d'établir des scores et d'identifier les actions correctives et préventives à mettre en place.
Scores des Safety Walks :
– 1er semestre 25 : 94 % vs 91 % au 1er semestre 24
– 2e semestre 25 : 95 % vs 93 % au 2e semestre 24
Le parcours d'intégration de tout nouvel arrivant débute par une formation d'accueil dédiée au QHSE, durant laquelle il s'approprie toutes les consignes de sécurité, de tri des déchets et les exigences de notre environnement Qualité.
Des accès restreints par badge sont mis en place pour les zones sensibles comme celle du stockage de produits chimiques.
La sécurité de nos collaborateurs est également soutenue par une équipe de six Sauveteurs Secouristes du Travail tous certifiés en 2025.
Des actions de formation ont également été réalisées en fonction des métiers et de leur exposition à des risques spécifiques (CMR, autoclaves, CACES, électricité…).
Plusieurs exercices d'évacuation ont été réalisés sur l'année.
Nous avons enregistré cinq accidents du travail qui ont fait l'objet d'une analyse et de la mise en place d'actions de prévention.

L'équipe HSE communique mensuellement sur les indicateurs d'accidentologie. Elle a également réalise des interventions lors des réunions d'équipes sur des sujets variés comme le port des EPI. Enfin, des flash information sont réalisés sur les situations à risque.

Tableau de suivi des indicateurs d'accidentologie

AVEC INTÉRIMAIRES/STAGIAIRES	BRANCHE (2023)	MSA (2023)	2022	2023	2024	2025
IF	4,8		0,0	1,3	1,2	1,2
TF1 avec AT			0,00	9,3	9,3	9,1
TF2 avec et sans AT	2,9	42,8	8,6	18,5	74,1	45,6
TG	**0,1**	**3,2**	**0,0**	**1,0**	**0,14**	**0,2**
Nbre accidents avec arrêt			0	1	1	1
Nbre accidents trajet			2	0	2	2
Nbre accidents sans arrêt			1	1	7	4
Nbre soins			19	17	18	25

AVEC INTÉRIMAIRES/ STAGIAIRES	BRANCHE (2023)	MSA (2023)	2022	2023	2024	2025
TF1 avec AT			7,6	17,3	9,5	8,8
TF2 avec et sans AT	2,9	42,8	15,2	25,9	67,8	44,0
TG	**0,1**	**3,2**	**0,0**	**1,6**	**0,1**	**0,2**
Nbre accidents avec arrêt			1	2	1	1
Nbre accidents trajet			2	2	2	2
Nbre accidents sans arrêt			1	1	7	4
Nbre soins			22	18	18	25

2.3.1.3 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES PARCOURS DE NOS COLLABORATEURS

Le développement des compétences des collaborateurs passe par la mise en situation, le transfert de compétences et d'expérience ainsi que par la formation. La spécificité de nos métiers nous amène à construire des formations sur mesure.

Nous proposons de nombreuses formations relatives au maintien et à l'actualisation des connaissances sur les produits et les normes réglementaires ainsi que des formations pour développer les connaissances de nos collaborateurs relatives aux applications produit.

En 2025, 972.25 heures de formation interne et externe ont été dispensées pour le développement des compétences de nos collaborateurs dont 29 % relatives à notre environnement qualité, 43 % relatives aux techniques métiers, 22 % relatives à la sécurité, 10 % relatives au management. A ces formations, s'ajoutent des coachings individuels.

2.3.1.4 FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉPANOUISSEMENT DE NOS ÉQUIPES

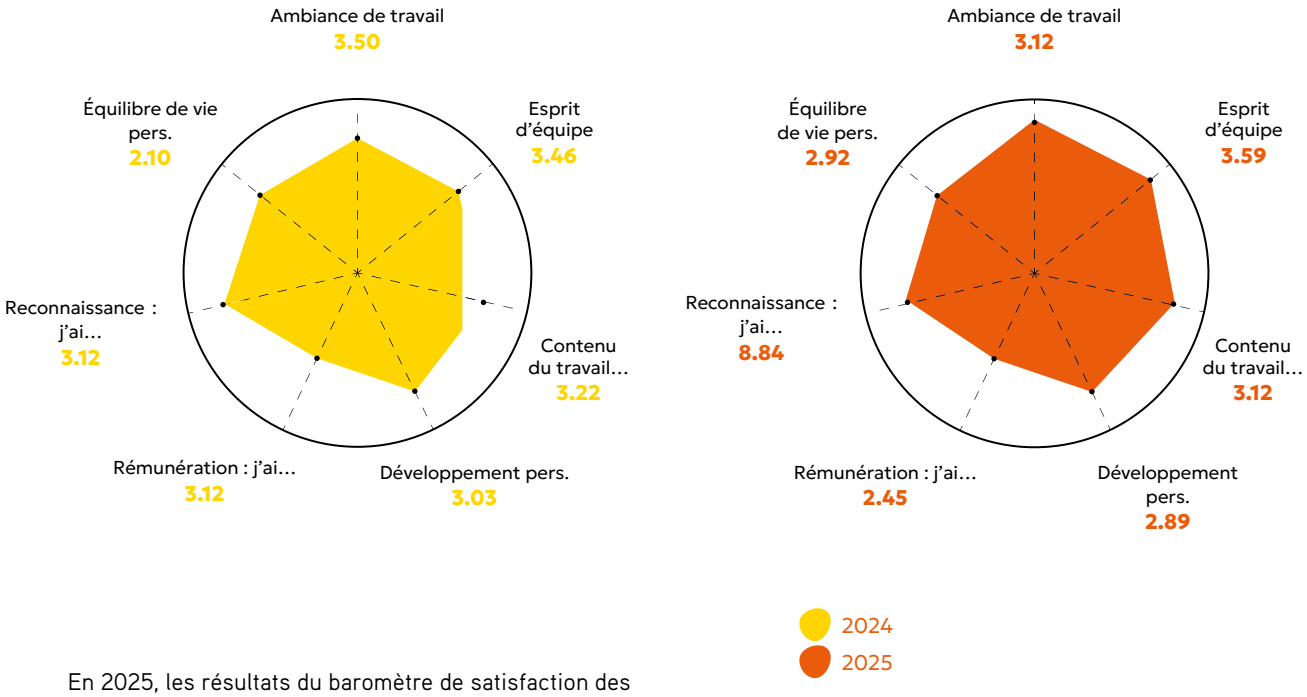
L'engagement et la fidélisation de nos collaborateurs passent par leur bien-être et leur épanouissement. Nous veillons à leur proposer un travail enrichissant, des perspectives professionnelles motivantes, une reconnaissance de leur contribution à la performance de l'entreprise et une bonne qualité de vie au travail (QVT). Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont mises en place pour que chacun vive son métier chez Fermentalg en étant épanoui.

Nos priorités 2025 ont porté sur le développement du management de proximité afin d'harmoniser les pratiques, de renforcer le sens et la reconnaissance. Un travail spécifique a aussi été mené au sein du département R&D sur la valorisation de nos métiers de techniciens.

Le télétravail et des horaires de travail flexibles permettent aux collaborateurs d'articuler responsabilités professionnelles et vie personnelle.

Le baromètre de satisfaction interne est notre outil pour mesurer la satisfaction de nos collaborateurs sur 7 critères clés : L'ambiance de travail, l'esprit d'équipe, l'équilibre de vie, la reconnaissance, la rémunération, le développement personnel, le contenu du poste. Chaque année depuis 2020, nous actualisons notre baromètre de satisfaction collaborateur.
Évolution des indicateurs :

Résultats 2025 Baromètre satisfaction collaborateurs Fermentalg



En 2025, les résultats du baromètre de satisfaction des collaborateurs montrent un recul sur certains indicateurs :

- équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- rémunération ;
- reconnaissance ;
- développement personnel.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de transformation organisationnelle, marqué par la structuration progressive de la chaîne de conception de produits et par la montée en maturité de la Direction des opérations.
Cette phase de développement, essentielle pour soutenir la croissance et renforcer l'efficacité opérationnelle, a temporairement généré certaines tensions organisationnelles. Elle constitue néanmoins une étape structurante vers la stabilisation des processus et l'amélioration durable de l'expérience collaborateur.

– Pour 2026 nos efforts porteront sur :

- l'articulation des métiers ;
- la compréhension de la stratégie ;
- les actions de communication ;
- la poursuite des actions de développement notamment en management.

2.3.1.5 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE MOTIVANTE

Nos collaborateurs bénéficient d'une rémunération individualisée en fonction de leurs compétences et de leur performance. Chacun a accès à une mutuelle qui prend en charge les frais de sante complémentaires complétés par un régime de prévoyance.

Fermentalg prend en charge 60 % du montant des cotisations pour ces 2 dispositifs.

En 2022, notre dispositif d'épargne salariale a été dynamisé et enrichi par la mise en place d'un accord d'intéressement qui associe nos collaborateurs à la performance globale de l'entreprise et d'un PERECOL (Plan d'Épargne Retraite Collectif). La gamme complète de FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) proposes est gérée avec des critères ISR (Investissement Socialement Responsable) et labellisée par le CIES (Comite Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Fermentalg offre l'opportunité à ses collaborateurs de devenir actionnaires de l'entreprise. Ainsi en 2025, près de 2 % du capital de l'entreprise a été attribué ou est détenu par les collaborateurs. En 2025 les initiatives suivantes ont été prises pour la rémunération :

- allocation d'une enveloppe spécifique dédiée aux actions de développement ;
- augmentation salariale de 3,5 % en moyenne et allant de 2 % à 15 % ;
- augmentation de la prise en charge employeur des titres restaurant ;
- mise en place d'un intéressement permettant à l'ensemble des salariés d'être associés aux résultats de l'entreprise ;
- prise en charge financière du délai de carence de 3 jours ;
- jours d'absence rémunérés pour enfant malade ;
- enrichissement des congés légaux pour événements familiaux ;
- mise en place d'un congé menstruel.

2.3.1.6 FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Notre capacite à intégrer des profils de nature diverse participe de notre contribution positive à l'emploi de personnes plus vulnérables sur le marché. Au global, des efforts sont déployés avec des résultats satisfaisants.

Pour lutter contre toute forme de discrimination, nous nous appuyons sur notre charte éthique accessible sur



notre site internet et nous ne tolérons aucune discrimination fondée sur le sexe, le pays d'origine, la religion, la croyance, l'âge, les critères physiques, l'orientation sexuelle, la nationalité, les idées politiques, l'état matrimonial ou le handicap.

Ainsi, nous avons mis en place un système de référent Harcèlement et agissements sexistes depuis 2019. Depuis sa création, ce dispositif a permis plusieurs signalements qui ont favorise la mise en place d'un dialogue constructif et de plans d'actions efficaces pour stopper les comportements inappropriés. En 2025 aucun signalement n'a eu lieu.

Depuis 2023, nous avons adopté un système équivalent pour le Handicap avec la nomination de 2 référents Handicap, l'un dédié aux aménagements de poste, l'autre à la communication et au support des collaborateurs pour la constitution des dossiers de reconnaissance. Ces 2 collaborateurs ont suivi les formations auprès de l'AGEFIPH. Depuis 2024, les 2 référents se sont intégrés aux réseaux national et régional de l'AGEFIPH. En février 2025, un module a été déployé aux managers afin de favoriser l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap et puis à l'ensemble des collaborateurs.

La part de personnes en situation de handicap au sein de nos effectifs est de 12 % en 2025 (7 % en 2024) avec 2 dossiers de reconnaissance de travailleurs handicapés validés en 2025 et le recrutement de collaborateurs disposant déjà d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé). Pour rendre nos postes accessibles à tous, réduire l'impact long terme sur la sante de nos collaborateurs, nous menons des études ergonomiques détaillées depuis 2020 suivies d'aménagements spécifiques et de suivi de collaborateurs. Ces études ont permis d'adapter les postes de 4 collaborateurs depuis 2023.

Une communication spécifique régulière tout au long de l'année est réalisée avec des outils communiqués par l'AGEFIPH et des supports vidéo sont diffusés notamment sur les handicaps invisibles.

Par ailleurs, la pyramide des âges est plutôt bien équilibrée avec une moyenne d'âge de 41 ans environ et des recrutements assez fréquents de profils seniors expérimentés (42 % des collaborateurs recrutés en 2025 avaient entre 40 et 55 ans).

Les femmes sont représentées à tous les niveaux de Fermentalg avec une proportion légèrement plus faible au sein de la Direction. L'indice HR d'égalité homme/femme pour 2025 est de 56/100. Son calcul prend en compte les écarts de rémunération, les écarts de taux d'augmentation individuelle, le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité et enfin le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

PAROLE COLLABORATEUR

Emmanuelle Benitez Cano

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

« Fermentalg offre un cadre propice à l'épanouissement des talents, particulièrement pour ceux qui débutent leur carrière. L'environnement stimulant, la diversité des projets et la montée en compétences continue créent une dynamique enrichissante. Cette énergie bénéficie aussi bien à nos équipes scientifiques qu'à celles en contact direct avec nos clients, qui jouent un rôle central dans notre proposition de valeur. »

2.3.2 Construire des relations partenariales équitables et durables avec nos partenaires tout au long de la chaîne de valeur

2.3.2.1 FAVORISER DES PRATIQUES D'ACHAT RESPONSABLES TOUT LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Tous les produits de Fermentalg sont fabriqués dans l'Union Européenne et certifiés FSSC 22 000[33].

Nos activités étant concentrées sur un périmètre de production européen, l'exposition aux risques sociaux des tiers est de ce fait limitée. Les partenaires industriels répondent à des standards très stricts et seul le manque de visibilité sur les pratiques de certains prestataires logistiques ou de transport pourrait représenter un risque.

Nous exigeons de nos principaux partenaires fournisseurs le respect de notre charte éthique et l'adhésion à notre Code de Conduite, notamment avec nos partenaires sous-traitants de production.

Nous sommes le seul acteur à produire au sein de l'UE des oméga-3 issus de microorganismes.

2.3.2.2 GARANTIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS

2.3.2.2.1 Construire un climat partenarial propice à l'innovation avec nos principaux fournisseurs

Nous souhaitons construire un climat favorable à l'innovation et nous assurer d'une répartition équitable tout au long de la chaine de valeur avec nos partenaires stratégiques. Nous savons construire des écosystèmes qui rassemblent des acteurs apportant des expertises complémentaires pour imaginer et développer des modèles économiques durables basés sur les pouvoirs des micro-organismes marines et relever ainsi des enjeux sociétaux majeurs tels que le changement climatique, la préservation des ressources océaniques, la sante humaine, animale et environnementale, la souveraineté européenne en matière de biotechnologies marines et aquaculture. C'est ce que nous faisons avec HuvePharma et Givaudan notamment avec la mise en place de comités de pilotage réguliers et de groupes de travail conjoints.

2.3.2.2.2 Accompagner nos clients de la conception jusqu'à la réalisation de leur produit fini

Nous avons à cœur de prendre en compte des besoins des consommateurs et utilisateurs finaux à tous les stades de l'élaboration de nos produits de l'écoconception jusqu'au produit fini.

Nos directions commerciales et marketing veillent à échanger avec nos clients en amont de chaque projet pour bien comprendre leurs besoins, apporter leur perspective et leur expertise en termes de compréhension des marchés et des tendances. Nos experts marketing sont ainsi capables de coconstruire avec nos clients des concepts inspirants et innovants.

Notre R&D dispose d'une collection unique de souches algales et d'une expertise approfondie des process, permettant d'éco-concevoir des solutions innovantes, durables et performantes.

Nos experts qualité et opérations identifient des modèles et partenaires pour produire à grande échelle avec les standards de qualité et de compétitivité les plus exigeants.

Notre service propriété industrielle et réglementation assure que nos solutions sont adaptées aux règlementations en vigueur dans les géographies concernées.

Enfin, notre service support technique clients met toute son expertise au service de nos clients, pour les accompagner jusqu'au lancement de leur produit : Nos études de formulation nous permettent d'élaborer des fiches techniques avec des instructions précises à suivre en vue de la composition des recettes de leurs propres produits. Nous veillons à la caractérisation des fonctionnalités (anti-oxydation, anti-inflammatoire, biocide…) de nos produits et à l'amélioration de leurs performances (stabilité, goût, couleur.) Enfin, ce service support apporte des preuves des bienfaits pour la santé de nos ingrédients, permettant ainsi à nos clients de soutenir leur lancement.

Nous cherchons à évaluer la satisfaction de nos clients et leur perception de Fermentalg afin de nous permettre de les satisfaire toujours davantage. C'est dans cette optique que nous avons réalisé au 1er trimestre 2025 une enquête auprès de nos clients majeurs, 9 d'entre eux ont complété le questionnaire. Il en ressort que Fermentalg génère un niveau de satisfaction globale élevé avec un score moyen de **4,6/5**, lié à :

- la qualité des produits fait l'unanimité, elle est perçue comme excellente (56 % des répondants) ou bonne (44 % des répondants) ;
- un service client jugé excellent ou bon par 89 % des clients ;
- le respect des délais d'approvisionnement jugé excellent ou bon par 89 % des clients ;
- Les prix tout à fait justifiés pour 78 % des répondants.

33. La norme FSSC 22000 complète la certification ISO en matière de sécurité des aliments. Ce standard permet de répondre aux besoins des fabricants de produits alimentaires souhaitant garantir leur propre chaîne d'approvisionnement.

De ce fait, nos clients se déclarent très enclins à recommander Fermentalg à leurs partenaires avec une note excellente de **9,6/10**.
Les réponses sur les voies de d'amélioration sont extrêmement atomisées cependant 2 voies d'amélioration sont citées : l'extension de la gamme DHA et le traitement des litiges clients.

2.3.2.2.3 Développer les certifications les plus exigeantes pour assurer la traçabilité de nos produits tout au long de la chaîne de valeur

Fermentalg se soumet à des normes strictes avec des outils de gestion de la production et de la qualité qui permettent de tracer chaque étape de production, sous-traitance ou traitement interne.
Nous développons un système de management de la qualité exigeant avec l'adoption de la certification FSSC 22000 pour la production de notre huile DHA ΩRIGINS™.
La norme FSSC 22000 se concentre sur les bonnes pratiques internationales en matière de questions critiques et, plus particulièrement, sur les conditions préalables (par exemple, l'approvisionnement en eau et en air, le nettoyage, la gestion des déchets, la maintenance préventive).
La certification du système de gestion de la sécurité des aliments constitue une reconnaissance de nos efforts continus pour la sécurité des aliments produits. Elle facilite également nos transactions avec les autres entreprises.
En outre, la certification, à travers les inspections effectuées par l'organisme de certification, nous assure des avantages et des opportunités découlant des interventions correctives ainsi que des propositions d'amélioration et des informations informatives fournies par l'équipe d'inspecteurs.
Elle nous permet de faire vivre notre engagement pour la qualité et de le diffuser dans toute l'organisation.

2.3.2.2.4 Garantir des produits exempts de contaminants

Les mesures des contaminants dans nos produits répondent aux règlementations les plus strictes en vigueur et permettent de garantir des produits propres à la consommation pour la population générale, les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les nourrissons. La majorité des contaminants recherchés n'est pas quantifiable dans l'huile algale. Pour certains contaminants (furanes, dioxines), les quantités sont bien en deçà de celles retrouvées dans les huiles de poisson, et des normes fixées par la législation. Enfin, la présence de métaux lourds que l'on est susceptible de retrouver dans les huiles de poisson, eu égard aux pollutions marines, est, par essence, absente des huiles algales.

2.3.2.3 CONTRIBUER À LA SANTÉ GLOBALE (CELLE DES HOMMES, DES ANIMAUX ET DE LA PLANÈTE)

Les produits proposés par Fermentalg répondent à des tendances sociétales fortes et en développement avec des bénéfices tangibles pour la santé des populations, des animaux et plus largement de notre environnement.

2.3.2.3.1 Contribuer à la santé des consommateurs finaux

L'impact est étudié sur le périmètre des produits finis oméga-3 et des protéines antioxydantes pour les produits skin care / cosmétiques.
À travers ses produits ingrédients, Fermentalg propose des produits aux vertus opposables, mis au service de la prévention santé.

Nos produits synthétisés par des microorganismes en bio réacteurs sont dépourvus de tout contaminant souvent présents dans les produits équivalents issus de poissons (microplastiques, métaux lourds…). Ils sont 100 % naturels, sans OGM, végan et garantis zéro contaminant. Leur production peut se faire toute l'année, indépendamment des périodes de reproduction des espèces marines et permet d'éviter de puiser dans les ressources océaniques. Notre DHA est extrait avec un procédé doux, sans solvant. Nos produits permettent de répondre à des besoins nutritionnels pour l'alimentation animale ou humaine en apportant des bénéfices scientifiquement prouvés, avec des impacts positifs sur l'immunité, la vision, le cerveau… Ils peuvent convenir à des personnes avec des besoins particuliers : femmes enceintes, bébés et jeunes enfants, étudiants, personnes argées ou affaiblies…

Pour les cosmétiques, nos produits proposés permettent d'éviter le recours aux conservateurs et les éventuels perturbateurs endocriniens associés.
Dans tous les cas, les bénéfices pour la santé de nos produits s'appuient sur des études scientifiques et notre service support technique client apporte son expertise pour maximiser la fonctionnalité de nos ingrédients dans les produits finis de nos clients en définissant les meilleurs pratiques de formulation et en les communiquant à nos clients.

2.3.2.3.2 Promouvoir les bienfaits de nos molécules fonctionnelles sur la santé auprès du grand public

Nous souhaitons promouvoir l'origine marine et végétale de nos produits et leurs bienfaits sur la biodiversité marine et la santé humaine et animale.

Parmi les principales actions pour la promotion des microorganismes et leurs bénéfices pour la sante et l'environnement figurent :

- notre participation à des salons professionnels : Vitafoods Europe et Asie, Supply Side East et West aux États-Unis, Food Ingredients Europe ;
- nos communications Linkedin thématiques visant à sensibiliser et éduquer acteurs de notre écosystème et consommateurs aux bienfaits de nos produits : 38 posts éducatifs sur 80 en 2025 ;
- vidéo expliquant l'origine de nos produits à partir de la récolte de la souche jusqu'au produit final.

2.3.3 Contribuer à la connaissance scientifique du vivant et faire naître des vocations pour les sciences du vivant au sein de nos communautés

Acteur dynamique de notre territoire, nous pesons sur la communauté scientifique en contribuant activement aux travaux de recherche relatifs aux biotechnologies en collaborant avec diverses institutions et en accueillant divers publics, aussi bien stagiaires, alternants que visiteurs, au sein de nos locaux. Cela contribue non seulement à l'image de notre marque employeur et à notre visibilité auprès de nos partenaires commerciaux actuels et/ou potentiels mais aussi à faire naitre des vocations pour nos métiers.

2.3.3.1 ENJEUX MATÉRIELS LIÉS À NOS COMMUNAUTÉS

Les enjeux matériels identifiés sur cette thématique :

- contribution et interactions avec la communauté scientifique (criticité moyenne) ;
- faire naître des vocations et participer à la formation des futurs talents (criticité moyenne) ;
- soutenir les communautés en ligne avec nos engagements (criticité moyenne).

2.3.3.2 PARTAGER ET FAIRE PROGRESSER LA CONNAISSANCE SUR LES MICROORGANISMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Nous considérons qu'il est essentiel pour notre entreprise innovante de participer aux réflexions sectorielles, d'apporter notre contribution aux travaux et interactions avec la communauté scientifique.

Nos diverses contributions auprès des cercles de recherche nous permettent de rayonner auprès des diverses communautés via le partage des savoirs et/ou le développement de partenariats.

À travers nos collaborateurs, nous participons activement à de nombreux cercles de l'interprofession, à divers Comités scientifiques/stratégiques ou Conseils d'administration d'instances en lien avec notre mission.

Nos principales contributions en 2025 :

Nous siégeons :

- au comité industriel EABA European Algae Biomass Association, une organisation à but non lucratif qui regroupe 200 acteurs académiques et industriels de la filière algues ;
- au conseil d'administration de la SFEL, société française d'étude des lipides, et participons aux colloques dans l'objectif de construire une vision confluente entre académiques (inrae, cnrs, cirad…) et industriels ;
- au conseil d'administration ainsi qu'aux comités scientifique, technique et règlementaire du GOED (Global Organisation for EPA et DHA) pour promouvoir les bienfaits des omégas-3.

Nous réalisons des prises de parole à des conférences académiques / sectorielles : 1st International Congress on Algae Biotechnology (Lisbon), AlgaEurope.

Fermentalg participe à :

- deux programmes de recherche européens collaboratifs sous la direction de l'université de Wageningen.

2.3.3.3 FAIRE NAÎTRE DES VOCATIONS ET PARTICIPER À LA FORMATION DES FUTURS TALENTS

L'une de nos missions indirectement liées à notre périmètre d'activité est de faire connaitre des métiers peu communs relatifs à la recherche en biotechnologies auxquels les étudiants ne penseraient pas spontanément, à différents stades de leur formation. Pour ce faire, nos collaborateurs se déplacent dans de nombreux établissements et accompagnent des étudiants dans leur formation et leur apprentissage.

Nos actions en 2025 dans plusieurs établissements :

- financement d'une bourse de doctorat industrielle à l'University of Technology Sydney ;
- intervention en Master 2 PROMAPPS Faculté de pharmacie de Bordeaux ;
- présentation à l'ENSTBB 2eme année sur la thématique : **Industrialisation de procédés de biotechnologie** ;
- presentation à L'Université de Poitiers pour des étu-

diants Master 2 sur la thématique : **Industrializing an alternative source of phycocyanin from *G. sulphuraria* and driving side stream valorization**.

Nous accueillons aussi sur notre site de Libourne, des élèves et étudiants de différents établissements pour des visites pédagogiques d'une demi-journée :

– 4e année Pharmacie Parcours Industrie

– Lycée agricole de Sainte Livrade sur Lot

Enfin, nous accueillons des stagiaires et alternants. En 2025, notre démarche jeunes talents a permis l'accueil de 13 stagiaires majoritairement issus de filières scientifiques et 3 alternants. Nos équipes ont ainsi notamment accompagné les stagiaires de 3e et de 2nd des établissements du territoire.

2.3.3.4 SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS LOCALES EN LIGNE AVEC NOS ENGAGEMENTS

Notre objectif est d'encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif pour les communautés locales partout où l'entreprise opère.

Notre engagement auprès des communautés locales est un puissant levier de mise en œuvre de notre mission. C'est pourquoi nos initiatives se concentrent particulièrement sur la santé humaine et animale, et la santé des océans.

Les contributions volontaires de Fermentalg pour aider les communautés à répondre à leurs besoins de développement socio-économique peuvent prendre la forme de dons financiers, de dons de produits en nature ou de bénévolat de collaborateurs, elles sont mentionnées dans le tableau suivant :

Actions de mécénat au profit de nos communautés locales 2025

ASSOCIATION	OBJECTIF	NOS ACTIONS EN 2025 EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS LOCALES
Secours Populaire Croix Rouge	Venir en aide aux plus démunis	Collectes tout au long de l'année par le Secours Populaire ou la Croix Rouge.
Croquette et Macadam Chenil du libournais	Venir en aide aux animaux de personnes en difficulté et aux refuges locaux	Don de croquettes issues de nos fabrications aux associations Croquette et Macadam et au Chenil du libournais.
Ladie's circle	Venir en aide aux personnes malades	Dans le cadre d'Octobre Rose, participation aux Course & marche de sensibilisation au dépistage du cancer du sein La Libournaise organisée par l'association « Ladies' Circle » au lac des Dagueys le 12 octobre.
Rider's 33	Venir en aide aux personnes malades	Dans le cadre d'Octobre Rose, participation à la marche de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, parcours de 11 km ou 6 km ou 2.5 km à Montussan, le 18 octobre.

2.4 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

2.4.1 Une gouvernance responsable régie par le code Middlenext

Fermentalg se conforme au code Middlenext pour sa gouvernance.

Le code Middlenext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées a pour vocation à proposer à ces sociétés des recommandations pour évaluer leur gouvernance. Il complète ainsi d'autres codes, notamment celui propose par l'AFEP et le MEDEF, dont certaines recommandations ne leur sont pas adaptées.

Depuis l'origine, la RSE (Responsabilité Sociale Sociétale et Environnementale des Entreprises) irrigue profondément ce code : la gouvernance et l'éthique des affaires fondent la durabilité de l'entreprise.

La version 2021 de ce code précise ou renforce des recommandations déjà existantes, en particulier, la formalisation d'une procédure de révélation des conflits d'intérêts, les règles déontologiques, l'analyse des votes des actionnaires minoritaires, les précisions sur les principes qui guident l'élaboration de la structure et des montants des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

2.4.2 Relations clients et fournisseurs : des partenariats fondés sur la durée, l'équité et la transparence.

Fermentalg cultive des relations partenariales durables, équitables et transparentes avec ses fournisseurs et avec ses clients.

L'établissement de relations de partenariat de long terme est à la fois un objectif et une nécessité pour Fermentalg.

En matière de recherche et développement, les coopérations et/ou accords de codéveloppement conclus par l'entreprise ont permis de partager ses coûts de développement, souvent en s'appuyant sur de grands groupes internationaux apportant une expérience et des compétences complémentaires à celles de Fermentalg.

En ce qui concerne la production, Fermentalg a fait, depuis 2016, le choix de l'externalisation, qui permet d'accélérer les délais de mise sur le marché, de limiter le niveau des investissements et de réduire la durée des courbes d'apprentissage en collaborant avec des partenaires disposant des actifs de production et de l'expérience de la fermentation de précision comme de l'extraction/purification de biomasses algales.

Enfin l'activité commerciale est orientée depuis 2023 vers la vente directe aux grands comptes, afin de pouvoir conclure des contrats annuels ou pluriannuels répondant exactement aux besoins des clients et assurant une visibilité de l'activité.

Les partenariats structurants de l'entreprise sont décrits dans le chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Dans la relation financière de Fermentalg avec ses partenaires, les conditions de paiement sont négociées dans le souci d'un équilibre dans le respect de la réglementation. L'état des échéances des créances et des dettes est repris dans le chapitre 6.

2.4.3 Éthique des affaires : un code de conduite partagé avec nos principaux partenaires

Dans la relation de Fermentalg avec ses principaux fournisseurs et ses clients, les enjeux liés à la RSE sont pris en compte lors de la mise en place des contrats. Fermentalg demande à ses partenaires d'adhérer au Code de Conduite élaboré par la Société, et s'engage en général de façon réciproque.

ANNEXE

Le tableau ci-dessous résume les principales actions et indicateurs mis en place depuis 2024 et faisant l'objet d'un suivi régulier :

CATÉGORIE	DESCRIPTION ACTION	INDICATEUR	CIBLE	2024	2025
Environnement	Énergie renouvelable au siège	kW énergie renouv. / kW énergie tot.	70 %	61 %	72 %
	Utilisation eau Libourne	Volume / jour de pilote	40 %	30 %	15 %
	Source alternative de glucose	Projet en cours	1 %	0 %	0 %
	Projet R&D	Nombre de projets annuels	1 %	0 %	1 %
	Revalorisation des effluents par méthanisation valorisation coproduits	Mise en place d'un système permettant de ne pas « jeter » ces éléments	1 %	0 %	0 %
	Valorisation déchets site de Libourne	% valorisation des déchets	75 %	63 %	39 %
Personnel	Santé et la sécurité de nos collaborateurs	Absentéisme (1 - nombre d'heure réelle travaillées / nbre heures théo travaillées)	4,84 %	3,90 %	2,20 %
	Santé et de la sécurité de nos collaborateurs	TF1 (sans stagiaires ni intérim)	9,8 %	9,3 %	9,1 %
	Favoriser le dialogue interne	Nombre de réunions plénières	3	3	3
	Favoriser le dialogue interne	% d'effectifs ayant suivi au moins une action de sensibilisation enjeux durables	90 %	96 %	79 %
	Formation	Budget de formation : % masse salariale	2,70 %	0,8 %	0,6 %
	Favoriser diversité et inclusion grâce à un référent	BOETH	6 %	6,8 %	12,1 %
	Égalité Hommes / Femmes	Index d'égalité professionnelle Femmes/Hommes (%)	85 %	82 %	56 %
	Favoriser l'apprentissage et les vocations au travers de stages de courte, moyenne et longue durée	Effectif stages + apprentissage	5 %	14 %	16 %
	Visites de groupes scolaires intervention dans les filières	Interventions métiers auprès de jeunes publics	3 %	3 %	2 %
Consommateurs	Qualité et sécurité des produits	Réclamations sanitaires clients justifiées	0 %	0 %	0 %
	Qualité et sécurité des produits	Note satisfaction clients	100 %	100 %	86 %
	Contribuer à la santé globale	Initiatives marquantes promotion bénéfice santé	2 %	0 %	0 %
	Contribuer à la santé globale	Communications sur les bénéfices santé	50 %	0 %	38 %



03

GOUVERNEMENT

d'entreprise



3.1 Gouvernance de la Société

Le 13 juin 2023, le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier, de manière pérenne, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, Pierre JOSSELIN a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société et Philippe LAVIELLE a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société dans le cadre législatif et règlementaire applicable à cette dernière. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du comité d'audit et RSE, du comité stratégique et du comité des nominations et des rémunérations et définit les différents devoirs et obligations des administrateurs et censeurs. Un résumé des principales stipulations du règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société.

3.1.1 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société entretient une réflexion continue relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Depuis la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 21 juin 2018, la Société se réfère au code de gouvernance Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, tel qu'actualisé en septembre 2021 (disponible sur le site Middlenext : www.middlenext.com), en raison de sa compatibilité avec la taille de l'entreprise et la structure de son capital (le « **Code Middlenext** »).

Le Conseil d'administration considère que son organisation répond aux recommandations du Code Middlenext (à l'exception des points visés dans le tableau ci-après).

Tableau récapitulatif des recommandations du Code Middlenext, telles qu'appliquées par la Société au 31 décembre 2025 :

Tableau récapitulatif des recommandations du Code Middlenext, telles qu'appliquées par la Société au 31 décembre 2025

RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT	ADOPTION
I. LE POUVOIR DE « SURVEILLANCE »	
R 1 : Déontologie des membres du conseil	Oui
R 2 : Conflit d'intérêts	Oui
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	Oui
R 4 : Information des membres du conseil	Oui
R 5 : Formation des membres du conseil	Non
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Oui
R 7 : Mise en place des comités	Oui
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Oui
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Oui
R 10 : Choix de chaque membre du conseil	Oui
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	Oui
R 12 : Rémunération de membre du conseil au titre de son mandat	Oui
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non
R 14 : Relation avec les actionnaires	Oui
II. LE POUVOIR EXÉCUTIF	
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Oui
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des mandataires dirigeants sociaux	Oui
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Oui
R 19 : Indemnités de départ	Oui
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	N/A
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui
R 22 : Revue des points de vigilance	Oui

R 1 : Les membres du Conseil d'administration respectent les principes de déontologie tels que prévus par le Code Middlenext. À cet égard, ils observent les prescriptions édictées par le règlement intérieur du Conseil d'administration notamment sur les devoirs des administrateurs en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts et d'accès à l'information.

Par ailleurs, Monsieur Pierre JOSSELIN, seul administrateur exerçant un mandat de « dirigeant », n'a pas accepté d'autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées comme indiqué à la section 3.2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

R 2 : Outre les procédures prévues au sein de son règlement intérieur, le Conseil d'administration de la Société veille à la gestion des conflits d'intérêts entre la Société et ses administrateurs, ceci expliquant notamment l'abstention de vote du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général sur les éléments composant leur rémunération au titre de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

R 3 : Le Conseil d'administration de la Société est composé de huit (8) membres dont trois (3) femmes, administratrices indépendantes. Les critères de leur indépendance sont analysés lors de leur nomination et revus chaque année.

R 4 : L'information fournie aux administrateurs dans le cadre de la tenue des conseils l'est dans un délai raisonnable généralement d'une semaine, sauf lorsque l'urgence ne permet pas de respecter ce délai. Entre la tenue de deux conseils, les administrateurs sont parfois sollicités afin de continuer les réflexions initiées lors desdits conseils.

R 5 : Les membres non-salariés du Conseil d'administration ont tous une expérience confirmée et ont exercé ou exercent des mandats dans différentes sociétés leur ayant permis d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions (cf. section 3.2.3.4 du Document d'Enregistrement Universel).

R 6 : Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2025 avec un taux de participation de 93 % grâce à l'accès combiné à un système de visio-conférence et de réunions en présentiel. S'agissant des comités *ad hoc*, au cours de l'exercice 2025, le comité d'audit et RSE, le comité des nominations et des rémunérations et le comité stratégique se sont réunis 5 fois avec un taux de participation de 90 %.

R 7 : Le Conseil d'administration de la Société a mis en place des comités *ad hoc* afin de l'épauler dans ses prises de décisions comme indiqué à la section 3.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. Leur composition est détaillée dans cette même section. La présidence de ces conseils est confiée à un administrateur indépendant, à l'exception du comité stratégique.

R 8 : En 2022, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer le fonctionnement du comité d'audit qui se dénomme désormais comité d'audit et RSE. Le règlement intérieur a été modifié le 19 avril 2023 pour refléter les nouvelles missions du comité d'audit et RSE en lien avec les sujets de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

R 9 : Le règlement intérieur du Conseil d'administration aborde l'ensemble des thématiques préconisées par le Code Middlenext, à l'exception de la question de leur succession, sujets traités par le comité des nominations et des rémunérations. Le règlement intérieur a fait début 2025 l'objet d'une revue et d'une actualisation par le comité des nominations et des rémunérations, avant d'être approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 avril 2025.

R 10 : L'ensemble des informations concernant les administrateurs et leurs mandats figure au chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

R 11 : L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 11 juin 2024 a réduit de six (6) ans à quatre (4) ans la durée du mandat des administrations de la Société. Le renouvellement des mandats est échelonné au regard des départs des prédécesseurs intervenus à différents moments de la vie de la Société.

R 12 : Les règles suivies par le Conseil d'administration de la Société concernant le montant et l'allocation de la rémunération des administrateurs sont décrites au sein du règlement intérieur du Conseil d'administration.

R 13 : La dernière évaluation des travaux du Conseil d'administration a été réalisée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2022.

R 14 : Les actionnaires significatifs de la Société étant représentés au sein du Conseil d'administration ou occupant des postes de censeurs, un dialogue régulier est établi entre la direction de la Société et lesdits actionnaires.

R 15 : La Société s'attache à mettre en place une politique de diversité et d'équité aussi bien au sein de son Conseil d'administration que parmi ses salariés. L'effectif salarié au 31 décembre 2025 étant composé de 36 femmes et 28 hommes, les femmes représentent 43 % de la population cadre et 72 % de la population non-cadre.

R 16 : Le Conseil d'administration de la Société détermine le niveau et les modalités de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, conformément aux exigences légales et réglementaires et en respectant, depuis l'application du Code Middlenext, les sept (7) principes énoncés par ledit Code.

R 17 : Le Conseil d'administration a procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général en nommant Pierre JOSSELIN en qualité de Directeur Général le 13 juin 2023.

R 18 : Philippe LAVIELLE, Président du Conseil d'administration, et Pierre JOSSELIN, Directeur Général, bénéficient chacun d'une convention de mandat social dont les modalités sont décrites à la section 3.6.1 du Document d'Enregistrement Universel.

R 19 : Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2023, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, et tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 février 2024, la Société s'est engagée à verser à Pierre JOSSELIN une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, dont les modalités sont décrites à la section 3.6.2 du Document d'Enregistrement Universel.

R 20 : Aucun dirigeant de la Société ne bénéficie de régime de retraite supplémentaire.

R 21 : Des actions gratuites ont été attribuées au Directeur Général ; ces attributions sont détaillées à la section 3.6.6 du Document d'Enregistrement Universel.

R 22 : Les points de vigilance du Code Middlenext ont été revus lors de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2022.

3.2 Conseil d'administration et Direction Générale

3.2.1 Modalités relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire (article 15 des statuts). Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2024, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être réduit au-dessous du minimum légal, le Conseil a l'obligation de procéder aux nominations provisoires nécessaires pour compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où s'est produite la vacance.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'administration doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les cooptations sont annulées mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'administration n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

3.2.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Jusqu'à la date de transfert de la Société sur Euronext Growth Paris intervenu le 16 avril 2024, le Conseil d'administration, qui était alors composé de sept (7) membres, respectait les obligations en termes de mixité imposées par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, par renvoi de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce. Bien que cette disposition ne soit plus applicable à la Société depuis le transfert de marché de cotation, la Société entend conserver une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de son Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-17 du Code de commerce et aux recommandations du Code Middlenext. Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé de huit (8) administrateurs (hors censeurs) dont trois (3) femmes et cinq (5) hommes.

Parmi les huit (8) membres du Conseil d'administration, trois (3) administrateurs sont considérés comme indépendants au regard du Code Middlenext. Le ratio d'administrateurs indépendants s'élevant à 38 %, la Société respecte les recommandations du Code Middlenext prescrivant que le Conseil comporte au moins deux membres indépendants.

PAROLE COLLABORATEUR

Nathalie Vallier

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

« Face à l'accélération nécessaire de la transition écologique et aux risques pesant sur les chaînes de valeur mondiales, notre proposition conjuguant performance économique, durabilité et souveraineté européenne répond aux attentes profondes du marché et de la société. »

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2025 :

NOM	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	PRINCIPALE FONCTION HORS DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE DÉBUT ET FIN DE MANDAT EXERCÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
Philippe LAVIELLE 4, rue Rivière 33500 Libourne	Président du Conseil d'administration Administrateur	Néant	N/A	Administrateur **Première désignation :** 13 mai 2016 par cooptation, ratifiée par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2016 **Renouvellement :** décision d'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2023 **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 Président **Première désignation :** 13 septembre 2016 par décision du conseil d'administration **Renouvellement :** 13 juin 2023 par décision du Conseil d'administration **Expiration :** au terme de son mandat d'administrateur
BPIFRANCE INVESTISSEMENT représentée par Gilles SCHANG 6-8, boulevard Haussmann 75009 Paris	Administrateur	Néant	Directeur adjoint du pôle Biotech/ Ecotech, BPIFRANCE	**Première désignation** : 11 juillet 2013 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Renouvellement :** décision d'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2025 **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
DEMETER INVESTMENT MANAGERS représentée par Stéphane VILLECROZE 7 – 9, rue de la Boétie 75008 Paris	Administrateur	Néant	Associé, DEMETER INVESTMENT MANAGERS	**Première désignation :** 23 juillet 2012 par décision du conseil d'administration **Renouvellement** : décision de l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2022 **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Pierre JOSSELIN 4, rue Rivière, 33500 Libourne	Administrateur	Directeur Général	N/A	**Première désignation :** 13 juin 2023 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Audrey MENASSE 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Administratrice indépendante	Néant	Directrice Gouvernance et Droit des Sociétés, Danone	**Première désignation** : 22 juin 2017 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Renouvellement** : décision d'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2023 **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Fabienne SAADANE– OAKS 4, rue Rivière, 33500 Libourne	Administratrice indépendante	Néant	Senior Advisor	**Première désignation** : 22 juin 2017 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Renouvellement** : décision d'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2023 **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2025 :

NOM	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	PRINCIPALE FONCTION HORS DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE DÉBUT ET FIN DE MANDAT EXERCÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
Nathalie VALLIER 31, rue Claude Bernard 75005 Paris	Administratrice indépendante	Néant	Directrice	**Première désignation** : 19 avril 2023 par décision du Conseil d'administration **Renouvellement** : décision d'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2024 **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
HuvePharma EOOD Représentée par Anguel JELIAZKOV IVANOV 3A Nikolay Haytov Street, 5th Floor, Sofia – 1113 Bulgarie	Administrateur	Néant	Directeur Général Biovet	**Première désignation** : 17 septembre 2024 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'administration de la Société inclut un collège d'un censeur[1], composé comme suit :

NOM	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	PRINCIPALE FONCTION HORS DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE DÉBUT ET FIN DE MANDAT
Theodore NIXON	Censeur	Néant	Consultant	**Première désignation** : 2 février 2024 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration** : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

[1] Deux mandats de censeurs ont pris fin au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Bpifrance Participations, représentée par Caroline Lebel, a démissionné de son mandat de censeur le 16 juillet 2025. En outre, le mandat de censeur de Givaudan, représentée par Ann Leonard, a pris fin automatiquement à l'occasion du remboursement par Fermentalg, en date du 4 juillet 2025, des 2.000.000 obligations convertibles souscrites par Givaudan et échues le 20 juin 2025, pour un montant de 4,1 millions d'euros, conformément aux termes et conditions du « bonds purchase agreement » en date du 18 juin 2020 conclu entre la Société, d'une part, et DDW Inc. (rachetée par Givaudan en 2021), Fonds Ecotechnologies et Bpifrance Participations, d'autre part, et dont une description détaillée figure à la section 3.4.6. du Document d'Enregistrement Universel 2024.

Conformément aux déclarations formulées auprès de la Société par chaque mandataire social, la Société confirme que les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

3.2.3 Mandats sociaux exercés en dehors de la Société par ses mandataires sociaux

3.2.3.1 MANDATS EN COURS

Les mandats exercés par les membres du Conseil d'administration sont donnés sur la base des informations actualisées ou connues au 31 décembre 2025 :

AUTRES MANDATS EN COURS

NOM	NATURE DU MANDAT	SOCIÉTÉ
Philippe LAVIELLE 4, rue Rivière 33500 Libourne	Chairman of the Board	Cellular Agriculture Ltd
BPI FRANCE INVESTISSEMENT représentée par Gilles SCHANG, 6-8, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'administration	VU LOG SA
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'administration	YNSECT SA
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'administration	EASYMILE
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au comité de surveillance	NAÏO TECHNOLOGIES
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil de Surveillance	TALLANO TECHNOLOGIE
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil de Surveillance	OCEANWINGS
DEMEA SUSTAINABLE INVESTMENT Représentée par Stéphane VILLECROZE 81, avenue de la Grande Armée 75016 Paris	Membre et Président du Directoire	DEMEA SUSTAINABLE INVESTMENT
	Membre du directoire et Directeur Général	DEMEA HOLDING
	Représentant permanent de Demea Sustainable Investment au comité de surveillance	HESUS
	Membre du conseil d'administration	ARTELIA HOLDING
	Président	STANVAC SAS
	Président	Domaine de Bézud SAS
Pierre JOSSELIN 4, rue Rivière 33500 Libourne	Président	CarbonWorks
Audrey MENASSE 17, boulevard Haussmann 75009 Paris	Membre du conseil de surveillance	LEON GROSSE
Fabienne SAADANE-OAKS 4, rue Rivière 33500 Libourne	Non-executive director	AAK AB
	Non-executive director	Sparkfood
Nathalie VALLIER 31 rue Claude Bernard 75005 Paris	Néant	Néant
Anguel JELIAZKOV IVANOV 3A Nikolay Haytov Street, 5th Floor, Sofia – 1113 Bulgarie,	Managing Director	Huve Nutraceuticals Ltd

3.2.3.2 MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES AYANT CESSÉ À CE JOUR

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés, au cours des cinq derniers exercices, dans toute autre société, organisme ou association par chacun des administrateurs de la Société ayant cessé à ce jour figure ci-après :

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AYANT CESSÉ À CE JOUR

NOM	NATURE DU MANDAT	SOCIÉTÉ
Philippe LAVIELLE 4, rue Rivière 33500 Libourne	Membre du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration	TARGEDYS
DEMETER INVESTMENT MANAGERS représentée par Stéphane VILLECROZE 7-9, rue de la Boétie 75008 Paris	Président du conseil de surveillance Représentant permanent de Demeter Investment Managers au comité de surveillance Représentant permanent de Demeter Investment Managers au comité de surveillance	DEMETER VENTURES SA BURGEAP IGIP HOLDING SE NALDEO SAS
BPI FRANCE INVESTISSEMENT représentée par Gilles SCHANG 6-8, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au comité stratégique Représentant permanent de Bpifrance Investissement au comité stratégique Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'administration Représentant permanant de Bpifrance Investissement au Conseil de Surveillance	AXELEO SAS SABELLA SAS STANLEY ROBOTICS SAS SAFETY LINE
Pierre JOSSELIN 4, rue Rivière 33500 Libourne	Directeur Général	BISCUITS BOUVARD
Audrey MENASSE 17, boulevard Haussmann 75009 Paris	Néant	Néant
Fabienne SAADANE-OAKS 4, rue Rivière 33500 Libourne	Représentante permanente de ABF Ingredients Représentante de ABF Ingredients Membre du Conseil de surveillance	ROAL OY LARODAN AB FYTEXIA GROUP
Nathalie VALLIER 31, rue Claude Bernard 75005 Paris	Néant	Néant
Anguel JELIAZKOV IVANOV 3A Nikolay Haytov Street, 5th Floor, Sofia – 1113 Bulgarie	Néant	Néant

3.2.4 Biographie des mandataires sociaux

Philippe LAVIELLE, Président du Conseil d'administration de la Société, est diplômé de HEC Paris (Master de management, Entrepreneur). Il a plus de 30 ans d'expérience d'exercice de fonctions managériales en Europe et aux États-Unis.

De 1992 à 2011, Philippe LAVIELLE a travaillé pour le groupe Genencor, groupe mondial de biotechnologie et

précurseur dans le domaine des enzymes industriels. Il a été successivement Directeur en charge du développement commercial de Genencor en Europe (1992-1999), Vice-Président et Business Unit Manager (1999-2006) puis Vice-Président exécutif (2006-2011) de Genencor Inc. Pendant cette période, il a notamment été un des fondateurs en 2007 de DuPont Danisco Cellulosic Ethanol et membre de son conseil d'administration.
Il est ensuite, de 2011 à 2014, Président et CEO de Virdia Inc. société américaine de biotechnologie spécialisée dans le développement de solutions industrielles innovantes pour la production de biocarburants et de bioproduits issus de la biomasse.
Philippe LAVIELLE a enfin dirigé Fermentalg de 2016 à 2023 sous un double mandat de Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Pierre JOSSELIN est directeur général et administrateur de la Société depuis le 13 juin 2023.
Ingénieur Agro Paris Tech spécialisé en génie Bioprocédé, et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et Cranfield School of Management, Pierre JOSSELIN a débuté sa carrière en 1989 chez ARD dans la « *green Chemistry & white Biotechnology* » avant de rejoindre le Groupe Mars puis Danone pour occuper des postes de direction internationale en opérations et achats avec un focus sur l'open innovation. Entré en 2008 dans un fonds d'investissement, il a depuis consacré sa carrière à la croissance dans l'industrie des matériaux et de l'agroalimentaire à dimension internationale réalisant de nombreuses acquisitions et intégrations agissant en qualité de Directeur Général.
De 2014 à 2023, Pierre JOSSELIN a dirigé Biscuits Bouvard, une ETI familiale lyonnaise (2 000 talents, 500 M€ de chiffre d'affaires) spécialisée dans la biscuiterie et pâtisserie industrielle dont le chiffre d'affaires a plus que doublé en 8 ans.

Audrey MENASSE est Directrice Gouvernance et Droit des Sociétés de Danone.
Après avoir exercé près de dix ans en qualité d'avocate spécialisée en droit des affaires au sein de cabinets internationaux, Audrey MENASSE a rejoint Danone en 2010 en qualité de juriste droit des sociétés et occupe à ce jour les fonctions de Directrice Gouvernance et Droit des Sociétés de Danone.
Audrey MENASSE est diplômée de l'Université Paris Panthéon-Assas (DESS de droit notarial et DEA de Droit Privé Général) et de Columbia University (LL.M). Elle est titulaire du barreau de Paris et de New York.

Fabienne SAADANE-OAKS, Senior Advisor.
Fabienne SAADANE-OAKS a été, entre 2015 et 2024, Directrice Générale d'ABF Ingrédients, filiale d'Associated British Foods spécialisée dans les ingrédients de spécialités à haute valeur ajoutée.
Fabienne SAADANE-OAKS a acquis une expertise managériale reconnue, en France et aux États-Unis, au sein de grands groupes internationaux français (Sanofi, Rhodia - où elle a présidé Rhodia Food de 2001 à 2004), allemands (Degussa), américains (DuPont), anglais (ABF) et danois (Danisco, dont elle a été membre du Comité Exécutif de 2007 à 2011).
Ses fonctions l'ont amenée à interagir fréquemment avec les conseils d'administration ou de surveillance de ces groupes en matière de stratégie, d'investissements, de communication financière, de M&A, d'intégration de sociétés acquises et de gestion de l'actif humain.
Fabienne SAADANE-OAKS est diplômée de l'ENSTA, Ingénieur du Génie Maritime et titulaire d'un MBA de l'ESSEC. Elle est membre du Comité Sully, de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), des Associations des Anciens Elèves de l'ESSEC et de l'ENSTA.
Elle est actuellement membre non-exécutif du Conseil d'administration du groupe AAK AB.

Gilles SCHANG, Directeur Adjoint du Pôle Biotech/Echotech de BPIFrance, représentant permanent de Bpifrance Investissement, administrateur.
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Tours (1995) et du DESS de gestion de Patrimoine de Clermont-Ferrand (1996), Gilles SCHANG a débuté sa carrière en gestion de fortune au sein de la Banque Nationale de Paris en 1997 avant de rejoindre en 2001 le département de Private Equity de Société Générale Asset Management (devenu en 2010 Amundi Private Equity Funds).
De 2001 à 2011, il a contribué, en qualité de Partner dans le domaine des sciences de la vie et des technologies de l'environnement, à la gestion des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR) et dans l'Innovation (FCPI) gérés par SGAM en réalisant plus d'une douzaine d'opérations d'investissement dans des sociétés comme Adocia ou Metabolic Explorer.
Début 2012, il rejoint CDC Entreprises (désormais Bpifrance Investissements) lors de la constitution du Fonds Ecotechnologies géré pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir confié à l'Ademe, dont il est Directeur d'Investissement.
Gilles SCHANG est actuellement représentant permanent de Bpifrance Investissement comme administrateur des

sociétés Fermentalg, Vulog, Stanley Robotics, Ynsect et EasyMile, représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil de surveillance de Tallano Technologie, et représentant permanent de Bpifrance Investissement aux comités stratégiques des sociétés AXELEO et SABELLA.

Nathalie VALLIER est Directrice associée au sein du cabinet Eurocif.
Nathalie VALLIER a exercé pendant plus de 20 ans des fonctions diverses au sein des directions Finance de groupes internationaux lors d'étapes charnières de leur développement. Après avoir débuté son parcours au sein du groupe Société Générale en 1997, elle a été Directrice du Financement, des Relations Investisseurs puis du M&A du groupe Geodis de 2006 à 2013, avant de rejoindre le groupe lyonnais Seqens, acteur mondial de la synthèse pharmaceutique, en tant que Directeur de la Communication, des Relations Investisseurs et des affaires publiques. Depuis 2017, elle accompagne les directions générales de sociétés cotées sur les aspects de relations investisseurs, communication financière et ESG. Elle co-dirige un programme d'Executive Education à l'Université Paris Dauphine-PSL.
Nathalie VALLIER est titulaire d'un Master en Finance à Lyon 2, d'un MBA obtenu à Sciences Po Paris et de plusieurs certificats (HEC ICCF et CESGA).

Stéphane VILLECROZE, représentant permanent de Demea Sustainable Investment, Administrateur, est Président du directoire de la société Demea Sustainable Investment.
Demea Sustainable Investment résulte de la fusion entre Demeter Investment Managers, pionnier de la transition énergétique, avec Cerea Partners, référence de l'investissement dans l'agroalimentaire. Demea Sustainable Investment est en mesure d'intervenir sur l'ensemble du spectre de financement, du capital à la dette, et sur un champ large de la transition énergétique et écologique à l'ensemble de chaîne de valeur de l'industrie agroalimentaire
Stéphane VILLECROZE est, ou a été, membre de conseils de surveillance et/ou de conseils d'administration de nombreuses participations détenues par les fonds gérés par Demeter, parmi lesquelles IES Synergy, Panosol, Aérowatt, Methaneo, Ternois, Burgeap IGIP, Fondasol, Naldeo, Sunna Design et Ynsect. Entre 2001 et 2005, Stéphane VILLECROZE était directeur de centres de profit de Veolia Environnement et a participé au « programme dirigeants » du groupe en 2004-2005.
De 1994 à 2001, Stéphane VILLECROZE a occupé des fonctions de chef de services territoriaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en charge d'activités de construction et d'exploitation dans les secteurs routier, portuaire et aéroportuaire. Il y a également dirigé des missions interservices de l'eau.
En 1994, Stéphane VILLECROZE a collaboré avec Olivier Dupont, Lionel Cormier et Sophie Paturle au sein du fonds BTP Capital, en intervenant essentiellement sur le secteur des éco-industries.
Stéphane VILLECROZE est diplômé de l'École Polytechnique, ingénieur du corps des Ponts et Chaussées et co-auteur des ouvrages : « *Les PME et le marché de l'environnement* » (Presses ENPC, 1995), « *Capital développement : Le guide des solutions de sortie* » (AFIC, 2007), « *Guide pratique du capital développement* » (AFIC, 2008), « *Capital développement, guide du partenariat* » (AFIC, 2012).

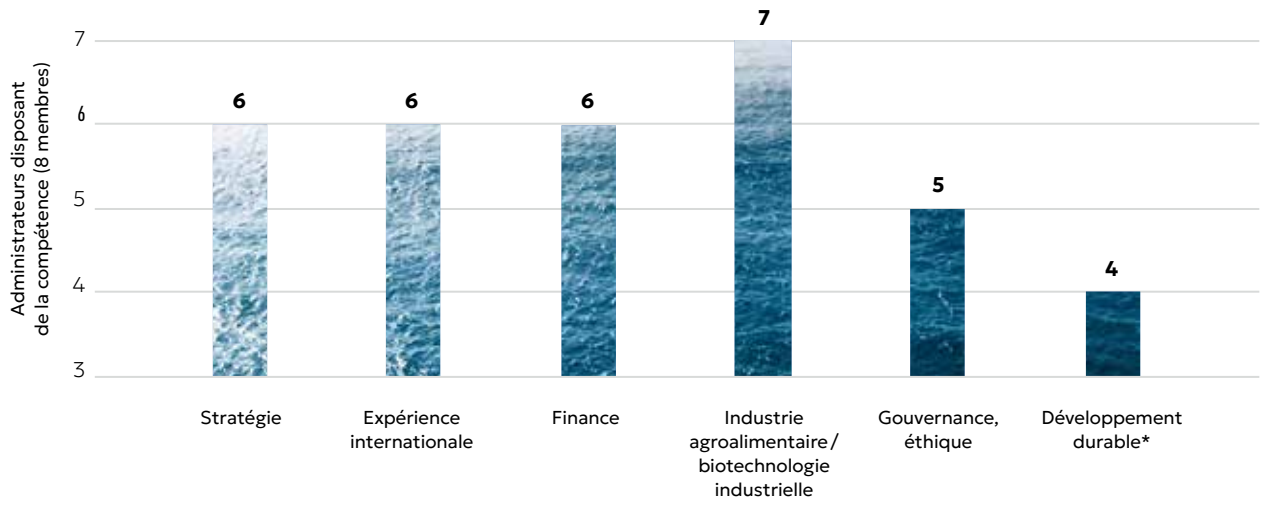
Anguel JELIAZKOV IVANOV, représentant permanent de HuvePharma EOOD, est Directeur exécutif de Biovet JSC, principale entité de production du groupe Huvepharma, depuis 2000. Il est également Vice-président du groupe Huvepharma chargé de la production depuis 2008 et directeur général de Huve Nutraceuticals Ltd.
Avec plus de 70 ans d'histoire, de traditions et d'expertise dans le domaine de la biotechnologie, 3 usines de biotransformation de précision à Peshtera, Razgrad et Botevgrad et une capacité de plus de 10 000 mètres cubes, Biovet JSC est la plus grande entreprise de fermentation d'Europe. L'entreprise emploie plus de 2 400 personnes hautement qualifiées, dont des biotechnologues, des microbiologistes, des chimistes et des ingénieurs.
Anguel JELIAZKOV IVANOV a piloté avec succès l'entrée du groupe Huvepharma sur le segment des oméga-3 dès 2021, grâce à une grande expertise dans l'optimisation opérationnelle de la production et de l'innovation pour stimuler la croissance durable et accéder à de nouveaux marchés.
Anguel JELIAZKOV IVANOV est titulaire d'une Maîtrise en gestion industrielle de l'Université de l'économie nationale et mondiale de Sofia (Bulgarie).

Theodore NIXON a travaillé pendant plus de 45 ans au sein de DDW, the Color House et en a été le PDG pendant 30 ans. DDW est un leader mondial des couleurs naturelles pour les secteurs de l'alimentation et des boissons, ayant développé une expertise dans ce domaine depuis 155 ans. DDW, entreprise familiale basée à Louisville, dans le Kentucky, a été acquise en décembre 2021 par le groupe suisse Givaudan pour développer sa position de leader sur le marché des colorants naturels. DDW possède 12 usines en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Afrique et en Asie.
Theodore Nixon est titulaire d'une licence en ingénierie des systèmes et en statistiques appliquées de l'université de Princeton et d'un MBA de l'université de Louisville.

3.2.5 Expertises des administrateurs

Une matrice d'expertises a été établie afin de refléter la diversité des compétences au sein du Conseil d'administration de la Société :

MATRICE DES COMPÉTENCES
AU SEIN DU CONSEIL D´ADMINISTRATION



3.2.6 Direction générale

Depuis le 13 juin 2023, le Conseil d'administration a procédé à la dissociation effective des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général en nommant Pierre JOSSELIN en qualité de Directeur Général. Le mandat de Philippe LAVIELLE en qualité de Président du Conseil d'administration a été renouvelé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juin 2023, à la suite du renouvellement de son mandat d'administrateur de la Société par l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2023.
Conformément à l'Article 20 des statuts de la Société et aux dispositions légales en vigueur, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en

toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3.2.7 Déclaration concernant le Conseil d'administration et la Direction Générale

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et les membres du Conseil d'administration de la Société.

Monsieur Pierre JOSSELIN exerce également depuis le 30 mai 2024 le mandat de Président de la société CarbonWorks. (Cf. section 6.5, note 12.3, et section 7.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Ainsi, à l'exception de ce qui précède, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée, en sa qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; ou
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou règlementaires.

3.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

3.3.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de la Société

Le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société a été adopté lors du Conseil d'administration du 7 mai 2012, et modifié pour la dernière fois le 9 avril 2025. Ce règlement intérieur détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dans le respect de son règlement intérieur et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, en veillant notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Aux séances obligatoires du Conseil d'administration (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires et les conditions prévues aux statuts et au règlement intérieur.

3.3.1.1 LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA PARTICIPATION AUX SÉANCES

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois, la majorité au moins des administrateurs, peut demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois. Le taux de participation global des administrateurs a été de 93 %.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par visio-conférence ou par téléconférence ainsi que le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration et peuvent prendre part aux délibérations du Conseil d'administration avec voix consultative.

Les représentants du Comité Social et Économique de la Société sont convoqués et assistent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration de la Société.

3.3.1.2 LES COMPTES-RENDUS DE SÉANCE

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général de la Société, et le cas échéant par l'administrateur délégué temporairement dans les fonc-

tions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Le Conseil d'administration de la Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment :

- l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 ;
- la mise en place d'un financement en obligations convertibles au profit de la société Better Origin Ingredients, distributeur exclusif de Fermentalg en Amérique du Nord ;
- la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit du Directeur Général de la Société et de certains salariés ; et
- d'une manière générale, les orientations de l'activité de la Société et l'ensemble des dispositions soumises au Conseil d'administration par obligation statutaire ou légale.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'administration procède régulièrement à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités afin, notamment, de porter une appréciation sur la préparation et la qualité de leurs travaux. Cette auto-évaluation porte notamment sur la composition du Conseil d'administration, ainsi que sur son fonctionnement, l'organisation des réunions, l'accès à l'information, les ordres du jour et les travaux, le montant et le mode de répartition de la rémunération globale ainsi que les relations au sein du Conseil d'administration avec la Direction Générale. Des questions similaires sont posées dans le cadre des comités.

Le Conseil d'administration souhaite conserver un mode de fonctionnement participatif en séance et ne pas imposer un questionnaire formel visant spécifiquement à évaluer de manière systématique la contribution de chacun des autres membres. A l'occasion de la dernière évaluation du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2022, les membres du Conseil d'administration se sont montrés globalement satisfaits de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités.

En application de l'article L. 225-37-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration délibère annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. Par ailleurs, la politique de la Société en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a également été présentée au Conseil d'administration à l'occasion de sa réunion du 17 septembre 2024.



3.3.1.3 L'INFORMATION DU CONSEIL

À l'occasion des séances du Conseil d'administration de la Société, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3.3.2 Informations sur les comités

Les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités *ad hoc*.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité des nominations et des rémunérations, un comité d'audit et RSE et un comité stratégique dont les rôles sont définis ci-après.

3.3.2.1 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Par décision du 31 août 2017, le Conseil d'administration a fait évoluer le fonctionnement de son comité des nominations et des rémunérations prévu par l'article 6.3 du règlement intérieur dudit Conseil.

Conformément à l'article 6.3.2 du règlement intérieur, le comité des nominations et des rémunérations de la Société est chargé des missions suivantes :

- présenter des recommandations et propositions au Conseil d'administration (i) en matière de rémunérations (fixe et variable), d'avantages en nature et autres droits pécuniaires des mandataires sociaux, en contribuant notamment à l'examen des modes de rémunération, de fixations des objectifs et des bonus sur objectifs et d'incitation des mandataires sociaux ; et (ii) sur la politique de l'actionnariat et d'outils d'intéressement en capital des dirigeants et des salariés en tenant compte des objectifs de la Société et des performances individuelles et collectives réalisées, ce compris la fixation et/ou la modification des conditions d'attribution ou d'exercice de valeurs mobilières attribuées aux dirigeants ;
- identifier, évaluer et proposer la nomination d'administrateurs indépendants en vue d'une bonne gouvernance de la Société ;
- revoir et évaluer la politique de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- participer aux réflexions sur les questions de gouvernance ; et
- produire un rapport comportant ses recommandations sur les sujets qu'il traite.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du comité des nominations et des rémunérations sont :

- Madame Audrey MENASSE ;
- Bpifrance Investissement, représentée par Monsieur Gilles SCHANG ; et
- Madame Fabienne SAADANE-OAKS ; et

Madame Audrey Ménassé a été nommée présidente du comité des nominations et rémunérations lors de sa séance du 7 février 2017.

3.3.2.2 COMITÉ D'AUDIT ET RSE

Par décision du 19 avril 2023, le Conseil d'administration a fait évoluer le fonctionnement de son comité d'audit, devenu comité d'audit et RSE, et dont les règles de fonctionnement et les missions sont fixées par l'article 6.2 de son règlement intérieur.

Conformément à l'article 6.2.2 du règlement intérieur, le comité d'audit et RSE de la Société est chargé des missions suivantes :

En matière d'audit

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale et émettre une recommandation au Conseil d'administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance légales qui leur sont applicables et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;

– approuver, s'il le juge opportun, la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 autres que la certification des comptes ;
– rendre compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions ; et
– rendre compte au Conseil d'administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

En matière de RSE

– examiner les engagements et les orientations de la politique de la Société en matière de RSE, et plus généralement, revoir la stratégie et la feuille de route de la Société à moyen et long terme ainsi que les actions à mettre en œuvre ;
– s'assurer de la pertinence de l'information communiquée en matière de RSE au Conseil d'Administration et formuler toute recommandation au Conseil d'Administration sur les questions environnementales sociales et sociétales en lien avec la stratégie de la Société ;
– examiner les risques et opportunités liés à la performance environnementale, sociale et sociétale et apprécier l'adéquation des moyens dont dispose la Société pour mener à bien sa stratégie en matière de RSE ;
– veiller à la conformité de l'information extra-financière avec les exigences réglementaires et légales en vigueur et examiner les systèmes de reporting et de contrôle dans le cadre des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information extra-financière ;
– identifier les évolutions en matière de RSE pour préparer au mieux la Société au regard des enjeux liés à son activité et ses objectifs ; et
– assurer une revue des notations extra-financières.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du comité d'audit et RSE de la Société sont :
– Madame Nathalie VALLIER ;
– Demea Sustainable Investment, représentée par Monsieur Stéphane VILLECROZE ; et
– Madame Audrey MENASSE ; et

Il est précisé que Monsieur Pierre JOSSELIN, assiste, sans voix délibérative, aux réunions du comité d'audit et RSE en sa qualité de Directeur Général de la Société.

Madame Nathalie VALLIER a été nommée présidente du comité d'audit et RSE de la Société lors de sa séance du 6 septembre 2023.

Il est précisé qu'à ce jour la composition du comité d'audit et RSE satisfait aux exigences de l'article L. 823-19 du Code de commerce dans la mesure où ce dernier est notamment composé de deux administrateurs indépendants, qu'aucun dirigeant n'y siège et que l'un de ses membres dispose de compétences particulières dans les domaines comptables et financiers.

3.3.2.3 COMITÉ STRATÉGIQUE

Faisant suite à une décision du Conseil d'administration en date du 31 août 2017, ledit Conseil s'est doté d'un comité stratégique, dont les règles de fonctionnement et les missions sont fixées par l'article 6.4 du règlement intérieur dudit conseil.

Conformément à l'article 6.4.2 du règlement intérieur, le comité stratégique de la Société est chargé des missions suivantes :
– entretenir la réflexion du Conseil d'administration sur la stratégie entre les séances qui y sont spécifiquement dédiées ;
– maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la Société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil d'administration soit informé lorsqu'un sujet devient majeur ;
– permettre au Président du Conseil d'administration de soumettre ses idées à intervalles plus rapprochées qu'il ne peut le faire en séance ordinaire.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du stratégique de la Société sont :
– Monsieur Philippe LAVIELLE, Président du Conseil d'administration ;
– Monsieur Pierre JOSSELIN, Directeur Général de la Société ;
– Bpifrance Investissement, représentée par Monsieur Gilles SCHANG ;
– Madame Fabienne SAADANE-OAKS ;
– Huvepharma EOOD, représentée par Monsieur Anguel JELIAZKOV
– Demea Sustainable Investment, représentée par Monsieur Stéphane VILLECROZE.

Monsieur Philippe LAVIELLE a été nommé président du comité stratégique de la Société lors de sa séance du 27 février 2019.

3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

3.4.1 Contrats de service

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun contrat de services en vigueur liant les membres du Conseil d'administration et le directeur général à la Société prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

Sont listées et résumées, à la section 7.5.1 du présent Document d'Enregistrement Universel, les conventions conclues par la Société avec une entité apparentée à elle ainsi que les conventions significatives.

3.4.2 Détention d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

A l'exception des administrateurs indépendants, les administrateurs qui composent le Conseil d'administration de la Société sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société (cf. sections 3.7 et 7.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Par ailleurs, Monsieur Theodore Nixon, censeur, est également actionnaire de la Société (cf. section 7.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel). Il a notamment souscrit le 16 décembre 2021, via son trust, à un placement privé à hauteur de 1.818.181 actions ordinaires de la Société.

Le Directeur Général de la Société a également bénéficié d'attributions gratuites d'actions conformément à ce qui figure à la section 3.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.4.3 Direction ou participation au capital de sociétés hors Groupe ayant une activité similaire à celle de la Société

Néant.

3.4.4 Déclaration sur les potentiels conflits d'intérêts

A l'exception des conventions visées à la section 7.5 du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas de conventions entre apparentés à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction et de la direction générale, telles que visées au paragraphe ci-dessus.

3.4.5 Procédure d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales

S'agissant du suivi des conventions courantes qui sont exemptées de la procédure légale de contrôle aux termes de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il est procédé à leur évaluation régulière, notamment à l'occasion de leur modification, de leur renouvellement ou en cas de résiliation d'un commun accord.

Cette évaluation est principalement menée par la Direction financière de la Société qui rend compte au comité d'audit et RSE des diligences menées, lesquelles consistent à évaluer au moins annuellement que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions, en application de l'article L. 225-39 du Code de commerce. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

3.4.6 Accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 3.4.4 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il existe deux accords avec des actionnaires disposant de représentants au Conseil d'administration.

Contrat de collaboration commercial et industriel conclu avec HuvePharma EOOD

Conformément à ce qui figure à la section 4.1.1 du Document d'Enregistrement Universel, HuvePharma EOOD est un partenaire stratégique de la Société depuis la conclusion d'un contrat de collaboration commercial et industriel le 15 décembre 2023, tel qu'amendé le 11 octobre 2024.

En date du 17 juin 2024, la société HuvePharma EOOD est, par ailleurs, devenue un des principaux actionnaires de la Société en investissant 7,5 millions d'euros dans le cadre d'une offre réservée à une catégorie d'investisseurs répondant à des caractéristiques déterminées, réalisée conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2024.

À l'issue de l'augmentation de capital, HuvePharma EOOD a été nommée administrateur de la Société par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2024 au titre de sa troisième résolution, avec pour représentant permanent Monsieur Anguel Jeliazkov Ivanov. Le Conseil d'administration, en application des recommandations édictées par le Code Middlenext en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration a conclu à la non-indépendance d'HuvePharma EOOD, en raison, à la fois, des relations d'affaires significatives avec la Société et de la relation capitalistique importante entre la Société et HuvePharma EOOD.

Accord de financement sous la forme d'un prêt d'actionnaire accordé par HuvePharma EOOD à Fermentalg

En complément du contrat susvisé, et en sa qualité d'actionnaire de référence, HuvePharma EOOD a consenti un prêt d'actionnaires à Fermentalg à hauteur de 4 millions d'euros, conformément aux termes d'un contrat d'avance en compte courant en date du 15 avril 2026. Ce prêt porte intérêt au taux annuel de 5% et est consenti pour une durée de 24 mois à compter de sa date de tirage qui devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026. Le prêt pourra être remboursé, au choix de la Société, à l'échéance, en numéraire, ou, à tout moment et sans pénalité, en tout ou partie, en numéraire ou par voie de compensation avec le prix de souscription dû par Huvepharma dans l'éventualité où une augmentation de capital en actions de Fermentalg serait réalisée dans les 24 mois suivant la date de mise à disposition du prêt.

Il est précisé que le « bonds purchase agreement » en date du 18 juin 2020 conclu entre la Société, d'une part, et DDW Inc. (rachetée par Givaudan en 2021), Fonds Ecotechnologies et Bpifrance Participations, d'autre part, et dont une description détaillée figure à la section 3.4.6. du Document d'Enregistrement Universel 2024, a pris fin à l'occasion du remboursement par Fermentalg, en date du 4 juillet 2025, des 2.000.000 obligations convertibles souscrites par Givaudan et échues le 20 juin 2025.

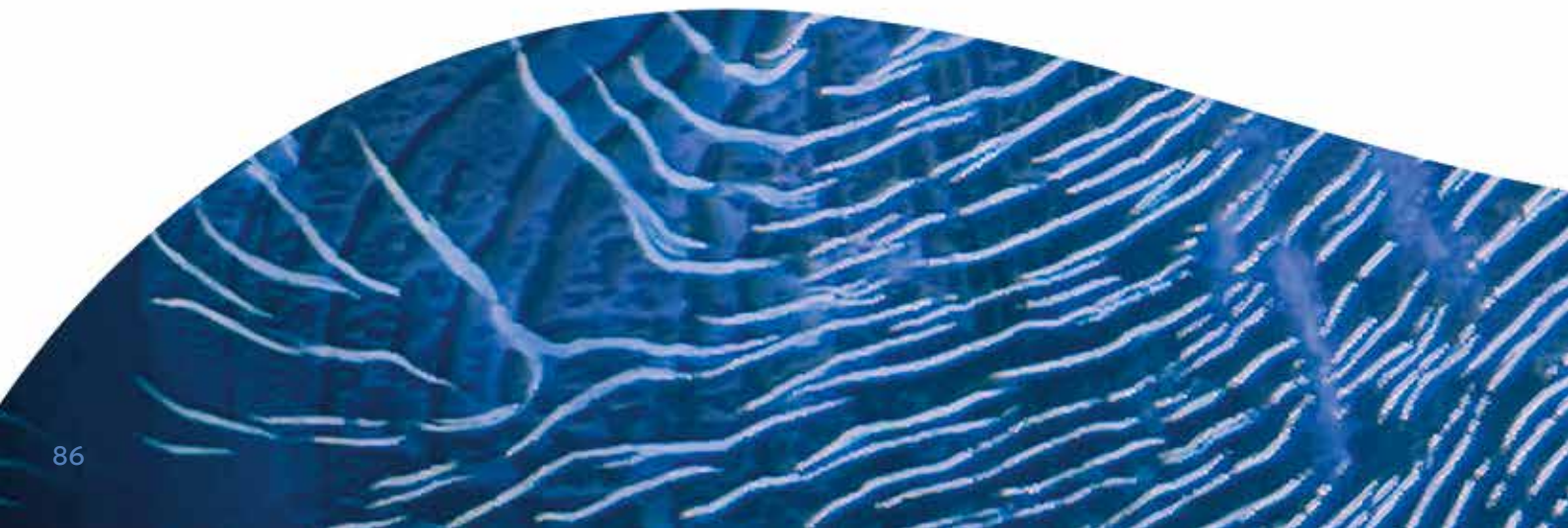
3.4.7 Engagements de conservation de titres émis par la Société

Sous réserve du respect de la réglementation, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement contractuel valant restriction de cession de titres émis par la Société actuellement en vigueur et accepté par l'un des membres des organes d'administration et/ou de la direction générale visés à la section 3.2.3.1 ci-dessus.

3.5 Autres

3.5.1 Éléments susceptibles d'exercer une influence en cas d'offre publique

Dans un souci de transparence, nous indiquons ci-après les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique :



– l'Assemblée Générale du 12 juin 2025 a consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public ;
– le Conseil d'administration bénéficie d'autres autorisations ou délégations en matière de rachat d'actions ou d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui sont décrites dans le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2025 en matière d'augmentation de capital, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration (cf. section 7.6.7 du présent Document d'Enregistrement Universel) ; et
– l'article 13 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.



3.6 Rémunération et avantages

Cette section a été établie par le Conseil d'administration avec le concours du comité des nominations et des rémunérations.

3.6.1 Politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux

Jusqu'à la date de transfert de la Société sur Euronext Growth Paris intervenu le 16 avril 2024, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux répondait aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de



commerce. Bien que cette disposition ne soit plus applicable à la Société depuis le transfert de marché de cotation, la Société entend conserver un niveau d'information et de transparence équivalent à ce qu'elle présentait auparavant dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, étant précisé que les politiques de rémunération ne feront toutefois plus l'objet d'un vote ex ante par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblé Générale.

3.6.1.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

La politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est fondée sur les principes généraux suivants :

- une rémunération en cohérence avec celle des cadres dirigeants de la Société ;
- un niveau de rémunération compétitif pour s'assurer que la Société peut attirer et retenir les talents ;
- une rémunération respectueuse de l'intérêt social et directement en lien avec la stratégie de la Société ;
- une rémunération créatrice de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires ; et
- une rémunération prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux en lien avec l'activité de la Société.

3.6.1.2 PROCESSUS DE DÉTERMINATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, conformément aux dispositions légales en vigueur et aux recommandations du Code Middlenext.

Les membres du comité des nominations et des rémunérations sont indépendants pour deux d'entre eux et ont été choisis pour leurs compétences techniques, ainsi que pour leur bonne compréhension des normes en vigueur, des tendances émergentes et des pratiques de la Société.

Pour mener à bien leur mission, les membres du comité invitent régulièrement la Directrice des Ressources Humaines à assister aux réunions ; les délibérations se font néanmoins hors de sa présence.

En outre, le président du comité des nominations et des rémunérations échange avec le président du comité d'audit et RSE pour étudier notamment les impacts financiers, comptables et fiscaux de la politique de rémunération envisagée.

Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration sont informés annuellement de la politique de ressources humaines de la Société, et des comparaisons sont régulièrement effectuées pour s'assurer que les niveaux de rémunération des salariés et des mandataires sociaux de la Société sont compétitifs et cohérents avec ceux des autres entreprises du secteur.

La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux ne fait pas l'objet d'une révision annuelle ; néanmoins certaines modalités de mise en œuvre de la politique sont définies par le Conseil d'administration sur une base annuelle, c'est le cas par exemple des critères de performance applicables à la rémunération variable annuelle du Directeur Général.

Après avoir consulté le comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra déroger, de manière temporaire, à la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration et/ou au Directeur Général en cas de circonstances exceptionnelles et dans la mesure où les changements apportés sont conformes à l'intérêt social et nécessaires



pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Les événements qui pourraient donner lieu à l'utilisation de cette possibilité de dérogation à la politique de rémunération sont, sans que ce soit limitatif, des opérations exceptionnelles de croissance externe, un changement majeur de stratégie, ou encore un évènement particulièrement grave conjoncturel ou lié à la situation de la Société.

3.6.2 Politique de rémunération globale applicable aux dirigeants mandataires sociaux

La gouvernance de la Société est assurée par un Directeur Général, Monsieur Pierre JOSSELIN, et un Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe LAVIELLE, depuis le 13 juin 2023. La structure de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ne fait pas l'objet d'une révision annuelle et est applicable tant qu'elle ne fait pas l'objet de modification. Les modalités de mise en œuvre de la politique peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les politiques de rémunération pour 2026 restent cohérentes avec celles arrêtées pour l'exercice 2025, telles qu'exposées dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

3.6.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 2 avril 2026, a arrêté les éléments de rémunération de Monsieur Pierre Josselin, en sa qualité de Directeur Général, au titre de l'exercice 2026 comme suit :

- **rémunération fixe** annuelle brute de 230 K€, inchangée par rapport à 2025, payable mensuellement en douze (12) versements égaux ;
- **rémunération variable** brute cible de 100 K€, pouvant être augmentée d'un maximum de 30 % de ce montant en cas de surperformance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'administration. Cette rémunération variable sera attribuée en tout ou partie au titre de l'exercice en cours si le Directeur Général réalise des objectifs définis par le comité des nominations et des rémunérations lors de sa réunion du 17 mars 2026.

Les critères de performance quantitatifs et qualitatifs arrêtés portent sur :

- l'atteinte d'un niveau de chiffre d'affaires, d'EBITDA et de trésorerie ; et
- l'atteinte de critères qualitatifs : ouverture de nouveaux segments de marché, démarrage de la production industrielle du colorant bleu et gestion de CarbonWorks.

Les critères objectifs financiers de performance reposent sur le budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration. Les objectifs qualitatifs reposent sur des indicateurs non financiers liés à la réalisation du plan stratégique.

Les critères de performance visés ci-avant ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

– **attribution gratuite d'actions** : attribution de 300 000 actions gratuites, dont l'acquisition sera soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance, étant précisé que (i) le Directeur Général est tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 10 % des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises, (ii) en cas de révocation du Directeur Général, le Conseil d'administration statuera, conformément au Code Middlenext, sur le sort des actions de performance en cours d'acquisition à la date de départ, et (iii) un projet de résolution portant sur une délégation en matière d'attribution gratuite d'actions sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale devant se tenir le 11 juin 2026 ;
– **autres éléments de rémunération :**
 • des régimes de prévoyance et de mutuelle dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 • une assurance dite « GSC » couvrant le risque de perte du mandat, dont le coût est de 28 K€, prise en charge par la Société et valorisée comme avantage en nature ;
 • une assurance responsabilité civile mandataire social, dont les cotisations, représentant un montant total (pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les administrateurs) de 8K€ pour l'exercice 2026, sont prises en charge par la Société, couvrant les fautes qui seraient commises par tout dirigeant de la Société dans l'exercice dans l'exercice de son mandat social ;
 • un avantage en nature « véhicule » constitué par l'utilisation privative d'un véhicule mis à sa disposition par la Société, évalué selon les dispositions légales en vigueur (représentant un montant évalué à 4K€ pour l'exercice 2026) ;
 • le remboursement, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat ;
– **rémunération exceptionnelle :** néant ; et
– **indemnité de départ :**
 • les critères d'attribution de l'indemnité de départ sont strictement limités à des cas de départs spécifiques. Ainsi, il est précisé que (i) le Directeur Général ne pourra bénéficier de l'indemnité de départ que dans les cas caractérisant un départ contraint, à savoir la révocation ou le non-renouvellement du mandat du Directeur Général, et (ii) en particulier, le Directeur Général ne pourra pas bénéficier d'indemnité de départ en cas de départ volontaire, de cessation de fonctions pour faute grave ou lourde ou s'il est en mesure de bénéficier d'une retraite à taux plein à l'occasion de la cessation de son mandat.
 • l'indemnité de départ correspondra à un montant brut maximum correspondant à 12 fois la moyenne mensuelle de rémunération fixe et variable perçue au titre du dernier exercice, sous réserve de la satisfaction de conditions de performance. Les conditions de performance sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, par référence à la perception d'une rémunération variable et ainsi reposent sur des critères qualitatifs et quantitatifs en lien avec la performance dans l'exercice du mandat.

3.6.2.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 17 mars 2026, a arrêté les éléments de rémunération de Monsieur Philippe Lavielle, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2026, comme suit :

– **rémunération fixe annuelle brute :** 70 K€, payable en douze (12) mensualités d'un montant égal ;
– **rémunération au titre de son mandat d'administrateur :** rémunération variable selon sa participation aux réunions du Conseil d'administration et du Comité stratégique, conformément à la politique de rémunération des administrateurs visée à la section 3.6.2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel ;
– **autres éléments de rémunération :**
 • régimes de prévoyance et de mutuelle dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 • une assurance responsabilité civile mandataire social, dont les cotisations, représentant un montant total (pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les administrateurs) de 8K€ pour l'exercice 2026, sont prises en charge par la Société, couvrant les fautes qui seraient commises par tout dirigeant de la Société dans l'exercice dans l'exercice de son mandat social ;
 • le remboursement, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat ;

– **autre dont rémunération variable, à long-terme et/ou exceptionnelle :** néant ; et
– **indemnité de départ :** néant.

3.6.2.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS (MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

La formule de répartition de la rémunération des administrateurs est examinée régulièrement et réajustée le cas échéant pour assurer une rémunération compétitive sur le plan national, afin de bénéficier des compétences les meilleures et les plus adaptées sur le plan sectoriel et géographique.

De plus, elle comporte une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion qui permet de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration, et de ses comités/groupes de travail.

Les administrateurs, autres que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, ne bénéficient pas de rémunération long terme, de régime complémentaire de retraite, ni d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leur fonction.

Il est rappelé que le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur. Ainsi cette politique ne s'applique pas au Directeur Général, mais s'applique au Président du Conseil d'administration dans les conditions visées ci-après (cf. section 3.6.2.12 du présent chapitre 3).

Faisant suite aux recommandations du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 2 avril 2026 a décidé qu'une enveloppe globale de 150 000 € au titre de l'exercice 2026 serait soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2026.

Sous réserve du vote effectif par l'Assemblée Générale des actionnaires d'un montant de rémunération suffisant, et conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, l'exercice des fonctions d'administrateurs ou de membres d'un Comité donnera lieu à une rémunération dans les conditions suivantes :

– **Pour les réunions du Conseil d'Administration**, chaque Administrateur perçoit :
 • une rémunération fixe annuelle d'un montant de 10 000 € (hors Président du Conseil d'Administration) ; et
 • une rémunération variable d'un montant de 2 000 € par présence (en ce compris par tout moyen de télécommunication) à une réunion du Conseil d'Administration (incluant le Président du Conseil d'Administration).
– **Pour les réunions des Comités**, chaque Administrateur perçoit :
 • une rémunération fixe annuelle d'un montant de 4 000 € pour le président du Comité concerné (hors Président du Conseil d'Administration si celui-ci est également président d'un Comité) ; et
 • une rémunération variable d'un montant de 2 000 € par présence (en ce compris par tout moyen de télécommunication) à une réunion d'un Comité (incluant le Président du Conseil d'Administration).

Dans tous les cas, cette rémunération n'est pas attribuée lorsque la séance du Conseil d'administration a lieu par le biais d'une consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation et les statuts.

Si le montant total à verser aux administrateurs en application des règles de répartition ci-dessus conduit au dépassement du montant global maximal annuel autorisé par l'Assemblée Générale et en vigueur au moment de ce dépassement, il sera procédé à une réduction du montant total à verser aux Administrateurs de façon à respecter cette autorisation.

Les montants à verser à chacun des Administrateurs seront alors réduits au *prorata* des montants que ceux-ci auraient dû recevoir.

3.6.3 Rémunérations et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

3.6.3.1 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, telle qu'arrêtée par décision du Conseil d'administration en date du 20 mars 2025, a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le 12 juin 2025.

Le positionnement de la rémunération a été élaboré sur la base d'une étude approfondie des pratiques de place.

Les composantes de la rémunération attribuable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont donc les suivantes :

– **rémunération fixe annuelle brute :** 75 K€ ;
– **rémunération au titre de son mandat d'administrateur :** 14 K€ ;
– **autres éléments de rémunération :**
 • des régimes de prévoyance et de mutuelle dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;

- une assurance responsabilité civile mandataire social, dont les cotisations, représentant un montant de 8 K€ pour l'exercice 2025, sont prises en charge par la Société, couvrant les fautes qui seraient commises par tout dirigeant de la Société dans l'exercice de son mandat social ;
- un avantage en nature « véhicule » constitué par l'utilisation privative d'un véhicule mis à sa disposition par la Société, évalué selon les dispositions légales en vigueur (représentant un montant évalué à environ 7 K€ pour l'exercice 2025) ;
- le remboursement, sur présentation des justificatifs appropriés, de l'ensemble des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, conformément aux modalités de remboursement de frais mises en place dans la Société ;

– **autre dont rémunération variable, à long-terme et/ou exceptionnelle :** néant ; et
– **indemnité de départ :** néant.

3.6.3.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

La politique de rémunération applicable Directeur Général, telle qu'arrêtée par décision du Conseil d'administration en date du 20 mars 2025, a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le 12 juin 2025.

Les composantes de la rémunération attribuable au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont donc les suivantes :

– **rémunération fixe annuelle brute :** 231 K€, versés en douze (12) mensualités d'un montant égal ;
– **rémunération variable brute :** par décision du Conseil d'administration en date du 2 avril 2026, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, il a été décidé d'attribuer au Directeur Général 35 % de sa rémunération variable brute cible, soit 35 K€, au titre de l'exercice 2025, sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs et quantitatifs arrêtés par le Conseil d'administration du 20 mars 2025.
– **attribution gratuite d'actions :** par décision du Conseil d'administration en date du 12 juin 2025, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2025, le Directeur Général a bénéficié d'une attribution gratuite de 300 000 actions de la Société. L'acquisition définitive des actions s'effectuera à l'issue d'une période d'acquisition de trois (3) ans, conformément aux recommandations du Code Middlenext, sous réserve de l'atteinte de conditions de présence et de performance.
– **d'autres éléments de rémunération suivants :**
 - des régimes de prévoyance et de mutuelle dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 - une assurance dite « GSC » couvrant le risque de perte du mandat prise en charge par la Société, dont le coût est de 28 K€ pour l'exercice 2025 ;
 - une assurance responsabilité civile mandataire social, dont les cotisations, représentant un montant de 8 K€ pour l'exercice 2025, sont prises en charge par la Société, couvrant les fautes qui seraient commises par tout dirigeant de la Société dans l'exercice de son mandat social ;
 - un avantage en nature « véhicule » constitué par l'utilisation privative d'un véhicule mis à sa disposition par la Société, évalué selon les dispositions légales en vigueur (représentant un montant évalué à environ 5 K€ pour l'exercice 2025) ;
 - le remboursement, sur présentation des justificatifs appropriés, de l'ensemble des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, conformément aux modalités de remboursement de frais mises en place dans la Société ;
– **autre dont rémunération exceptionnelle :** néant ; et
– **indemnité de départ :** néant.

Figure ci-dessous un tableau récapitulatif des rémunérations de toutes natures ainsi que les éventuels avantages en nature et autres éléments de rémunération versés par la Société, ou sa participation, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
PHILIPPE LAVIELLE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations dues au titre de l'exercice[1]	75 K€	97 K€
Rémunération administrateur	14 K€	27 K€
Valorisation des rémunérations variables annuelles attribuées au cours de l'exercice	0 K€	0 K€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 K€	0 K€
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0 K€	0 K€
PIERRE JOSSELIN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations dues au titre de l'exercice[1]	231 K€	226 K€
Valorisation des rémunérations variables annuelles attribuées au cours de l'exercice	35 K€	100 K€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 K€	0 K€
Valorisation des actions attribuées gratuitement	153 K€	217 K€

[1] Les rémunérations dues au titre de l'exercice sont détaillées dans le tableau ci-après « Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social ».



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

PHILIPPE LAVIELLE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À COMPTER DU 13 JUIN 2023 ET ADMINISTRATEUR	31/12/2025		31/12/2024	
	MONTANTS DUS	MONTANT VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANT VERSÉS
Rémunération fixe	75 K€	75 K€	97 K€	97 K€
Rémunération forfaitaire administrateur (jetons de présence)	14 K€	14 K€	27 K€	27 K€
Rémunération variable annuelle	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Rémunération variable pluriannuelle	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Rémunération exceptionnelle	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Avantages en nature[1]	0 K€	0 K€	7K€	7K€
TOTAL	**89 K€**	**89 K€**	**131 K€**	**131 K€**

[1] Ce montant correspond au montant versé par la Société au titre du véhicule de fonction.

PIERRE JOSSELIN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR À COMPTER DU 13 JUIN 2023	31/12/2025		31/12/2024	
	MONTANTS DUS	MONTANT VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANT VERSÉS
Rémunération fixe	231 K€	231 K€	226 K€	226 K€
Rémunération variable annuelle	35 K€	100 K€	100 K€	40 K€
Rémunération variable pluriannuelle			N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Rémunération forfaitaire administrateur (jetons de présence)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Avantages en nature[2]	1 K€	1 K€	5 K€	5 K€
TOTAL	**267 K€**	**332 K€**	**331 K€**	**271 K€**

[2] Ce montant correspond au montant versé par la Société au titre (i) du véhicule de fonction et (ii) des cotisations de la GSC prises en charge pour le Directeur Général de la Société à compter du 13 juin 2023.

3.6.3.3 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS OU ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE 2025

Le montant maximum de la somme à allouer globalement aux membres du Conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée Générale du 12 juin 2025 à 108.000 euros par exercice, au titre de sa douzième résolution.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, les membres du Conseil d'administration de la Société autres que Monsieur Philippe LAVIELLE (Président du Conseil d'administration) et Monsieur Pierre

JOSSELIN (Directeur Général) n'ont perçu aucune rémunération à l'exception de ce qui figure dans le tableau ci-dessous :

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS		
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024
DEMEA SUSTAINABLE INVESTMENT, représentée par Stéphane VILLECROZE		
Rémunération	0 K€	0 K€
BPIFRANCE INVESTISSEMENT, représentée par Gilles SCHANG		
Rémunération	0 K€	0 K€
Audrey MENASSE		
Rémunération	28 K€	27 K€
Fabienne SAADANE OAKS		
Rémunération	26 K€	27 K€
HUVEPHARMA EOOD, représentée par Anguel JELIAZKOV		
Rémunération	0 K€	0 K€
Nathalie VALLIER		
Rémunération	30 K€	27 K€
Philippe LAVIELLE		
Rémunération	14 K€	27 K€
TOTAL	**98 K€**	**108 K€**

Le tableau sur l'historique des attributions d'options (en ce compris tout instrument dilutif) figure à la section 3.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Le tableau n°4 reproduit dans la recommandation 2009-16 de l'AMF ne trouve pas à s'appliquer.

3.6.5 Options de souscription ou d'achat levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Le tableau n°5 reproduit dans la recommandation 2021-02 de l'AMF ne trouve pas à s'appliquer.

3.6.6 Attribution d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (MANDATAIRES SOCIAUX)					
INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT					
Date d'assemblée	02/06/2020	02/06/2020	11/06/2024	17/09/2024	12/06/2025
Date du Conseil d'administration	21/04/2022	13/06/2023	17/06/2024	17/09/2024	12/06/2025
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont : attribués aux mandataires sociaux	524 100	150 000	1 250 000	100 000	1 485 000
Philippe Lavielle	200 000	-	-	-	-
Pierre Josselin	-	150 000	300 000	100 000	300 000
Date d'acquisition des actions[1]	30/06/2025	01/07/2026	31/12/2026	31/12/2026	31/12/2027
Date de fin de période de conservation	[+ 1 an]	[+ 1 an]	0	0	0
Nombre d'actions acquises	49 291	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	474 809	0	200 000	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	150 000	1 050 000	100 000	1 485 000

[1] L'acquisition des actions est soumise, outre une condition de présence, à deux conditions de performance : (i) la performance du cours de l'action Fermentalg par rapport à l'indice de référence CACSMALL ou à une progression de la valeur d'entreprise pour les attributions 2024 et 2025 et (ii) la croissance du chiffre d'affaires sur la période.

Les tableaux n°6, 7 et 9 reproduits dans la recommandation 2021-02 de l'AMF ne trouvent pas à s'appliquer. Le tableau sur l'historique des attributions d'options (en ce compris tout instrument dilutif) figure par ailleurs à la section 3.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.6.7 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Figure ci-dessous un tableau récapitulatif lié à l'existence d'un contrat de travail en sus du mandat social, de régimes supplémentaires de retraite, d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant mandataire social ou postérieurement à celles-ci et d'indemnités de non-concurrence.

TABLEAU RELATIF AU CUMUL DES FONCTIONS DE DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DE CONTRAT DE TRAVAIL								
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Pierre JOSSELIN Directeur Général		X		X	X			X

Le Directeur Général a droit à une indemnité de départ égale à un montant brut maximum correspondant à 12 fois la moyenne mensuelle de rémunération fixe et variable perçue au titre du dernier exercice, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général (cf. section 3.6.2.1 « Politique de rémunération applicable au Directeur Général au titre de l'exercice 2026 »).

3.6.8 Provisions pour pensions et retraites

La Société n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

3.6.9 Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés – Évolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance de la Société

Dans un souci de transparence, et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 alinéa 6 du Code commerce qui était applicable à la Société jusqu'à son transfert de marché de cotation, les informations relatives au niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés est présentée ci-après. Indications sur la méthode de calcul des ratios et éléments d'explication de la variation des ratios liés à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

- pour les salariés, la rémunération prise en compte dans le calcul est la rémunération équivalent temps plein (ETP) des salariés permanents ayant exercé un emploi ininterrompu pendant deux exercices. Elle comprend, entre autres : (i) le salaire fixe, (ii) la rémunération variable annuelle versée en N au titre de l'exercice N-1, (iii) les primes individuelles, (iv) la participation versée en N, (v) la valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice selon la norme IFRS à la date d'attribution, et (vi) les avantages en nature ;
- pour les dirigeants mandataires sociaux, la rémunération directe prise en compte se compose des éléments de rémunération fixes au titre de l'exercice N et des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice N-1 versés au cours de l'exercice N. Sont ainsi pris en compte : (i) le salaire fixe, (ii) la rémunération variable annuelle versée en N au titre de l'exercice N-1, (iii) la valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice selon la norme IFRS à la date d'attribution, (iv) la rémunération variable à long terme, (v) les attributions d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice et (vi) les avantages en nature ;
- le résultat net des activités est un indicateur de performance financière consolidé à l'échelle mondiale (voir note 2 aux états financiers IFRS au 31 décembre 2019).

Des comparaisons sont régulièrement effectuées pour s'assurer que les niveaux de rémunération des salariés et du Directeur Général de Fermentalg sont compétitifs et cohérents avec ceux des autres entreprises du secteur.

3.6.10 Comparaison du niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des salariés du Groupe

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL[1] JUSQU'AU 13 JUIN 2023	2025	2024	2023	2022	2021
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	N/A	N/A	6,8	7,7	7,1
Ratio sur rémunération médiane de salariés			9,0	10,0	9,5

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION[1] À COMPTER DU 13 JUIN 2023	2025	2024	2023	2022	2021
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	1,7	2,6	2,9		
Ratio sur rémunération médiane de salariés	2,6	3,4	3,8		

DIRECTEUR GÉNÉRAL[1]	2025	2024	2023	2022	2021
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	6,3	5,3	4,6		
Ratio sur rémunération médiane de salariés	9,6	7,1	6,1		

[1] *Rémunérations annualisées pour les calculs.*

3.6.11 Évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance de la Société

	2025	2024	2023	2022	2021
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL [1]					
Rémunération	N/A	N/A	336 K€	399 K€	364 K€
Évolution en chiffres absolus			-63 K€	35 K€	33 K€
Évolution en %			-16 %	10 %	10 %
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION [1]					
Rémunération	89 K€	131 K€	142 K€		
Évolution en chiffres absolus	-42 K€	-11 K€	N/A		
DIRECTEUR GÉNÉRAL [1]					
Rémunération	331 K€	271 K€	227 K€		
Évolution en chiffres absolus	60 K€	44 K€	N/A		
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS SUR UNE BASE ETP					
Rémunération moyenne	53 K€	51 K€	49 K€	52 K€	51 K€
Évolution en chiffres absolus	2 K€	2 K€	-3 K€	1 K€	5 K€
Évolution en %	3 %	3 %	-5 %	2 %	11 %
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS					
Résultat net des activités	-9 157 K€	-12 839 K€	-14 096 K€	-9 874 K€	-6 850 K€
Évolution en chiffres absolus	3 682 K€	1 257 K€	-4 222 K€	-3 024 K€	28 K€
Évolution en %	29 %	9 %	-43 %	-44 %	0 %
Rémunération médiane des salariés sur une base ETP					
Rémunération médiane	34 K€	38 K€	37 K€		

[1] *Rémunérations annualisées pour les calculs.*

3.7 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés

Le tableau ci-dessous récapitule, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, l'ensemble (i) des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions attribuées gratuitement (en ce compris également les autres instruments financiers donnant accès au capital tels que les BSA, BSAR, ou BSPCE) en vigueur, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et salariés, ainsi que (ii) tous autres instruments optionnels, attribués à l'occasion d'opérations réservées à ces derniers, attribués à des salariés et mandataires sociaux de la Société (les « **Instruments d'Incentive** »).

Comme décrit dans le tableau figurant à la section 3.7.1 ci-après, le Directeur Général de la Société a bénéficié des attributions gratuites d'actions suivante :

- attribution gratuite de 150.000 actions soumises à des conditions de performance, de présence et de loyauté, par décision du Conseil d'administration en date du 13 juin 2023, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2020 ;
- attribution gratuite de 300.000 actions soumises à des conditions de performance et de présence, par décision du Conseil d'administration en date du 17 juin 2024,

agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2024 ;
- attribution gratuite de 100.000 actions soumises à des conditions de performance et de présence, par décision du Conseil d'administration en date du 17 septembre 2024, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2024 ; et
- attribution gratuite de 300.000 actions soumises à des conditions de performance et de présence, par décision du Conseil d'administration en date du 12 juin 2025, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2025.

3.7.1 Historique des attributions d'Instruments d'Incentive

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'INSTRUMENTS D'INCENTIVE						
INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS D'INCENTIVE						
Date de l'Assemblée ayant autorisé l'émission	02/06/2020			11/06/2024		12/06/2025
Date du Conseil d'administration ayant procédé à l'attribution	21/04/2022	13/06/2023	11/06/2024	17/09/2024	12/06/2025	12/06/2025
Nombre total d'Instruments Dilutifs attribués	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Nombre d'actions pouvant être acquises sur exercice des Instruments Dilutifs attribués	524 100	150 000	1 250 000	100 000	125 000	1 485 000
Nombre d'actions pouvant être acquises sur exercice des Instruments Dilutifs attribués à des mandataires sociaux bénéficiaires :						
Philippe LAVIELLE	200 000	0	0	0	0	0
Pierre JOSSELIN	0	150 000	300 000	100 000	0	300 000
Point de départ du délai d'exercice des bons/actions attribués	01/07/2022	13/06/2023	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2025
Date d'expiration	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Prix de souscription/d'achat par action	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conditions d'exercice	(1)	(2)	(3)	(3)	(4)	(4)
Nombre d'actions acquises à la date du Document de Référence	49 291	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'Instruments Dilutifs annulés ou caducs	474 809	0	200 000	0	0	0
Instruments Dilutifs restant à la date du Document d'Enregistrement Universel	0	150 000	1 050 000	100 000	125 000	1 485 000
Nombre d'actions à souscrire ou acheter sur la base des Instruments Dilutifs	0	150 000	1 050 000	100 000	125 000	1 485 000

(1) Conditions de présence, de loyauté, et de performance mesurées en juin 2025.
(2) Conditions de présence, de loyauté et de performance mesurées en juin 2026.
(3) Les actions sont attribuées gratuitement sous réserve du respect d'une période d'acquisition de trois (3) ans à compter de la date d'attribution, sans période de conservation. L'acquisition définitive des actions interviendra sous réserve de la satisfaction d'une condition de présence et de conditions de performance, mesurées à l'issue de la période d'acquisition, soit en 2027.
(4) Les actions sont attribuées gratuitement sous réserve du respect d'une période d'acquisition de trois (3) ans à compter de la date d'attribution, sans période de conservation. L'acquisition définitive des actions interviendra sous réserve de la satisfaction d'une condition de présence et de conditions de performance, mesurées à l'issue de la période d'acquisition, soit en 2028.

3.7.2 Transactions effectuées sur les titres de la société par les dirigeants au sens de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées et déclarables sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 sont les suivantes :

DÉCLARANT	FONCTION	NATURE DES TITRES	NATURE DE L'OPÉRATION	DATE DE L'OPÉRATION	PRIX BRUT UNITAIRE	NOMBRE DE TITRES	MONTANT BRUT TOTAL
Pierre JOSSELIN	Directeur Général	Action	Acquisition	18/06/2024	0,422 €	100.000	42.200 €
BPIFRANCE INVESTMENT SAS	Administrateur	Action	Souscription	18/06/2024	0,40 €	2.500.000	1.000.000 €
Bpifrance Participations SA	Censeur	Action	Souscription	18/06/2024	0,40 €	5.000.000	2.000.000 €
Bertrand DEVILLERS	Directeur administratif et financier	Action	Acquisition	19/06/2024	0,41 €	10.000	4.100 €
Bertrand DEVILLERS	Directeur administratif et financier	Action	Acquisition	19/06/2024	0,398 €	11.000	4.378 €

3.7.3 Effet dilutif des Instruments d'Incentive

L'effet dilutif des Instruments d'Incentive, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, figure dans le tableau ci-après :

	EN CAS D'EXERCICE DES INSTRUMENTS DÉJÀ ÉMIS OU ATTRIBUÉS
NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	96 262 504
Nombre d'actions nouvelles à créer en cas d'exercice des actions gratuites déjà attribuées	2 910 000
DILUTION (SUR CAPITAL EXISTANT)	3,02 %
Dilution (sur capital dilué)	2,93 %
% DE DÉTENTION DU CAPITAL PAR UN ACTIONNAIRE DÉTENANT 1 % DU CAPITAL SUR UNE BASE NON DILUÉE	0,97 %

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au Directeur Général de la Société, Monsieur Pierre JOSSELIN.

3.7.4 Augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détenaient pas, au 31 décembre 2025, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, la détention des salariés dans le capital social de la Société représente, à ce jour, moins de 2 % du capital social de la Société.

La Société a soumis à ses actionnaires, à l'occasion de l'Assemblée Générale mixte du 12 juin 2025, une résolution valant augmentation de capital réservée aux salariés de cette dernière ou de sociétés qui lui sont

liées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise. Cette résolution sera de nouveau soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2026.
En conséquence, la Société se conforme aux obligations visées à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

3.7.5 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital

Depuis le 22 décembre 2016, les salariés de la Société bénéficient d'un plan de participation dans le capital de la Société, lequel a été amélioré dans le cadre d'un accord dérogatoire en date du 15 janvier 2018, l'amélioration portant sur la réduction du rendement normatif des capitaux propres de la Société prévu par la réglementation applicable (*i.e.*, 5 %).

3.7.6 Participation des salariés au capital

La Société n'a pas connaissance des actions éventuellement détenues au porteur par ses salariés à la date du 31 décembre 2025. Les actions gratuites attribuées depuis 2018 aux salariés sont inscrites au nominatif depuis leur acquisition.





04

GESTION

des risques

4.1 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. Pour répondre aux exigences de la réglementation dite « Prospectus 3 » applicable depuis le 21 juillet 2019, la présentation du chapitre « Facteurs de Risques » du présent document a été revue afin d'en améliorer la lisibilité.

Conformément à cette réglementation, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le présent chapitre. À la date d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel, les risques décrits ci-dessous sont ceux identifiés par la Société comme susceptibles d'affecter de manière significative son activité, son image, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs et ses actionnaires.

En 2022, la Société a procédé à une revue de sa méthodologie d'analyse des risques à l'occasion de la mise à jour de la cartographie des risques. La méthodologie définie vise à harmoniser l'analyse des risques entre les différents départements / fonctions de la Société, et s'assurer d'une gestion et d'un reporting au niveau approprié de management ou du conseil d'administration. Par ailleurs, la Société a réalisé en 2024 une première analyse de double matérialité lui permettant de hiérarchiser ses enjeux prioritaires, tant financiers qu'extra-financiers.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux risques regroupés en quatre catégories. Les risques sont classés à l'intérieur de leur catégorie respective par ordre d'importance décroissante déterminé selon la Société en tenant compte de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur estimée de leur impact sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et après prise en compte des Mesures de gestion. Seuls les risques évalués avec un niveau de criticité « significatif » sont détaillés dans le présent chapitre.

CATÉGORIE	FACTEURS DE RISQUE	RISQUE EXTRA-FINANCIER	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE	IMPACT DU RISQUE	DEGRÉ DE CRITICITÉ
Risques liés à l'activité	Qualité et sécurité des produits	✓	Faible	Élevé	Moyen
	Évolution des marchés et de la concurrence		Élevée	Moyen	Élevé
	Partenariats conclus par la Société		Moyenne	Moyen	Moyen
	Chaîne d'approvisionnement	✓	Moyenne	Élevé	Moyen
	Capital humain et compétences clés	✓	Moyenne	Élevé	Moyen
	Technologies mises en œuvre		Moyenne	Faible	Faible
Risques financiers	Besoins de financement liés au développement de l'activité		Moyenne	Élevé	Élevé
	Liquidité		Moyenne	Élevé	Élevé
	Avances publiques et crédit d'impôt recherche		Faible	Faible	Faible
Risques exogènes	Matières premières et énergie : disponibilité et durabilité	✓	Faible	Élevé	Moyen
	Contexte géopolitique		Élevée	Moyen	Moyen
Risques réglementaires	Autorisations réglementaires		Faible	Élevé	Faible
	Propriété intellectuelle		Moyen	Moyen	Moyen

4.1.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

4.1.1.1 ÉVOLUTION DES MARCHÉS ET DE LA CONCURRENCE

La Société intervient sur des marchés concurrentiels, où elle propose des produits et solutions durables se substituant à des produits existants. Les concurrents de la Société incluent à la fois des sociétés offrant des produits et solutions issues de la pêche, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire traditionnels, et des sociétés exploitant des solutions issues de la biotechnologie industrielle. Certains concurrents sont présents dans le monde entier et sont aussi bien des PME que des grands groupes, bénéficiant d'une expérience industrielle et commerciale avérée et disposant de ressources financières, techniques et humaines potentiellement supérieures à celles de la Société.

La capacité de la biotechnologie industrielle à se substituer de façon significative aux solutions traditionnelles existantes dépend de multiples facteurs dont certains sont largement exogènes à la Société. Il s'agit notamment de l'évolution des ressources halieutiques et de l'impact sur celles-ci du changement climatique (réchauffement et acidification des océans), de l'évolution des goûts et de la demande des consommateurs, de l'éducation et la sensibilisation des populations à des enjeux de durabilité, de la réglementation locale dans les différents pays.

Par ailleurs, les opportunités offertes par la biotechnologie attirent de nouvelles sociétés et il ne peut être exclu que de nouveaux acteurs, notamment des groupes de rang mondial, décident d'y investir significativement, en ayant acquis ou pouvant acquérir des technologies et procédés auprès des universités ou de tout autre centre de recherche. Ces acteurs peuvent aussi tirer profit du travail déjà réalisé par la Société. Des fusions et acquisitions dans l'industrie de la biotechnologie pourraient aussi augmenter les ressources et les avantages dont disposent les concurrents de la Société.

Enfin, la Société ne peut garantir que ses procédés et produits :

- obtiennent les autorisations réglementaires (cf. section 1.10 du présent Document d'Enregistrement Universel) ;
- soient protégés par des brevets ou soient mis sur le marché plus rapidement que ceux de ses concurrents ;
- restent concurrentiels face à d'autres procédés développés par ses concurrents et qui s'avèreraient plus sûrs, plus efficaces et moins coûteux ;
- bénéficient d'un positionnement produit adéquat ;
- soient un succès commercial ; et
- ne soient pas rendus obsolètes ou non-rentables par les progrès technologiques ou d'autres procédés développés par ses concurrents.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société, avec en particulier des ventes et des résultats inférieurs aux attentes.

Mesures de gestion du risque

La Société est attentive à l'évolution du marché et de l'activité de ses concurrents. Elle utilise différentes sources d'information, incluant la presse spécialisée, les salons professionnels, la participation à des associations ou syndicats professionnels, et les échanges réguliers avec ses partenaires, clients et fournisseurs. La signature d'accords de partenariat déjà présents et établis de longue date sur les marchés cible contribue également à accélérer le développement industriel et commercial de la Société.

4.1.1.2 QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

La mise sur le marché des produits est soumise selon leur qualification (ingrédient, colorant, etc.) à des autorisations réglementaires octroyées par des organismes différents selon les pays (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments - AESA ou EFSA en Europe, Food and Drug Administration ou FDA aux États-Unis notamment). Les demandes d'information de ces organismes dans le cadre du processus d'autorisation, ainsi que les délais imprévus affectant ces administrations rendent incertains les durées d'examen des demandes d'autorisation. Les clients et les différents marchés sur lesquels intervient la Société ont également des exigences particulières pour garantir, au-delà de la sécurité alimentaire, les spécifications techniques et fonctionnelles de leurs cahiers des charges. Celles-ci visent notamment les matières premières, les procédures, l'équipement, le process et les systèmes de qualité utilisés dans la fabrication du produit.

La Société veille à ce que les bonnes pratiques de fabrication et/ou les règles d'hygiène alimentaire applicables soient utilisées, mais il peut arriver qu'une inspection par l'autorité compétente, un organisme certificateur ou un client mette en évidence des manquements aux exigences applicables.

En cas de manquement, et selon la nature du manquement, la Société pourrait être contrainte de cesser sa production et/ou procéder à un retrait ou un rappel de lots de produits et/ou être condamnée à payer une/des amende(s).

De telles circonstances pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure d'enquête ou de contrôle par une autorité règlementaire, initiée à l'encontre de la Société, sur les produits qu'elle fait commercialiser.

Mesures de gestion du risque

La Société a renforcé son équipe et ses procédures qualité avec le début de la commercialisation de ses produits.
La Société a obtenu depuis 2020 la certification ISO 22000 pour la fabrication de l'huile riche en DHA et a obtenu sa première certification en 2023 pour Galdieria Blue. En 2024, elle a obtenu pour son huile riche en DHA la certification FSSC 22000. La Société est en phase finale d'homologation de son colorant bleu naturel Galdieria Blue par l'EFSA en Europe, après avoir obtenu l'autorisation de la FDA aux États-Unis en 2025, ce qui ouvre la phase de commercialisation avec le groupe Givaudan, partenaire de la Société depuis 2020.
Par ailleurs, des audits réguliers, internes et externes, permettent de valider la mise en œuvre du système, la traçabilité des processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation afin de limiter les risques de mélanges, de non-conformité des produits ainsi que les erreurs d'étiquetage.

4.1.1.3 PARTENARIATS

Depuis sa constitution, la Société a conclu différents accords lui permettant de s'appuyer sur des partenaires pour développer, produire ou encore commercialiser ses produits.
Les principaux projets et partenariats en cours d'exécution par la Société figurent, par ordre d'importance, dans le tableau ci-après :

PROJET / CATÉGORIE	PARTENAIRES	OBJET	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ
Production et développement, industrialisation	Groupe HuvePharma (HuveNutra, Biovet)	Production de DHA ΩRIGINS™ et transfert industriel pour production du colorant bleu Everzure Galdieria®	Ce partenariat a été signé en décembre 2023 pour une durée de 3 ans avec le groupe HuvePharma pour la production de l'huile DHA ΩRIGINS™ de Fermentalg. Le transfert de la production à l'échelle industrielle du colorant bleu est en cours de finalisation, préalable à un contrat de production de la phycocyanine.
Codéveloppement industriel et commercial	Groupe Givaudan (antérieurement DDW, Inc.)	Partenariat pour industrialiser et commercialiser Everzure Galdieria®, un colorant bleu naturel contenant une phycocyanine extraite de la microalgue *Galdieria-sulphuraria*.	Ce partenariat est en cours d'exécution (pour plus de détails, cf. section 1.6.2.2). Le groupe Givaudan a racheté DDW Inc. en octobre 2021. Le contrat de commercialisation est en cours de négociation, le contrat de développement arrivant à son terme en juin 2026.
Coentreprise CarbonWorks	Groupe Suez, investisseurs financiers	Développement d'un photobioréacteur pour fabriquer des produits biosourcés en captant du CO_2 par photosynthèse, à destination des marchés de l'alimentation, la bio-remédiation et stimulation, la chimie verte et la cosmétique.	La structure financière de la coentreprise, créée avec le groupe Suez en juillet 2021 et détenue avec un consortium d'investisseurs, a fait l'objet d'une restructuration financière (cf. section 5.4) afin de renforcer les synergies en matière de R&D et commercialisation avec Fermentalg.

Les partenariats conclus par la Société avec des parties tierces fixent des objectifs en fonction de leur nature commerciale, industrielle ou de R&D. Selon les cas, ils impliquent des travaux conjoints dans un contexte de mise en commun de moyens humains, financiers et/ou techniques.
La Société ne peut garantir que les projets qu'elle conduit en partenariat pourront être mis en œuvre selon les calendriers prévus et dans des conditions industrielles, économiques, financières ou juridiques nécessairement satisfaisantes ou qu'ils assureront, dans la durée, la rentabilité escomptée initialement.

L'évolution d'un projet, du marché concerné, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peut conduire à la rupture de partenariats, parfois de manière anticipée. Ces situations pourraient amener la Société à devoir trouver d'autres partenaires ou choisir de renforcer ses engagements financiers dans certains projets.

Ces situations pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque

Les partenariats donnent lieu à la mise en place d'équipes de projets incluant des salariés des différents partenaires, qui assurent la gestion et le bon déroulement des partenariats. Des comités de pilotage ou instances de gouvernance équivalentes sont également mises en place pour valider les décisions et/ou échéances importantes, et arbitrer des divergences éventuelles. Si nécessaire, des avenants au partenariat sont signés pour traiter de situations non anticipées lors de la signature du contrat initial et l'adapter en conséquence.

4.1.1.4 CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Depuis le début de la commercialisation de son premier produit, le DHA550®, la Société a fait le choix de faire fabriquer à façon ses produits. La même option a été retenue pour Galdieria Blue, le second programme de la Société, qui entre dans la phase de commercialisation après l'autorisation réglementaire obtenue aux États-Unis, en attendant l'autorisation réglementaire en Europe, prévue courant 2026.

Le DHA est fabriqué depuis mars 2024 par la société Biovet, filiale du groupe HuvePharma (cf. section 4.1.1.1 du présent Document Enregistrement Universel). Le raffinage de l'huile, assuré partiellement par des sous-traitants en Europe jusqu'en 2025, a été intégré partiellement par Biovet au second semestre 2025, améliorant ainsi la flexibilité et la maîtrise de la qualité du produit. La production du colorant Galdieria Blue a été transféré en 2025 chez Biovet pour la phase de fermentation et de première extraction. Les autres étapes d'extraction et de purification sont en cours de transfert pour une production complète dans le courant du premier semestre 2026.

Toute difficulté opérationnelle de ces sociétés (équipements défaillants, perte de compétences clés, sinistre dans leurs locaux, problèmes d'approvisionnement en matières premières ou énergie, etc.) ou problème financier pourrait les empêcher de satisfaire les commandes de Fermentalg, entraîner un retard de livraison ou des manquements aux spécifications et normes qualité.

Toute défaillance ou tout retard de Biovet ou des sous-traitants de la Société pourrait conduire à des annulations de commandes à terme et/ou prévisionnelles par les clients de la Société.

La réalisation de tels risques pourrait affecter de façon significative l'activité de Fermentalg, son chiffre d'affaires et ses relations commerciales.

Mesures de gestion du risque

La Société évalue de façon continue la performance de ses sous-traitants et des solutions alternatives de façon à pouvoir pallier des défaillances de ses fournisseurs, améliorer la mise en œuvre de ses procédés et/ou optimiser ses prix de revient. Elle veille ainsi à l'amélioration constante de la flexibilité et de la résilience de sa chaîne d'approvisionnement. La signature du partenariat avec le groupe HuvePharma, groupe qui dispose de la plus importante capacité de fermentation en Europe et de trois sites de production, répond à cet objectif.

4.1.1.5 CAPITAL HUMAIN ET COMPÉTENCES CLÉS

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction constituée, depuis la dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration et de Directeur Général intervenue le 13 juin 2023, par le Directeur Général, Monsieur Pierre JOSSELIN. Les équipes technique et scientifique à l'origine des programmes en cours ont été complétées dans le cadre du développement de l'activité par des profils seniors sur des compétences manquantes ou devant être renforcées : industriel, qualité, marketing et commercial, etc.

La perte de certaines de ces compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. La vive concurrence entre les sociétés dans le domaine des biotechnologies industrielles, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, ainsi que le fort investissement des grands groupes industriels dans ce domaine pourraient réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés-clés à des conditions économiquement acceptables. Elle pourrait, alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie comme nécessaire, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Mesures de gestion du risque

La Société a mis en place depuis 2016 des programmes pour favoriser la rétention des compétences managériales clés via un système de rémunération variable, l'intéressement du personnel et l'attribution d'actions



gratuites (cf. sections 2.3.1.6 du présent Document Enregistrement Universel et 3.7.1 du présent Document Enregistrement Universel). Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations de la Société examine, au moins annuellement, les plans de succession mis en place ou à mettre en place au sein de l'équipe de direction. Enfin, la Société veille à conserver un environnement professionnel engageant et motivant, orienté vers la performance, tout en préservant la santé et le bien-être de ses employés-clés au sein de la Société.

4.1.1.6 TECHNOLOGIES MISES EN ŒUVRE

La Société, constituée en janvier 2009, travaille sur des biotechnologies récentes et innovantes qui nécessitent des investissements importants en recherche et développement pour (i) mettre au point ses propres molécules et (ii) les produire en quantité industrielle aux fins de commercialisation. Dans ce cadre, la Société génère des pertes depuis sa constitution. Les produits issus de sa première plateforme de développement (DHA) sont commercialisés depuis 2018.

Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement de solutions innovantes et performantes, seule ou en co-développement. Les différentes phases de ces projets incluent :

- la collecte des souches ;
- la culture des souches collectées ;
- l'amélioration de celles-ci par des méthodes non-invasives ou en ayant recours à de l'ingénierie métabolique (souches mutantes) ;
- le développement des procédés de culture ;
- le développement de technologies d'extraction et de purification ; et
- l'industrialisation de ses procédés.

La stratégie de développement de la Société s'appuie principalement sur des technologies de sélection et d'axénisation[34] de souches, de biologie cellulaire et moléculaire, de modélisation (notamment informatique), de développement des procédés, d'analyse et de caractérisation des contenus cellulaires et des molécules d'intérêt pour la mise au point de bioprocédés économiquement compétitifs. Ces technologies sont innovantes et bien maîtrisées.

Les solutions développées par la Société sont basées sur des microorganismes et destinées à la nutrition, la santé, la cosmétique et l'agriculture, dont les cycles de développement s'étalent sur plusieurs années. A cet égard, la Société a défini des objectifs techniques de performance portant sur certaines souches et sur la spécification des produits ciblés. Ces objectifs déterminent la compétitivité desdits procédés.

La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs, en particulier s'il s'avère que les performances des procédés développés par la Société n'atteignent pas les résultats espérés ou que les coûts de production induits ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré ou si l'évolution des marchés des produits sur les marchés cibles, ainsi que leurs principaux paramètres, ne correspondaient pas aux objectifs de la Société.

Tout retard dans le développement des projets de la Société entraîne un report des études de recherche et de développement actuelles ainsi qu'un retard sur la validation et la mise en place des pilotes préindustriels correspondants. Un échec à ce stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel, et donc ses chances d'être déployé à temps sur les marchés visés. La réalisation d'un tel risque pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société et son développement.

34. Opérations de purification destinées à retirer tous contaminants (autres espèces d'algues, bactéries, et toute autre matière ou organisme) susceptibles d'altérer la culture.



Mesures de gestion du risque

La Société a limité le nombre de ses programmes de recherche et développement depuis 2016 en se concentrant principalement sur trois programmes : Oméga-3 (DHA et EPA/DHA), Protéines alternatives/Colorant, solution d'absorption de CO_2 par photosynthèse. Le premier de ces programmes est à un stade industriel et commercial, le second à un stade industriel et de pré-commercialisation, et le troisième dans une phase de développement.

La Société procède par ailleurs à des évaluations régulières de ses projets pour s'assurer qu'ils progressent conformément aux attentes, fonctionnelles, techniques et économiques.

4.1.2 Risques financiers

4.1.2.1 BESOINS DE FINANCEMENT LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Depuis le début de son activité en 2009, la Société a enregistré des pertes nettes. Ces pertes résultent des investissements significatifs réalisés par la Société en recherche et développement, industrialisation et commercialisation dans le cadre de projets visant à mettre au point des technologies et procédés innovants, à assurer leur protection et à lancer et développer leur production et commercialisation.

Après la forte croissance de son chiffre d'affaires en 2024, la Société a de nouveau enregistré une progression de ses revenus en 2025, malgré le contexte défavorable de prix très déprimés de l'huile de poisson, des tensions géopolitiques et une hausse des barrières douanières qui ont handicapé le développement de certains clients ou zones géographiques. La Société prévoit à nouveau une croissance de son chiffre d'affaires en 2026, notamment grâce à des premières ventes de son colorant désormais autorisé aux États-Unis.

Cependant, une progression moins rapide que prévu du chiffre d'affaires ou une augmentation significative et imprévue des dépenses par la Société, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Par ailleurs, le programme porté par CarbonWorks, encore en phase de développement, a enregistré des retards significatifs dans la mise au point de la technologie consistant pour mémoire à industrialiser la photosynthèse. Cette activité nécessitera des investissements significatifs dans les prochaines années pour arriver à une maturité industrielle et commerciale.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie brute et les instruments financiers courants de la Société s'élevaient à 6,6 millions d'euros, au lieu de 20,6 millions d'euros au 31 décembre 2024.
Le détail des dettes financières de la Société et de leur variation figure au chapitre 6, dans la note 14.2 de l'annexe aux comptes IFRS ainsi que dans le tableau de financement. La note 15 explicite les opérations en capital intervenues au cours de l'exercice 2025, ayant conduit à une variation des capitaux propres de la Société pour un montant total de 255 milliers d'euros.
Début 2026, la Société a conclu avec la société Huvepharma EOOD un contrat de prêt d'un montant de 4 millions d'euros, dont le remboursement peut être fait en numéraire à son échéance de 24 mois ou par le biais d'une augmentation de capital dont les conditions seront déterminées en fonction du type d'opération.
Au 28 février 2026, l'exercice intégral et/ou la conversion intégrale et/ou l'attribution définitive de l'ensemble des instruments donnant accès au capital émis et/ou attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de 2 910 000 actions ordinaires nouvelles potentielles, générant une dilution maximale de 3,0 % sur la base du capital social au 28 février 2026, contre une dilution maximale de 2,9 % sur la base du capital dilué.
Enfin, dans l'hypothèse où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, notamment par la mise en œuvre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, une telle opération aurait un effet dilutif sur la participation de ses actionnaires et pourrait également impacter à la baisse le cours des actions de la Société.

À la date des présentes, la Société dispose des ressources nécessaires pour se développer, mais la Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance et avoir besoin de faire appel à des sources de financement extérieures, de façon anticipée, en raison de divers facteurs, tels que :
- un démarrage plus tardif et une progression plus lente que prévus des ventes des produits de la Société ;
- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés par la Société dans la conduite des projets, la mise au point des technologies et procédés ;
- des coûts exposés par la Société pour répondre au développement technologique, pour conclure et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer le succès de l'industrialisation et de la commercialisation ;
- des opportunités imprévues de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies ou d'autres activités ; et
- des coûts exposés par la Société pour déposer, maintenir et défendre des brevets et autres droits de propriété industrielle.

La capacité de la Société à faire appel à des sources de financement extérieures supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :
- réduire, voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords ou de partenariats qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ou droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- retarder ou mettre en sommeil certains projets de développement ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- envisager des cessions d'actifs, voire l'adossement à un partenaire industriel.

Si la Société se trouvait dans l'incapacité de financer sa propre croissance, elle serait contrainte de trouver d'autres sources de financement notamment par de nouveaux appels au marché. Ses actionnaires pourraient ainsi voir leur participation diluée.

Mesures de gestion du risque

La Société dispose d'outils de planification financière et d'un suivi budgétaire lui permettant de piloter l'évolution de ses besoins financiers et d'anticiper les nouveaux besoins de financement. La Société entretient également une veille sur les financements non dilutifs disponibles et auxquels elle peut prétendre.

4.1.2.2 LIQUIDITÉ

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir à un horizon de 12 mois à compter de la date du présent Document d'Enregistrement Universel, compte tenu de la situation de sa trésorerie et de l'engagement de prêt de la part de la société HuvePharma à hauteur de 4 M€. En fonction des scénarios d'évolution de l'activité en 2026 et début 2027, la Société dispose d'un horizon de liquidités jusqu'à la fin du premier semestre 2027 au moins. A titre indicatif, au 31 décembre 2025, la trésorerie brute et équivalents de trésorerie de la Société s'élevait à 6,6 millions d'euros.

4.1.2.3 AVANCES PUBLIQUES ET CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

4.1.2.3.1 Aides de financeurs publics

Au-delà du financement par les fonds propres et la dette, la Société finance son développement par le recours à des aides publiques dans le cadre de sa participation à des projets, soit collaboratifs en tant que chef de file ou comme partenaire, soit à titre individuel.

Ces aides sont sujettes à des conditions suspensives dont les plus importantes sont l'atteinte des dates-clés des projets financés et le niveau des capitaux propres de la Société.

À l'instar de tous les programmes bénéficiant d'aides publiques, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non-respect de ses engagements de faire, ou de ne plus en bénéficier dans le futur quelle qu'en soit la raison.

Une telle situation pourrait priver la Société de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement ou d'investissements. En effet, la Société ne peut garantir qu'elle disposerait alors des moyens financiers supplémentaires nécessaires, du temps ou de la possibilité de remplacer ces ressources financières par d'autres.

Les programmes de recherche aidés font l'objet de jalons techniques. En cas de non-atteinte de ces jalons, il est possible que les financements cessent, ce qui aurait un impact défavorable sur le développement de ces projets et sur celui de la Société.

En tout état de cause, lorsque les avances remboursables sont définitivement versées, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides selon des modalités définies ou à définir contractuellement entre les parties.

Les tableaux présentés ci-dessous détaillent, pour chacun des projets auxquels elle est associée, la position de la Société et les montants financiers en jeu, ainsi que la répartition des montants encaissés et à recevoir par projet et types de financement.

Synthèse des projets collaboratifs en vigueur au 31 décembre 2025

ORGANISME FINANCEUR	PROJET	POSITION	BUDGET TOTAL SOCIÉTÉ	MONTANT DES AIDES OBTENUES			MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECEVOIR
				TOTAL	DONT SUBVENTION	DONT AVANCE REMBOURSABLE		
MONTANTS (EN MILLIERS D'EUROS)								
BPI France*	EIMA	Chef de file	8 596	4 089	1 877	2 212	4 089	0
BPI France**	Transalg	Chef de file	11 339	5 026	3 926	1 100	5 026	0
BPI France / Région Nvlle Aquitaine***	Valbiovi	Chef de file	284	142	107	35	142	0
BPI France	Blue Heaven	Chef de file	12 458	4 360	2 616	1 744	2 497	1 863
TOTAL			**32 677**	**13 617**	**8 526**	**5 091**	**11 754**	**1 863**

** Solde de l'avance de 862 K€ au 31 décembre 2025 après remboursement de 600 K€ en 20245 hors intérêts capitalisés de 714 K€.*
*** Solde de l'avance de 830 K€ au 31 décembre 2025 après remboursement de 271 K€ en 2025, hors intérêts capitalisés de 121 K€.*
**** Ce projet d'un montant initial de 2 250 K€ a été transféré à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs par Fermentalg en juillet 2021, ainsi que le solde des aides correspondantes (983 K€).*

Répartition des montants encaissés et à recevoir par projet et types de financement au 31 décembre 2025

ORGANISME FINANCEUR	PROJET	AIDE TOTALE	DONT SUBVENTION			DONT AVANCE REMBOURSABLE		
			MONTANT TOTAL	MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECEVOIR	MONTANT TOTAL	MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECEVOIR
MONTANTS (EN MILLIERS D'EUROS)								
BPI France	EIMA	4 089	1 877	1 877	0	2 212	2 212	0
BPI France	Transalg	5 026	3 926	3 926	0	1 100	1 100	0
BPI France / Région Nvlle Aquitaine*	Valbiovi	142	107	107	0	35	35	0
BPI France	Blue Heaven	4 360	2 616	1 498	1 118	1 744	998	746
Région Nvlle Aquitaine	Invts Libourne	1 456	1 456	1 218	0	0	0	0
TOTAL		**15 073**	**9 982**	**8 626**	**1 118**	**5 091**	**4 345**	**746**

**: ne sont repris que les montants relatifs à l'activité de Fermentalg préalablement à l'apport d'actifs à CarbonWorks en juillet 2021.*

4.1.2.3.2 Crédit Impôt Recherche (« CIR »)

Le CIR prend la forme d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D engagées par l'entreprise. Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle. Les produits constatés et les créances en fin d'exercice sont détaillés au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel, dans les notes 4 et 10 de l'annexe aux comptes IFRS. Les montants, ainsi que la documentation afférente à leur justification, sont établis avec l'assistance de consultants spécialisés et font fréquemment l'objet de revue par l'administration fiscale.

4.1.3 Risques exogènes

4.1.3.1 MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE : DISPONIBILITÉ ET DURABILITÉ

Les procédés industriels mis en œuvre par la Société nécessitent d'avoir recours à une source de carbone, du sirop de glucose actuellement, et requièrent une quantité significative d'énergie pour fournir de l'électricité et de la vapeur.

Les marchés des matières premières ont connu de fortes tensions ces dernières années, notamment en relation avec la situation géopolitique récente (cf. section 4.1.3.2 du présent Document Enregistrement Universel). D'autres facteurs pourraient cependant contribuer dans la durée à une persistance de ces tensions : besoins croissants (évolution de la population mondiale) et/ou concurrents de ceux de la Société (production de biofuels, etc.), changement climatique induisant une baisse des rendements agricoles, etc. Ces tensions pourraient entraîner des problèmes d'approvisionnement et/ou des augmentations de prix significatives dans les prochaines années.

Les marchés de l'énergie ont pour des raisons similaires été fortement perturbés ces dernières années par le conflit ukrainien et les conflits au Moyen-Orient, en particulier celui avec l'Iran depuis février 2026. Si la période 2021-2024 a été marquée par la hausse brutale des prix de l'énergie suivie d'une normalisation partielle, et une nouvelle augmentation des tensions au premier trimestre 2026 provoquées par la fermeture du détroit d'Ormuz, des pressions de long terme vont indépendamment de ces variations court terme contribuer à une augmentation durable du prix de l'énergie : transition énergétique vers des énergies alternatives potentiellement plus coûteuses, réglementations visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, épuisement progressif des sources d'énergie fossile, etc.

Ces situations, hors du contrôle de la Société, pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque

En ce qui concerne les matières premières, la Société teste des substrats autres que le glucose pour ses procédés de fermentation, et en particulier des coproduits issus de l'agriculture ou de l'industrie agro-alimentaire qui pourraient se substituer au glucose et présenter l'intérêt d'une économie circulaire. Par ailleurs la société réfléchit à diversifier géographiquement sa production et par conséquent ses sources de glucose.

Pour l'énergie, la Société travaille avec ses fournisseurs pour identifier des sources d'énergie alternative et décarbonée, telle que la biomasse. Le partenaire HuvePharma prévoit d'utiliser une énergie 100 % décarbonée à horizon 2030, avec un mix d'énergie solaire, géothermique et éolienne.

4.1.3.2 CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie initié en février 2022, succédant à la période de pandémie du Covid 19, ainsi que les conflits au Moyen-Orient et en particulier celui affectant l'Iran, ont provoqué des perturbations économiques et des crises géopolitiques qui se poursuivent.

Si la société ne possède pas de participation dans ces régions et n'entretient pas à ce jour de relations commerciales avec ces pays, elle est confrontée à un risque plus général de marché lié à la hausse du prix des matières premières et aux conséquences potentielles sur les chaines logistiques. Les décisions prises en 2025 par les États-Unis d'augmenter fortement les droits de douane ont créé un climat d'incertitude et des tensions susceptibles d'impacter l'activité et le commerce au niveau mondial, malgré l'annulation partielle de ces droits de douane par la Cour Suprême des États-Unis. Cependant, le risque associé à ces incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ne peut faire aujourd'hui l'objet d'une évaluation plus poussée.

4.1.4 Risques règlementaires

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques ainsi que la conformité de son activité à son cadre réglementaire (assurances, propriété intellectuelle, dépôt de brevets, etc.). La Société fait également appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches le cas échéant.

4.1.4.1 RISQUES LIÉS AUX AUTORISATIONS ET CONTRAINTES RÈGLEMENTAIRES

L'activité de la Société ne nécessite pas, à ce stade, de manipulation génétique dans ses locaux (au niveau de la R&D). En effet, dans le cadre de la culture des souches et de leur exploitation, la Société n'a recours qu'à des méthodes non transgéniques destinées à améliorer la qualité desdites souches. La Société pourrait toutefois, dans le cadre de ses projets de développement, être amenée à utiliser des Micro-organismes Génétiquement Modifiés (« **MGM** »).

La Société pourrait également être confrontée à un durcissement de la réglementation française et européenne relative aux MGM. De cette manière, certaines souches ne revêtant pas la qualification de MGM pourraient être classifiées en tant que telles.

Dans de telles hypothèses, et afin de se conformer à l'évolution de la législation, la Société pourrait être amenée à réaliser des investissements additionnels pouvant s'avérer dissuasifs pour la poursuite de ses tests de développement ce qui pourrait avoir un impact significativement négatif sur le développement, la production, et les résultats de la Société.

De manière générale, les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à valoriser ses microorganismes. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la mise sur le marché peut prendre plusieurs mois ou années et requérir d'importantes ressources financières. Les délais de procédure communiqués par les autorités et intégrés dans le planning de développement des produits demeurent purement théoriques car ils ne tiennent pas compte des demandes complémentaires formulées en cours de procédure. Généralement, ces demandes de données supplémentaires entraînent des coûts supplémentaires et un retard de mise sur le marché du fait d'un arrêt de la procédure.

De plus, l'environnement réglementaire est en constante évolution, la Société s'expose donc à des risques en cas de nouvelles exigences législatives ou réglementaires, ou en cas de modifications des exigences en vigueur. De telles modifications pourraient notamment conduire la Société à retarder la mise sur le marché de nouveaux produits et/ou à augmenter les coûts liés à leur mise sur le marché. Exceptionnellement, ces évolutions pourraient compromettre les projets en cours de développement.

Mesures de gestion du risque

La Société assure une veille réglementaire en interne afin de s'assurer qu'elle respecte les lois et réglementations en vigueur et d'identifier toute nouvelle réglementation applicable. Elle travaille par ailleurs avec des prestataires spécialisés dans le dépôt et la gestion de dossiers réglementaires auprès des autorités concernées.

4.1.4.2 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1.4.2.1 Incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle

Le succès commercial de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété industrielle. Dans les domaines d'activité de la Société, l'identification et la divulgation de l'invention brevetable, le maintien en vigueur et la défense des brevets, présentent des incertitudes et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. La brevetabilité du vivant fait l'objet de nombreuses controverses.

De nombreux aspects de l'activité de la Société peuvent faire l'objet de brevets :
- les souches de microorganismes qui sont utilisées comme matériel biologique de base ;
- les procédés de traitement, de purification, de reproduction et de conservation desdites microorganismes ;
- les méthodes de sélection et de criblage, d'amélioration et de validation ;
- les procédés d'extraction des produits dérivés ;
- les produits dérivés eux-mêmes ainsi que leurs applications ;

qui conduisent ou conduiront la Société à bénéficier d'un portefeuille de brevets de familles différenciées.
D'une façon générale, les risques sont les mêmes quelles que soient les familles de brevets.

Identification des inventions brevetables

Les microorganismes attirent, à l'heure actuelle, l'attention de nombreux chercheurs dans le monde. Ces êtres microscopiques présents notamment dans les rivières, les lacs et les océans, font l'objet de nombreuses campagnes de prospection pour leur capacité naturelle à servir des produits utiles notamment dans la nutrition humaine, la santé et la cosmétologie : lipides, protéines, pigments, etc.
Les risques liés à leur brevetabilité reposent sur l'obtention de microorganismes dérivées des microorganismes naturelles présentant les caractéristiques nécessaires pour être brevetables : la nouveauté structurelle ou fonctionnelle, l'identification d'au moins une application à caractère industriel et l'implication d'une activité inventive ayant donné lieu à une invention qui ne découle pas de façon évidente de l'art antérieur.
Lors du dépôt d'un brevet, et malgré les études pratiquées par la Société et ses prestataires, d'autres brevets peuvent porter sur une invention antérieure. En effet, l'engouement pour les microorganismes, et les marchés dans lesquels elles évoluent, induit une augmentation des travaux de recherches, provoquant la multiplication des publications (art antérieur) et rendant ainsi difficile le dépôt de brevets.

Divulgation des inventions brevetables

La protection par brevet requiert une divulgation de l'invention suffisamment claire et précise pour qu'un tiers puisse la reproduire et l'étudier. Pour cela, il est nécessaire de décrire au moins un exemple détaillé de réalisation de l'invention et de rendre la souche de microalgue utilisée pour cet exemple accessible aux tiers en la déposant auprès d'une autorité internationale de dépôt de microorganismes compétente.
Les risques liés à cette divulgation reposent sur la mise à disposition du public des éléments clés de l'invention indépendamment de l'issue de l'examen de la demande de brevet, donc indépendamment de leur protection effective.

L'examen d'une demande de brevet

Du fait de la concurrence entre chercheurs, de la publication de résultats et de la complexité des organismes du vivant, les questions posées par les examinateurs des offices de brevets, en particulier européen, américain et japonais, sont très documentées et risquent d'amener à une diminution de la portée du brevet pour défaut de nouveauté ou d'activité inventive (à titre d'exemple : limitation des revendications, scission des demandes de brevets) quand cela n'est pas le rejet de l'intégralité de la demande de brevet elle-même.

Le maintien en vigueur du brevet

La Société ne peut garantir que :
- elle développera de nouvelles inventions brevetables ;
- les demandes d'enregistrement de brevets en instance donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société

PAROLE COLLABORATEUR
HYWEL GRIFFITHS
Directeur scientifique

« Nos brevets constituent un levier clé de notre compétitivité. Leur gestion active nous permet de sécuriser nos développements et de garantir notre autonomie commerciale. Nous poursuivons activement le dépôt de nouveaux brevets pour renforcer notre position. »

ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers, invalidés ou jugés inapplicables ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents ;
- ses produits ne contreferont pas, ou ne seront pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers ;
- des tiers n'intenteront pas une action ou ne revendiqueront pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société ; ou
- les demandes de brevets et/ou les brevets délivrés seront applicables aux activités de la Société.

En outre, il existe des divergences, selon les pays, entre les législations sur le contenu des brevets octroyés dans le domaine des biotechnologies et sur l'étendue des revendications autorisées d'une manière générale sur la protection des activités inventives. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété industrielle, de protéger les secrets commerciaux ou de déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété industrielle de la Société. Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes, et un tel litige pourrait donc diminuer les ressources financières de la Société, réduire le montant d'éventuels bénéfices qui pourraient être réalisés par la Société et ne pas lui apporter la protection recherchée.

Les concurrents de la Société pourraient contester avec succès ses brevets, qu'ils lui aient été délivrés ou licenciés, devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue des brevets de la Société. En tout état de cause, une contestation, même non couronnée de succès, aurait des conséquences dommageables sur la Société en termes de coûts inhérents à la procédure judiciaire y relative. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations (cf. section 4.1.4.3 du présent Document Enregistrement Universel).

La survenance de l'un de ces événements concernant l'un des brevets de la Société ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'a été impliquée dans aucun litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle.

4.1.4.3 RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX CONTREFAÇONS OU CONTOURNEMENTS DE BREVETS

Les demandes de brevet ne sont généralement pas publiées avant un délai de dix-huit mois à compter des demandes de priorité.

Par conséquent, la Société n'a pas la certitude que d'autres sociétés n'ont pas mis au point les inventions couvertes par les demandes de brevet en cours avant elle ou que celles-ci ont été les premières à avoir déposé des demandes de brevet sur ces inventions. Dans pareilles hypothèses, la Société pourrait devoir obtenir les licences adéquates sur ces brevets, interrompre ou modifier certaines activités ou procédés, voire développer ou obtenir des technologies alternatives, ce qui est susceptible d'entraîner des conséquences défavorables sur le développement de ses produits et ses revenus futurs.

La croissance de l'industrie des biotechnologies et la multiplication du nombre de demandes de brevets et de brevets délivrés augmentent le risque que des tiers considèrent que les produits ou les technologies de la Société enfreignent leurs droits de propriété intellectuelle. D'autre part, afin d'empêcher la contrefaçon de ses produits, la Société pourrait devoir intenter des actions en contrefaçon longues et coûteuses. Il est difficile de se protéger contre l'utilisation non-autorisée des droits de propriété industrielle autrement que par un litige et la Société ne peut garantir qu'elle réussira à assurer le

respect de ses droits de propriété industrielle. De plus, l'investissement croissant des industries de l'énergie, de la nutrition et de l'industrie chimique dans le domaine de la biotechnologie, conjugué à l'accroissement du nombre de brevets délivrés dans le domaine des microorganismes, augmente le risque de concurrence ou de contournement de brevets au préjudice des technologies de la Société.

En conclusion, tout litige de ce type pourrait gravement affecter la faculté de la Société à poursuivre son activité.

Les litiges portant sur des aspects de propriété intellectuelle pouvant nuire à la faculté de la Société de poursuivre son activité pourraient conduire cette dernière à :

- former d'éventuelles injonctions interdisant la production ou la vente, ou requérant l'obtention d'une licence (qui modifie l'économie) ; et
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue dans des conditions raisonnables, voire ne pas être obtenue du tout.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige significatif n'existe, à la connaissance de la Société, s'agissant des brevets et demandes de brevets qui seraient essentiels à la Société dans le cadre du développement de ses produits.

Mesures de gestion du risque lié à la propriété intellectuelle

La Société assure, directement et avec l'aide de prestataires, une veille sur les brevets déposés dans ses domaines d'activité ainsi que le suivi des procédures d'enregistrement et de renouvellement. Préalablement au dépôt de demandes de brevets, elle effectue des recherches pour maximiser ses chances de succès de protection de sa propriété intellectuelle. En cas de contestation de sa propriété intellectuelle, ou de contestation de la propriété intellectuelle de tiers, la Société s'entoure de conseils juridiques et avocats spécialisés pour choisir les meilleures stratégies visant soit un compromis amiable, incluant ou pas des royalties, ou une action judiciaire. Par ailleurs, la Société s'assure de lancer toute action appropriée à l'encontre de tout contrefacteur, le cas échéant.

4.2 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; et
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme, par exemple, la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints mais il a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

Les principaux éléments contribuant au contrôle interne et à la gestion des risques de la Société figurent ci-après.



4.2.1 Organisation générale

4.2.1.1 FONDEMENTS DU CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne en place au sein de la Société repose sur les principaux fondements suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité de la direction générale de la Société ;
- les valeurs de la Société et sa raison d'être ; et
- un système de reporting financier, comptable et opérationnel périodique.

Il privilégie les critères de :

- responsabilisation des différents échelons hiérarchiques et/ou responsables de projets transversaux sur leur périmètre, via la fixation de budgets et d'objectifs ;
- réactivité, afin d'accompagner l'autonomie des directeurs de départements dans la gestion de leur fonction ; et
- souplesse, afin que le Directeur Général puisse exercer pleinement ses fonctions.

4.2.1.2 PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE CONTRÔLE INTERNE

Les principaux acteurs du contrôle interne de la Société sont :

- le Directeur Général, qui pilote le dispositif de contrôle interne dans son ensemble ;
- le Conseil d'administration de la Société, en tant qu'organe collégial ;
- le comité d'audit et RSE de la Société, dont la mission inclut le suivi de l'efficacité du dispositif ;
- les commissaires aux comptes de la Société, dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes uniquement ;
- le contrôleur financier qui suit en détail l'établissement des comptes et les écarts par rapport au budget ou plan ; et
- le directeur financier en charge du suivi de la cohérence globale des comptes et de l'information financière.

4.2.1.3 PRINCIPAUX SUPPORTS DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisée par la direction des ressources humaines ; et
- un ensemble de procédures et de notes de service définissant des responsabilités et devoirs.

Dans ce cadre, la Société a par ailleurs mis en place une procédure de délégations de pouvoirs et de signature. Le niveau hiérarchique de la personne habilitée à prendre un engagement financier ou à réaliser un paiement au nom et pour le compte de la Société, est déterminé en fonction du montant et de la nature des dépenses envisagées (dépenses opérationnelles, d'investissements, ordres de mission et frais). Une revue des délégations de pouvoirs et de signature est régulièrement réalisée.

Postérieurement à la conclusion de l'engagement financier ou de la réalisation du paiement concerné, la personne habilitée en rend compte à son supérieur hiérarchique (sauf pour le Directeur Général qui en rend compte au Conseil d'administration).

4.2.1.4 DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES ET FIABLES

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils de partage de l'information.

4.2.1.5 ACTIONS D'ANIMATION

Le Comité de Direction traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le *business plan* et le budget annuel et procède à la revue des activités opérationnelles présentée en conseil d'administration.

4.2.2 Processus de gestion des risques

La Société a mis en place en 2022 un processus formalisé de gestion des risques global. Elaboré par les équipes opérationnelles et le Comité de Direction, il a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration, et d'une révision suite aux recommandations de ce dernier. En fonction de leur impact et de leur criticité, les risques font l'objet d'une gestion et d'un suivi à différents échelons de responsabilité, en interne ou avec le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la Société assure avec l'assistance de conseils juridiques le traitement des contrats et/ou contentieux pouvant générer des risques significatifs pour l'activité de la Société ainsi que son secrétariat juridique.

4.2.3 Surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont exposées ci-après.

4.2.3.1 ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de quatre personnes (un contrôleur financier, deux comptables et une assistante) supervisées par le directeur administratif et financier.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la comptabilité générale, la gestion de la trésorerie et les déclarations fiscales sont gérées en interne. Les comptes IFRS sont également réalisés en interne et revus par un expert en normes IFRS.
La gestion de la paie est réalisée en interne. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des actions gratuites sont confiées à des experts indépendants.

4.2.3.2 COMPTES IFRS

La Société consolide au 31 décembre 2025 sa participation dans CarbonWorks, la coentreprise créée avec le groupe Suez. La revue des critères de détention et contrôle a conduit à une consolidation par mise en équivalence de CarbonWorks.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les comptes IFRS sont établis par la Société et revus par un spécialiste de ces normes.

4.2.3.3 SUIVI BUDGÉTAIRE

La Société détermine un budget pour chaque grande fonction de la Société. Un reporting mensuel est réalisé afin d'étudier les éventuels écarts avec ces budgets.
La Société a mis en place un suivi des temps et une comptabilité analytique permettant une évaluation fine des revenus et des coûts, notamment par projet.

4.2.3.4 CLÔTURE DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ

Des niveaux de responsabilité existent permettant un contrôle *a priori* des dépenses. Une séparation des tâches existe entre la personne passant les écritures comptables et celles autorisant les décaissements.

4.3 Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cadre de son activité, la Société peut être confrontée à des enquêtes ou des litiges avec les parties prenantes à son activité : salariés, fournisseurs, clients, etc. Ces situations sont gérées de façon amiable ou avec l'assistance de cabinets spécialisés.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'est engagée dans aucune procédure d'enquête administrative ou judiciaire autre que des procédures courantes provisionnées dans ses comptes au 31 décembre 2025.



05

RAPPORT

d'activité



5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Activité Oméga-3 / lipides fonctionnels

La Société a réalisé en 2025 sur un chiffre d'affaires de 13,4 M€, constituant un nouveau record de ventes et une progression de 16 % par rapport à 2024.

Conformément à sa feuille de route, Fermentalg, seul producteur européen d'oméga-3 d'origine algale a su diversifier ses débouchés commerciaux et enrichir sa gamme ΩRIGINS™. 43 % des ventes ont ainsi été réalisées dans des segments autres que celui des compléments alimentaires (nutrition infantile, aquaculture) contre 5 % en 2024.

Cette performance a été réalisée malgré des facteurs exogènes défavorables tels que la prudence dans la gestion des stocks de grands clients, liée à un environnement macroéconomique incertain (guerre tarifaire) et les prix déprimés de l'huile de poisson.

Par ailleurs, la présentation d'ΩRIGINS™, la nouvelle gamme d'huile algale riche en EPA/DHA, qui présente une composition et des apports nutritionnels équivalents aux huiles de poisson pour une substitution facilitée en tant qu'ingrédient fonctionnel, a suscité un fort intérêt, notamment auprès des industriels laitiers. Sur ce segment de marché majeur dont Fermentalg est aujourd'hui absent, les premières ventes en volume sont attendues en 2026.

Activité colorants/antioxydants

Le 12 mai 2025, la Société a annoncé l'homologation par la FDA américaine de son colorant bleu naturel Galdieria Blue, ouvrant la voie à une nouvelle génération de produits biosourcés pour l'industrie agro-alimentaire. Commercialisé sous la marque Everzure™ Galdieria par Givaudan, ce produit de rupture va pouvoir s'imposer comme la solution biosourcée de référence dans l'industrie alimentaire en substitution du bleu 1, produit à base de pétrole, pour les boissons et les confiseries.

Production

L'année 2025 a été marquée par des investissements industriels de plusieurs millions d'euros portés par Huvepharma, partenaire stratégique et actionnaire de référence de Fermentalg. Ces investissements ont permis le démarrage de la production industrielle de Galdieria Blue et l'internalisation du raffinage des huiles ΩRIGINS™. Grâce à ces investissements, Fermentalg dispose désormais d'une capacité industrielle suffisante pour atteindre jusqu'à 50 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel sans investissements supplémentaires majeurs.

CarbonWorks

CarbonWorks a poursuivi le développement technologique de son photobioréacteur de nouvelle génération, et les actionnaires ont initié des discussions visant à une recomposition du capital afin de mieux utiliser les synergies potentielles entre la Société et CarbonWorks.

Financement

Le 8 juillet 2025, Fermentalg a annoncé avoir procédé au remboursement intégral en numéraire des obligations convertibles émises en 2020 pour un montant de 4,0 M€. Le solde des obligations convertibles émises en 2023 pour un montant de 6,3 M€ a également été intégralement converti au cours du 1er semestre 2025, de sorte qu'il n'y a plus d'emprunts obligataires convertibles en cours.



5.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

5.2.1 Évolution des résultats et de la situation financière

Les analyses présentées ci-dessous, sauf mention contraire, sont effectuées sur la base des comptes IFRS[35].

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 384	11 497	4 058
Autres produits de l'activité	1 527	1 612	1 063
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS	-9 487	-9 100	-10 907
Résultat opérationnel après paiement en actions et éléments non courants	-9 382	-9 220	-11 808
Coût endettement financier net	-200	-36	-188
Produit net d'impôt	0	0	0
Résultat net global	-9 346	-12 839	-14 096
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-9 437	-12 876	-14 148

Le chiffre d'affaires enregistre une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente (cf. section 5.1 du présent chapitre 5), les autres produits de l'activité proviennent des subventions obtenues et du Crédit Impôt Recherche sont stables (cf. section 5.2.3 du présent chapitre 5).

La dégradation du résultat opérationnel s'explique par une dégradation de la marge brute malgré la hausse du chiffre d'affaires. La hausse des frais de recherche et développement (R&D) est compensée par une baisse des autres charges opérationnelles.

L'augmentation du coût de l'endettement financier net provient principalement d'une baisse des produits de placements liée à la diminution de la trésorerie placée.

35. présentés au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel (DEU) incluant le Rapport Financier Annuel 2025 pour l'année 2025, et dans les DEU 2024 et 2023 disponibles sur le site Internet de la Société

5.2.2 Activités de recherche et de développement

5.2.2.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (R&D) EN 2024

A la clôture de l'exercice 2025, les effectifs en R&D étaient composés de 26 « équivalent temps plein » (« ETP ») comme au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, la Société est titulaire de 229 brevets, comme au 31 décembre 2024, incluant 24 nouveaux dépôts dont une nouvelle invention en 2025.

En 2025, les activités de recherche et développement ont été essentiellement concentrées sur les projets visant les marchés décrits au chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Oméga-3 : poursuite des travaux visant l'amélioration des différentes étapes du procédé, afin d'accroître son rendement et sa productivité, et d'obtenir les qualités organoleptiques requises dans les segments de marché premium ciblés par la Société ; développement de nouvelles galéniques, et travaux sur d'autres acides gras de la famille des Oméga-3 ;
- colorant bleu naturel et autres applications dérivées de la plateforme Galdieria Blue : réponse aux autorités réglementaires à la suite du dépôt des dossiers d'autorisation, montée en échelle du procédé à une échelle industrielle, optimisation des souches en fonction des applications et marchés visés.

Le montant des investissements, du CIR et des subventions associées est présenté dans la section 5.2.3 du présent chapitre 5.

5.2.2.2 PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT FUTUR

Au-delà des programmes ci-dessus, dont le développement ou l'amélioration requiert des ressources pour plusieurs années à venir, la Société explore le développement de produits et d'applications dans des domaines connexes.

5.2.3 Résultat d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Vente de produits liés à des produits commercialisés	13 278	11 418	4 045
Redevances facturées et droits d'entrée	106	79	12
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**13 384**	**11 497**	**4 058**

Le chiffre d'affaires 2025 est principalement constitué de ventes de DHA ΩRIGINS™. La zone Amérique du Nord représente 7 % des ventes, l'Europe y compris France 90 %, le solde étant à destination de l'Asie (3 %).

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
CIR net (a)	1 148	1 116	859
Autres produits et subventions (b)	91	238	4
Autres revenus	288	258	201
TOTAL AUTRES PRODUITS	**1 527**	**1 612**	**1 063**
(a) net de la quote-part du CIR intégré dans les projets de développement activés	*-267*	*-224*	*-461*
(b) net de la quote-part de la subvention intégré dans les projets de développement activés	*0*	*0*	*0*

Les autres produits d'activité de la Société correspondent au Crédit Impôt Recherche (le « CIR »), aux subventions reçues par la Société dans le cadre des projets de développement auxquels elle participe, après déduction de la portion immobilisée de ces subventions et aux revenus issus de la location d'un espace de bureaux. Les autres produits et subventions correspondent en 2024 aux subventions reçues de Bpifrance dans le cadre du projet BLUE HEAVEN.

CHARGES OPÉRATIONNELLES (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Frais de recherche et développement	-5 240	-4 792	-4 414
Autres charges opérationnelles hors R&D	-8 066	-8 415	-8 091
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	**-13 307**	**-13 206**	**-12 506**

Les charges opérationnelles sont constituées :

- des dépenses de recherche et développement engagées sur les projets auxquels la Société participe et qui ne répondent pas aux critères permettant de les activer au bilan ;
- des coûts fixes indirects liés à la production et au raffinage de l'huile chez les sous-traitants: personnel, maintenance, coûts d'analyse et liés à la qualité (certifications ISO, Kasher, Halal, etc), amortissements d'équipements et de l'usine de Libourne, ainsi que des coûts de la chaîne d'approvisionnement ;
- des autres charges d'exploitation correspondant aux fonctions marketing et vente ainsi qu'à toutes les fonctions de direction générale, direction financière et autres fonctions support de l'activité. Ces dernières incluent les départements des ressources humaines, achats, systèmes d'information.

Le montant brut des frais de recherche et développement (charges d'exploitation hors impact du CIR et de subventions, et avant activation ou amortissement des frais activés) a augmenté de 9 % entre 2025 et 2024 tandis que les autres charges d'exploitation diminuaient de 4 %.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact sur le résultat de l'activation des frais de recherche et développement.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS ET CHARGES AVANT ACTIVATION	**-3 747**	**-3 544**	**-4 318**
Revenus (CIR et subventions)	1 506	1 578	1 323
Frais totaux de R&D [1]	-5 254	-5 122	-5 642
ACTIVATION DES FRAIS DE R&D	**951**	**1 041**	**1 686**
CIR et subventions activés	-267	-224	-461
Frais de R&D activés	1 218	1 265	2 147
PRODUITS ET CHARGES RÉSIDUELS DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	**-2 796**	**-2 503**	**-2 632**
Revenus nets (CIR et subventions)	1 239	1 354	862
Frais de R&D pris en charge	-4 035	-3 857	-3 495
Amortissements frais de R&D activés	-1 205	-935	-920

[1] Hors amortissements des frais de R&D activés.

Le résultat opérationnel courant, négatif de 9,5M€ en 2025, se dégrade de 4 % par rapport à 2024 à cause de la dégradation de la marge brute.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**-9 487**	**-9 100**	**-10 907**
Charges de personnel liées aux paiements en actions	104	-152	-167
Autres produits et charges opérationnels non courants	0	32	-734
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS	**-9 382**	**-9 220**	**-11 808**

La Société a enregistré en 2025 un produit lié à l'attribution d'actions gratuites à une partie du personnel, en lien avec l'annulation d'actions du fait de la non atteinte de critères de performance à la date d'acquisition. Il n'y a pas de produits et charges non courants en 2025, contrairement à 2024 où un produit net de 32 K€ était constaté.

5.2.4 Principaux facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation

Trois facteurs impactent principalement le résultat d'exploitation en 2025 :

- Un volume de ventes 2025 en augmentation par rapport à 2024 ;
- Une détérioration de marge liée" par "des marges liées de marge liée aux ventes dans certains segments ;
- Les charges opérationnelles en légère augmentation par rapport à 2024 (+1 %).

En 2026, la Société entend poursuivre la croissance de son chiffre d'affaires en élargissant les segments de marché sur lesquelles elle est présente.

5.2.5 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Il n'y a pas eu de changements importants dans la composition du chiffre d'affaires net depuis 2019, celui-ci étant essentiellement composé des ventes issues de l'activité Omégas ; malgré l'obtention de l'autorisation de la FDA en mai 2025 permettant une commercialisation de son produit colorant bleu naturel sur le marché américain.



5.3 FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

5.3.1 Information sur les capitaux de l'émetteur

Un résumé du bilan figure ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Actifs incorporels	14 181	14 862	14 989
Actifs corporels	8 520	9 541	10 815
Participation dans les entreprises associées	0	0	3 117
ACTIFS NON COURANTS	23 114	24 470	28 975
Dont impôts différés actifs	0	0	0
Trésorerie et Équivalents Trésorerie	6 622	20 578	11 162
TOTAL ACTIF	36 458	51 144	50 244
CAPITAUX PROPRES	25 179	32 758	30 846
Dettes financières	5 022	12 601	15 354
Autres dettes	6 256	5 786	4 044
TOTAL PASSIF	36 458	51 144	50 244

5.3.2 Sources et flux de trésorerie de l'émetteur

Un résumé du tableau de financement figure ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	-6 631	-6 766	-9 138
IMPÔT PAYÉ	-	-	-
CAF après Impôts	-6 631	-6 766	-9 138
Flux de trésorerie générés par l'activité	-6 580	-531	-8 662
Flux d'Investissements	-1 752	-1 128	-1 765
Flux de Financement (dont frais financiers)	-5 625	11 076	5 686
VARIATION DE TRÉSORERIE	-13 958	9 417	-4 741
TRÉSORERIE & ÉQUIVALENTS DE CLÔTURE	6 622	20 579	11 162



La trésorerie nette générée par les opérations réalisées sur les exercices clos les 31 décembre 2025, 2024 et 2023 s'est élevée respectivement à -6,6 millions d'euros, -0,5 million d'euros et -8,7 millions d'euros. L'année 2024 avait bénéficié d'un important effet favorable de réduction du besoin en fonds de roulement (réduction des stocks et augmentation de l'encours fournisseurs). En 2025, en l'absence de variation du besoin en fonds de roulement, la consommation de trésorerie opérationnelle s'explique essentiellement par la capacité d'autofinancement.

5.3.3 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements réalisés par la Société en 2025 et 2024 incluent les frais de recherche et développement et les dépenses de brevets capitalisés pour des montants (nets de subvention et de CIR) respectifs de 664 milliers d'euros et de 598 milliers d'euros (se référer aux notes sur les états financiers figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Au cours de cette période, la Société a uniquement réalisé des investissements de maintenance de ses locaux et plateformes technologiques. Ces investissements s'élèvent à 0,6 millions d'euros en 2025 comme en 2024

5.3.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a :

- procédé au remboursement partiel (650 K€) de l'avance remboursable du programme de développement EIMA ;
- procédé au remboursement final (829 K€) de l'avance remboursable du programme de développement TRANSALG ;
- procédé aux remboursements partiels des prêts Bpifrance (325 K€) ;
- reçu des subventions de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme PSPC VALBIOVI (113 K€) et les a reversés en totalité à CarbonWorks ;
- procédé au remboursement total de l'obligation convertible 2020 pour 4.0 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux activités de financement s'élève à -5.6 M€ en 2025 contre 11.1 M€ en 2024.

5.3.5 Besoins de financement et structure de financement

5.3.5.1 PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Depuis sa création, la Société s'est essentiellement financée par des apports en capital. L'historique des émissions d'actions au cours des 3 dernières années est le suivant :

DATE	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES	PRIX D'ÉMISSION PAR ACTION EN €	MONTANT BRUT DE L'ÉMISSION (EN MILLIERS D'EUROS)
2022	9 198 048	0,27 €	2 490
2024 [1]	39 334 162	0,39 €	15 189
2025 [2]	2 079 042	0,29€	607
TOTAL	**50 611 252**	**0,36€**	**18 286**

[1] Augmentation de capital juin 2024, conversion d'OC0326
[2] Conversion d'OC 0326, création d'actions gratuites acquises

5.3.5.2 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Un résumé de l'endettement financier figure ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers non courants	3 702	6 853	13 973
Passifs financiers courants	1 320	5 748	1 381
Équivalents de trésorerie	6 148	18 973	6 644
Trésorerie nette (trésorerie et équivalent de trésorerie)	6 622	20 578	11 162
Variation de trésorerie	-13 958	9 417	-4 741
TRÉSORERIE & EQUIVALENTS DE CLÔTURE	**6 622**	**20 578**	**11 162**



À la date du présent Document d'Enregistrement Universel[36], l'endettement de la Société comprend :

(I) 0.9 million d'euros d'avances remboursables versées à la Société au titre du programme EIMA (Exploitation Industrielle des Micro Algues), cofinancé dans le cadre d'un programme d'Innovation Stratégique Industrielle, telle que mentionnée dans le tableau figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel, dont 0,8 million d'euros d'intérêts courus ;
(II) 1.3 million d'euros d'avances remboursables versées à la Société au titre des projets BLUE HEAVEN (colorant alimentaire bleu) financé dans le cadre du programme Besoins Alimentaires de demain et PSPC VALBIOVI telles que mentionnées dans le tableau figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel ;

(III) 0,05 million d'euros correspondant à un prêt Bpifrance consenti pour le transfert industriel de la production du DHA chez la société ADL en Espagne, aux conditions suivantes :
- Montant initial : 400 milliers d'euros ;
- Durée : 78 mois, dont 21 mois de différé d'amortissement du capital ;
- Taux : 1,02 % ; et
- Remboursement en 16 versements trimestriels entre le 30 septembre 2022 et 30 juin 2026.

(IV) 0,15 million d'euros correspondant à un prêt PGE consenti par Bpifrance aux conditions suivantes :
- Montant initial : 1 million d'euros ;
- Durée : 72 mois, dont 12 mois de différé d'amortissement du capital ;
- Taux : 3,35 % ; et
- Remboursement en 20 versements trimestriels entre le 31 octobre 2021 et 31 juillet 2026.

(V) 0,56 million d'euros d'avances remboursables versées à la Société au titre d'une Assurance Prospection consentie par Bpifrance. La période de prospection couverte par ce contrat est de trois ans et sera suivie d'une période de franchise de deux ans puis de quatre années de remboursement du montant forfaitaire minimum de 128 K€ si les objectifs de chiffre d'affaires à l'export ne sont pas atteints ou au-delà en fonction du niveau d'atteinte des objectifs ;

(VI) 2 millions d'euros d'avances remboursables versées à la Société par Givaudan à l'atteinte des deux premiers jalons techniques lié à la performance et à la productivité du processus de production de la phycocyanine, dont le remboursement interviendra au fur et à mesure des premières ventes du colorant bleu objet du partenariat.

5.3.6 Restriction à l'utilisation des capitaux

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction à l'utilisation des capitaux dont elle dispose.

5.3.7 Sources de financement nécessaires à l'avenir pour honorer les engagements pris en termes d'investissements

Le développement des produits de la Société et leur avancement vers la commercialisation exigeront encore des niveaux élevés de dépenses et d'investissements au cours des prochains exercices. La Société évalue régulièrement l'évolution de ses besoins de financement selon différents scenarii ; en matière d'investissements, elle privilégie à court terme le recours à la sous-traitance ou à des partenariats en co-entreprise, qui requiert moins d'investissements et confère plus de flexibilité. La mise en place de partenariats commerciaux, industriels et de R&D contribue également au financement de sa croissance.

5.3.7.1 DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS

Se reporter au chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.3.7.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

La Société entend augmenter significativement ses revenus sur les prochaines années issus des ventes de produits de ses deux principaux programmes, le DHA et le colorant bleu ce qui permettra une amélioration progressive du résultat opérationnel.
La trésorerie et les instruments financiers courants au 31 décembre 2025, s'élèvent à 6.6 millions d'euros.
La Société considère pouvoir continuer à bénéficier du CIR pour un montant qui devrait demeurer significatif tout en étudiant des modes de financement complémentaires offerts par le marché et les possibilités de financement non dilutifs.

36. À la date du 30 avril 2026

5.3.8 Engagements Hors Bilan

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune autre sûreté, cautionnement, aval et garantie n'a été donné par la Société.

5.4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'APPROBATION DES COMPTES

Le 16 mars 2026, la Société a annoncé avoir reçu un avis favorable de l'EFSA (European Food Safety Authority) sur son colorant Galdieria Blue, ouvrant la voie à sa commercialisation en Europe. La publication de l'avis scientifique de l'EFSA, qui ne soulève aucune préoccupation en matière de sécurité, constitue une étape majeure vers la commercialisation de ce produit en Europe. La Commission européenne va désormais se saisir de ces conclusions positives pour inscrire dans les prochains mois le produit sur la liste des additifs alimentaires autorisés dans l'Union européenne.

La Société a finalisé au cours du 1er trimestre 2026 la restructuration financière de sa filiale CarbonWorks, dans la perspective d'un renforcement des liens et synergies entre CarbonWorks et Fermentalg pour développer un photobioréacteur de nouvelle génération. Celui-ci a pour vocation de permettre le développement et l'exploitation industrielle et commerciale d'applications dans les domaines de la nutrition-santé ou du biocontrôle à partir de souches de microorganismes photosynthétiques. A l'issue de cette restructuration et d'un investissement de 500 K€, la Société détient 51 % du capital de CarbonWorks.

Comme annoncé dans son communiqué de presse du 28 janvier 2026, la Société a conclu avec son partenaire et actionnaire de référence Huvepharma EOOD, un contrat de prêt de 4 M€, pouvant être convertible en actions selon des modalités d'opération à déterminer dans un délai de 24 mois suivant la mise en place du prêt, laquelle doit intervenir préalablement au 30 juin 2026.

5.5 TENDANCES POUR L'EXERCICE 2026

Dans un contexte macroéconomique et géopolitique toujours incertain, la Société entend poursuivre l'exécution de sa feuille de route stratégique initiée en 2024 :

- Oméga-3 / lipides fonctionnels : lancement de l'EPA/DHA et poursuite du développement des ventes dans les différents segments stratégiques ;
- Démarrage de la production industrielle et des ventes de Galdieria Blue, suite aux autorisations règlementaires obtenues aux États-Unis et en Europe ;
- Accélération de la mise en œuvre des synergies avec CarbonWorks afin de viser la commercialisation avec Fermentalg de nouvelles BioSolutions à forte valeur ajoutée produites à partir de la photosynthèse de précision maîtrisée par CarbonWorks.

5.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

Néant

5.7 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats considérés comme structurants par la Société sont détaillés dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- à la section 4.1.1.3 (partenariats) ;
- à la section 1.6.1 s'agissant du contrat avec Givaudan (développement de produits contenant de la phycocyanine dérivée de la microalgue *Galdieria-Sulphuraria*) ;
- à la section 1.8.2 s'agissant du contrat avec le groupe Huvepharma (production de DHA ΩRIGINS™ et de Galdieria Blue).



06

ÉTATS financiers

6.1 Compte de résultat consolidé

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	13 384	11 497
Autres produits liés à l'activité	4	1 527	1 612
Coût des produits vendus		-11 092	-9 002
Frais de recherche et développement	6	-5 240	-4 792
Charges opérationnelles hors R&D		-8 066	-8 415
Autres produits et charges opérationnels courants		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS		-9 487	-9 100
Charges de personnel liées aux paiements en actions	16	104	-152
Autres produits et charges opérationnels non courants	8	0	32
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS		-9 382	-9 220
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		252	404
Coût de l'endettement financier brut	9	-451	-440
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-200	-36
Autres produits et charges financiers	9	145	-504
Charge nette d'impôt	10	0	0
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		0	-3 117
RÉSULTAT NET		-9 437	-12 876
Part minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**-9 437**	**-12 876**
Autres éléments du résultat global (écarts actuariels liés aux engagements de retraite, non recyclables en résultat)		91	37
RÉSULTAT NET GLOBAL		-9 346	-12 839
Part minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET GLOBAL PART DU GROUPE		**-9 346**	**-12 839**
Résultat net par action (en €)	11	-0,09	-0,17
Résultat net dilué par action (en €)	11	-0,09	-0,17

6.2 État de la situation financière consolidée

BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
Actifs incorporels	12.1	14 181	14 862
Actifs corporels	12.2	8 520	9 541
Participation dans les entreprises associées	12.3	0	0
Actifs financiers et autres actifs non courants	12.4	413	67
Impôts différés actifs	18	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**23 114**	**24 470**
Stocks	13.1	762	1 056
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	13.2	3 347	2 750
Autres créances	13.3	2 613	2 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	6 622	20 578
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**13 344**	**26 674**
TOTAL ACTIFS		**36 458**	**51 144**
PASSIFS			
Capital	15	3 849	3 625
Primes		26 004	38 763
Réserves et RAN		4 672	3 209
Résultat net global		-9 346	-12 839
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		25 179	32 758
INTÉRÊTS MINORITAIRES		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**25 179**	**32 758**
Dettes financières non courantes	14.2	3 702	6 853
Engagements de fin de carrière	17.1	311	311
Autres passifs non courants	17.3	448	565
Impôts différés passifs	18	0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**4 462**	**7 728**
Dettes financières courantes	14.2	1 320	5 748
Provisions pour risques courants	17.2	0	0
Dettes fournisseurs	19	3 775	2 814
Dettes d'impôts sur les sociétés	20	0	0
Autres passifs courants	20	1 722	2 097
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**6 817**	**10 659**
TOTAL PASSIFS		**36 458**	**51 144**

6.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

FLUX DE TRÉSORERIE (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**-9 437**	**-12 876**
Amortissements et provisions (hors actif circulant)		3 060	2 551
Charges calculées sur paiements en actions		-104	152
Quote-part sociétés mises en équivalence		0	3 117
Plus ou moins-values de cessions		0	4
Quote-part subventions en résultats		-116	-116
Variation de juste valeur des OCA	14.2	-33	403
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		-6 631	-6 766
Coût de l'endettement financier brut		451	440
Charges d'impôts		0	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AVANT IMPÔT		-6 179	-6 327
Variation de stocks		292	5 750
Variation du poste clients (créances clients, autres actifs et passifs liés aux contrats clients)		-597	-1 672
Variation du poste fournisseurs et comptes rattachés		1 103	1 302
Variation des autres actifs et passifs courants (a)	26	-1 204	415
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ		-406	5 795
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		**-6 585**	**-531**
Production d'immobilisations (R&D immobilisée)		-931	-822
Quote-part des subventions et CIR liée aux projets de développements activés		267	224
Acquisitions d'autres actifs corporels et incorporels	12	-605	-647
Participations ou acquisition d'entreprises associées (MEQ)	12.3	0	0
Variation des dettes sur immobilisations	20.2	-139	106
Variation des autres actifs et passifs non courants		-346	-13
Cessions d'actifs corporels et incorporels		2	23
Cessions d'actifs financiers		0	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		**-1 752**	**-1 128**
Augmentation de capital liée à la société mère	15	-21	11 521
Acquisitions et cessions d'actions propres		-19	14
Nouveaux emprunts et autres dettes financières	14.2	113	731
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières	14.2 et 15	-5 687	-1 171
Variation de comptes courants		0	0
Intérêts versés sur emprunts et dettes financières		-10	-18
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**-5 625**	**11 076**
Variation de trésorerie		-13 962	9 417
Trésorerie d'ouverture	14	20 579	11 162
Trésorerie de clôture	14	6 622	20 579

6.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(EN MILLIERS D'EUROS)	CAPITAL SOCIAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	PAIEMENTS EN ACTIONS	ACTIONS PROPRES	ÉCARTS ACTUARIELS (IFC)	TOTAL
CAPITAUX PROPRES IFRS 31/12/2023	2 053	37 809	4 126	-14 148	786	-44	265	30 847
Augmentation de capital	1 573	12 292						13 865
Affectation du résultat global		-11 340	-2 808	14 148				0
Actions propres			15			-1		14
Paiements en actions			0		152			152
Résultat net global				-12 876			37	-12 839
Autres mouvements			1 075			-357	1	719
CAPITAUX PROPRES IFRS 31/12/2024	3 626	38 761	2 408	-12 876	938	-402	303	32 758
Augmentation de capital	223	1 312						1 535
Affectation du résultat global		-14 071	1 195	12 876				0
Actions propres			0			-19		-19
Paiements en actions			0		-104			-104
Résultat net global				-9 437			91	-9 346
Autres mouvements			356			0		356
CAPITAUX PROPRES IFRS 31/12/2025	**3 849**	**26 002**	**3 959**	**-9 438**	**834**	**-421**	**394**	**25 179**

Il n'existe pas de dividendes mis en distribution.
Il n'y a plus de composante des obligations convertibles constatée en capitaux (473 K€ au 31 décembre 2024).
Les autres mouvements de 356 K€ correspondent à la contrepartie de la variation de juste valeur des OC 2023 converties en 2025 (cf. note 14.2).



6.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Faits marquants de l'exercice	Note 15	Capital et réserves
Note 2	Principes et méthodes d'évaluation	Note 16	Paiements en actions
Note 3	Périmètre de consolidation	Note 17	Engagements de retraites, provisions courantes et non courantes
Note 4	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	Note 18	Impôts différés
Note 5	Charges de personnel	Note 19	Dettes fournisseurs et assimilées
Note 6	Frais de développement	Note 20	Dettes d'impôts sur les sociétés et autres passifs courants
Note 7	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	Note 21	Instruments financiers
Note 8	Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 22	Effectifs
Note 9	Coûts de l'endettement brut	Note 23	Engagements hors bilan
Note 10	Impôts sur le résultat	Note 24	Informations sur les parties liées
Note 11	Résultat par action	Note 25	Informations sur les risques liés aux instruments financiers
Note 12	Actifs non courants	Note 26	Informations sur le tableau des flux de trésorerie
Note 13	Stock, créances clients, autres actifs courants	Note 27	Evènements postérieurs à la clôture
Note 14	Trésorerie nette d'endettement	Note 28	Honoraires des commissaires aux comptes

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 14 janvier 2025, Fermentalg a annoncé un chiffre d'affaires record pour l'année 2024 à 11,5 M€, soit près de 3 fois celui de 2023, avec une diversification hors du marché des compléments alimentaires, dans l'alimentation infantile et pour animaux de compagnie pour 19 % du chiffre d'affaires.
Le 6 février 2025, la Société a exposé sa stratégie comprenant :
- une transformation structurée avec une approche centrée sur le client, une performance et compétitivité industrielles accrues et une expansion géographique aux États-Unis et en Chine ;
- l'identification des segments de marché prioritaires : compléments alimentaires, alimentation infantile, alimentation fonctionnelle, alimentation et santé des animaux de compagnie (« petfood/pethealth ») et cosmétique et bien-être ;
- une poursuite de la mission d'innovation pour proposer des alternatives durables dans les domaines de la santé humaine et animale.

Le 13 février 2025, la Société a annoncé avoir obtenu la certification FSSC22000, garantissant la qualité et la sécurité de ses produits.
Le 12 mai 2025, la Société a annoncé avoir obtenu de la FDA l'homologation aux États-Unis de son colorant bleu naturel Galdieria Blue, commercialisé par Givaudan sous la marque Everzure™ Galdieria par Givaudan. Cette homologation ouvre la voie à la commercialisation du colorant aux États-Unis, dans un contexte où la réglementation limitant ou interdisant les colorants synthétiques se durcit.
Début juillet 2025, la Société a procédé au remboursement de l'OC 2020 qui était arrivée à échéance (cf. note 14.2).

Le 7 octobre 2025, la Société a annoncé avoir réalisé plus de 40 % du chiffre d'affaires en dehors des compléments alimentaires, dans l'alimentation infantile et l'aquaculture. Un accord en Chine a par ailleurs été signé avec un fabricant à façon (CDMO), le groupe Sirio, après la conclusion d'un accord de distribution exclusive avec la société Better Origins Ingredients pour l'Amérique du Nord.

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002, les états financiers sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2025. Les normes comptables internationales comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Commitee) et IFRIC (International Financial Interpretation Commitee) s'y rapportant.
Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2025 n'ont pas d'impact significatif ou sont non applicables. Il s'agit principalement de :

- l'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, publié par l'IASB en août 2023 et en novembre 2024 par l'UE). Fermentalg ne rentre pas dans le champ de la Directive Européenne Pilier, transposée dans le droit fiscal français, et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Pour information, Fermentalg n'a pas de filiales dans des pays dont le taux d'imposition est inférieur à 15 %.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible pour certains en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2025, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 :

- l'amendement IFRS 7 et IFRS 9, classification et évaluation des instruments financiers, adopté par l'IASB en mai 2024 et par l'UE en mai 2025 ;
- l'amendement IFRS 7 et IFRS 9 concernant les contrats d'achat d'électricité provenant de sources naturelles, adopté par l'IASB en décembre 2024 et par l'UE en juin 2025 ;
- les améliorations annuelles des normes – Volume 11 : amendements à IFRS 1, 7, 9, 10 et IAS 7, adoptées par l'IASB en juillet 2024 et par l'UE en juillet 2025.

Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 :

- IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, adopté par l'IASB en avril 2024, et processus d'adoption lancé par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les amendements et les améliorations annuelles aient un impact significatif sur ses comptes consolidés. Le groupe est en cours d'analyse de la norme IFRS 18.
Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.
Les informations communiquées en annexes portent uniquement sur les éléments, les transactions et les évènements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe.

2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en « non courant » et la part à moins d'un an en « courant ».
L'état du résultat global est présenté par fonction, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013, à jour des différents règlements complémentaires.

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013, à jour des différents règlements complémentaires.
Les comptes sont arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Estimations de la Direction

L'établissement des comptes annuels implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture semestrielle et annuelle. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.
Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les frais de développement (activation des frais de développement et tests de dépréciation), la juste valeur de la composante dérivés des obligations convertibles, les titres mis en équivalence et dans une moindre mesure, sur la valorisation des actions gratuites.

La volatilité grandissante des marchés et les évolutions économiques rapides du secteur accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la Direction sont effectuées en fonction des éléments dont elle dispose à la date de clôture, après prise en compte des évènements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les conflits géopolitiques au Moyen-Orient et tensions nées des hausses de tarifs douaniers, alimentent un climat d'incertitude élevé.

À ce jour, la Société n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques, sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, des dépréciations d'actifs, la constatation de provisions pour risques (cf. note 2.1 supra, décision IFRS IC de mars 2024), ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

2.4 Réévaluatio

La Société n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.5 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés pour chaque clôture, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéterminée, actifs amortissables en encours à la clôture de l'exercice et titres mis en équivalence), et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur.
Les actifs non amortis sont essentiellement constitués par des frais de recherche et développement en cours à la date de clôture (cf. note 12.1), et par des équipements de l'usine au 31 décembre 2025 (cf. note 12.2). La valeur recouvrable des projets de recherche et développement est déterminée selon la valeur d'utilité (cash-flows actualisés sur la durée estimée du projet), selon les modalités décrites en note 12.1.
Des tests de sensibilité ont été effectués sur les principaux paramètres actuariel et opérationnel (cf. note 12.1).
L'évolution du plan d'implantation de l'usine a conduit à déprécier en 2023 les équipements de l'usine non encore mis en service (cf. notes 12.1 et 12.2). Il n'y a pas eu de dépréciation complémentaire en 2025.
Comme indiqué en note 23, l'analyse n'a pas conduit à constater de retraitements au titre de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

2.6 Provisions (hors engagement de retraite), hors incertitudes fiscales, actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures de la Société, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.
Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.
Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible. Le détail des mouvements sur provisions figure en note 7.

2.7 Instruments financiers

Actions propres

Les actions propres sont constatées en diminution des réserves consolidées. Les résultats liés aux actions propres (résultat de cession) sont constatés directement en réserves, pour un montant net d'impôt, le cas échéant.

Autres instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.
Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières).
Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix côtés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

– ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI : il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnement pour les actifs non courants (cf. note 12.3), et aux créances clients pour les actifs courants (cf. note 13.2).

– ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, AVEC CONSTATATION EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECYCLABLES EN RÉSULTAT DES VARIATIONS DE JUSTES VALEURS : la Société ne détient aucun actif significatif rentrant dans cette catégorie.

– ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT : les seuls actifs financiers constatés dans cette rubrique correspondent aux valeurs mobilières de placement (cf. note 21).

– **PASSIFS FINANCIERS :** Compte tenu de la conversion complète des obligations émises en 2023, il n'existe plus de passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat (cf. *infra* et note 21). Les autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. En pratique, les seuls passifs financiers comportant une composante financement sont les emprunts constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif prévu par la norme IFRS 9 (cf. *infra* obligations convertibles). Le coût amorti des autres passifs financiers (dettes fournisseurs…) correspond en pratique au coût historique.
Dans le cas des prêts garantis par l'État, le montant constaté au bilan correspond à la valeur des flux futurs actualisée à un taux de marché déterminé pour des caractéristiques (échéances…) similaires. L'écart entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur actualisée est traité comme une subvention d'intérêts (constatée en produits différés et étalée sur la durée de l'emprunt).

– **INSTRUMENTS DÉRIVÉS :** la Société n'utilise à ce jour aucun instrument dérivé en couverture du risque de taux et du risque de change, compte tenu de l'absence de transactions en devises. La Société n'a effectué aucun reclassement entre les différentes catégories d'instruments financiers sur les exercices présentés.

– **OBLIGATIONS CONVERTIBLES :** la Société a émis des obligations convertibles en actions. Conformément à la norme sur les instruments financiers, l'analyse effectuée a conduit la Société à ventiler selon le cas les obligations convertibles en deux composantes :

• Obligations émises avant 2023
– une composante dette calculée sur la base de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs (remboursements en capital, intérêts, frais d'émission) ; et
– une composante capitaux propres pour la différence entre le prix d'émission net et la composante dette déterminée ci-dessus.

Les frais d'émission sont ventilés entre les deux composantes. Lorsque l'impact est non significatif, ils ont été imputés en totalité sur la composante dettes.
La composante « capitaux propres » est figée sur la durée des obligations.

• Obligations émises en 2023 :
L'analyse effectuée a conduit à qualifier cette émission obligataire comme un instrument hybride, avec une composante « dette » et une composante « dérivé liée à l'option de conversion, sans composante capitaux propres. Fermentalg a opté pour la constatation de l'emprunt obligataire dans son ensemble à la juste valeur par le résultat. Les frais d'émission ont été constatés immédiatement en charges. En cas de conversion, le montant du passif existant à la date de conversion est reclassé en capitaux propres pour le montant intégrant la variation de juste valeur à la date de conversion. La totalité de ces obligations ont été converties à la fin de l'exercice.

Les autres principes comptables sont présentés dans les notes ci-après

NOTE 3 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Principes comptables

Fermentalg détient une participation dans la société CarbonWorks, coentreprise créée le 2 juillet 2021 avec le groupe Suez. CarbonWorks est consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Fermentalg depuis son acquisition.

La Société détient une participation de 46 % dans la société CarbonWorks. Le taux de détention et l'analyse des règles de gouvernance ont conduit à retenir la méthode de consolidation par équivalence pour cette participation. L'évolution du taux de détention de 49,9 % à 46 % est liée à la conversion par un actionnaire des obligations remboursables en actions qu'il détenait.

La société CarbonWorks a débuté son activité le 2 juillet 2021 grâce à des apports en nature de ses fondateurs, Fermentalg et le groupe Suez. Les apports sont constitués par des actifs de propriété intellectuelle et des installations et équipements acquis par Fermentalg et Suez préalablement à la constitution de la société. En février 2022, CarbonWorks a réalisé une levée de fonds auprès d'actionnaires financiers, à laquelle Fermentalg a souscrit. En juillet 2023, la dernière tranche de cette levée de fonds a été mise en œuvre, Fermentalg n'y a pas participé. Le groupe Suez a converti fin 2025 les obligations remboursables en actions qu'il avait souscrites en 2021.

SOCIÉTÉ	SIREN	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE D'INTÉRÊT	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Fermentalg	509 935 151	4, rue rivière - 33500 Libourne	Mère	Mère	Mère
CarbonWorks	893 681 783	6, rue rivière - 33500 Libourne	46 %	46 %	Mise en équivalence

NOTE 4 – CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES CLIENTS ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Principes comptables

Le chiffre d'affaires correspond sur les exercices présentés aux ventes de produits et à des droits d'entrée.
Les autres produits sont constitués essentiellement des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche (cf. infra*).*
Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis-à-vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges), sont présentés en diminution des charges correspondantes.
Les règles de comptabilisation des produits sont présentées ci-après :

Chiffre d'affaires réalisé avec les clients

La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :
– l'identification du contrat ;
– l'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
– la détermination du prix global du contrat ;
– l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ; et
– la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Ventes de produits commercialisés

Elles sont comptabilisées en fonction des incoterms convenus avec les clients au prix fixé qui ne comprend pas de part variable.

Droits de consultation et droits d'entrée.

Les droits d'entrée correspondent aux montants payés pour la consultation des dossiers scientifiques et techniques, pour des structures souhaitant conclure un accord de partenariat futur avec la Société, en vue d'une production industrielle ou d'un partenariat ultérieur.

Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires à la date de signature du contrat, car ils sont définitivement acquis dès la signature du contrat, sans contrepartie future attendue. Ils ne seront notamment pas déduits des montants à payer si la consultation débouche sur un partenariat.

Redevances

Les redevances constatées en produits sont liées à des licences d'exploitation d'une technologie, intégrant des droits d'utilisation de brevets existants et à venir relatifs, liés à un procédé. Elles correspondent à des redevances acquises dès leur émission, quels que soient les résultats du projet de développement et dont le paiement est fonction d'un calendrier. Ces royalties sont constatées en chiffre d'affaires dès que la créance est acquise.

Autres produits

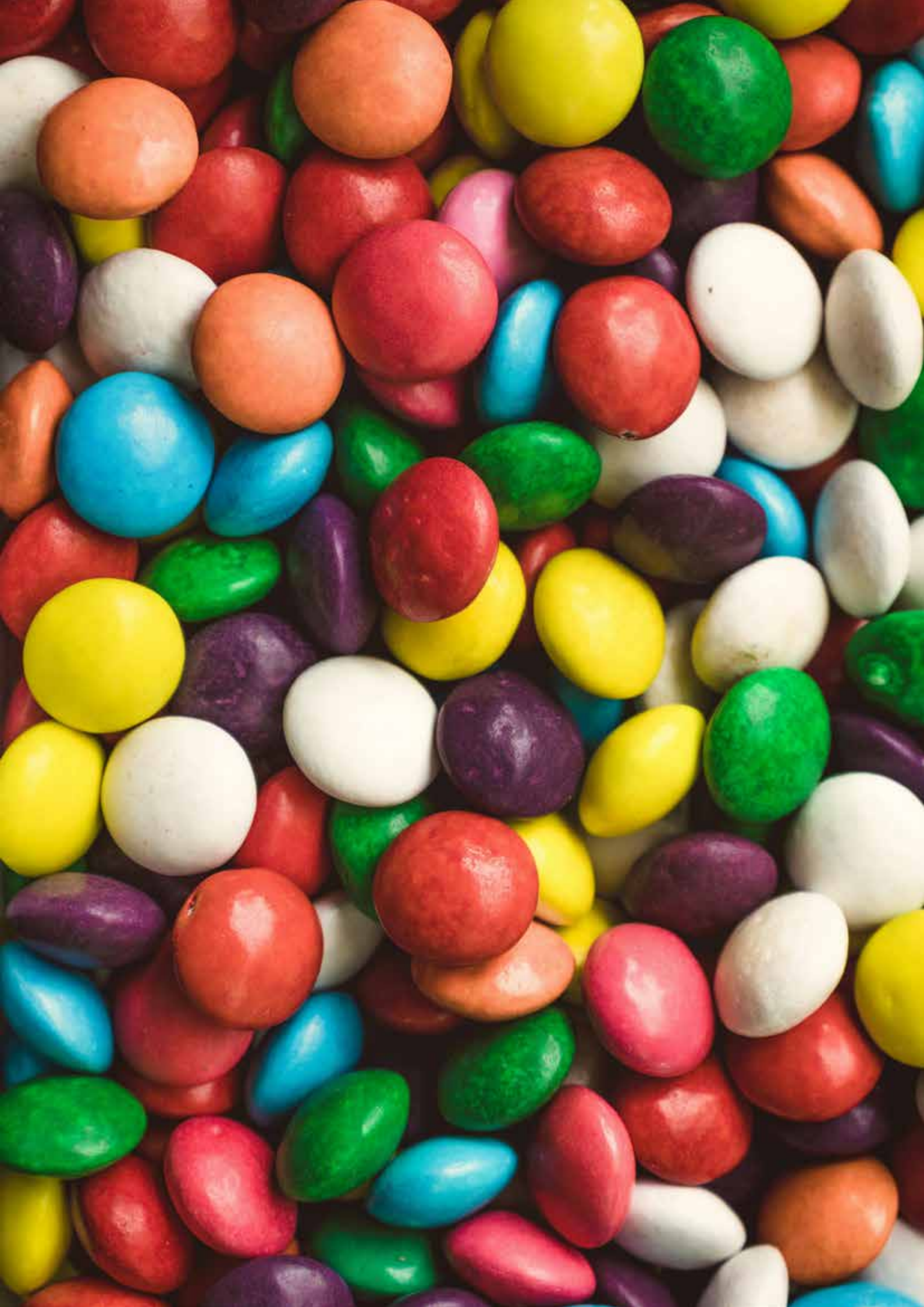
- ***Refacturation de frais de codéveloppement :*** *la refacturation de participation à des coûts de développement de procédés, constatée à l'avancement en fonction des clauses du contrat, ne constitue pas du chiffre d'affaires au sens des critères définis par la norme IFRS 15. Ces frais sont donc comptabilisés à compter du 1er janvier 2018 en autres produits de l'activité.*
- ***Subventions :*** *la Société bénéficie de subventions d'exploitation et de subventions d'investissement. Les subventions d'exploitation sont destinées à financer ses travaux de recherche pour des projets scientifiques. Les subventions sont constatées en résultat selon la méthode d'avancement des coûts, pour les projets non activés. La quote-part des subventions d'investissement (cf. note 12) et des subventions liées à des projets de développement (pour la partie non activée, cf. note 12) constatées en résultat, est présentée en autres produits de l'activité. Le solde des subventions d'investissement est présenté au bilan en produits constatés d'avance. Les subventions d'investissement sont amorties sur la durée d'utilisation de l'actif correspondant (cf. note 12).*
- ***Crédit d'impôt recherche :*** *comme indiqué ci-dessus en note 10, la Société a opté pour la qualification du crédit d'impôt recherche (CIR) en subventions et non en impôts. Ainsi, le traitement suivant a été retenu :*
 - *la part du CIR liée à des projets activés est présentée en diminution de ces actifs ; et*
 - *la part du CIR liée à des projets non activés est présentée en autres produits de l'activité.*

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Vente de produits liés à des produits commercialisés		13 278	11 418
Redevances facturées et droits d'entrée		106	79
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ À DES CONTRATS CLIENTS		**13 384**	**11 497**

L'analyse des dispositions de la norme IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du chiffre d'affaires, qui seraient non significatives dans la phase de développement actuel de la société.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Refacturation coûts de R&D (projets de co-développement)		0	0
Crédit Impôt Recherche (CIR) net [a] [c]		1 148	1 116
Autres subventions [b] [c]		91	238
Autres revenus [d]		288	258
TOTAL AUTRES PRODUITS		**1 527**	**1 612**
[a] net de la quote-part du CIR intégré dans les projets de développement activés.		*-267*	*-224*
[b] net de la quote-part de la subvention intégrée dans les projets de développement activés.		*0*	*0*

[c] Cf. note 6 : Les crédits d'impôt recherche et les subventions constatés en autres produits correspondent à la partie non imputée sur les frais de développement activés.
[d] Location de locaux et refacturations de frais divers.



NOTE 5 – CHARGES DE PERSONNEL

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Salaires		-4 027	-4 255
Charges Sociales		-1 605	-1 607
SALAIRES ET CHARGES TOTAUX		-5 632	-5 862
Salaires intégrés dans les projets de développement et activés		444	450
SALAIRES ET CHARGES NETS DE LA QUOTE-PART ACTIVÉE		-5 188	-5 412
Engagements de fin de carrière nets	17	-92	-67
Paiements en actions [1]	16	102	-154
TOTAL		**-5 178**	**-5 632**
[1] Dont charges sociales sur actions gratuites.		*104*	*-152*

NOTE 6 – FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Cf. note 12 pour les principes comptables.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Frais de développement totaux		-5 254	-5 122
- brevets activés		287	443
- frais de développement activés autres	12.1	931	822
Total frais de développement activés		1 218	1 265
Dotation amortissements frais activés		-1 205	-935
TOTAL CHARGE NETTE R&D		**-5 240**	**-4 792**

La charge nette R&D n'intègre pas les mouvements de provisions constatées en résultat non courant (cf. note 8). Les dotations aux amortissements des frais activés prennent en compte à la fois les dépenses liées au projet DHA, dont l'amortissement a débuté en 2017 pour le DHA 350, en 2018 pour le DHA550 et en juillet 2024 pour DHA Nouvelle méthode et les dépenses liées au projet Galdieria Blue dont l'amortissement a débuté en 2025.

NOTE 7 – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements [1]	-2 885	-2 666
Dotations nettes aux provisions sur actifs non courants [2]	-82	31
Dotations nettes aux actifs circulants	164	1 274
Dotations nettes aux provisions pour risques	0	176
Engagements de fin de carrière nets	-92	-67
TOTAL DOTATIONS DE L'EXERCICE	**-2 895**	**-1 252**
[1] Dont dotations amortissement sur frais R&D activés.	*-1 205*	*-935*

[2] Aucun montant n'a été constaté en non courant sur les exercices présentés. Cf. détail note 8.

NOTE 8 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

Principes comptables

Les autres charges et produits opérationnels correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciation et reprise immobilisations incorporelles et en cours		0	-21
Dépréciation et reprise immobilisations corporelles et en cours [1]		0	52
Résultat contentieux sociaux et commerciaux		0	41
Autres		0	-40
TOTAL		**0**	**32**

[1] *Provision sur équipements. Cf. note 12.2*

NOTE 9 – COÛTS DE L'ENDETTEMENT BRUT ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend le montant des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, diminué du coût de l'endettement financier brut (le cas échéant, intérêts sur emprunts et avances remboursables, intérêts sur contrats de location-financement, commissions et agios bancaires, impact de l'actualisation des dettes financières, etc.). Les subventions qualifiées de subventions d'intérêts sont présentées en moins de la charge d'intérêts (ex : des subventions liées au PGE).

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts Obligations Convertibles		-79	-105
Intérêts sur avances remboursables		-153	-61
Intérêts sur autres prêts		-9	-17
Retraitement IFRS intérêts obligations convertibles et frais d'émissions		-211	-211
TOTAL		**-451**	**-440**
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS [1]		**145**	**-504**

[1] *Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le retraitement à la juste valeur des obligations convertibles émises en 2023, soit 147 K€ en 2025 et -318 K€ en 2024.*

NOTE 10 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les principes de comptabilisation des impôts différés sont présentés en note 18.

10.1 Taux

Le taux d'impôt différé est de 25 % au 31 décembre 2025, inchangé depuis le 31 décembre 2024.

10.2 Détail de l'impôt comptabilisé

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Impôt exigible et incertitudes fiscales [1]		0	0
Impôt différé [2]		0	0
TOTAL		**0**	**0**

[1] Comme indiqué en 10, l'analyse effectuée n'a pas conduit à constater des provisions au titre des incertitudes fiscales.
[2] Conformément aux principes définis en note 18, l'analyse n'a pas conduit à constater d'impôts différés actifs.

10.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt et quote-part des sociétés mises en équivalence :		-9 437	-14 022
Charge ou produit d'impôt théorique		2 359	3 505
Charge d'impôt réelle [a]		0	0
ÉCART:		-2 359	-3 505
Explication de l'écart :			
Crédit d'impôt recherche (CIR) [a]		298	281
Impôts différés non constatés au titre de l'année en cours [b]		-2 680	-2 619
Autres différences		23	-49
TOTAL		**-2 359**	**-3 505**

(a) le CIR est présenté en autres produits de l'activité (Cf. notes 4).
(b) Cf. note 18.

NOTE 11 – RÉSULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'autocontrôle, le cas échéant.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant :
– le résultat net retraité, le cas échéant, pour tenir compte des incidences de certains plans dilutifs ;
– par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (BSPCE), retraité des actions d'auto-contrôle, le cas échéant. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.
Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse ou à la juste valeur pendant la période. En cas de résultat net négatif, le résultat dilué par action est égal au résultat non dilué par action, car la prise en compte des instruments dilutifs ne peut conduire à augmenter le résultat par action.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (en K€)	-9 437	-12 876
Nombre moyen d'actions non dilué	100 731 007	74 435 528
Résultat net par action non dilué (en €)	-0,09	-0,17

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET (EN K€)	**-9 437**	**-12 876**
Nombre moyen d'actions dilué (BSPCE et AGA)	100 731 007	74 435 528
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (EN €) [1]	**-0,09**	**-0,17**
Nombre moyen d'actions dilué (BSPCE, AGA, Obligations Convertibles)	100 731 007	74 435 528
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (EN €) [1]	**-0,09**	**-0,17**

[1] *Aucun instrument dilutif retenu dans le calcul du fait de la perte nette enregistrée.*

La Société a mis en place des programmes potentiellement dilutifs, liés à des BSPCE et actions gratuites (cf. note 16), à des obligations convertibles émises en juin 2020 (cf. note 14) et mars 2023. Il n'y a plus de BSPCE ni d'obligations convertibles exerçables au 31 décembre 2025. L'analyse a conduit à considérer que ces actions potentielles sont non dilutives en totalité, principalement car elles conduisent à diminuer la perte nette par action (cf. note 11). Par conséquent, le nombre d'actions dilutives est identique au nombre d'actions non dilutives.

NOTE 12 – ACTIFS NON COURANTS

12.1 Actifs incorporels

Principes comptables

Frais de recherche et développement et brevets

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des procédés, qui peuvent donner lieu au dépôt d'un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés sont uniquement les frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi analytique des coûts par projets. La quote-part du crédit d'impôt recherche et des subventions liées aux projets activés est présentée en diminution des montants activés (cf. note 4).

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la Société conserve la propriété intellectuelle.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus, dans la limite, pour les brevets, de la durée de protection juridique (soit 20 ans). Cette durée est définie par projet, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque projet de développement. Les frais activés sur les projets DHA et Galdieria Blue sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que la molécule dont les frais de développement ont été immobilisés, se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour son exploitation. Cette phase correspond à une phase clairement identifiée dans le déroulement des projets, qui est la première

occurrence entre la signature du premier contrat de distribution par Fermentalg, ou la satisfaction simultanée des trois conditions suivantes : obtention des autorisations réglementaires, achèvement du développement technique et réussite de l'industrialisation.
Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies ci-dessous.
La mise en œuvre de la norme IAS 23 intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts.

Autres immobilisations incorporelles
Les autres immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels, amortis sur une durée d'un à trois ans linéairement.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	AUTRES MVTS	31/12/2025
Brevets et frais de développement	11 833	287	-2	11 414	23 532
Logiciels	457	0	0	0	457
Immobilisations incorporelles en cours	10 431	664	0	-11 414	-319
TOTAL VALEUR BRUTE	**22 720**	**951**	**-2**	**0**	**23 669**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISE DE PROVISION	AUTRES MVTS	31/12/2025
Amortissements	-1 186	-194	2	0	-1 378
Amortissements frais de développement	-6 337	-1 205	0	0	-7 542
Provision pour dépréciation Immobilisations incorporelles en cours	-334	-234	0	0	-568
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**-7 858**	**-1 632**	**2**	**0**	**-9 488**
VALEUR NETTE	**14 862**	**-681**	**0**	**0**	**14 181**

Les actifs incorporels intègrent des frais de développement activés pour un montant cumulé net de subventions et de CIR de 12 698 K€ en 2025, contre 13 364 K€ en 2024. Le solde 1 484 K€ (contre 1 498 K€ à fin 2024) est lié à des frais de dépôts de brevets et de logiciels.

Les projets de développement en service au 31 décembre 2025 correspondent principalement aux projets DHA350, DHA550 et DHA Nouvelle méthode, mis en service respectivement depuis 2017, 2018 et juillet 2024 ; et au projet Galdieria Blue mis en service en octobre 2025 (cf. colonne autres mouvements).
Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux projets de développement en cours. Elles comprennent les dépenses relatives au projet « EPA ».

Les tests de dépréciation d'actifs sont réalisés à la clôture de l'exercice pour les projets terminés (Oméga-3 et Galdieria Blue) ou encore cours de développement (EPA), qu'il existe un indice de perte de valeur ou non, sur la base de flux de trésorerie prévisionnels déterminés par la Direction. Les prévisions utilisées sont les dernières prévisions validées par la Direction à l'horizon 2033, le taux d'actualisation retenu s'élève à 13,0 %, contre 12,7 % en 2024.

La méthodologie retenue est la suivante : réalisation des tests selon la méthode de la valeur d'utilité, soit l'estimation des cash-flows actualisés, établis sur une durée de 8 années (horizon 2033), une valeur terminale déterminée en extrapolant les flux de trésorerie au-delà du plan d'affaires à moyen terme en utilisant un taux de croissance long terme de 1,5 % par an. La valeur actualisée des cash-flows futurs qui résulte de cette méthodologie étant supérieure à la valeur des actifs de la Société, aucun besoin de dépréciation n'est à constater.

La réalisation de tests de sensibilité sur les paramètres actuariels (variation du taux d'actualisation entre 11,0 % et 15,0 % ; variation de la croissance à l'infini entre 0,5 % à 2,5 %) et des paramètres opérationnels à horizon 2033 (variation du coût de production de +/-5 % et de volumes de +/-10 %) n'a pas conduit à identifier de risques de pertes de valeur dans ces conditions.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles s'élève à 568 K€ (334 K€ au 31 décembre 2024) et concernent uniquement des anciens brevets.

12.2 Actifs corporels

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, ou à leur coût de fabrication, en cas de production interne.
Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. En pratique, la mise en œuvre de l'approche par les composants n'a pas eu d'impact significatif.
Les subventions d'investissement reçues sont présentées en produits différés si les dépenses objet de la subvention n'ont pas encore été engagées. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en autres produits (cf. note 4).
Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.
La mise en œuvre de la norme IAS 23 intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts.
Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par La Société.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	*10 à 30 ans*
Agencements et installations générales	*10 à 15 ans*
Installations techniques et matériels liés aux laboratoires	*5 à 7 ans*
Matériels de transports	*3 ans*
Matériel informatique	*3 à 5 ans*
Mobilier	*8 à 10 ans*

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Il n'y a eu aucune modification sur les exercices présentés.
Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés, le cas échéant.
Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf. note ci-dessous). Les tests de dépréciation sont effectués après la révision des durées d'utilité.
La Société ne détient pas d'immeubles de placement.

Contrats de location

La norme IFRS 16 sur les contrats de location ne fait pas la distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location ou contrats qui contiennent un contrat de location sont des contrats qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En pratique, les contrats de location ne sont pas retraités, comme en 2023, car ils correspondent soit à des contrats exemptés selon la norme (contrats de moins de 12 mois, et / ou biens sous-jacents de faible valeur), soit à des contrats dont l'impact sur les états financiers est considéré comme non significatif (locations de petits matériels et de véhicules).

Les contrats de location ne rentrant pas dans le champ de la norme IFRS 16, et les contrats non retraités compte tenu de leur caractère non significatif, sont comptabilisés comme suit : les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES MVTS	31/12/2025
Terrains	1 289	0	0	0	1 289
Constructions, aménagements installations	13 800	178	0	18	13 996
Installations techniques	9 137	115	0	10	9 262
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel et mobilier de bureau	470	18	-4	1	485
Immobilisations en cours	1 155	7	0	-29	1 133
TOTAL VALEUR BRUTE	**25 851**	**318**	**-4**	**0**	**26 165**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2024	DOTATIONS NETTES	REPRISE DE PROVISION	AUTRES MVTS	31/12/2025
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions, aménagements et installations	-7 163	-699	0	0	-7 862
Installations techniques	-7 597	-614	0	0	-8 211
Matériels de transport	0	0	0	0	0
Matériel et mobilier de bureau	-432	-25	3	0	-454
Immobilisations en cours	-1 118	0	0	0	-1 118
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**-16 310**	**-1 338**	**3**	**0**	**-17 645**
TOTAL VALEUR NETTE	**9 541**	**-1 020**	**-1**	**0**	**8 520**

Les immobilisations en cours ne sont plus constituées que d'équipements de laboratoire non encore mis en service.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision pour dépréciation des immobilisations corporelles s'élève à 1 571 K€ (1 722 K€ au 31 décembre 2024) dont 1 118 K€ liées aux immobilisations en cours.

12.3 Participation dans les entreprises associées

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
SOLDE D'OUVERTURE	0	3 117
Variation de périmètre	0	0
Retraitement de la plus-value	0	938
Quote-part du résultat	0	-4 055
SOLDE À LA CLÔTURE	**0**	**0**

Les entreprises associées correspondent à CarbonWorks. Comme indiqué en note 3, le % de détention de Fermentalg est passé de 49,9 % en 2024 à 46,1 % en 2025.
La quote-part des titres mis en équivalence est à 0 depuis le 31 décembre 2024, compte tenu du plafonnement des pertes. Pour information le plafonnement sans plafonnement aurait été égal à -91 K€ en 2024 et -216 K€ en 2026.
CarbonWorks n'a pas constaté d'impôts différés actifs liés à ses déficits fiscaux reportables.

En 2025, CarbonWorks a enregistré une perte retraitée de -1,9 M€ en 2025 vs -8,3 M€ en 2024. La perte 2024 était principalement liée à des charges non récurrentes (dépréciations d'actifs).
Les autres mouvements des capitaux propres de Société (qui n'apparaissent pas dans le tableau des mouvements supra, compte tenu des règles de plafonnement), sont liées à l'augmentation de capital par conversion des obligations remboursables en actions de Suez (cf. note 3).

Informations sur les entreprises associées :

(EN MILLIERS D'EUROS)	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENTAGE)	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)
CarbonWorks	46 %	224	-1 881

12.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants en 2025 comprennent 67 K€ de compte de liquidités liés au contrat de gestion de la liquidité du titre contre 66 K€ en 2024.

NOTE 13 – STOCK, CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

13.1 Stocks

Principes comptables

Le stock est valorisé au coût d'acquisition incluant les frais d'achat et de prestations, y compris les frais annexes, excepté les consommables qui sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré. Le stock est constitué d'huile de DHA, valorisée selon la norme IAS 2 et de consommables. En cas d'obsolescence ou de la constatation d'une perte de valeur, une dépréciation est constatée.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Stock DHA et Blue ΩRIGINS™		658	1 633
Stock consommables		163	138
Stock maintenance		94	75
MONTANT BRUT		**915**	**1 845**
Provisions pour dépréciation		-152	-790
MONTANT NET		**762**	**1 056**



Le changement de sous-traitant opéré au début de l'année 2024, dont la production à l'échelle industrielle a débuté en juillet 2024, avec une flexibilité permettant une réduction très significative des stocks en 2024. La baisse de la provision pour dépréciation est liée à la baisse de la quantité d'huile stockée.

13.2 Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

Principes comptables

Les créances clients et les autres créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée en tenant compte des pertes attendues, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Compte tenu du nombre limité de clients, l'analyse est effectuée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, la situation financière du client, ou toute information qualitative sur le client conduisant à identifier une probabilité de défaut.
Aucune provision significative n'a été constatée sur les exercices présentés.
Aucun effet escompté non échu, ainsi qu'aucun financement par le biais d'affacturage ou de Daily n'a été mis en place sur les exercices présentés.
Accords de compensation : néant.
Autres actifs liés aux contrats clients : il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés		3 347	2 750
Autres actifs liés aux contrats clients		0	0
TOTAL		**3 347**	**2 750**

Les créances clients ont une échéance inférieure à trois mois à l'exception d'une créance pour un client, pour laquelle une dépréciation a été constatée en 2025 uniquement (384 K€). Elles sont essentiellement liées à des ventes de produits commercialisés.

13.3 Autres actifs courants

Principes comptables

Les autres créances sont constituées essentiellement de sommes à recevoir au titre du crédit d'impôt recherche, de contrats de subventions et de redevances, ou de créances fiscales.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Crédit d'impôt recherche		1 419	1 343
Subventions publiques à recevoir		16	55
Acomptes fournisseurs		6	187
Créances fiscales		709	286
Créances sociales		18	1
Autres créances		301	140
Charges constatées d'avances		144	278
BRUT		**2 613**	**2 290**
Provisions		0	0
NET		**2 613**	**2 290**

La créance du CIR correspond à l'année 2025.
Toutes les échéances des autres actifs courants sont inférieures à un an. Il n'existe pas d'autres créances échues et non provisionnées au 31 décembre 2025.

NOTE 14 – TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT

Principes comptables

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes bancaires, ainsi que des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance va de 3 mois à 36 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connue, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières à la clôture comprennent des dépôts à terme en euros, et des OPCVM de trésorerie qui respectent les recommandations de l'AMF mises à jour en 2011 (prise en compte de critères de volatilité et sensibilité très faibles, de risque négligeable de pertes de valeur). Les placements dont l'échéance est supérieure à 3 mois sont présentés en trésorerie ou en équivalent de trésorerie, lorsqu'ils peuvent être cédés à tout moment sans versement d'une pénalité significative. Les placements dont l'échéance est supérieure à 3 mois et à taux progressifs en fonction de la durée de détention sont également maintenus en trésorerie, lorsqu'ils peuvent être dénoués à tout moment ; dans ce cas, le produit d'intérêt à recevoir à la clôture de l'exercice est déterminé par prudence sur la base du taux qui serait appliqué en cas de remboursement anticipé après la clôture.
Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées, le cas échéant, distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants », ou en « actifs financiers non courants », selon les cas. Il n'y en a aucune sur les exercices présentés.
Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.
Les plus-values de cessions réalisées sur les valeurs mobilières de placements fongibles sont calculées selon la méthode du Premier Entré / Premier Sorti.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
- Endettement financier brut	14.2	-5 023	-12 601
+ trésorerie et équivalents de trésorerie		6 622	20 578
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT		1 600	7 977

Les variations de juste valeur (déterminées conformément aux règles définies en note 2.12) constatées en produits des placements de trésorerie au 31 décembre 2025 ne sont pas significatives. Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des comptes à terme, qui répondent aux critères de définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie de par la norme, comme les années précédentes.

14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières		6 148	18 973
Comptes courants bancaires et disponibilités		474	1 605
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		6 622	20 578
Découverts		0	0
TRÉSORERIE TOTALE		**6 622**	**20 578**

Les variations de juste valeur (déterminées conformément aux règles définies en note 2.12) constatées en produits des placements de trésorerie au 31 décembre 2025 ne sont pas significatives. Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des comptes à terme, qui répondent aux critères de définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie de par la norme, comme les années précédentes

14.3 Endettement financier brut

Au 31 décembre 2025, les dettes financières se décomposent comme suit :
- avances remboursables d'un montant de 4 846 K€ en 2025 (6 240 K€ en 2024) à taux fixe (dont 794 K€ d'intérêts courus sur les avances remboursables, contre 856 K€ en 2024) (cf. *infra*) ;
- emprunt de 50 K€ contracté auprès de la Bpifrance en juillet 2019 ;
- emprunt PGE de 150 K€ contracté auprès de la Bpifrance en juillet 2020 (dont 96K€ reclassés en produits constatés d'avance).

Pour rappel, au 31 décembre 2024 la Société avait comme dettes financières, en plus des dettes ci-dessus, deux obligations convertibles :
- obligations convertibles en actions (OCA) souscrites en juin 2020 par DDW Inc., pour un montant net de 3 883 K€. Ces obligations ont été remboursées en juillet 2025 ;
- obligations convertibles en actions (OCA) souscrites en mars 2023, pour un montant net de 1 943 K€, Ces obligations ont été converties en capital en totalité au cours du premier semestre 2025.

Les variations de l'endettement sont indiquées dans le tableau ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025		31/12/2024
TOTAL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		**NON COURANT**	**COURANT**	
Solde à l'ouverture		6 023	6 578	15 354
Nouveaux emprunts		90	23	731
Intérêts courus		38	-100	164
Autres mouvements		-387	0	-133
Reclassement dettes financières en dettes courantes		-68	68	0
Remboursements d'emprunts [1]		-437	-5 250	-1 171
Conversion obligations [2]		-1 556	0	-2 344
SOLDE À LA CLÔTURE		**3 702**	**1 320**	**12 601**
Découvert bancaire				
SOLDE NET À LA CLÔTURE		**3 702**	**1 320**	**12 601**

[1] Flux réels repris dans le tableau des flux de trésorerie.
[2] Le montant est lié aux conversions d'obligations OCA 2023 intervenues en 2024 et 2025.

Les nouveaux emprunts et remboursements d'emprunts correspondent aux flux réels décaissés, repris dans le tableau des flux de trésorerie.
Les autres mouvements correspondent en 2024 pour l'essentiel à la variation de juste valeur des OCA 2023 pour 387 K€. Les conversions d'obligations sont liées aux conversions d'OCA 2023 en actions intervenues en 2024.

Les caractéristiques des 2 emprunts obligataires remboursés en 2025 sont rappelées ci-après :

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	OCA 2020
Nombre d'obligations émises	4 000 000
Prix d'émission par obligation (hors frais d'émission)	1,75 euros
Durée	5 ans
Remboursement	in fine
Parité de conversion	– pendant 3 ans, conversion des obligations à un cours de 1.75 € pouvant intervenir à tout moment ; – après 3 ans, conversion à la plus faible valeur entre 1.75 € et le cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois.
Intérêt	3 %

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	OCA 2023
Nombre d'obligations émises	6 847 828
Prix d'émission par obligation (hors frais d'émission)	0,92 euros
Durée	3 ans
Remboursement	in fine
Parité de conversion	(a)
Intérêt	0 %

(a) le nombre d'actions créées sera égal à la valeur nominale de l'emprunt obligataire (soit 1 €) divisée par la valeur la plus basse entre un prix fixe de 2,5 € et un prix variable égal à 94 % du plus petit cours pris parmi les 15 jours qui précèdent la demande de conversion. La conversion peut intervenir à tout moment entre la date d'émission et la date de remboursement, à l'initiative des souscripteurs.

L'OCA 2020 a été remboursée à échéance. L'OCA 2023 a été convertie intégralement.
Les caractéristiques de l'emprunt de 0,4 million d'euros consenti pour le transfert industriel de la production du DHA chez la société ADL en Espagne sont les suivantes :

– durée : 78 mois, dont 21 mois de différé d'amortissement du capital ;
– taux : 1,02 % ; et
– remboursement en 16 versements trimestriels entre le 31/03/2022 et 31/12/2025.
Les caractéristiques de l'emprunt PGE de 1 million d'euros consenti par Bpifrance sont les suivantes :
– durée : 72 mois, dont 12 mois de différé d'amortissement du capital ;
– taux : 2,35 % ; et
– remboursement en 20 versements trimestriels entre le 31/10/2021 et 31/07/2026.
L'application des principes définis en note 2.7 a conduit à constater à la date de mise en place du prêt PGE Bpifrance une composante dettes de 853 K€ et une composante produits différés de 147 K€.
L'échéancier des avances remboursables est présenté ci-après :
– avance remboursable accordée par OSEO (2,2 M€) : le premier seuil de chiffre d'affaires fixé contractuellement a été atteint au 31 décembre 2021. Ainsi au 31 décembre 2025, la Société a remboursé 2,0 M€. Des remboursements complémentaires pourraient intervenir si le CA dépasse un certain seuil dans les 5 ans qui suivent ;
– avance remboursable accordée par la Bpifrance dans le cadre du projet Blue Heaven (999 K€ + 17 K€ d'intérêts courus) ;
– avance remboursable accordée par la Bpifrance dans le cadre du projet PSPC Valbiovi (281 K€ + 3 K€ d'intérêts courus).
Compte tenu des informations disponibles, la société n'anticipe pas un remboursement supérieur à l'avance reçue au titre de la partie variable du remboursement des avances.
Les nouveaux emprunts pour 113 K€ correspondent à :
– l'avance rembousable PSPC Valbiovi obtenue en 2021 pour un montant de 113 K€.
La Société n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

NOTE 15 – CAPITAL ET RÉSERVES

La Société n'est soumise à aucune exigence règlementaire spécifique en matière de capital. La Direction de la Société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La Société privilégie à ce jour un financement de son développement par fonds propres, endettement et avances remboursables.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité, les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants. De ce fait, aucune ventilation de l'endettement financier n'est donnée, sur la partie à moins d'un an (cf. note 14.2).

La Société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres, et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres.

Le capital est constitué de 96 213 213 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 €.

	31/12/2025	31/12/2024
Valeur du capital en K€	3 849	3 625
Nombre d'actions total	96 213 213	90 629 284
VALEUR NOMINALE (EN EUROS)	**0,04**	**0,04**

La variation du nombre d'actions s'explique par :
– l'exercice d'obligations convertibles 2023 : 5 534 638 actions ;
– l'attribution d'actions gratuites : 49 291 actions.

Il existe 2 986 543 actions à droit de vote double.
La Société détient 150 696 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. Le solde au 31 décembre 2025, soit 64 K€ (contre 45 K€ en 2024), a été présenté en diminution des capitaux propres consolidés.
Le détail des réserves sociales est donné dans le tableau ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
Primes	25 730	38 489
Réserves contractuelles	390	390
Report à nouveau	7 126	7 126
TOTAL DES RÉSERVES SOCIALES	**33 246**	**46 005**

NOTE 16 – PAIEMENTS EN ACTIONS

Principes comptables

BSPCE

Fermentalg a mis en place en mars 2014 des plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE), qui se dénouent uniquement en actions.

L'évaluation des BSPCE a été réalisée par un cabinet externe en utilisant la méthode de Black & Scholes ou la méthode de Monte Carlo, selon les plans, qui prend en compte notamment les paramètres suivants : maturité, juste valeur de l'action sous-jacente, taux de volatilité, taux de distribution des dividendes estimé, taux sans risque estimé sur la période d'exercice des BSPCE. Conformément à la norme, les conditions de performance liées à des conditions de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale et ne sont pas révisées ultérieurement ; les conditions de performance non liées à des conditions de marché sont considérées comme des conditions d'acquisition des droits, réappréciées à chaque clôture (cf. infra).

La juste valeur des BSPCE est réalisée à la date de leur attribution. Elle est figée à cette date, et comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisition de droits en tenant compte d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour de la liste des bénéficiaires et des hypothèses de départ. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent est présentée sur une ligne spécifique du compte de résultat « charges de personnel liées aux paiements en actions ».

À l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves. En cas d'exercice ou de caducité, les montants sont reclassés dans un compte de réserves générales.

Actions gratuites

En 2020, Fermentalg a mis en place un plan d'actions gratuites, sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2018 d'une enveloppe maximum d'un million d'actions. 151 900 actions gratuites ont été attribuées, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence et de loyauté, à des conditions de performance (cours de l'action) et à une condition d'atteinte de critères de développement.

La charge constatée est étalée sur la période d'acquisition des droits, s'est terminée le 30 juin 2023.

En 2022, Fermentalg a mis en place un plan d'actions gratuites sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale du 2 juin 2020 d'une enveloppe maximum d'un million d'actions. 574 100 actions gratuites ont été attribuées aux salariés et dirigeant, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence, de loyauté, et des conditions de performance (chiffre d'affaires et cours de bourse).

La juste valeur des actions gratuites est constatée sur la période d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité d'acquisition des droits (idem BSPCE).

La période d'acquisition est de 36 mois.

En 2023, Fermentalg a mis en place un plan d'actions gratuites sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale du 2 juin 2020 d'une enveloppe maximum d'un million d'actions. 150 000 actions gratuites ont été attribuées au Directeur général, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence, de loyauté, et des conditions de performance (chiffre d'affaires et cours de bourse).

La juste valeur des actions gratuites est constatée sur la période d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité d'acquisition des droits (idem BSPCE).

La période d'acquisition est de 36 mois.
En 2024, Fermentalg a mis en place deux plans d'actions gratuites sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2024 d'une enveloppe maximum d'un million cinq cent mille actions. 1 350 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés et dirigeants, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence, de loyauté, et des conditions de performance (chiffre d'affaires et valeur d'entreprise).
La juste valeur des actions gratuites est constatée sur la période d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité d'acquisition des droits (idem BSPCE).
La période d'acquisition est de 36 mois.

16.1 BSPCE

Aucune attribution n'est intervenue en 2024 et il n'y a plus de BSPCE en circulation en 2025 comme en 2024. Aucune charge n'a été comptabilisée en contrepartie des réserves au titre de ces BSPCE en 2025 (cf. notes 5), comme en 2024.

16.2 Actions gratuites

Les mouvements d'actions gratuites se décompose ainsi :

	NOMBRE D'ACTIONS
ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	634 100
Actions attribuées	1 350 000
Actions acquises	0
Actions annulées ou caduques	-32 500
ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 951 600
Actions attribuées	1 610 000
Actions acquises	-49 291
Actions annulées ou caduques	-602 309
ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	2 910 000

Le produit net constaté au titre de l'exercice sur le plan d'actions gratuites 2025 est de 104 K€ (compte tenu de la mise à jour des conditions d'acquisition des droits) contre une charge de 152 K€ en 2024.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE, PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES ET PASSIF NON COURANT

17.1 Engagements de retraite

Principes comptables

Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat de travail (ex. indemnités de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.
Avantages postérieurs à l'emploi : les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations.
Les régimes à contributions définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la Société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le Code du Travail. L'engagement de retraite est

calculé selon une approche prospective qui tient compte d'une part des paramètres propres à chaque salarié (âge, catégorie socio-professionnelle, l'âge de départ à la retraite…) et d'autre part des données spécifiques à l'entreprise (Code du Travail, taux de rotation prévisionnel des salariés et augmentation des salaires).
L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, en utilisant des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation : 3,5 % en 2024, contre 3,5 % en 2023).
L'engagement retraite est ventilé entre ses différentes composantes :
– le coût des services rendus de l'année est constaté au compte de résultat en charge opérationnelle ;
– le cout financier est constaté en autres produits et charges financières ;
– les écarts actuariels quant à eux sont constatés dans les autres éléments du résultat global. Ils ne sont pas recyclables en résultats.
L'impact de la réforme des retraites votée en avril 2023 et prenant effet au 1er septembre 2023, lié principalement à l'allongement de la date de départ à la retraite, n'est pas significatif.
La Société ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à un fonds externe.

Les engagements de retraite s'élèvent à 311 K€ au 31 décembre 2025, contre 312 K€ au 31 décembre 2024.
Le tableau des mouvements des engagements de retraite est donné ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
PROVISION OUVERTURE	312	282
Coût des services rendus	81	72
Coût financier	11	11
Ecarts actuariels	-93	-37
Prestations servies	0	-16
PROVISION CLÔTURE	311	312

17.2 Provisions pour risques courantes et non courantes

Il n'existe pas de provisions non courantes autres que les engagements de retraite.
Les provisions pour risques courants constatées en 2025 sont à 0€ (comme en 2024).

17.3 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants couvrent la part à plus d'un an de la subvention d'investissements (cf. note 4).

NOTE 18 – IMPOTS DIFFÉRES

Principes comptables

Impôt exigible
L'impôt exigible est celui calculé selon les règles fiscales applicables en France. Il est présenté, le cas échéant, distinctement en passifs courants. La charge d'impôt de l'exercice est calculée sur la base du taux en vigueur.
Fermentalg a opté dans les comptes IFRS pour la qualification du crédit d'impôt recherche en subventions et non en produits d'impôt. Le traitement du crédit d'impôt recherche est présenté en note 4.
Conformément à l'option donnée dans le communiqué du C.N.C. du 14 janvier 2010, Fermentalg a qualifié la CVAE introduite par la loi de finances 2010 de charge opérationnelle et non de charge d'impôt sur les sociétés. Par conséquent, aucun calcul d'impôt différé n'a été effectué.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés. Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Ils ne sont pas actualisés.

Les différences temporaires correspondent essentiellement aux déficits fiscaux reportables, et dans une moindre mesure, à des retraitements effectués dans le cadre du passage aux normes IFRS.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés, conformément à la norme IAS 12, que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société. Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu (cf. infra*).*

Cette règle est en pratique appréciée par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction. Par prudence, les prévisions sont retenues pour une période de cinq ans. La Société a pris en compte l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés promulgués par la loi de finance 2020.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dans la mesure où la Société a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et où les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont liés à la même entité fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants. L'analyse effectuée n'a pas conduit à comptabiliser d'impôt différé au titre des exercices 2023 et 2022.

Incertitudes fiscales

L'application de l'interprétation IFRIC 23 – « Comptabilisation des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur les sociétés » n'a pas conduit à constater de provisions complémentaires. Il n'existe pas, sur les exercices présentés, de provisions constatées dans les comptes pour couvrir un risque fiscal. Le cas échéant, les provisions seraient constatées en charges d'impôts au compte de résultat, et en dettes d'impôts exigibles, au bilan.

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence de toute exigence réglementaire ou légale en termes de limite (dans les montants ou le temps) du report en avant des crédits d'impôt non utilisés. La recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au cours des périodes passées est revue à chaque clôture.

Au 31 décembre 2025, les positions nettes d'impôts différés actifs ont été constatées en tenant compte des perspectives de recouvrement sur la base du résultat fiscal prévisionnel limité aux 5 prochaines années, en tenant compte des recommandations de l'ESMA de juillet 2019. L'application de cette modalité a conduit à ne pas constater 2 678 K€ d'impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables générés en 2025, contre 3 851 k€ en 2024.

Les impôts différés non constatés, essentiellement liés aux déficits reportables, s'élèvent à 32,8 M€ (au taux de 25 %) au 31 décembre 2025, contre 30,4 M€ (au taux de 25 %) au 31 décembre 2024.

NOTE 19 – DETTES FOURNISSEURS ET ASSIMILÉES

Les dettes fournisseurs (hors dettes sur immobilisations) ont une échéance inférieure à un an. La part des dettes échues au 31 décembre 2025 est non significative. Aucune ventilation n'est donnée sur l'échéancier des dettes à moins d'un an, cette information étant considérée comme non significative.

NOTE 20 – DETTES D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

20.1 Dettes d'impôts sur les sociétés

Il n'existe pas de dettes d'impôts sur les sociétés, la société étant fiscalement déficitaire.
Comme indiqué en note 10, il n'existe pas de passifs au titre des incertitudes fiscales.

20.2 Autres passifs courants

Principes comptables

Passifs liés aux contrats clients

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement à des Produits Constatés d'Avance.

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. La part des dettes échues au 31 décembre 2025 est non significative.

Les produits constatés d'avance correspondent à la fraction des subventions d'investissements à moins d'un an. Cf. note 4.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales		1 042	1 321
Dettes fiscales		105	43
Dettes sur immobilisations		54	194
Autres dettes		24	25
Subventions d'investissement différées		117	116
Produits constatés d'avance		381	397
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS		**1 723**	**2 096**

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS

21.1 Actifs et passifs financiers

(EN MILLIERS D'EUROS)	NIVEAUX D'APPRÉCIATION DE LA JUSTE VALEUR	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	ACTIFS / PASSIFS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	VALEUR NETTE COMPTABLE 31/12/2025	JUSTE VALEUR [1] 31/12/2025
ACTIFS						
Actifs financiers non courants	1 et 3	67		0	67	67
Autres actifs non courants	-				0	0
Créances clients				3 347	3 347	3 347
Autres actifs courants [1]	-			308	308	308
Autres actifs financiers courants	-				0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	6 622			6 622	6 622
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		**6 689**	**0**	**3 655**	**10 344**	**10 344**
PASSIFS						
Dettes financières courantes et non courantes	2 et 3			5 022	5 022	5 022
Autres passifs non courants [1]	-				0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-			3 775	3 775	3 775
Juste valeur des instruments financiers	2				0	0
Autres passifs courants [1]	-			-370	-370	-370
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		**0**	**0**	**8 427**	**8 427**	**8 427**

[1] Hors créances et dettes fiscales et sociales, CIR et subventions publiques, comptes de régularisation actifs et passifs.

La Société n'a pas identifié d'ajustements au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).
Il n'existe pas de placements détenus jusqu'à l'échéance sur les exercices présentés. Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2025 et 2024.
Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.
Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13, proche de l'amendement IFRS 7 précédemment appliqué. Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.
Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements (cf. note 14.1), qui rentrent dans la catégorie 2 de la norme IFRS 13 (données observables directement à partir des informations de taux communiquées par les établissements financiers). Les variations de juste valeur (sur les placements de trésorerie) ont été constatées en résultats. Aucun montant n'a été directement imputé sur les capitaux propres.
Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients. Elles sont constatées uniquement en résultat.
La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

21.2 Instruments dérivés

La Société n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés (change, taux…).

NOTE 22 – EFFECTIFS

L'effectif moyen est donné dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024
Cadre	36	39
Non cadre	26	23
TOTAL [1]	**62**	**62**
Dont effectif R&D	26	26
Effectif clôture	60	64

[1] *Effectif salariés hors mandataires sociaux et contrats de prestations long terme.*

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.1 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

Aucun autre cautionnement, aval et garantie n'a été donné par la Société conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce.

2.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

L'impact des contrats de location portant sur des actifs mobiliers (véhicules et petits matériels) non retraités compte tenu de leur caractère non significatif s'élève (hors contrats exemptés selon la norme IFRS 16) à :
– Charge de location 2025 : 20 K€ ; et
– Valeur actualisée des loyers futurs au 31 décembre 2025 : 36 K€.

2.3 Engagements liés à des commandes d'immobilisations

La Société n'a pas d'engagement de commande d'immobilisations de montant significatif au 31 décembre 2025.

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

24.1 Avantages accordés aux dirigeants membres du Conseil d'Administration

Avantages accordés hors paiements en actions

La rémunération brute globale des dirigeants s'élève à 406 K€ en 2024, contre 415 K€ en 20234
Les charges sociales liées se sont élevées à 160 K€ en 2025, contre 148 K€ en 2024.
Il n'existe aucun autre avantage accordé aux dirigeants au titre de régimes de retraite complémentaire, ou d'avantage à long terme.
Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2023, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, et tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 février 2024, la Société s'est engagée à verser à Pierre Josselin une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, dont les modalités sont décrites à la section 3.6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Avantages accordés liés à des paiements en actions

300 000 actions ont été attribuées en 2025 au Directeur Général par le Conseil d'Administration, liées à des conditions de performance qui seront mesurées au 31 décembre 2027.

24.2 Autres transactions réalisées avec une société ayant un dirigeant en commun

Néant.

24.3 Autres engagements donnés / reçus

Néant.

NOTE 25 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1 Risques de crédit

La Société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. La Société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.
Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.
Les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires choisis en tenant compte de leur solvabilité et du risque de contrepartie.

25.2 Risques de liquidité

Il n'y a pas de cas de défaut constaté au 31 décembre 2025.

À l'exception du prêt garanti par l'État (PGE) et des avances remboursables qui ont été accordées et versées par Bpifrance Innovation à la Société, cette dernière n'a pas d'emprunt bancaire en cours.
La trésorerie nette s'élevait à 6 617 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

La Société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la publication du présent Rapport Financier Annuel.

Les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants au 31 décembre 2025 (idem 2024) aucune ventilation des actifs et passifs financiers à moins d'un an n'est communiquée.

25.3 Risques de marché

La Société n'est pas exposée à des risques de marché (risques de taux, risques de change, risques actions…) significatifs.

25.4 Risque de contrepartie

Néant.

NOTE 26 – INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Principes comptables

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'A.N.C. dans sa recommandation 2013-03, à jour des différents règlements complémentaires. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

– les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, le cas échéant ;

– les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances) ;

– les flux liés aux emprunts sont présentés pour les montants nets effectivement encaissés / décaissés,

– les flux liés aux intérêts versés sont classés en flux de financement ; et

– les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité.

La part des crédits d'impôt recherche et subventions reçus, présentée en diminution des acquisitions d'immobilisations de la période, est présentée en flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements.

Les variations du besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2025 (- 406 K€ vs +5 835 K€ en 2024) sont principalement liées aux variations du poste clients (- 597 K€).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles représentent des investissements en matériels et installations divers, notamment liés l'amélioration de ses plateformes technologiques : aménagement des laboratoires et acquisition d'équipements de productivité pour la sélection et l'amélioration de souches.

La variation des flux de financement provient essentiellement du remboursement de l'émission obligataire 2020 (3 979 K€) et des programmes EIMA (650 K€), TRANSALG (829 K€), du prêt PGE (200 K€) et du prêt Bpifrance (125 K€).

Les diminutions des emprunts liés à la conversion en actions des OC 2023 a été compensée avec l'augmentation de capital liée pour un montant de 1 556 K€ (cf. note 14.2).

NOTE 27 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 22 janvier 2026, la Société a annoncé avoir obtenu le soutien financier de son partenaire et actionnaire de référence, le groupe Huvepharma. Ce dernier s'est engagé à financer la Société à hauteur de 4 millions d'euros maximum, sous forme d'obligations convertibles.

La Société a finalisé au cours du 1er trimestre 2026 la restructuration financière de sa filiale CarbonWorks, dans la perspective d'un renforcement des liens et synergies entre CarbonWorks et Fermentalg pour développer un photobioréacteur de nouvelle génération. Celui-ci a pour vocation de permettre le développement et l'exploitation industrielle et commerciale d'applications dans les domaines de la nutrition-santé ou du biocontrôle à partir de souches de microalgues photosynthétiques. A l'issue de cette restructuration et d'un investissement de 500 K€, la Société détient 51 % du capital de CarbonWorks.

La guerre géopolitique qui a démarré en Iran en février 2026 augmente les incertitudes au niveau mondial. La Société n'est pas en mesure d'appréhender les impacts à ce jour.



NOTE 28 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
Contrôle légal des comptes – Forvis Mazars	50	49
Contrôle légal des comptes – EXCO	50	49
Autres diligences directement rattachées à la mission	7	21
TOTAL	106	118

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes consolidés IFRS de l'exercice 2025 figure à la section 6.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.
Les services fournis au cours de l'exercice 2025, autres que le Commissariat aux Comptes, concernent les rapports sur les opérations en capital.

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fermentalg
Société anonyme
RCS : Libourne 509 935 151

À l'Assemblée générale de la société Fermentalg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Fermentalg relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.
Comme indiqué en note 12.1 « Actifs incorporels » des annexes aux comptes consolidés, les frais de développement sont immobilisés pour un montant résultant du suivi analytique des coûts par projet, lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier, au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation, en particulier par entretien avec la Direction et les responsables opérationnels de projets, ayant par ailleurs confirmé les positions retenues par la signature d'une lettre d'affirmation scientifique spécifique ;

- Vérifier la permanence des méthodes comptables au niveau des durées d'amortissement retenues pour les dépenses activées des projets DHA et Blue ΩRIGINS™ ;

- Analyser la correcte détermination des frais de développement, en contrôlant les bases de données utilisées, leur adéquation avec la comptabilité générale, les clés de répartition permettant de les affecter à chaque projet ;

- Apprécier la cohérence des résultats des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie Oméga 3 et Galdieria Blue établis en référentiel IFRS, notamment :
 - Apprécier la cohérence des hypothèses avec les données de business plan sous-jacentes, au niveau des quantités produites, vendues, des prix de vente, des coûts de revient, des autres frais ;
 - Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la direction pour la détermination des flux et des valeurs d'utilité en découlant, aux normes comptables en vigueur ;
 - Apprécier le caractère raisonnable des paramètres retenus par la société, notamment le taux d'actualisation appliqué et le taux de croissance à l'infini ;
 - Réaliser des tests de sensibilité pour nous assurer qu'une variation raisonnable des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause la conclusion du test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2 « Principes et méthodes d'évaluation », 6 « Frais de développement » et 12.1 « Actifs incorporels » des annexes aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.-

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

– concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Paris La Défense, le 28 avril 2026

Alain CHAVANCE Julie MALLET

EXCO ECAF
Mérignac, le 28 avril 2026

Christelle NGUEMA EYA

6.7 Comptes annuels Fermentalg en normes françaises

Compte de résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
Ventes de marchandises	13 384	11 418
Production vendue (biens/serv.)	-	14
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**13 384**	**11 431**
Production immobilisée	931	822
Production stockée	- 995	-6 882
Subventions d'exploitation	207	238
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 453	3 160
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	332	344
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**15 313**	**9 113**
Achats de matières premières et autres approvis.	-9 455	-3 264
Variation de stocks	65	-35
Autres achats et charges externes	-6 438	-5 720
Impôts, taxes et versements assimilés	- 249	- 291
Salaires et traitements	-4 027	-4 255
Charges sociales	-1 485	-1 607
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immos : dotations aux amortissements	-3 072	-2 666
Sur immos : dotations aux dépréciations	-517	-21
Sur actif circulant : dotations aux dépréc.	-112	0
Dotations aux provisions	-652	-1 540
Dotations charges à répartir	0	138
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-1	
Autres charges	-132	- 128
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**-26 074**	**-19 726**
(1) Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	-	-
Redevances de crédit-bail immobilier	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-10 761**	**-10 613**
Autres intérêts et produits assimilés	333	408
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**333**	**408**
Intérêts et charges assimilées	-292	-4 984
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**-292**	**-15 598**
RÉSULTAT FINANCIER	**-41**	**-4 984**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-10 720**	**-15 598**
Produits exceptionnels	-	247
Charges exceptionnelles	-	-60
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**187**
Impôt sur les bénéfices	1 416	1 340
TOTAL DES PRODUITS	**15 645**	**9 768**
TOTAL DES CHARGES	**-24 950**	**-23 838**
BÉNÉFICE OU PERTE	**-9 305**	**-14 071**

Bilan

ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025			VALEURS
	VAL. BRUTES	AMORT. & DÉPRÉC.	VAL. NETTES	AU 31/12/2024
Frais de développement	20 713	7 615	13 097	2 934
Concessions, brevets et droits similaires	3 408	1 924	1 484	1 623
Immobilisations incorporelles en cours	1 326	0	1 326	11 809
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 447	9 540	15 907	16 366
Terrains	1 374	0	1 374	1 303
Constructions	13 913	7 862	6 051	6 624
Installations tech., matériel et outillages industriels	9 263	8 210	1 052	1 541
Autres immobilisations corporelles	484	454	30	37
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 131	1 118	13	35
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 164	17 644	8 520	9 541
Participations	5 841	5 200	641	622
Autres immobilisations financières	346	0	346	0
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES [1]	6 187	5 200	987	622
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ [1]	**57 799**	**32 384**	**25 415**	**26 528**
Matières premières et autres approvisionnements	302	0	302	237
Produits intermédiaires et finis	613	152	461	819
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	6
STOCKS ET EN-COURS	915	152	762	1 061
Créances clients et comptes rattachés	3 734	388	3 347	2 750
Autres créances	2 469	0	2 469	2 111
Charges constatées d'avance	134	0	134	277
CRÉANCES [2]	6 337	388	5 949	5 138
Autres titres	6 037	0	6 037	18 756
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	6 037	0	6 037	18 756
DISPONIBILITÉS	585	0	585	1 826
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**13 874**	**540**	**13 334**	**26 781**
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)	0	0	0	141
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (IV)	10	0	10	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**71 682**	**32 536**	**38 758**	**53 450**
[1] dont à moins d'un an	*131*	*0*	*131*	*111*
[2] dont à moins d'un an	*6 337*	*388*	*5 949*	*5 138*

PASSIF (EN MILLIERS D'EUROS)	VALEURS AU 31/12/2025	VALEURS AU 31/12/2024
Capital	3 849	3 625
Primes d'émission, de fusion, d'apport	25 730	38 489
Réserves statutaires ou contractuelles	390	390
Report à nouveau	7 126	7 126
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-9 305	-14 071
Subvention d'investissement	565	681
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**28 354**	**36 240**
Avances conditionnées [1]	1 884	3 250
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES[1] (II)	**1 884**	**3 250**
PROVISIONS POUR RISQUES (III)	**0**	**0**
Emprunts obligataires convertibles	0	5 535
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 163	1 549
Emprunts et dettes financières diverses[2]	2 000	2 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 775	2 918
Dettes fiscales et sociales	1 146	1 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54	194
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	382	394
TOTAL DETTES [1] (IV)	**8 520**	**13 955**
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	**0**	**5**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**38 758**	**53 450**
[1] dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande en cours)?	*6 598*	*10 681*
[2] dont emprunts participatifs.	*0*	*0*

Tableau de Financement

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET GLOBAL	-9 305	-14 071
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	3 018	7 468
Plus ou moins-values de cessions	1	-37
Quote-part subventions en résultats	-116	-116
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-6 403	-6 447
Coût de l'endettement financier brut	90	342
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET D'IMPÔT	-6 313	-6 222
Variation de stock	293	5 750
Variation du poste de clients	-588	-1 654
Variation du poste fournisseurs	993	1 241
Variation des autres actifs et passifs courants	-618	585
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	81	5 922
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	**-6 232**	**-300**
Production d'immobilisations (R&D immobilisée)	-931	-822
Acquisitions d'autres actifs corporels et incorporels	-619	-608
Variation des dettes sur immobilisations	-139	106
Acquisitions d'immobilisations financières	-346	-15
Cessions d'actifs corporels et incorporels	11	18
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	**-2 025**	**-1 322**
Augmentation de capital	-21	13 866
Augmentation de capital liée aux filiales	-	-
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-
Nouveaux emprunts et autres dettes financières	113	-1 664
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières	-5 783	-1 171
Variation de comptes courants	-	-
Intérêts versés sur emprunts et dettes financières	-10	11
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**-5 702**	**11 042**
Variation de trésorerie	-13 959	9 421
Trésorerie d'ouverture	20 581	11 161
Trésorerie de clôture	6 622	20 581

6.8 Notes annexes aux comptes annuels de Fermentalg

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 38 758 262 €, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 9 304 915€.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2026.

Le 14 janvier 2025, Fermentalg a annoncé un chiffre d'affaires record pour l'année 2024 à 11,5M€, soit près de 3 fois celui de 2023, avec une diversification hors du marché des compléments alimentaires, dans l'alimentation infantile et pour animaux de compagnie pour 19% du chiffre d'affaires.
Le 6 février 2025, la Société a exposé sa stratégie comprenant :
– une transformation structurée avec une approche centrée sur le client,
une performance et compétitivité industrielles accrues
et une expansion géographique aux États-Unis et en Chine ;
– l'identification des segments de marché prioritaires : compléments alimentaires,
alimentation infantile, alimentation fonctionnelle, alimentation et santé
des animaux de compagnie (« petfood/pethealth ») et cosmétique et bien-être ;
– une poursuite de la mission d'innovation pour proposer des alternatives durables
dans les domaines de la santé humaine et animale.
Le 13 février 2025, la Société a annoncé avoir obtenu la certification FSSC22000, garantissant la qualité et la sécurité de ses produits.
Le 12 mai 2025, la Société a annoncé avoir obtenu de la FDA l'homologation aux États-Unis de son colorant bleu naturel Galdieria Blue, commercialisé par Givaudan sous la marque Everzure™ Galdieria par Givaudan. Cette homologation ouvre la voie à la commercialisation du colorant aux États-Unis, dans un contexte où la réglementation limitant ou interdisant les colorants synthétiques se durcit.
Début juillet 2025, la Société a procédé au remboursement de l'OC 2020 qui était arrivée à échéance.
Le 7 octobre 2025, la Société a annoncé avoir réalisé plus de 40 % du chiffre d'affaires en dehors des compléments alimentaires, dans l'alimentation infantile et l'aquaculture. Un accord en Chine a par ailleurs été signé avec un fabricant à façon (CDMO), le groupe Sirio, après la conclusion d'un accord de distribution exclusive avec la société Better Origins Ingredients pour l'Amérique du Nord.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 22 janvier 2026, la Société a annoncé avoir obtenu le soutien financier de son partenaire et actionnaire de référence, le groupe Huvepharma. Ce dernier s'est engagé à financer la Société à hauteur de 4 millions d'euros maximum, sous forme d'obligations convertibles.

La Société a finalisé au cours du 1er trimestre 2026 la restructuration financière de sa filiale CarbonWorks, dans la perspective d'un renforcement des liens et synergies entre CarbonWorks et Fermentalg pour développer un photobioréacteur de nouvelle génération. Celui-ci a pour vocation de permettre le développement et l'exploitation industrielle et commerciale d'applications dans les domaines de la nutrition-santé ou du biocontrôle à partir de souches de microalgues photosynthétiques. À l'issue de cette restructuration et d'un investissement de 500 K€, la Société détient 51 % du capital de CarbonWorks.

La guerre géopolitique qui a démarré en Iran en février 2026 augmente les incertitudes au niveau mondial. La Société n'est pas en mesure d'appréhender les impacts à ce jour.

Dossier juridique

Le capital social de la Société s'élève à 3 848 528,52€, composé de 96 213 213 actions à 0,04 €.

BSPCE ET ACTIONS GRATUITES	NOMBRE D'ACTIONS AUXQUELLES DONNENT DROIT LES BSPCE/AG	
	BSPCE	ACTIONS GRATUITES
AU 31 DÉCEMBRE 2024	0	1 951 600
Instruments attribués		1 610 000
Instruments exercés/acquis		-49 291
Instruments annulés ou caducs		-602 309
AU 31 DÉCEMBRE 2025	0	2 910 000

Actions gratuites

En 2024, Fermentalg a mis en place deux plans d'actions gratuites sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2024 d'une enveloppe maximum d'un million cinq cent mille actions. 1 350 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés et dirigeants, dont l'acquisition est soumise à des conditions de présence, de loyauté, et des conditions de performance (chiffre d'affaires et valeur d'entreprise).
Il n'y a pas eu de nouveau plan en 2025.

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

À compter du 1er janvier 2025, la Société applique le règlement ANC n°2022 06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le Plan comptable général (règlement ANC n°2014 03) et introduit notamment une nouvelle présentation des comptes annuels, la suppression de la technique des transferts de charges ainsi qu'une nouvelle définition du résultat exceptionnel.
Conformément aux dispositions du règlement, les états financiers de l'exercice ont été établis selon ces nouvelles règles. Ce changement de méthode au 1er janvier 2025 est sans application rétroactive.
Après analyse des conséquences de la première application de ce règlement, il n'a été identifié aucun impact significatif ni sur la présentation des états financiers, ni sur la détermination du résultat de l'exercice.
Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement ; hormis l'application de l'ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
– continuité de l'exploitation ;
– permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (cf, exception ci-dessous) ;
– indépendance des exercices ; et
– conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les subventions ont été retraitées comptablement, en fonction des dépenses engagées à la fin de l'exercice par rapport aux dépenses totales des programmes subventionnés. Il a été tenu compte du ratio général fixé par le programme pour déterminer les dépenses allouées aux subventions et aux avances remboursables. Le montant des subventions à recevoir est comptabilisé en autres produits.

Des dépenses de Recherche et Développement (R&D) donnent lieu à un calcul de Crédit Impôt Recherche (CIR) pour 1 415 500 €, comptabilisé au crédit du compte Impôts sur les Bénéfices du compte de résultat. Cette créance se

retrouve inscrite sur la ligne Impôts sur les Bénéfices du tableau de l'annexe « État des échéances des créances ».
Le remboursement du CIR intervient en principe l'année suivante.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisation envisagée.
Les brevets sont amortis sur des durées de 8 à 20 ans.
Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus et activés s'ils répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables (l'entreprise doit démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle) ;
- la disponibilité de ressources (techniques et financières) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'analyse des critères d'activation et des indices de perte de valeur de ces actifs nécessite un jugement de la direction et des hypothèses qui sont affectées par les évolutions futures du marché ou de l'économie.

Les frais de recherche sont amortis suivant le mode linéaire et sur une durée de 10 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	10 à 30 ans
Agencement et aménagement des constructions	5 à 7 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Contrat de liquidité Gilbert Dupont

La Société Fermentalg détient 150 696 actions propres au 31/12/2025 à une valeur unitaire de 0,43.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.



Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.
Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.
Les stocks sont composés :
– de fournitures de laboratoire, non destinées à être vendues ou entrant dans un processus de production ;
– d'emballages liés à la production d'huile ;
– de fournitures de maintenance permettant l'entretien des installations R&D ;
– de produits intermédiaires ou finis fabriqués et stockés chez Fermentalg ou ses sous-traitants et destinés à être vendus.
À fin 2025, des provisions pour dépréciation des stocks d'huile ont été constituées afin de prendre en compte les risques d'obsolescence (Dates Limites d'Utilisation Optimale ou DLUO), d'éventuels écarts de spécification techniques sur les produits et également sur des prix de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Aucun effet escompté non échu, ainsi qu'aucun financement par le biais d'affacturage ou de Dailly n'a été mis en place sur cet exercice.
Des provisions pour dépréciations de créances clients sont prises en compte lorsque la Direction estime qu'il y a un risque de non-recouvrement total ou partiel de ces créances.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources probable et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur le cours de bourse ou la valeur probable de négociation à la clôture, est inférieure à leur valeur d'entrée.

NOTE 3 – ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)			VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE VIREMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATIONS AUTRES MOUVEMENTS	AUGMENTATIONS ACQUISITIONS	AUGMENTATIONS APPORTS	AUGMENTATIONS CRÉATIONS
INCORPOREL	Frais établissement, recherche et développement		9 299	0	0	0	0
	Autres postes immobilisations incorporelles		3 123	0	285	0	0
	Immobilisations incorporelles en-cours		11 809	0	931	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		24 231	0	1 217	0	0
CORPOREL	Terrain		1 289	0	0	0	0
	Constructions sur sol propre		13 801	18	189	0	0
	Installations techniques, matériel		9 138	10	115	0	0
	Autres immob. corporelles	Matériel de transport	5	0	0	0	0
		Matériel de bureau, & info., mobilier	464	1	18	0	0
	Immobilisations corporelles en-cours		1 148	0	12	0	0
	Avances et acomptes		5	0	0	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 851	29	334	0	0
FINANCIER	Autres participations		5 710	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés		0	0	334	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières		112	0	66	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 822	0	400	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL		55 904	29	1 950	0	0

IMMOBILISATIONS VIREMENTS DE POSTE À POSTE (EN MILLIERS D'EUROS)			VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE VIREMENTS DE POSTE À POSTE	DIMINUTIONS CESSIONS	DIMINUTIONS SCISSIONS	DIMINUTIONS MISES HORS SERVICE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
INCORPOREL	Frais établissement, recherche et développement		0	0	0	0	9 299
	Autres postes immobilisations incorporelles		0	0	0	0	3 409
	Immobilisations incorporelles en-cours		0	0	0	0	12 740
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0	0	0	25 447
CORPOREL	Terrain		0	0	0	0	1 289
	Constructions sur sol propre		0	11	0	0	13 997
	Installations techniques, matériel		0	0	0	0	9 262
	Autres immob. corporelles	Matériel de transport	0	0	0	0	5
		Matériel de bureau, & info., mobilier	0	4	0	0	479
	Immobilisations corporelles en-cours		24	5	0	0	1 131
	Avances et acomptes		5	0	0	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		29	20	0	0	26 164
FINANCIER	Autres participations		0	0	0	0	5 710
	Autres titres immobilisés		0	0	0	0	334
	Prêts et autres immobilisations financières		0	34	0	0	144
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0	34	0	0	6 188
	TOTAL GÉNÉRAL		29	54	0	0	57 799

NOTE 4 – ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)			MODE AMORTISSEMENT	DURÉE D'UTILISATION	MODE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTES DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTES FIN D'EXERCICE
							COMPLÉMENTS LIÉS À UNE RÉÉVALUATION	SUR ÉLÉMENTS AMORTIS SELON MODE LINÉAIRE	ELÉMENTS MIS HORS SERVICES	ELÉMENTS CÉDÉS	
INCORPOREL	Frais d'établissement, recherche et développement			3 à 20 ans	Linéaire	6 365	0	1 250	0	0	7 615
	Autres postes immo. incorporelles				Linéaire	1 166	0	192	0	0	1 358
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					7 531	0	1 442	0	0	8 973
CORPOREL	Terrain				Linéaire	0	0	0	0	0	0
	Constructions	Sur sol propre		10 à 30 ans	Linéaire	6 737	0	734	0	0	7 471
		Installations générales		10 à 30 ans	Linéaire	0	0	0	0	0	0
	Installations techniques et matériel			3 à 7 ans	Linéaire	7 420	0	729	0	0	8 149
	Autres immo. corporelles	Matériel de transport		3 à 5 ans	Linéaire	0	0	0	0	0	0
		Matériel autre et mobilier		3 à 5 ans	Linéaire	431	0	25	0	3	453
	Immobilisations corporelles en-cours				Linéaire	0	0	0	0	0	0
	Avances et acomptes				Linéaire	0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					14 588	0	1 488	0	3	16 073
TOTAL GÉNÉRAL						22 119	0	2 930	0	3	25 046

NOTE 5 – PROVISIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	PROVISIONS		VALEUR BRUTES DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS AUTRES MOUVEMENTS	DIMINUTIONS REPRISES	VALEUR BRUTES FIN D'EXERCICE
INCORPOREL	Frais d'établiss., recherche et développement		0	0	0	0	0	0
	Autres postes immo. incorporelles		334	233	0	0	0	567
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		334	233	0	0	0	567
CORPOREL	Terrain		0	0	0	0	0	0
	Constructions	Sur sol propre	604	0	0	0	151	453
		Installations générales	0	0	0	0	0	0
	Installations techniques et matériel		0	0	0	0	0	0
	Autres immo. corporelles	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0
		Matériel autre et mobilier	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en-cours		1 118	0	0	0	0	1 118
	Avances et acomptes		0	0	0	0	0	
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 722	0	0	0	151	1 571
FINANCIER	Participations évaluées par mise en équivalence		5 200	0	0	0	0	5 200
	Autres participations		0	0	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés		0	0	0	0	0	0
	Prêts et autres immo. financières		0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 200	0	0	0	0	5 200
	TOTAL GÉNÉRAL		**7 256**	**233**	**0**	**0**	**151**	**7 338**
	TOTAL GÉNÉRAL GLOBAL – AMORT. & PROVISIONS		**29 375**	**233**	**2 930**	**0**	**154**	**32 384**

La reprise de provisions pour les constructions sur sol propre correspond à la quote-part de provisions passée les années précédentes et qui s'amortie au même rythme que l'actif.
La dotation aux provisions sur immobilisations financières correspond à la dépréciation de la valeur comptable des titres CarbonWorks déterminée sur la base de la quote-part de situation nette de celle-ci, elle-même détériorée à la suite de dépréciation d'actifs incorporels.

Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provisions pour risques opérationnels à fin 2025, comme à fin 2024. Ces provisions couvraient des litiges en cours au niveau opérationnel et social.

NOTE 6 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2025, Fermentalg détient une participation de 46,1% dans CarbonWorks, la coentreprise créée avec le groupe Suez le 2 juillet 2021.

(EN MILLIERS D'EUROS) SAUF POURCENTAGE	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS - BRUTE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS - NETTE	MONTANT NET DES PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	MONTANT DES ENGAGE-MENTS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE CLOS	RÉSULTAT (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
Participations								
CARBONWORKS	46,1%	5 710	510	246	0	224	-1 881	0

NOTE 7 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET CRÉANCES

État des créances à la clôture de l'exercice :

ÉTAT DES CRÉANCES (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS BRUTS	PROVISIONS	MONTANTS NETS	À 1 AN	+ 1 AN
ACTIF IMMOBILISÉ					
Créances rattachées à participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières	465	-	465		465
ACTIF CIRCULANT					
Clients douteux	388	388	0	0	
Autres créances clients	3 347		3 347	3 347	
Créances rep titres					
Personnel et comptes rattachés	-4		-4	-4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Tva	709		709	709	
Impôts sur les bénéfices	1 419		1 419	1 419	
Autres impôts et taxes	16		16	16	
Fournisseurs					
Divers					
Groupes et associés					
Débiteurs divers	316		316	316	
Charges constatées d'avance	134		134	134	
Charges à repartir	0		0	0	
TOTAUX	**6 790**	**388**	**6 402**	**5 937**	**465**

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements sans risque de capital, dont la liquidité est généralement inférieure à 3 mois. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

– pour les titres cotés, ou OPCVM, à la valeur de marché ;

– pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

NOTE 8 – ENTREPRISES LIÉES

Fermentalg a concédé à CarbonWorks une licence exclusive d'utilisation de certains de ses brevets, et apporté son savoir-faire dans le cadre du contrat d'apport du 10 juin 2021.

NOTE 9 – STOCKS ET ENCOURS

STOCKS ET EN-COURS (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Stock DHA	613 029	1 608 389
Stock consommables	207 750	162 332
Stock maintenance	93 976	74 553
TOTAL	**914 755**	**1 845 274**

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS N	MONTANTS N-1	MÉTHODE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA DÉPRÉCATION
Stock DHA	-152 458	-789 699	voir note 2
Stock consommables	0	0	
Stock maintenance	0	0	
TOTAL	**-152 458**	**-789 699**	

NOTE 10 – COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Exploitation	134
Financiers	0
Exceptionnels	0
TOTAL	**134**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	215
Disponibilités	111
TOTAL	**326**

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

COMPOSITON DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE	VALEUR NOMINALE (EN €)
TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	90 629 284	0,04
Titres émis pendant l'exercice	5 583 929	0,04
Titres remboursés pendant l'exercice	0	0,00
TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL À LA FIN DE L'EXERCICE	96 213 213	0,04

NOTE 11 – TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES MVTS	SOLDE FINAL
Capital social	3 625	223	0	0	3 848
Primes liées au capital social	38 488	0	-12 758	0	25 731
Réserves	0	0	0	0	0
– Réserve légale	0	0	0	0	0
– Réserves indisponibles	0	0	0	0	0
– Réserves statutaires ou contractuelles	390	0	0	0	390
– Réserves réglementées	0	0	0	0	0
– Autres Réserves	0	0	0	0	0
Ecart d'équivalence	0	0	0	0	0
Report à nouveau	7 126	0	0	0	7 126
Résultat de l'exercice	-14 071	14 071	-9 305	0	-9 305
Subventions d'investissement	681	0	-116	0	565
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
TOTAUX	**36 240**	**14 294**	**-22 179**	**0**	**28 355**

NOTE 12 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DETTES (EN MILLIERS D'EUROS)		MONTANTS BRUTS	À 1 AN AU MOINS	À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts & dettes établissements de crédit	à 1an max. à l'origine	0	0	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	3 046	1 145	1 344	557
Emprunts & dettes financières divers		2 000	110	1 890	0
Fournisseurs & comptes rattachés		3 760	3 760	0	0
Personnel & comptes rattachés		557	557	0	0
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		485	485	0	0
État & autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Prélèvements à la source	37	37		
	Taxe sur la valeur ajoutée	61	61	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes & assimilés	7	7	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		54	54	0	0
Autres dettes		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		382	382	0	0
TOTAUX		**10 389**	**6 598**	**3 234**	**557**

NOTE 13 – COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Exploitation	382
Financiers	0
Exceptionnels	0
TOTAL	**382**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	783
Dettes fiscales et sociales	802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45
Autres dettes	0
TOTAL	**9 902**

NOTE 14 – ENGAGEMENTS

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 311 364 €.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux de la Société.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :
– taux d'actualisation 3,85 % ;
– table de mortalité INSEE ; et
– âge de la retraite à 67 ans.
Cette indemnité tient compte des charges sociales correspondantes.

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNÉS (EN MILLIERS D'EUROS)	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI-PATIONS	AUTRES ENTRE-PRISES LIÉES	TOTAUX
Effets escomptés non échus						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir/Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
– Contrats de crédit-bail						
– Contrats de locations financement	33	0	0	0	0	33
– Commandes d'immobilisations						
TOTAL	**33**	**0**	**0**	**0**	**0**	**33**
Engagements en matière de pensions	311	0	0	0	0	311
TOTAL	**344**	**0**	**0**	**0**	**0**	**344**

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.



NOTE 15 – EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :		
– ingénieurs et cadres	34	39
– agents de maîtrise		
– employés et techniciens	30	25
TOTAL	**64**	**64**

NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Organes d'Administration	118
Organes de Direction	406
Organes de Surveillance	0

NOTE 17 – MODERNISATION DES ÉTATS FINANCIERS

Après analyse des conséquences de la première application de ce règlement, il n'a été identifié aucun impact significatif ni sur la présentation des états financiers, ni sur la détermination du résultat de l'exercice.

NOTE 18 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2025	31/12/2024
Contrôle légal des comptes – Forvis Mazars	50	49
Contrôle légal des comptes – EXCO	50	49
Autres diligences directement rattachées à la mission	7	21
TOTAL	**106**	**118**

NOTE 19 – CRÉDITS D'IMPOTS

CRÉDITS D'IMPÔTS (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANT
Crédit d'impôts recherche	1 416
Autres crédits d'impôts	0
TOTAL	**1 416**

NOTE 20 – COMMENTAIRES

Informations sur les parties liées

Engagements auprès des membres du Conseil d'Administration : Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2023, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, et tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 février 2024, la Société s'est engagée à verser à Pierre Josselin une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, dont les modalités sont décrites à la section 3.6.2 du Document d'Enregistrement Universel, tel qu'amendée.

Transactions réalisées avec une société ayant un dirigeant en commun : La Société a conclu en 2022 des contrats de prestations de services techniques et administratifs avec la Société CarbonWorks. Elle a également conclu avec CarbonWorks une convention relative aux aides obtenues par le projet Valbiovi de la part de Bpifrance et la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Programme Structurant Pour la Compétitivité (PSPC). Ce projet a en effet été transféré par Fermentalg à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs réalisé en 2021.

La société HuvePharma EOOD, avec qui Fermentalg a conclu en décembre 2023 un accord de partenariat industriel et commercial, a investi en juin 2024 7.5 millions d'euros, soit une participation de 20 % du capital de Fermentalg, à l'occasion de l'augmentation de capital qui a également été souscrite pour 3 millions d'euros par Bpifrance.

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes sociaux de l'exercice 2024 figure en section 6.10 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Informations au titre des opérations réalisées avec les principaux actionnaires et les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Il n'y a pas eu de transactions réalisées avec ces tiers au cours de l'exercice 2025.

NOTE 21 – ÉTATS FINANCIERS 2024

Ci-dessous les états financiers de l'exercice 2024 tels qu'approuvés en assemblée générale le 12 juin 2025.

Compte de résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
Ventes de marchandises	11 418
Production vendue (biens/serv.)	14
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**11 431**
Produits des activités annexes	338
Production immobilisée	822
Production stockée	-6 882
Subventions d'exploitation	238
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	3 160
Autres produits	6
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**9 113**
Achats de matières premières et autres approvis.	-3 264
Variation de stocks	-35
Autres achats et charges externes	-5 782
Impôts, taxes et versements assimilés	-291
Salaires et traitements	-4 255
Charges sociales	-1 607
Dotations aux amortissements et dépréciations	-4 365
Autres charges	-128
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**-19 726**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-10 613**
Autres intérêts et produits assimilés	408
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**408**
Intérêts et charges assimilées	-5 393
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**-5 393**
RÉSULTAT FINANCIER	**-4 984**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-15 598**
Produits exceptionnels	247
Charges exceptionnelles	-60
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**187**
Impôt sur les bénéfices	1 340
TOTAL DES PRODUITS	**9 768**
TOTAL DES CHARGES	**-23 838**
BÉNÉFICE OU PERTE	**-14 071**

Bilan

ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024			
	VAL. BRUTES	AMORT. & DÉPRÉC.	VAL. NETTES	% DE L'ACTIF
Immobilisations incorporelles	24 230	7 865	16 366	31 %
Immobilisations corporelles	25 851	16 310	9 541	18 %
Immobilisations financières	5 822	5 200	622	1 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	55 903	29 375	26 528	50 %
Stocks et en-cours	1 845	790	1 056	2 %
Avances et acomptes versés sur commandes	6	0	6	0 %
Créances et comptes rattachés	4 861	0	4 861	9 %
Valeurs mobilières de placement	18 756	0	18 756	35 %
Disponibilités	1 826	0	1 826	3 %
Charges constatées d'avance	277	0	277	1 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	27 570	790	26 781	50 %
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	141	0	141	0 %
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	**83 615**	**30 165**	**53 450**	**100 %**

PASSIF (EN MILLIERS D'EUROS)	VALEURS AU 31/12/2024	% DU PASSIF
Capital	3 625	7 %
Primes d'émission, de fusion, d'apport	38 489	72 %
Réserves statutaires ou contractuelles	390	1 %
Report à nouveau	7 126	13 %
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-14 071	-26 %
Subvention d'investissement	681	1 %
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	36 240	68 %
AVANCES CONDITIONNÉES (II)	3 250	6 %
PROVISIONS POUR RISQUES (III)	0	0 %
Emprunts obligataires convertibles	5 535	10 %
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 549	3 %
Emprunts et dettes financières diverses	2 000	4 %
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 918	5 %
Dettes fiscales et sociales	1 364	3 %
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	194	0 %
Autres dettes	0	0 %
Produits constatés d'avance	394	1 %
TOTAL DETTES (IV)	8 520	13 955
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	0	5
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**38 758**	**53 450**

6.9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

6.9.1 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce.

(EN MILLIERS D'EUROS)	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 848 528	3 625 170	2 051 804	1 683 883	1 598 681
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	96 213 213	90 629 287	51 295 122	42 097 074	39 967 049
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	0	17 634 184	32 349 323	2 000 000	2 000 000
Par exercice de BSA	0	1 142 857	1 142 857	3 066 409	4 965 527
Par exercice d'instruments d'incentive attribués	1 971 640	1 951 600	507 280	712 500	144 900
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 384 401	11 431 181	4 028 847	7 609 620	5 744 459
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations (B)	-9 101 530	-14 206 074	-7 911 720	-7 917 880	- 5 056 835
Provisions					
Impôts sur les bénéfices	1 415 500	1 340 157	1 319 578	1 684 726	1 715 245
Résultat distribué (D)					
III. RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B)/(A)	-0,09	-0,16	-0,15	-0,19	-0,13
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions	-0,08	-0,14	-0,13	-0,15	-0,08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C (A)	-0,10	-0,16	-0,22	-0,20	-0,13
Dividende attribué à chaque action = (D)/(A)	0€	0€	0€	0€	0€
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice [1]	64	64	62	64	64
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 027 077	4 254 774	3 664 358	3 926 612	3 488 615
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 485 230	1 606 835	1 418 431	1 461 962	1 406 804

[1] à partir de 2022, les stagiaires, apprentis, contrats professionnel et mandataire social ne sont plus pris en compte dans le calcul.

6.9.2 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

L'article L. 441-6 du Code de commerce dispose que sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ; le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du Code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours à compter de la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés :
– à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur ; et
– à 45 jours fin mois en fonction des accords signés avec les fournisseurs.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, est présentée dans le tableau ci-après :

ARTICLE D.441-I.-1° :						
FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						
						TOTAL
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	(1 JOUR ET PLUS)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	212					149
Montant total des factures concernées HT	1 605 117 €	1 193 584 €	108 742 €	8 503 €	140 711 €	1 451 540 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6,19 %	4,60 %	0,42 %	0,03 %	0,54 %	5,60 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total HT des factures exclues	0					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L.441-6 OU ARTICLE L.443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : de 10 à 60 *Jours date de réception de facture*					
	o Délais légaux : *30 jours date de facture*					

ARTICLE D.441-I.-2° :

FACTURES *ÉMISES* NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	38					25
Montant total des factures concernées HT	2 790 813 €	552 747 €	52 682 €	837 €	566 307 €	1 172 573 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	20,85 %	4,13 %	0,39 %	0,01 %	4,23 %	8,76 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total HT des factures exclues				0 €		
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L.441-6 OU ARTICLE L.443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : de 10 à 60 *Jours date de réception de facture*					
	o Délais légaux : *30 jours date de facture*					

6.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fermentalg
Société anonyme
RCS : Libourne B 509 935 151

À l'Assemblée générale de la société Fermentalg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fermentalg relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthodes comptables induit par la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué en note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels de votre société, les frais de développement sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus et activés s'ils répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier, au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation, en particulier par entretien avec la Direction et les responsables opérationnels de projets, ayant par ailleurs confirmé les positions retenues par la signature d'une lettre d'affirmation scientifique spécifique ;
- vérifier la permanence des méthodes comptables au niveau des durées d'amortissements retenues pour les dépenses activées des projets DHA et Galdieria Blue ;
- Analyser la correcte détermination des frais de développement, en contrôlant les bases de données utilisées, leur adéquation avec la comptabilité générale, les clés de répartition permettant de les affecter à chaque projet ;
- apprécier la cohérence des résultats des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie Oméga 3 et Galdieria Blue établis en référentiel français, notamment :
 - apprécier la cohérence des hypothèses avec les données de business plan sous-jacentes, au niveau des quantités produites, vendues, des prix de vente, des coûts de revient, des autres frais ;
 - examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la direction pour la détermination des flux et des valeurs d'utilité en découlant, aux normes comptables en vigueur ;
 - apprécier le caractère raisonnable des paramètres retenus par la société, notamment le taux d'actualisation appliqué et le taux de croissance à l'infini ;
 - réaliser des tests de sensibilité pour nous assurer qu'une variation raisonnable des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause la conclusion du test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2 à 5 des annexes aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars		EXCO ECAF
Levallois-Perret, le 28 avril 2026		Mérignac, le 28 avril 2026
Alain CHAVANCE	Julie MALLET	Christelle NGUEMA EYA



07

CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR

la société

7.1 Renseignements à caractère général

7.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination sociale de la Société est « Fermentalg » depuis la création de la Société.

7.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et d'identifiant d'entité juridique de l'émetteur

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro d'identification 509 935 151. Initialement cotée sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris, la Société est cotée, depuis le 16 avril 2024, sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0011271600 – MNEMO : ALGAE – Éligible PEA-PME).

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne depuis le 15 janvier 2009.La durée de vie de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 14 janvier 2108, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
La date d'arrêté des comptes est fixée au 31 décembre de chaque année.

7.1.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur et législation régissant les activités

Fermentalg est une société anonyme à conseil d'administration.
Son siège social est sis 4 rue Rivière à Libourne (33500).
Tél. : +33 5 57 25 02 20 – Site Internet : www.fermentalg.com
La Société, soumise au droit français, est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

7.2 Liste des filiales

Au titre des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, il est précisé que la Société détient à la date du présent Document d'Enregistrement Universel une filiale à 56,5 %, CarbonWorks, société par actions simplifiée au capital de 19 133,07 euros, dont le siège social se situe 6, rue Rivière – 33500 Libourne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro 893 681 783. Cette société constituée par le groupe Suez et Fermentalg en juillet 2021, et a levé des fonds en février 2022 auprès d'investisseurs financiers menés par BNP Paribas. A la suite de retards et de changements d'orientation du projet, Fermentalg a pris le contrôle de CarbonWorks pour mieux faire jouer les synergies entre celle-ci et Fermentalg (cf. section 5.4).
En mai 2025, la Société a créé une filiale au Canada, (102212808 Saskatchewan Ltd.), dont l'objet social est de fournir des prestations de service d'assistance commerciale et marketing au distributeur exclusif de Fermentalg, Better Origin Ingredients. Le capital social de 1,000 CAD est détenu à 100 % par Fermentalg.

7.3 Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a pas réalisé d'acquisition de titres de participation.

7.4 Contrats intra-groupe

Aucun contrat n'a été conclu avec la société CarbonWorks au cours de l'année 2025, mais l'exécution des conventions signées en 2022, et visées à la section 7.4 du document d'enregistrement universel 2022, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

7.5 Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

7.5.1 Principales opérations avec les apparentés

Les principes opérations avec les apparentés sont décrites dans la section 7.4 du présent chapitre, ainsi que dans la note 18 des comptes sociaux figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.5.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À l'assemblée générale de la société Fermentalg,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prêt entre HuvePharma EOOD, le prêteur, et Fermental SA. l'emprunteur

Personnes concernées

HuvePharma EOOD, actionnaire de la Société détenant plus de 10 % des droits de vote, et Anguel Jeliazkov Ivanov, administrateur de la Société et vice-président du groupe HuvePharma dont HuverPharma EOOD est l'une des entités.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 2 avril 2026.

Motifs justifiant l'intérêt pour la Société

La Société fait face à des conditions de marché défavorables et à une montée en puissance plus lente qu'anticipée de son activité Omega-3, nécessitant un financement complémentaire afin d'assurer la continuité de son exploitation, de couvrir ses besoins en fonds de roulement et de poursuivre ses objectifs de développement.

Modalités financières

- **montant du Prêt :** quatre millions d'euros (4.000.000 €) en principal, mis à disposition en un seul tirage ;
- **date de tirage :** l'emprunteur devra adresser au prêteur une demande de tirage au plus tard le 30 juin 2026. À défaut, le prêteur sera libéré de toute obligation de mise à disposition du Prêt ;
- **taux d'intérêt :** cinq pour cent (5 %) par an, calculé sur la base du nombre de jours réels écoulés et d'une année de 365 jours. Les intérêts courus seront, au choix de l'emprunteur, (i) payables en numéraire le dernier jour ouvré de chaque trimestre civil, ou (ii) capitalisés et remboursés à la date d'échéance ou à la date de réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;
- **échéance :** vingt-quatre (24) mois à compter de la date de tirage (la « Date d'Échéance ») ;
- **objet du Prêt :** le produit du Prêt sera utilisé par la Société pour (i) ses besoins généraux de fonctionnement, (ii) ses besoins en fonds de roulement, (iii) la continuité de son activité, et/ou (iv) la réalisation de ses objectifs de développemen ;
- **remboursement :** à la Date d'Échéance, le Prêt sera remboursé en totalité, principal et intérêts courus, au choix de la Société, soit (i) en numéraire, soit (ii) par voie de compensation avec le prix de souscription dû par le prêteur dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Signature d'un Bonds Purchase Agreement

Personnes concernées

Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies représenté par Bpifrance Investissement

La conclusion de ce contrat a été réalisée en date du 18 juin 2020, entre Fermentalg, DDW Inc, Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies.

Aux termes de ce contrat, la société DDW Inc, Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies ont souscrit 4.000.000 d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions d'une valeur nominale unitaire de 1,75 euros et d'une maturité de 5 ans, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 7 millions d'euros.

Le nombre d'obligations convertibles (OC) émises est de 4.000.000 représentants un nombre minimum de 4.637.096 actions nouvelles (en cas de cours de conversion d'un minimum de 1,75 euros).

Les OC portent intérêts au taux annuel de 3 %. Les intérêts sont capitalisés annuellement à chaque date anniversaire de leur date d'émission conformément à l'article 1343-2 du Code civil.

À chacune de ces OC est attaché un BSA, entrainant ainsi l'émission de 4.000.000 de BSA. Ces BSA sont exerçables pendant une durée de 5 ans à compter de leur émission. 7 BSA permettent de souscrire 4 actions nouvelles au prix d'exercice unitaire de 1,75 euro.
En 2021, Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies ont exercé les 2.000.000 de BSA qu'elles détenaient et converti 2.000.000 d'obligations convertibles.
En 2022, 2023, 2024 et 2025, aucun BSA n'a été exercé, aucune obligation n'a été convertie.
Cette convention est échue au 31 décembre 2025.

Convention de mandat social entre FERMENTALG et Monsieur Philippe LAVIELLE

Personne concernée

Monsieur Philippe LAVIELLE, Président du Conseil d'administration de la société FERMENTALG SA.
La conclusion de ce contrat a été réalisée en date du 2 juillet 2023.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2023.
Elle encadre les principes et les composantes de la rémunération de Monsieur Philippe LAVIELLE en sa qualité de mandataire qui exercera la fonction de Président de la Société, à savoir :

- **une rémunération fixe** annuelle brute, de 70.000 euros, payable en 12 mensualités à terme échu ;
- **avantages en nature :** La société FERMENTALG SA mettra à la disposition du Président, un véhicule de fonction dont la catégorie est définie par la politique interne de la société. Cette mise à disposition est faite en vue d'une utilisation professionnelle mais le Président est autorisé à utiliser personnellement le véhicule en dehors de ses fonctions ;
- **frais professionnels :** Le Président aura droit au remboursement par la société de frais professionnels raisonnables supportés par lui dans l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs appropriés et conformément aux modalités de remboursement de frais mises en place dans la société ;
- **protection sociale et assurances :** Le Président bénéficiera des dispositifs collectifs d'assurance frais de santé et prévoyance mis en place au sein de la société.

Convention de mandat social entre FERMENTALG et Monsieur Pierre JOSSELIN

Personne concernée

Monsieur Pierre JOSSELIN, Directeur Général de la société FERMENTALG SA
La conclusion de ce contrat a été réalisée en date du 13 juin 2023.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2023.
Cette convention encadre les modalités d'exercice du mandat par Monsieur Pierre JOSSELIN et notamment les conditions de rémunérations. La rémunération annuelle globale comprendra :

- **une rémunération fixe** annuelle brute, fixée par le Conseil d'Administration : elle s'élèvera à 230.000 euros, payable en 12 mensualités à terme échu ;
- **une rémunération variable** d'un montant annuel brut maximum de 100.000 euros, en cas d'objectifs atteints à 150%. Les objectifs, modalités de calcul et modalités de versement seront définis chaque année par le Conseil d'Administration et évalués conformément aux principes fixés dans la Politique de Rémunération ;

Les éléments composant la rémunération globale fixe et variable feront l'objet, dans les conditions prévues par la loi, de déductions au titre de la part salariale des cotisations de sécurité sociale, de retraite complémentaire, de régimes de protection sociale complémentaire, de la CSG, de la CRDS et du prélèvement à la source au titre de l'impôt sur le revenu.

- **l'attribution gratuite de 150.000 actions** pourra compléter la rémunération du Directeur Général, selon un plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale. L'acquisition de ces actions gratuites serait ainsi soumise aux conditions de performance et de présence ainsi qu'à l'éventuelle période de conservation qui seraient prévues par le plan ;
- **avantages en nature :** La société FERMENTALG SA mettra à la disposition du Directeur Général, un véhicule de fonction dont la catégorie est définie par la politique interne de la société. Cette mise à disposition est faite en vue d'une utilisation professionnelle mais le Directeur Général est autorisé à utiliser personnellement le véhicule

en dehors de ses fonctions. La société s'engage également à souscrire une assurance « perte d'emploi du dirigeant » dont les primes seront prises en charge par elle ;
- **frais professionnels :** Le Directeur Général aura droit au remboursement par la société de frais professionnels raisonnables supportés par lui dans l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs appropriés et conformément aux modalités de remboursement de frais mises en place dans la société ;
- **protection sociale et assurances :** Le Directeur Général bénéficiera des dispositifs collectifs d'assurance frais de santé et prévoyance mis en place au sein de la société.

Convention de collaboration commerciale avec un administrateur – HuvePharma EOOD

Personne concernée

HuvePharma EOOD, actionnaire de la Société détenant plus de 10 % des droits de vote, et Anguel Jeliazkov Ivanov, administrateur de la Société et vice-président du groupe HuvePharma dont HuverPharma EOOD est une des entités.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 9 octobre 2024.

Nature et objet de la convention

Le 15 décembre 2023, FERMENTALG a conclu avec HuvePharma EOOD un contrat de collaboration commercial et industriel, amendé le 11 octobre 2024. Ce contrat vise à développer des synergies industrielles et commerciales dans le domaine d'activité de la Société.

Par ailleurs, en date du 17 juin 2024, HuvePharma EOOD est devenue l'un des principaux actionnaires de FERMENTALG en souscrivant à hauteur de 7,5 millions d'euros à une augmentation de capital.

À la suite de cette opération, HuvePharma EOOD a été nommée administrateur de la Société par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2024 (troisième résolution), avec pour représentant permanent Monsieur Anguel Jeliazkov Ivanov.

Modalités financières

Les conditions financières relatives au contrat de collaboration sont celles prévues dans ledit contrat et ses avenants.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Paris La Défense, le 28 avril 2026

EXCO ECAF
Mérignac, le 28 avril 2026

Alain CHAVANCE

Julie MALLET

Christelle NGUEMA EYA



7.6 Capital social et droits de vote

7.6.1 Capital social

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le capital social de la Société s'élève à 3.848.528,52 euros. Ce dernier est composé de 96 213 213 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune.

À la date du présent du Document d'Enregistrement Universel, les droits de vote théoriques s'élèvent à 99 209 544 contre 99 061 655 pour les droits de vote exerçables en assemblée générale. Cet écart s'explique par les 147 889 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu entre la Société et la société Portzamparc.

7.6.2 Actions non représentatives du capital

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

7.6.3 Existence de droits de vote différents

À la date du Document d'Enregistrement Universel, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, le contrôle de la Société.

À ce jour, il n'existe donc pas de risque que le contrôle de la Société soit exercé de manière abusive par un actionnaire minoritaire ou majoritaire. En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures permettant d'éviter tout abus des actionnaires dans l'exercice de leurs droits de vote.

7.6.4 Contrôle direct ou indirect

À la date du Document d'Enregistrement Universel, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, le contrôle de la Société. À ce jour, il n'existe donc pas de risque que le contrôle de la Société soit exercé de manière abusive par un actionnaire minoritaire ou majoritaire. En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures permettant d'éviter tout abus des actionnaires dans l'exercice de leurs droits de vote.

7.6.5 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 12 juin 2025 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de cette assemblée, à procéder ou à faire procéder à l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 à L. 22-10-65 et L. 225-210 et suivants du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission européenne n° 596/2014 du 16 avril 2014, et conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») dans les conditions décrites ci-dessous.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les finalités de ces achats étant, par ordre de priorité décroissant :

- de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché admises, telles que résultant notamment de la décision n°2018-01 du 2 juillet 2018 de l'AMF ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de plans d'options ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera ;
- de conserver et/ou de remettre des actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

– d'annuler, totalement ou partiellement, les actions ainsi acquises par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
– de mettre en œuvre tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ; et
– de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social composant le capital social à la date de la décision du conseil d'administration de mise en œuvre du programme de rachat, le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder trois [(3)] euros. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal de titres acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social.
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, la Société doit rendre compte des opérations d'achat et de vente réalisées par elle sur ses propres actions afin d'en réguler le cours.
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
– Nombre d'actions : 150 996 actions.
– Solde en espèces du compte de liquidité : 67 110,05 euros.

ACTIONS EN COMPTE AU 01/01/2025	**135 062**	**0,34 €**
Actions achetées (cours moyen)	1 150 289	0,46 €
Actions vendues (cours moyen)	1 134 655	0,46 €
ACTIONS EN COMPTE AU 31/12/2025	**150 696**	**0,34 €**

Le descriptif du programme de rachat d'actions est proposé à la septième résolution du texte des résolutions soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 12 juin 2025.

7.6.6 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Le descriptif du programme de rachat d'actions est proposé à la résolution du texte des résolutions soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 11 juin 2026.

INSTRUMENTS FINANCIERS À LA DATE DU PROSPECTUS	NOTE	NOMBRE ÉMIS	SOLDE À LA DATE DU DEU	PARITÉ ACTIONS	NOMBRE POTENTIEL D'ACTIONS À LA DATE DU DEU	PRIX D'EXERCICE	INSTRUMENTS EXERÇABLES* (OUI/NON)
Actions gratuites	[(1)]	3 634 100	2 910 000	1,00	2 910 000	0,00 €	NA

** Prix d'exercice supérieur ou égal (non) ou inférieur (oui) au cours de l'action à la date du Document d'Enregistrement Universel.*
[(1)] Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la Société figurant dans le tableau de la section 3.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les valeurs mobilières visées ci-avant ouvrent droit, sous condition, à la souscription ou à l'émission d'un total de 2 910 000 actions.
En conséquence de ce qui précède, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées s'élève à 2 910 000 et représente une dilution maximale de 3.0 % sur la base du capital existant à ce jour, et une dilution maximale de 2.9 % sur la base du capital dilué.

7.6.7 Capital autorisé

Les délégations de compétence et autorisations accordées par les assemblées générales des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en vigueur à la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel figurent dans le tableau ci-dessous. Ces délégations et autorisations ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 juin 2025.

NATURE DE LA DÉLÉGATION	N° RÉSOLUTION	TYPE AG	DATE DE L'AG	DURÉE DE VALIDITÉ ET ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	CONDITIONS DE PRIX	RÉSULTAT DU VOTE / USAGE
Autorisation d'intervenir sur ses propres actions (programme de rachat)	7e	AGO	12 juin 2025	18 mois / 12 décembre 2026	10 % du capital (5 % pour conservation/ remise en paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport) Engagement maximum de 500.000 €	Prix maximum de 3 euros par action	Adoptée à 100 % / Néant
Délégation de compétence à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	8e	AGE	12 juin 2025	24 mois / 12 juin 2027	10 % du capital par période de 24 mois	Non applicable	Adoptée à 100 % / Néant
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec maintien du DPS	9e	AGE	12 juin 2025	26 mois / 12 août 2027	Actions : 1.200.000 €(1) / Titres de créances : 40.000.000 € (2)	Prix tel que la somme perçue par la Société sera, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale à sa valeur nominale	Adoptée à 100 % / Néant
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public (hors L.411-2 1°)	10e	AGE	12 juin 2025	26 mois / 12 août 2027	Actions : 1.200.000 € (1) / Titres de créances : 40.000.000 € (2)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, pouvant être diminuée d'une décote maximale de 20 %	Adoptée à 89,07 % / Néant
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé (offre L.411-2 1°), dans la limite de 30 % du capital par an	11e	AGE	12 juin 2025	26 mois / 12 août 2027	Actions : 1.200.000 € (1) / Titres de créances : 40.000.000 € (2)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, pouvant être diminuée d'une décote maximale de 20 % (3)	Adoptée à 89,09 % / Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION	N° RÉSO-LUTION	TYPE AG	DATE DE L'AG	DURÉE DE VALIDITÉ ET ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	CONDITIONS DE PRIX	RÉSULTAT DU VOTE / USAGE
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes déterminées (investisseurs small caps, partenaires stratégiques, établissements garants)	12e	AGE	12 juin 2025	18 mois / 12 décembre 2026	Actions : 1.200.000 € (1) / Titres de créances : 40.000.000 € (2)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, pouvant être diminuée d'une décote maximale de 20 %	Adoptée à 89,11 % / Néant
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire (clause d'extension / green shoe)	13e	AGE	12 juin 2025	26 mois / 12 août 2027	15 % de l'émission initiale (5)	Au même prix que l'émission initiale	Adoptée à 89,07 % / Néant
Fixation des plafonds globaux des délégations financières (9e à 13e résolutions)	14e	AGE	12 juin 2025	26 mois / 12 août 2027	Plafond global actions : 1.400.000 € / Plafond global titres de créances : 40.000.000 €	Non applicable	Adoptée à 100 % / Néant
Autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	15e	AGE	12 juin 2025	38 mois / 12 août 2028	1.500.000 actions maximum, dans la limite de 15 % du capital à la date d'attribution. Période d'acquisition minimale d'un an, cumul de la période d'acquisition et de la période de conservation minimal de deux ans. Conditions de performance obligatoires pour les mandataires sociaux et membres du comité exécutif.	Non applicable	Adoptée à 89,12 % / Au titre de la délégation accordée par l'assemblée générale du 12 juin 2025, 1.485.000 actions ont été attribuées gratuitement à des salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2025.

(1) Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisées s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 1.400.000 € de nominal (14e résolution de l'assemblée générale du 12 juin 2025).
(2) Le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 40.000.000 € de nominal (14e résolution de l'assemblée générale du 12 juin 2025).
(3) En cas d'utilisation de cette autorisation, l'émission de titres de capital est limitée à 30 % du capital social apprécié à la date d'émission sur une période de douze (12) mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce (dans sa version en vigueur au moment de l'adoption de la délégation concernée).
(4) En cas d'utilisation de cette autorisation, elle devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital qui serait décidée dans le cadre des 9e, 10e, 11e et 12e résolutions de l'assemblée générale du 12 juin 2025.

7.6.8 Informations sur le capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

Il n'existe pas à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, d'option portant sur le capital de la Société ni d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

7.6.9 Historique du capital social

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années :

DATE	NATURE DES OPÉRATIONS	VARIATION DE CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES	NOMBRE CUMULÉ TOTAL D'ACTIONS	CAPITAL APRÈS OPÉRATION*	PRIX D'ÉMISSION
12/12/23	Acquisition de 91 700 actions gratuites	3 668 €	-3 668 €	91 700	42 188 230	1 687 529 €	0,00 €
12/12/23	Conversion de 151 362 BSA Blue	336 €	22 788 €	8 409	42 196 639	1 687 866 €	2,75 €
12/12/23	Conversion de 2 408 000 OC0326	326 569 €	2 081 431 €	8 164 214	50 360 853	2 014 434 €	0,29 €
02/04/24	Conversion de 453 186 BSA Blue	1 007 €	68 230 €	25 177	50 386 030	2 015 441 €	2,75 €
02/04/24	Conversion de 1 086 000 OC0326	326 569 €	852 425 €	3 667 365	54 053 395	2 162 136 €	0,32 €
11/06/24	Conversion de 800 000 OC0326	68 085 €	667 915 €	1 702 128	55 755 523	2 230 221 €	0,43 €
18/06/24	Souscription de 32 112 126 actions par HuvePharma EOOD, BPIFrance et autres	1 284 485 €	11 560 365 €	32 112 126	87 867 649	3 514 706 €	0,40 €
12/12/24	Conversion de 650 000 OC0326	79 058 €	518 942 €	1 976 451	89 844 100	3 593 764 €	0,30 €
12/06/25	Conversion de 1 903 828 OC0326	252 793 €	1 498 729 €	6 319 822	96 163 922	3 846 557 €	0,28 €
12/12/25	Acquisition de 49 291 actions gratuites	1 972 €	-1 972 €	49 291	96 213 213	3 848 529 €	0,00 €

7.7 Actionnariat

7.7.1 Répartition du capital social

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le capital social de la Société est composé de 96 213 213 actions.

A la connaissance de la Société, les actionnaires de la Société détenant plus de 5 % du capital à la date du présent Document d'Enregistrement Universel se répartissent de la façon suivante :

NOMS	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE [1]	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE THÉORIQUES [2]	
HuvePharma EOOD	18 750 000	19,49 %	18 750 000	18.93 %	18 750 000	18,90 %
BPIfrance Participations	7 983 810	8,30 %	7 983 810	8,06 %	7 983 810	8,05 %
Fonds Ecotechnologies (BPI France Investissement)[3]	5 560 156	5,78 %	5 560 156	5,61 %	5 560 156	5,60 %
SOUS-TOTAL	32 293 966	33,57 %	32 293 966	32.60 %	32 293 966	32,55 %
Autres actionnaires	63 919 247	66,43 %	66 767 689	67,40 %	66 915 578	67,45 %
TOTAL	96 213 213	100,00 %	99 061 655	100,00 %	99 209 544	100,00 %

[1] Le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, excluant les actions privées de droit de vote, y compris les droits de vote double.

[2] Ces droits de vote théoriques comprennent également les droits de vote suspendus résultant d'une privation de droits de vote de plein droit, par exemple les actions auto-détenues par la Société ou les droits de vote dont sont privés un actionnaire du fait d'une déclaration de franchissement de seuil tardive.

[3] Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2 % par la CDC et à 49,2 % par l'EPIC Bpifrance.

7.7.2 Franchissement de seuils

Aux termes des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, tout franchissement, à la hausse comme à la baisse, des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % de détention (en termes de droits de vote ou de pourcentage du capital) doit donner lieu à une notification spécifique à la Société et à l'AMF et à une publication sur le site Internet de l'AMF.

Pendant une durée de 3 ans à compter de l'admission des titres Fermentalg sur Euronext Growth Paris, à savoir à partir du 16 avril 2024, l'obligation de déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et à Fermentalg le franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de Fermentalg sera maintenue, conformément à l'article 223-15-2 du Règlement Général de l'AMF. À l'issue de cette période, seuls les franchissements des seuils de 50 % et 90 % du capital ou des droits de vote de Fermentalg seront à déclarer à l'AMF et à la Société, conformément à l'article 223-15-1 du Règlement Général de l'AMF, sous réserve, le cas échéant, de franchissements de seuils statutaires à déclarer à Fermentalg.

Une déclaration spécifique relative aux objectifs poursuivis par l'actionnaire concerné au cours des six mois à venir, est à faire auprès de l'AMF en cas de franchissement en capital ou en droits de vote des seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 %.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation d'information portant sur le franchissement d'autres seuils de capital ou de droits de vote.

Les déclarations de franchissements de seuil communiquées à la Société au titre de l'exercice 2025 et à la date du Document d'Enregistrement Universel sont les suivantes

DATE	SOCIÉTÉ AYANT FRANCHI UN SEUIL	NATURE DU FRANCHIS-SEMENT DE SEUIL	NATURE DE L'OPÉRATION AYANT CONDUIT AU FRANCHIS-SEMENT DE SEUIL(S)	DATE(S) DE FRANCHISSE-MENT DE SEUIL(S)	SEUIL(S) FRANCHI(S)	NOMBRE D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES À LA DATE DE LA DÉCLARATION	% DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉTENU À LA DATE DE LA DÉCLARATION	NOMBRE DE DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUS À LA DATE DE LA DÉCLARATION	% DE DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ DÉTENU À LA DATE DE LA DÉCLARATION
14.01.2025	Caisse des dépôts et consignations	À la baisse	Augmentation du nombre d'actions	08.01.2025	15 % du capital	13.543.966	14,94 %	13.543.966	14,48 %
14.01.2025	EPIC Bpifrance	À la baisse	Augmentation du nombre d'actions	08.01.2025	15 % du capital	13.543.966	14,94 %	13.543.966	14,48 %
08.04.2025	Moneta Asset Management	À la baisse	Cession d'actions	02.04.2025	5 % du capital et des droits de vote	4.595.263	4,97 %	4.595.263	4,82 %
10.07.2025	Huvepharma EOOD	À la baisse	Augmentation du nombre d'actions (conversion d'OC)	31.01.2025	20 % des droits de vote	18.750.000	20,49 %	18.750.000	19,87 %
10.07.2025	Huvepharma EOOD	À la baisse	Augmentation du nombre d'actions (conversion d'OC)	31.05.2025	20 % du capital	18.750.000	19,50 %	18.750.000	18,93 %
27.10.2025	Caisse des dépôts et consignations	A la hausse	Acquisition d'actions sur le marché (CDC Croissance)	22.10.2025	15 % du capital	14.493.966	15,07 %	13.493.966	14,62 %
28.11.2025	Caisse des dépôts et consignations	A la hausse	Acquisition d'actions sur le marché (CDC Croissance)	25.11.2025	15 % des droits de vote	14.881.292	15,47 %	14.881.292	15,01 %

(1) La Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA et Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies.

(2) EPIC Bpifrance a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA et Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies.

À la connaissance de la Société, aucune autre personne que celles listées ci-dessus ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié.

7.7.3 Participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

7.7.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

7.7.4.1 PACTES D'ACTIONNAIRES

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de celle-ci.

7.7.4.2 CONCERTS

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, à la connaissance de la Société, il n'existe aucune action de concert entre ses actionnaires portant sur ses titres.

7.7.4.3 AUTRES ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.8 Acte constitutif et statuts

7.8.1 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- la recherche et développement, la production industrielle et la commercialisation de micro-organismes (micro-organismes, protistes cyanobactéries) et tous produits issus de ces micro-organismes en particulier pour les marchés de l'énergie, de la chimie, de l'agroalimentaire, des cosmétiques, de la parapharmacie, le marché médical et tout autre domaine ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français.
Ils ne prévoient pas de stipulations particulières concernant la modification des statuts, les dispositions légales et réglementaires trouvent donc à s'appliquer (décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à la majorité ou, en cas d'augmentation de leurs engagements, à l'unanimité).
Les principales stipulations décrites ci-dessous sont extraites des statuts de la Société modifiés en dernier lieu le 12 décembre 2024, ainsi que de son règlement intérieur.

7.8.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

ARTICLE 10 – FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

La Société est autorisée à demander à tout moment, auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 11 – TRANSMISSION

Les actions sont librement négociables à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Les actions sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la règlementation en vigueur.

Les valeurs mobilières sont librement cessibles.





ARTICLE 12 – DÉTENTION DU CAPITAL

Toute personne, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction correspondant aux seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce en capital ou en droits de vote est tenue d'en faire déclaration à la Société et à l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités prévues audit article L. 233-7 du Code de commerce et dans le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions requises par tes dispositions législatives et règlementaires applicables, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

ARTICLE 13 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

1 – Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 – Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 – Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

4 – Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de conversion d'actions de préférence en actions ordinaires, ou de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

ARTICLE 14 – INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS – NUE-PROPRIÉTÉ – USUFRUIT

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

L'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent fixer comme ils l'entendent les conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription et l'attribution d'actions nouvelles. A défaut, ces conditions seraient fixées par la loi.

ARTICLE 25 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1 – Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.
Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les Registres de la Société.
I est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.
Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat ainsi que, le cas échéant sa révocation, sont écrits et communiqués à la Société.
Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. Pour être pris en compte, tout formulaire de vote doit avoir été reçu par la Société trois jours avant l'Assemblée.
Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et/ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission.
Un actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance ou à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.
Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées Générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.
Lorsqu'il en existe un au sein de la Société, deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.
Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.
Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

2 – Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.
Toutefois, le scrutin secret peut être décidé : soit par le Conseil d'administration :
– soit par le Conseil d'administration ;
– soit par les actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition que le Conseil d'administration ou l'auteur de la convocation en ait reçu la demande écrite deux jours francs au moins avant la réunion.

3 – Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exerçant les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

4 – Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Directeur général ou par le Secrétaire de l'Assemblée.

ARTICLE 27 – AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

7.8.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Aucune disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société n'aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.


08

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT

d'enregistrement universel

8.1 PERSONNES RESPONSABLES

8.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Pierre JOSSELIN
Directeur Général
Tel. : 05 57 25 02 20
Email : pjosselin@fermentalg.com

8.1.2 Attestation du Responsable du Document d'Enregistrement Universel et du Rapport Financier Annuel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant en 226, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés. »

Monsieur Pierre JOSSELIN
Directeur Général

8.1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Matthieu de BLIC
Directeur Financier
Tel : 05 57 25 02 20
Email : mdblic@fermentalg.com

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

EXCO ECAF, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux
174 avenue du Truc, 33700 Mérignac
Représentée par Madame Christelle NGUEMA EYA
Date de première nomination : 29 mars 2010
Durée du mandat en cours : 6 ans
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l es comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

FORVIS MAZARS – BORDEAUX,
membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux
61 Quai de Paludate, 33088 Bordeaux
Représentée par Monsieur Alain CHAVANCE et Madame Julie Mallet
Date de première nomination : 24 avril 2012
Durée du mandat en cours : 6 ans
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

8.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Néant.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document d'Enregistrement Universel sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 4 rue Rivière 33500 Libourne, France.

Le présent Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.fermentalg.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).
Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.
Le site internet de la Société (https://www.fermentalg.com/investisseurs) présente l'ensemble des publications et des informations qui pourraient être utiles aux actionnaires et aux investisseurs en ce compris les communiqués de presse et présentations financières et extra-financières de la Société, le calendrier de communication financière de la Société, un espace dédié aux Assemblées Générales et l'ensemble des publications relatives à l'information réglementée.

8.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2024 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2024 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 129 à 139, 142 à 174, 175 à 178, 179 à 194, 196 à 199, du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 30 avril 2025, sous le numéro D. 25-0352 ;
- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2023 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2023 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 139 à 148, 152 à 187, 188 à 191, 192 à 205, 208 à 211, du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 30 avril 2024, sous le numéro D. 24-0376.

Les informations incluses dans ces deux Documents autres que celles citées ci-avant ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document d'enregistrement universel.

8.5 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier :

- les principales rubriques qui constituent le Document d'enregistrement universel prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 ;
- les principales informations qui constituent le rapport financier annuel prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- les principales informations qui constituent le rapport de gestion prévues par les articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce ;
- les principales informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévues par les articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce ;
- les informations sur les rémunérations avec la présentation sous forme des 11 tableaux préconisés par l'AMF (voir également Code AFEP/MEDEF).

Ces tables renvoient aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnés les éléments exigés par les lois, règlements et recommandations mentionnés ci-avant.

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS, RAPPORT D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE		
1.1	Responsable(s) du Document d'Enregistrement Universel	8.1	224
1.2	Attestation du Document d'Enregistrement Universel	8.1	224
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A	
1.5	Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente		1
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX		
2.1	Commissaires aux comptes	8.2	224
3.	FACTEURS DE RISQUES		
	Facteurs de risques	4.1	103
	Risques extra-financiers	4.1	48, 103
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	204
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et d'identifiant d'entité juridique de l'émetteur	7.1	202
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	202
4.4	Siège social, forme juridique de l'émetteur et législation régissant les activités	7.1	202
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1	Principales activités	1.5	14
5.2	Principaux marchés	1.5	14
5.3	Evènements importants	5.1 DEU 2024 p.130 ; DEU 2023 p.140 ;	122
5.4	Stratégie et objectifs	1.4	12
5.5	Brevets, licences et nouveaux procédés de fabrication	1.7	34
5.6	Position concurrentielle	1.5	18, 20
5.7	Investissements	1.8	36

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
5.7.1	Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	DEU 2024 p. 35 DEU 2023 p. 35	37
5.7.2	Investissements importants en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris	1.8 ; 5.3	37, 127
5.7.3	Informations relatives aux coentreprises et aux entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part du capital	1.9 ; 5.1	37, 123
5.7.4	Questions environnementales	2.2	50
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE		
6.1	Description sommaire du groupe	7.2	204
6.2	Liste des filiales importantes	7.2	204
6.3	Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France	7.3	204
6.4	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.2	116
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE		
7.1	Situation financière	5.2	123
7.1.1	Evolution des résultats et de la situation financière	5.2.1	123
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	5.2.2	123
7.2	Résultat d'exploitation	5.2.3	124
7.2.1	Principaux facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation	5.2.4	126
7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.2.5	126
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
8.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	5.3.1	127
8.2	Sources et flux de trésorerie de l'émetteur	5.3.2	127
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.3.5	128
8.3.1	Principales sources de financement	5.3.5.1	128
8.3.2	Evolution de l'endettement de la Société	5.3.5.2	128
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	5.3.6	130
8.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir pour honorer les engagements pris en termes d'investissements	5.3.7	130
9.	ENVIRONNEMENT RÈGLEMENTAIRE	1.10	38
10.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
10.1	Principales tendances depuis le début de l'exercice en cours	5.5	131
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou évènement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	5.5	131
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A	
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
12.1	Conseil d'administration et direction générale	2.1 ; 3.2	45, 73
12.2	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration de la Société	3.3	81
12.3	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	3.4	85

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
13.1	Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux	3.6 ; 3.7	87, 98
13.2	Provisions pour pensions et retraites	3.6.8	97
13.3	Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés - Evolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance de la Société	3.6.9	97
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1	Date d'expiration des mandats	3.2.2	73
14.2	Contrats de service	3.4.1	85
14.3	Informations sur les comités	3.3.2	81
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.1	70
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.4, 3.5	85, 86
15.	SALARIÉS		
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	2.3	56
15.2	Participations et stock-options	3.7	98
15.3	Participation des salariés au capital	3.7.6	101
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital et franchissement de seuils	7.7	214
16.2	Existence de droits de vote différents	7.6.3 ; 7.8.2	210, 217
16.3	Contrôle direct ou indirect	7.6.4 ; 7.7.4	210, 216
16.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.7.4	216
17.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES		
17.1	Opérations avec des apparentés	7.5	205
17.2	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	7.6	210
17.3	Transactions effectuées sur les titres de la société par les dirigeants au sens de l'article l. 621-18-2 du code monetaire et financier	3.7.2	100
18.	ÉTATS FINANCIERS ET MENTIONS OBLIGATOIRES		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices	5.2 DEU 2024, p.131 DEU 2023, p.142	123
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	
18.1.3	Normes comptables	6.5 ; 6.8	138, 178
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	6.7 DEU 2023, p.179 et s. DEU 2023, p.152 et s.	174
18.1.6	États financiers consolidés	6.1 à 6.5	134 et s.
18.1.7	Date des dernières informations financières	12/31/2024	
18.2	Informations financières intermédiaires	N/A	

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	6.6 ; 6.10 DEU 2024 p. 175, 196 DEU 2023 p. 187, 208	170, 198
18.4	Informations financières pro forma	N/A	
18.5	Politique en matière de dividendes	7.8	216
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	4.3	119
18.7	Changement significatif de la situation financière	5.6	131
19.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, CAPITAL ET STATUTS		
19.1	Capital social	7.6.1	210
19.1.1	Montant du capital social	7.6.1	210
19.1.2	Actions non représentatives du capital	7.6.2	210
19.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	7.6.5	210
19.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	7.6.6	211
19.1.5	Capital autorisé	7.6.7	212
19.1.6	Informations sur le capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	7.6.8	213
19.1.7	Historique du capital social	7.6.9	214
19.2	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	6.9.1	195
19.3	Acte constitutif et statuts	7.8	216
19.3.1	Registre et objet social	7.8.1	216
19.3.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7.8.2	217
19.3.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.8.3	211
19.4	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	6.9.1	196
20.	CONTRATS IMPORTANTS		
20.1	Résumé des contrats importants pour les deux années précédant la publication du Document d'Enregistrement Universel	5.7	131
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES		
21.1	Déclaration sur les documents disponibles pendant la durée de validité du D.E.U.	8.3	224
20.	CONTRATS IMPORTANTS		
20.1	Résumé des contrats importants pour les deux années précédant la publication du Document d'Enregistrement Universel	5.7	148
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES		
21.1	Déclaration sur les documents disponibles pendant la durée de validité du D.E.U.	8.3	233

Crédits photographiques
© Istock ; © Shutterstock ; © Unsplash.

Conception et mise en page
Anne Ponscarme – offgraphisme.paris